



Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2022

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 03/08/2023 sous la référence EN/EM/014/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de CD

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôt est composée :

- Du présent document de référence ;
- De la note relative au programme de certificats de dépôt enregistrée par l'AMMC en date du 28 octobre 2019, sous la référence EN/EM/003/2019 et disponible sur le lien suivant :

http://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_CD_BMCI_003_2019.pdf

Avertissement

Enregistrement du document de référence

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

Abréviations

AABM :	ABN Amro Bank Maroc
AGO :	Assemblée Générale Ordinaire
ALCO :	Asset Liability Committee
ALM :	Asset Liability Management
AMMC :	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
ANAPEC :	Agence Nationale pour la Promotion de l'emploi des Cadres
AWB :	Attijari Wafa Bank
BAM :	Bank Al Maghrib
BCP :	Banque Centrale Populaire
BDSI	Banque des Systèmes d'Information
BDDI	Banque de Détail à l'International
BERD :	Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement
BMCI :	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNP :	Banque Nationale de Paris
BNCIA :	Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie Afrique
BNPI :	Banque Nationale de Paris Intercontinentale
BNPP IRB :	BNP Paribas International Retail Banking
CA :	Chiffre d'affaires
CAM :	Crédit Agricole du Maroc
CDG :	Caisse de dépôt et de Gestion
CD :	Certificats de Dépôts
CDM :	Crédit du Maroc
CIH :	Crédit Immobilier et Hôtelier
CNRGE :	Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise
COO :	Chief Operating Officer
DAT :	Dépôts à terme
EC :	Etablissements de crédit
EPS :	Evaluation Prudente des Sûretés

GAB :	Guichet Automatique Bancaire
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
IR	Impôt sur les Revenus
IS	Impôts sur les Sociétés
ISO :	Organisation Internationale de Normalisation
IVT :	Intervenant en Valeurs de Trésor
KMAD :	Milliers de Dirhams
MAD :	Dirhams
MASEN :	Agence Marocaine de l'Energie Solaire
MMAD :	Millions de Dirhams
MD MAD :	Milliards de Dirhams
NDOD :	New Definition Of Default
OPCI :	Organisme de Placement Collectif Immobilier
OPCVM :	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
NPS :	Net Promoter Score
PAM :	Partie Authenticité et Modernité
PWM :	Private Wealth Management
PNB :	Produit Net Bancaire
ROA :	Return On Assets
ROE :	Return On Equity
SICAV :	Société d'Investissement à Capital Variable
SLA :	Service Level Agreement
TPME :	Très Petite et Moyenne Entreprise
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UFAC :	Union Africaine de Crédit
USD :	Dollar américain
WL :	Watch List

Définitions

Certificat de Dépôt Standards :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération sont définies à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée. Les intérêts sont perçus à l'échéance.
Certificat de Dépôt Structurés :	Titres de créance négociables émis par les établissements de crédits, dont les modalités de rémunération dépendent d'un taux défini à la souscription du Certificat de Dépôt en fonction de sa durée en plus de la performance d'un sous-jacent.
Emetteur / Société :	Fait référence à la BMCI

Sommaire

AVERTISSEMENT	2
ABRÉVIATIONS	3
DEFINITIONS	5
SOMMAIRE	6
I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
1. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8
2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
3. LE CONSEILLER FINANCIER	11
4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	12
5. L'AGENCE DE NOTATION	12
II. INFORMATIONS RELATIVES A LA BMCI	13
1. PRESENTATION GENERALE DE LA BMCI.....	14
2. GOUVERNANCE DE BMCI.....	30
3. ACTIVITE DU GROUPE BMCI.....	50
4. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	131
5. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	146
6. SITUATION FINANCIERE DU GROUPE BMCI.....	161
7. PERSPECTIVES DU GROUPE BMCI	227
8. FAITS EXCEPTIONNELS.....	231
9. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	233
10. FACTEURS DE RISQUE	233
III. ANNEXES	242

I. Attestations et coordonnées

1. Le Président du Directoire

1.1 Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCI
Représentant légal	M. Hicham SEFFA
Fonction	Président du Directoire
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	Hicham.seffa@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.11.59
Numéro de fax	05.22.22.46.04

1.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Hicham SEFFA
Président du Directoire
BMCI

2. Les Commissaires aux Comptes

2.1 Identité des Commissaires aux Comptes de la BMCI

Dénomination ou raison sociale	Deloitte Audit	PwC Maroc	BDO Audit, Tax & Advisory	Fidaroc Grant Thornton
Représentant	M. Hicham BELEMQADEM	M. Mohamed RQIBATE	M. Abderrahim Grine	M. Faïçal Mekouar
Fonction	Associé	Associé	Associé	Associé
Adresse	La Marina Casablanca Bâtiment C/Ivoire III, Boulevard Sidi Mohamed Ben Abdellah.	Lot 57, Tour CFC, Etage N19, Quartier Casa-Anfa, Hay Hassani, Casablanca	23, rue Brahim Lemtouni- Quartier Oasis 20410 - Casablanca - Maroc	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 - Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.22.47.34	05.22.99.98.02	05.22.29.33.04/15	05.22.54.48.00
Numéro de fax	05.22.22.47.59	05.22.23.88.70	05.22.29.33.05	05.22.29.66.70
Adresse électronique	hbelemqadem@deloitte.com	mohamed.rqibate@pwc.com	agrine@bdo.ma	faical.mekouar@ma.gt.ma
Date du 1^{er} exercice soumis au contrôle	2014	2017	2023	2023
Date d'expiration du mandat	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO ayant statué sur l'exercice 2022	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2025

2.2 Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux et aux états financiers consolidés en normes IAS/IFRS pour les exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.
- Les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes Deloitte Audit et PwC Maroc au titre des exercices clos le 31 décembre 2020, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory

M. Abderrahim Grine
Associé

Fidaroc Grant Thornton

M. Faiçal Mekouar
Associé

3. Le Conseiller Financier

3.1 L'identité

Dénomination ou raison sociale	Red Med Capital
Représentant légal	M. Abdeslam ABABOU
Fonction	Associé gérant
Adresse	57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com (Secrétariat général de la Direction)
Numéro de téléphone	05.37.63.20.46/44
Numéro de fax	05.37.63.98.15

3.2 Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2022

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de la BMCI.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants de la BMCI et recueillis par nos soins lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci ;
- Les statistiques du GPBM au titre des exercices 2020, 2021, 2022 ;
- Les rapports de gestion de la BMCI relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les liasses fiscales de la BMCI pour les exercices 2020, 2021, 2022 ;
- Les comptes sociaux et consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2020, 2021, 2022 ;
- Les comptes annuels sociaux des filiales de la BMCI relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de la BMCI pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS de la BMCI pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la BMCI relatifs aux exercices clos aux 31 décembre 2020, 2021 et 2022 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance, des AGO et des AGE tenues durant les exercices 2020, 2021 et 2022 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- L'analyse des comptes sociaux et consolidés IFRS au 31 mars 2022 et au 31 mars 2023.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la BMCI. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Capital et la BMCI hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Abdeslam ABABOU
Associé Gérant
Red Med Capital

4. Le Responsable de l'Information et de la Communication Financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	M. Abdelkerim GUERGACHI
Fonction	Directeur de la Communication et de l'Engagement
Adresse	26, Place des Nations Unies. Casablanca
Adresse électronique	abdelkerim.guergachi@bnpparibas.com
Numéro de téléphone	05.22.46.13.18
Numéro de fax	05.22.29.94.06

5. L'Agence de notation

Agence	FitchRatings
Adresse	Fitch Ratings, 30 North Colonnade, London E14 5GN
Adresse électronique	jamal.elmellali@fitchratings.com
Numéro de téléphone	+44 (0)79 83 55 31 57

II. Informations relatives à la BMCI

1. Présentation générale de la BMCI

1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	Banque Marocaine pour le Commerce & l'Industrie, par abréviation «BMCI»
Siège social	26, place des Nations Unies- Casablanca- Maroc
Téléphone	(212) 5 22 46 10 00
Télécopie	(212) 5 22 29 94 06
Site Internet	www.bmci.ma
Forme juridique	SA à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	1940
Durée de vie	99 ans
Registre de Commerce	RC N° 4091 – Casablanca
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social (extrait article 3 des statuts)	<p>En Référence aux dispositions de l'Article 3 des Statuts, la Banque a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc et à l'étranger, toutes les opérations de Banque, d'escompte, d'avance, de crédit ou de commission, toutes souscriptions et émissions et, généralement, toutes les opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières qui pourront en être la conséquence ;▪ de proposer au public et sous réserve de l'agrément de Bank Al Maghrib, à travers une fenêtre cantonnée et autonome, les activités et produits prévus par le titre III de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que les opérations commerciales, financières et d'investissements jugées conformes au conseil supérieur des Ouléma (CSO) ;▪ et de faire également pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, au Maroc ou à l'étranger, notamment sous forme de fondation de Sociétés, toutes opérations et entreprises pouvant concerner l'industrie, le commerce ou la banque ou s'y rattachant directement ou indirectement.
Capital social au 30 juin 2023	1 327 928 600 MAD, composé de 13 279 286 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune.
Documents juridiques	<p>Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.</p> <p>Textes régissant la forme juridique de la BMCI :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. <p>Textes régissant l'activité de la BMCI :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ La loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire). <p>Textes régissant le recours de la BMCI à l'appel public à l'épargne et la cotation de ses actions :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Le règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;▪ Les circulaires de l'AMMC ;
Textes législatifs et réglementaires applicables	

Régime Fiscal

Tribunal compétent en cas de litige

- La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
- La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs, modifié et complété par la loi n°43-02 ;
- La loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée par la loi 46-06 ;
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
- Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté 77-05 du 17 mars 2005 ;
- La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- La loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne. Textes régissant le recours de la BMCI à l'émission de certificats de dépôt ;
- La loi n°35-94 relative à certains titres de créances négociables, tel que modifié et complété et l'arrêté du ministère des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif aux titres de créances négociables tel que modifié et complété, et la circulaire de Bank Al-Maghrib n°2/G/96 du 30 janvier 1996 relative aux certificats de dépôt et son modificatif.
- Les circulaires et directives de Bank Al-Maghrib.

En tant qu'établissement de crédit, la BMCI est soumise à la TVA au taux de 10 % et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40 % en 2026.

En 2023, le taux de l'impôt en vigueur est de 37,75%. La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.

Tribunal du Commerce de Casablanca.

1.2 Renseignements sur le capital de l'émetteur

1.2.1 Composition du capital social

Le capital social de la BMCI à fin juin 2023 s'établit à 1 327 928 600 MAD. Il est intégralement libéré et se compose de 13 279 286 actions d'un nominal de 100 MAD, toutes de même catégorie.

1.2.2 Historique du capital social de la BMCI

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

Année	Nature de l'opération	Capital social (avant opération) KMAD	Nombre d'actions émises	Valeur nominale en MAD	Montant nominal de l'opération en KMAD	Prix d'émission en MAD	Capital après opération en KMAD
2004	Conversion d'obligations en actions	775 173	534 259	100	53 426	100	828 599
2005	Conversion d'obligations en actions	828 599	1 596	100	159,6	100	828 759
2006	Conversion d'obligations en actions	828 759	390	100	39	100	828 798
2006	Incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions	828 798	1 657 595	100	165 760	100	994 557
2006	Conversion d'obligations en actions	994 557	57 145	100	5 715	438	1 000 272
2007	Conversion d'obligations en actions	1 000 272	32	100	3	438	1 000 275
2007	Conversion des dividendes	1 000 275	346 451	100	34 645	1000	1 034 920
2008	Conversion d'obligations en actions	1 034 920	202 149	100	20 215	420	1 055 135
2008	Conversion des dividendes	1 055 135	145 248	100	14 525	1000	1 069 660
2008	Souscription en numéraire avec droit préférentiel	1 069 660	2 139 319	100	213 932	701,15	1 283 592
2009	Conversion des dividendes	1 283 592	442 925	100	44 293	720	1 327 884
2014	Apport en nature	1 327 884	443	100	44	784	1 327 929

Source : Groupe BMCI

Depuis sa création, la BMCI a procédé à de nombreuses augmentations de capital par souscription en numéraire, par incorporation de réserves, par règlement optionnel de dividendes en actions, par conversion d'obligations en actions et à l'occasion d'un apport-fusion.

Depuis 2004, le capital social de la BMCI a évolué comme suit :

- L'AGE, tenue le 30 juillet 1999, a décidé la réalisation d'une émission d'obligations convertibles en actions BMCI d'un montant maximum de 400 millions de MAD en une ou plusieurs tranches dans un délai maximum de 3 ans. Le Directoire dans sa réunion du 23 décembre 2004 a constaté la première période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 775 173 KMAD à 828 599 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 14 décembre 2005 a constaté la 2ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 599 KMAD à 828 759 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 avril 2006 a constaté la 3ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 828 759 KMAD à 828 798 KMAD ;
- L'AGE dans sa réunion du 26 mai 2006 a décidé de l'augmentation du capital de la BMCI par incorporation de réserves et par attribution gratuite d'actions nouvelles portant le capital de 828 798 KMAD à 994 557 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 13 Septembre 2006 a constaté la 4ème période de conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital social de la BMCI à 1 000 272 KMAD ;

- Le Directoire dans sa réunion du 11 avril 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 000 272 KMAD à 1 000 275 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 26 juin 2007 a constaté l'augmentation de capital social par règlement optionnel du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI portant le capital de 1 000 275 KMAD à 1 034 920 KMAD ;
- Le Directoire dans sa réunion du 12 décembre 2007 a constaté l'augmentation de capital par la conversion d'obligations en actions portant ainsi le capital de 1 034 920 KMAD à 1 055 135 KMAD ;
- Dans sa réunion du 28 mai 2008, l'AGE a :
 - Confirmé la décision d'augmentation du capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2007 portant ainsi le capital de 1 055 135 KMAD à 1 069 660 KMAD ;
 - Autorisé une nouvelle augmentation par la souscription en numéraire d'un montant maximum de 1 500 000 KMAD prime d'émission comprise à réaliser en une seule fois. Le Directoire, tenu le 31 décembre 2008, a constaté l'augmentation de capital de 213 932 KMAD portant ainsi le capital social à 1 283 592 KMAD.
- L'AGE, tenue le 26 mai 2009, a autorisé l'augmentation de capital social par le règlement optionnel du dividende de l'exercice 2008 portant ainsi le capital de 1 283 592 MMAD à 1 327 884 KMAD ;
- L'AGE, tenue le 30 juin 2014, a décidé de la fusion par voie d'absorption de la société BMCI Crédit Conso (BCC). Par conséquent, le capital de la BMCI a été augmenté de 44 KMAD le portant de 1 327 884 KMAD à 1 327 929 KMAD, par la création de 443 actions de 100 MAD chacune de valeur nominale, entièrement libérées à attribuer aux actionnaires de BCC autres que BMCI, en rémunération des apports effectués par BCC.

1.2.3 Actionnariat de la BMCI

Actionnariat à fin juin 2023

Le capital social de la BMCI est entièrement libéré. A fin juin 2023, la répartition du capital se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du Capital	% des Droits de Vote
BNP Paribas IRB Participations*	8 862 017	66,74%	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 035 367	7,80%	7,80%
Divers actionnaires	2 200 286	16,57%	16,57%
TOTAL	13 279 286	100%	100%

* Les membres du Conseil de Surveillance et en l'occurrence les membres appartenant au Groupe BNP Paribas, détiennent conformément aux statuts de la BMCI 100 actions de fonctions. Les membres indépendants ne détiennent pas d'actions.

Source : Groupe BMCI

Chaque action détenue confère un droit de vote simple à son propriétaire (une action est égale à une voix).

Evolution de l'actionnariat de BMCI

L'évolution de l'actionnariat de la BMCI au cours des cinq dernières années se présente comme suit :

A fin 2022 :

Actionnaires	déc-22	
	Actions	En %*
BNP Paribas IRB Participations	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%
Atlantasanad Assurance	1 035 367	7,80%
Divers actionnaires	2 200 286	16,57%
TOTAL	13 279 286	100%

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Entre 2018 et 2021 :

Actionnaires	déc-18		déc-19		déc-20		déc-21	
	Actions	En %*						
BNP Paribas IRB Part.	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%	8 862 017	66,74%
Axa Assurances Maroc	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%	1 181 616	8,90%
Atlanta	638 199	4,80%	583 325	4,39%				
Sanad	477 487	3,60%	451 542	3,40%				
Atlantasanad assurance					1 034 867	7,79%	1 035 367	7,80%
Divers actionnaires	2 119 967	16,00%	2 200 786	16,57%	2 200 786	16,57%	2 200 286	16,57%
TOTAL	13 279 286	100%						

Source : Groupe BMCI

(*) % de capital et de droit de vote

Franchissement de seuil

Entre 2017 et 2019 aucun franchissement de seuil n'a été enregistré sur l'action BMCI.

En 2020, dans le cadre de l'opération de fusion-absorption de Sanad par Atlanta, la société Atlantasanad Assurance (absorbante) a reçu un transfert de 451 542 actions BMCI de la part de la société Sanad (absorbée), et a de ce fait franchi à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de la BMCI. Suite à ce transfert, Atlantasanad Assurance détenait 1 035 367 actions BMCI, soit 7,8% du capital de la banque.

Pendant toute l'année 2021, 2022 et jusqu'à la date du 30 juin 2023, aucun franchissement de seuil de participation n'a été enregistré sur l'action BMCI.

1.2.4 Renseignements relatifs aux principaux actionnaires (sur base individuelle) :

▪ BNP Paribas IRB Participations

Activité	Société de Prise de Participation
Adresse	1, Bd Haussmann 75009 – Paris
Capital social au 31/12/2022	46 MEUR
Produit Net Bancaire au 31/12/2022	28 MEUR
Résultat net au 31/12/2022	26 MEUR
Fonds propres au 31/12/2022	131 MEUR
Actionnariat au 31/12/2022	100% BNP Paribas

Source : Document d'enregistrement universel et rapport financier annuel 2022 - BNP Paribas

- **AXA Assurances Maroc**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	120 - 122, Avenue Hassan II - Casablanca
Chiffre d'affaires global en 2022	6 029 MMAD
Résultat net 2022	519 MMAD
Fonds propres au 31/12/2022	4 374 MMAD
Actionnariat au 31/12/2022	AXA Holding Maroc : 100%

Source : Axa Assurances Maroc

- **Atlantasanad Assurance**

Activité	Assurances et Réassurances
Adresse	181- Boulevard d'Anfa - Casablanca
Chiffre d'affaires global en au 31/12/2022	6 073 MMAD
Résultat net consolidé 31/12/2022	414 MMAD
Fonds propres de l'ensemble consolidé au 31/12/2022	2 181 MMAD
Actionnariat au 31/12/2022	Holmarcom Insurance Activities (55,9%), Holmarcom (11,1%), CIH (10%), CDG (9,6%), divers actionnaires (13,4%)

Source : Atlantasanad Assurance

1.2.5 Pactes d'actionnaires

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun pacte d'actionnaires n'existe entre les actionnaires de la BMCI.

1.2.6 Capital potentiel de la BMCI

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération potentielle ou en cours pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

1.2.7 Négociabilité des titres

Les actions BMCI sont cotées à la Bourse de Casablanca, et sont librement cessibles ou transmissibles. Il n'existe dès lors aucune restriction en matière de négociabilité visant les actions BMCI.

La valeur BMCI est cotée à la Bourse de Casablanca sous le code de cotation 10 811.

A fin Juin 2023, le flottant du titre BMCI est de 16,57% du capital, soit 2 200 286 actions.

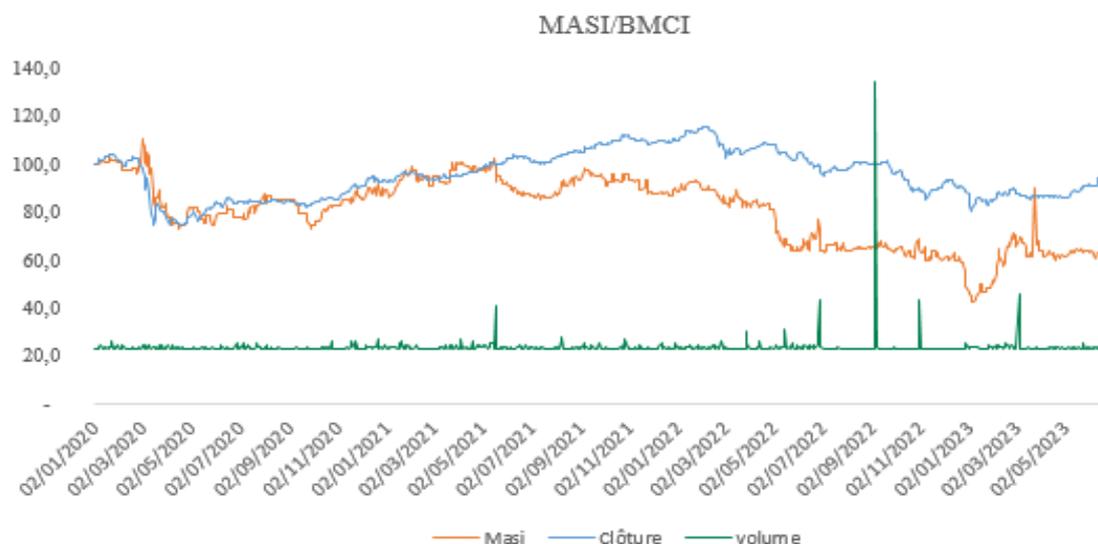
La performance boursière périodique réalisée par l'action BMCI depuis le 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023 ressort à 29%.

Caractéristiques des actions BMCI

Date de Cotation des actions	28 février 1972
Libellé	BMCI
Ticker	BCI
Code ISIN	MA0000010811
Compartiment	Principal A
Secteur	Banques

Source : Groupe BMCI

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'action BMCI du 02 janvier 2020 au 30 juin 2023, en comparaison avec l'indice MASI (Moroccan All Shares Index) :



Source : Bourse de Casablanca

Critère	période	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des transactions	Volume quotidien moyen
Sur les trois années	2020	789	520	307 686 220	1 230 745
	2021	733	612	503 072 944	2 020 373
	2022	668	354	944 326 772	3 717 822
Par trimestre	T1 2022	670	575	105 751 600	1 678 597
	T2 2022	610	460	241 424 481	3 832 135
	T3 2022	485	450	489 749 569	7 534 609
	T4 2022	495	354	107 401 123	1 704 780
	T1 2023	510	305	174 214 350	2 722 099
	T2 2023	473	431	181 410 735	2 973 946
Par mois sur les 6 derniers mois	janv-23	365	305	22 005 827	1 047 897
	févr-23	510	356	42 905 517	2 145 276
	mars-23	502	440	109 303 006	4 752 305
	avr-23	460	431	8 138 066	428 319
	mai-23	462	440	15 960 870	725 494
	juin-23	473	437	157 311 800	7 865 590

Source : Bourse de Casablanca

Le cours de la BMCI a évolué entre un maximum de 789 MAD et un minimum de 305 MAD entre janvier 2020 et fin juin 2023.

En 2020, le cours le plus haut de l'action de la BMCI, à savoir 789 MAD, a été enregistré au premier trimestre soit avant le déclenchement de la crise sanitaire au Maroc. La tendance baissière du cours de l'action de la BMCI constatée au second trimestre 2020 s'explique par la déclaration de l'état d'urgence, dans le pays, liée à la pandémie du Covid-19. La reprise du cours de l'action de la BMCI s'est manifestée dès le début du second semestre 2020 du fait de l'adoption par le gouvernement marocain d'un certain nombre de mesures de relance pour contenir les effets de la crise sanitaire.

En 2021 le cours le plus haut de l'action était de 733 MAD, ce cours a été enregistré durant le mois de Mai.

En 2022, le cours le plus haut de l'action de la BMCI, à savoir 668 MAD, a été enregistré au premier trimestre soit avant le déclenchement du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

La tendance baissière du cours de l'action de la BMCI constatée au second semestre 2022 s'explique par le contexte macroéconomique liée à la guerre.

A fin décembre 2022, le cours de l'action de la Banque sur la Bourse de Casablanca s'établit à 354 dirhams, en baisse de 45% par rapport au cours du 31 décembre 2021. Le MASI a quant à lui baissé de 20% sur la même période pour atteindre une valeur de 13 358.3 à fin décembre 2022.

Le cours de l'action BMCI a connu une reprise en début 2023 avec une valeur de MAD 458/action à fin juin 2023 suite à des mouvements de marché sur le titre qui ont été enclenchés par les changements de management au sein de la banque et à sa récente sortie sur le marché obligataire en T1 2023.

Le volume global des transactions sur le titre BMCI entre le 3 janvier 2022 et fin décembre 2022 s'élève à 944.326.772 MAD sur le marché central et 525.502.760 MAD sur le marché de bloc.

La valeur BMCI n'a fait l'objet d'aucune suspension durant les exercices, 2020, 2021, 2022 et jusqu'à fin juin 2023.

1.2.8 Politique de distribution des dividendes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse un inventaire des différents éléments de l'actif et du passif social existant à cette date et établit les états de synthèse annuels, conformément à la législation en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 29 des statuts de la Banque, les produits de l'exercice, déduction faite des charges de la période de tous amortissements et de toutes provisions généralement quelconques constituent le résultat net de l'exercice.

En cas de résultat positif, le bénéfice net ainsi dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de cinq pour cent (5%) affecté à la formation d'un fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve excède le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation de la réserve légale et de toute autre réserve rendue obligatoire par la loi et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau. Le reliquat est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Conformément à l'article 30, relatif au paiement des dividendes, les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même ou à défaut, par le Directoire.

Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du président du tribunal statuant en référé, à la demande du Directoire.

Lorsque la société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes non encaissés sont prescrits au profit de la société au bout de 5 ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants-droits ne portant pas intérêt à l'encontre de la société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêts à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; Toutefois, le produit de la distribution de réserve, hors le report à nouveau, est attribué au propriétaire.

Le taux de distribution des dividendes de la BMCI entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Eléments (En KMAD)	2020	2021	2022
Dividendes distribués au titre de l'exercice	571 009	132 793	239 027
Résultat net social	276 026	521 260	244 340
Dividende par action	43	10	18
Part dividende ordinaire	43	10	18
Bénéfice par action	20,8	39,3	18,4
Taux de distribution	206,9%	25,5%	97,8%

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'année 2022, BMCI enregistre un résultat net social de 244 MMAD contre 521 MMAD en 2021 et 276 MMAD en 2020.

L'Assemblée Générale mixte tenue le 26 juin 2023 a décidé de distribuer un dividende de 18 MAD par action au titre de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2022 a décidé de distribuer un dividende de 10 MAD par action au titre de l'exercice 2021.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 mai 2021 a décidé de distribuer un dividende de 43 MAD par action au titre de l'exercice 2020.

Le Comité Capital, dans le cadre de ses prérogatives, suit l'évolution des ratios de solvabilité et anticipe les besoins en capital de la Banque. A cet effet, il émet des recommandations sur la politique de distribution des dividendes de la Banque afin de respecter les ratios prudentiels et de faire face au développement de l'activité.

1.3 Endettement

1.3.1 Dette privée

1.3.1.1 Certificats de Dépôt

Depuis 1999, la BMCI émet régulièrement des Certificats de Dépôt sur le marché de la dette privée.

A fin juin 2023, l'encours des émissions de Certificats de Dépôt de la BMCI s'élève à 9 897 100 KMAD.

Caractéristiques du programme	
Nature du programme	Certificats de Dépôts
Plafonds	12 000 000 KMAD
Encours du programme au 30/06/2023	9 897 100 KMAD
Valeur Nominale des Titres	100 KMAD
Nombre de Titre	98 971

Source : Groupe BMCI

Caractéristiques des émissions de CD standards (à taux fixe) en cours à fin juin 2023

A fin juin 2023, l'encours des Certificats de Dépôts Standards de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 9 897,1 MMAD.

Code ISIN	Maturité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominal en KMAD	Nombre de titres	Montant en KMAD	Taux	Nature du taux	Mode de remboursement
MA0001524125	26 mois	05/08/2021	05/10/2023	100	1 200	120 000	2,20 %	fixe	In fine
MA0001524307	23 mois	11/10/2021	08/09/2023	100	400	40 000	2,40 %	fixe	In fine
MA0001524513	23 mois	30/12/2021	27/11/2023	100	852	85 200	2,90 %	fixe	In fine
MA0001524869	23 mois	21/04/2022	20/03/2024	100	150	15 000	2,25 %	fixe	In fine
MA0001524950	23 mois	05/05/2022	04/04/2024	100	350	35 000	2,90 %	fixe	In fine
MA0001525072	23 mois	27/05/2022	26/04/2024	100	880	88 000	3,00 %	fixe	In fine
MA0001525247	12 mois	06/07/2022	07/07/2023	100	3468	346 800	2,10 %	fixe	In fine

MA0001525320	12 mois	03/08/2022	04/08/2023	100	1934	193 400	2,10 %	fixe	In fine
MA0001525338	12 mois	15/08/2022	16/08/2023	100	649	64 900	2,20 %	fixe	In fine
MA0001525387	12 mois	31/08/2022	01/09/2023	100	1373	137 300	2,20 %	fixe	In fine
MA0001525395	12 mois	05/09/2022	06/09/2023	100	313	31 300	2,20 %	fixe	In fine
MA0001525411	12 mois	26/09/2022	27/09/2023	100	200	20 000	2,40 %	fixe	In fine
MA0001525429	12 mois	29/09/2022	02/10/2023	100	2762	276 200	2,30 %	fixe	In fine
MA0001525452	12 mois	05/10/2022	06/10/2023	100	246	24 600	2,30 %	fixe	In fine
MA0001525502	24 mois	20/10/2022	23/10/2024	100	200	20 000	3,20 %	fixe	In fine
MA0001525510	12 mois	21/10/2022	23/10/2023	100	100	10 000	2,75 %	fixe	In fine
MA0001525635	23 mois	27/10/2022	26/09/2024	100	845	84 500	2,90 %	fixe	In fine
MA0001525643	12 mois	31/10/2022	30/10/2023	100	1500	150 000	3,05 %	fixe	In fine
MA0001525650	12 mois	31/10/2022	01/11/2023	100	2559	255 900	2,65 %	fixe	In fine
MA0001525668	23 mois	02/11/2022	01/10/2024	100	376	37 600	2,90 %	fixe	In fine
MA0001525676	23 mois	03/11/2022	02/10/2024	100	180	18 000	3,20 %	fixe	In fine
MA0001525684	24 mois	11/11/2022	13/11/2024	100	160	16 000	3,20 %	fixe	In fine
MA0001525718	12 mois	30/11/2022	01/12/2023	100	2877	287 700	2,75 %	fixe	In fine
MA0001525783	12 mois	09/12/2022	12/12/2023	100	359	35 900	2,75 %	fixe	In fine
MA0001525791	23 mois	09/12/2022	08/11/2024	100	1 890	189 000	3,10 %	fixe	In fine
MA0001525866	12 mois	29/12/2022	02/01/2024	100	508	50 800	3,20 %	fixe	In fine
MA0001525882	12 mois	30/12/2022	02/01/2024	100	700	70 000	3,50 %	fixe	In fine
MA0001525908	12 mois	10/01/2023	10/01/2024	100	814	81 400	3,20 %	fixe	In fine
MA0001525924	12 mois	17/01/2023	18/01/2024	100	155	15 500	3,75 %	fixe	In fine
MA0001525932	12 mois	17/01/2023	18/01/2024	100	844	84 400	3,90 %	fixe	In fine
MA0001525940	12 mois	17/01/2023	18/01/2024	100	685	68 500	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526203	12 mois	31/01/2023	01/02/2024	100	5548	554 800	3,75 %	fixe	In fine
MA0001526252	12 mois	01/02/2023	02/02/2024	100	779	77 900	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526328	12 mois	10/02/2023	12/02/2024	100	1420	142 000	3,90 %	fixe	In fine
MA0001526344	12 mois	13/02/2023	14/02/2024	100	2014	201 400	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526377	12 mois	17/02/2023	19/02/2024	100	614	61 400	3,75 %	fixe	In fine
MA0001526435	12 mois	24/02/2023	27/02/2024	100	1 030	103 000	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526450	6 mois	27/02/2023	28/08/2023	100	8300	830 000	3,40 %	fixe	In fine
MA0001526468	12 mois	27/02/2023	26/02/2024	100	2 900	290 000	3,75 %	fixe	In fine
MA0001526484	12 mois	28/02/2023	01/03/2024	100	3951	395 100	3,70 %	fixe	In fine
MA0001526492	12 mois	03/03/2023	04/03/2024	100	550	55 000	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526542	12 mois	08/03/2023	11/03/2024	100	106	10 600	3,90 %	fixe	In fine
MA0001526567	12 mois	10/03/2023	11/03/2024	100	260	26 000	3,70 %	fixe	In fine
MA0001526583	12 mois	13/03/2023	14/03/2024	100	346	34 600	3,75 %	fixe	In fine
MA0001526609	12 mois	15/03/2023	18/03/2024	100	565	56 500	3,90 %	fixe	In fine
MA0001526617	12 mois	16/03/2023	18/03/2024	100	551	55 100	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526666	12 mois	29/03/2023	02/04/2024	100	800	80 000	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526708	12 mois	30/03/2023	01/04/2024	100	1572	157 200	3,70 %	fixe	In fine
MA0001526740	12 mois	06/04/2023	08/04/2024	100	1665	166 500	4,00 %	fixe	In fine
MA0001526765	12 mois	07/04/2023	08/04/2024	100	1312	131 200	3,70 %	fixe	In fine
MA0001526963	23 mois	21/04/2023	20/03/2025	100	185	18 500	4,00 %	fixe	In fine
MA0001527045	12 mois	28/04/2023	02/05/2024	100	450	45 000	3,75 %	fixe	In fine
MA0001527086	12 mois	28/04/2023	02/05/2024	100	1 603	160 300	3,70 %	fixe	In fine

MA0001527185	12 mois	10/05/2023	13/05/2024	100	1040	104 000	3,90 %	fixe	In fine
MA0001527201	12 mois	10/05/2023	13/05/2024	100	705	70 500	4,12 %	fixe	In fine
MA0001527334	12 mois	25/05/2023	23/05/2024	100	14 800	1 480 000	3,65 %	fixe	In fine
MA0001527342	6 mois	25/05/2023	23/11/2023	100	2 170	217 000	3,35 %	fixe	In fine
MA0001527359	3 mois	25/05/2023	24/08/2023	100	3180	318 000	3,20 %	fixe	In fine
MA0001527433	12 mois	08/06/2023	10/06/2024	100	2 231	223 100	3,70 %	fixe	In fine
MA0001527482	12 mois	23/06/2023	24/06/2024	100	295	29 500	3,70 %	fixe	In fine
MA0001527490	6 mois	27/06/2023	27/12/2023	100	8 500	850 000	3,37 %	fixe	In fine

Source : Groupe BMCI

La BMCI procède au rachat de ses Certificats de Dépôts. Le montant des Certificats de Dépôts rachetés par la BMCI s'élève à 1 624 MMAD à fin juin 2023.

Caractéristiques des émissions de CD structurés à fin juin 2023

À fin juin 2023, la BMCI ne dispose pas d'encours de Certificats de Dépôts Structurés.

1.3.1.2 Emprunts Obligataires Subordonnés

En novembre 2012, la BMCI a émis un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 750 MMAD dans le but de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'améliorer ses ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité.

L'emprunt obligataire subordonné, d'une maturité de 10 ans, a été proposé sous forme de quatre tranches, dont trois ont été souscrites (une tranche cotée à un taux fixe, une tranche non cotée à un taux fixe et une tranche non cotée à un taux révisable annuellement). Cet emprunt est arrivé à échéance en novembre 2022.

En septembre 2018, la BMCI a procédé à un second emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 000 MMAD. Ce second emprunt obligataire a été proposé en deux tranches (fixe et variable) dont seule la tranche variable a été souscrite. L'objectif de cet emprunt est de renforcer les fonds propres de la Banque pour améliorer son ratio de solvabilité et financer son développement.

En novembre 2019, la BMCI a réalisé une troisième émission obligataire subordonnée d'un montant global de 500 MMAD et d'une maturité de 10 ans. Les deux tranches proposées (fixe et variable) ont été souscrites. Cet emprunt obligataire avait pour principaux objectifs l'optimisation des fonds propres de la BMCI en vue d'améliorer son ratio de solvabilité et le financement de la croissance de son activité.

En février 2023, la BMCI a réalisé une émission d'obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 750 MMAD. Cet emprunt avait pour objectif de renforcer les fonds propres réglementaires de la banque, notamment le Ratio Tier One et consolider le développement de son activité.

Caractéristiques des trois emprunts obligataires subordonnés de la BMCI à fin juin 2023

A fin juin 2023, l'encours des emprunts obligataires de la BMCI hors intérêts courus non échus s'élève à 2 250 MMAD.

Date de jouissance*	Montant de l'EO (MMAD)	Tranches	Montant ¹ par tranche (MMAD)	Cotation	Nature du taux	Nominal en MAD	Taux d'intérêt en vigueur**	Prime de risque (Pbs)	Maturité	Mode de remboursement	Date d'échéance
17/02/2023	750	Tranche C	750,0	Non cotée	Révisable chaque 5 ans	100 000	3,51%	250	perpétuelle	<i>In fine</i>	-

¹ Encours hors intérêts courus non échus

12/11/2019	500	Tranche A	74,8	Non cotée	Fixe	100 000	3,38%	55	10 ans	<i>In fine</i>	12/11/2029
		Tranche B	425,2	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	2,10%	55	10 ans	<i>In fine</i>	12/11/2029
24/09/2018	1 000	Tranche B	1000	Non cotée	Révisable annuellement	100 000	2,21%	65	10 ans	<i>In fine</i>	24/09/2028
Total	2 250		2 250								

Source : Groupe BMCI

(*) La date d'émission correspond à la date de jouissance

(**) Le taux d'intérêt pour les tranches révisables constitue le taux en vigueur à fin juin 2023

Emissions décidées par les instances mais non encore réalisées

Conformément aux dispositions de l'article 292 et à la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, l'Assemblée Générale du 1^{er} août 2019 a approuvé et autorisé un programme d'émission d'emprunts obligataires subordonnés d'un montant maximum d'un milliard de dirhams à réaliser en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, à compter de la date de tenue de l'assemblée.

L'Assemblée Générale du 1^{er} août 2019 a également approuvé et autorisé la limitation du montant de chaque émission liée à ce programme au montant effectivement souscrit si l'émission concernée n'est pas totalement souscrite.

Le reliquat non encore émis de ce programme est de 500 MMAD.

1.3.2 Dettes bancaires

Au regard de l'activité de la Banque, la BMCI a recours notamment aux dettes envers les établissements de crédits et assimilés et dépôts de la clientèle pour se financer.

Le tableau ci-après détaille l'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
. A vue	1 814	2 626	44,75%	899	-65,77%
. A terme	1 270	742	-41,60%	5 183	>100%
Total	3 084	3 367	9,19%	6 081	80,62%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 6 081 MMAD à fin décembre 2022 contre 3 367 MMAD à fin décembre 2021 en hausse de 2 714 MMAD (soit +80,62%). Elles sont constituées à hauteur de 15% de dettes à vue et 85% de dettes à terme fin décembre 2022.

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 3 367 MMAD à fin décembre 2021 contre 3 084 MMAD à fin 2020 en hausse de 283 MMAD (soit +9,19%). Elles sont constituées à hauteur de 78,0% de dettes à vue et 22,0% de dettes à terme en 2021. Les dettes à vue ont augmenté de 812 MMAD (soit +44,75%), les dettes à terme ont baissé de 528 MMAD (soit -41,6%).

A fin 2020, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de la BMCI s'élèvent à 3 084 MMAD, constituées à hauteur de 58,8% de dettes à vue et 41,2% de dettes à terme.

A la date d'enregistrement du document de référence, la BMCI ne dispose pas de covenants sur ses dettes bancaires.

1.3.3 Engagements hors bilan

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2020 et fin 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements donnés	18 994	19 370	2,00%	18 371	-5,16%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	<i>9,68%</i>	<i>9,70%</i>	<i>2 pts</i>	<i>11,9%</i>	<i>220 pts</i>
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimilés	0	50	Na	50	0,00%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	6 815	7 842	15,10%	7 097	-9,50%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 921	5 236	-11,60%	5 355	2,27%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 202	6 241	0,60%	5 869	-5,96%
Autres titres à livrer	56	-	-100%	-	n/a
Engagements reçus	5 234	4 305	-17,80%	5 535	28,58%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	<i>0%</i>	<i>-</i>	<i>Na</i>	<i>-</i>	<i>n/a</i>
Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	4 341	2 795	-35,60%	3 806	36,17%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	886	1 496	68,90%	1 684	12,59%
Autres titres à recevoir	7	13	82,10%	45	>100%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés s'élèvent à 18 371 MMAD contre 19 370 MMAD à fin 2021 soit une baisse de 5,16%. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 9,50% à 7 097 MMAD contre 7 842 MMAD à fin 2021 et celle des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle qui a baissé de 5,96% passant de 6 241 MMAD à fin 2021 à 5 869 MMAD à fin 2022. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 220 points de base par rapport à 2021.

A fin 2022, les engagements reçus s'affichent à 5 535 MMAD contre 4 305 MMAD à fin 2021 en hausse de 28,58% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 1 011 MMAD des engagements

de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 188 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

Revue analytique 2021-2020

Au 31 décembre 2021, les engagements donnés s'élèvent à 19 370 MMAD contre 18 994 MMAD à fin 2020 soit une hausse de 2%. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'effet combiné de (i) la baisse des engagements de garantie d'ordre des établissements de crédits et assimilés de 12% à 5 236 MMAD en 2021 contre 5 921 MMAD en 2020 et (ii) la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 15% à 7 842 MMAD contre 6 815 MMAD à fin 2020. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 9,75% en 2021 en quasi-stagnation par rapport à 2020.

A fin 2021, les engagements reçus s'affichent à 4 305 MMAD contre 5 234 MMAD à fin 2020 en baisse de 17,8% sur la période. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de la baisse de 1 546 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 610 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

1.3.4 Nantissement d'actions

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actions BMCI détenues par BNP Paribas IRB Participations, Atlantasanad Assurance et AXA Assurance Maroc ne font l'objet d'aucun nantissement.

1.3.5 Nantissement d'actifs

A la date d'enregistrement du présent document de référence, les actifs de la BMCI ne font pas l'objet d'un nantissement.

1.3.6 Notation

La mission de notation est menée annuellement par l'agence internationale Fitch Ratings.

L'agence internationale de notation Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale², en février 2023 les ratings de la BMCI. Ces ratings témoignent de la solidité financière de la Banque, reflétant une rentabilité sous-jacente solide portée par une liquidité élevée et un financement stable.

Critère	Juillet 2023
Note Nationale à long terme	AAA (mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable
Note Nationale à court terme	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

La version du texte intégral de la notation est publiée sur le site de l'agence de notation Fitch et se détaille comme suit :

Principaux facteurs de notation

Les notes de BMCI reposent sur le soutien potentiel de BNP Paribas S.A. (BNPP ; A+/Stable) qui détient 66.7% du capital de BMCI. L'appréciation du support par Fitch tient compte de la forte capacité de BNPP (comme reflétée par sa notation) et de sa volonté à soutenir BMCI.

Filiale Stratégiquement Importante : BMCI a une franchise modeste au Maroc, représentant 5% des prêts du secteur. Cependant, BMCI est la plus grande filiale africaine de BNPP et soutient le groupe dans la région Méditerranée.

Faible Coût du Soutien : BMCI est petite par rapport à BNPP, représentant moins de 0.3% des actifs consolidés du groupe à la fin du 1^{er} trimestre de 2022. Tout soutien serait ainsi gérable pour BNPP.

² Les notations nationales ne peuvent être comparées aux notations internationales, dont les paramètres de rating diffèrent sensiblement de celles retenues pour les sociétés locales.

Forte Intégration avec BNPP : BMCI est très intégrée dans BNPP, les deux entités partageant la même marque commerciale, les mêmes systèmes informatiques, procédures internes et plateformes informatiques. L'équipe de direction de BMCI est nommée par BNPP ; BNPP contrôle le conseil de surveillance de BMCI et définit sa stratégie.

Pas d'Historique de Soutien Extraordinaire : BMCI n'a jamais eu recours au soutien extraordinaire de BNPP. Cependant, le soutien ordinaire de BNPP se manifeste sous la forme de contre-garanties qui permettent à BMCI d'octroyer des prêts à des entreprises marocaines pour des montants élevés, tout en restant sous le seuil de la limite des grands risques.

Franchise Modeste : BMCI détient une part de marché locale d'environ 5% en termes de crédits. L'expertise de BMCI en France et en Afrique sur la clientèle entreprises procure un avantage concurrentiel à BMCI pour cibler des entreprises multinationales. Les crédits aux entreprises représentaient 60% des crédits totaux à fin 2022.

Profil de Risque Conservateur : Le profil de risque conservateur de BMCI se manifeste par des conditions d'octroi de crédits strictes reflétant les propres conditions de BNPP et adaptées aux conditions économiques du marché local marocain.

Créances Douteuses Elevées : le ratio créances douteuses/créances brutes de BMCI de 14.6% à fin 2022 était largement supérieur à la moyenne du secteur de 9.6%. Nous pensons que cela reflète dans une certaine mesure des méthodes de classification des créances et de reconnaissance des prêts douteux plus strictes chez BMCI. Néanmoins, cela aussi reflète également une qualité de crédit plus faible du segment de clientèle particuliers et PME.

Rentabilité Sous la Moyenne Sectorielle : Les indicateurs clés de performance de BMCI ont été historiquement en dessous de la moyenne du secteur en raison de plus faibles rendements sur ses actifs (compte tenu de l'accent mis par la banque sur des clients de haute qualité) et des provisions pour dépréciation des créances élevées. Le rendement sur capitaux propres a atteint 3% à la fin du 1^{er} trimestre 2023 (annualisé ; 2022 : 2,6%) grâce à une légère hausse du résultat opérationnel, tandis que les provisions pour dépréciation des créances sont restées stables par rapport au 1^{er} semestre de 2022.

Capitalisation Juste Adéquate : le ratio CET1 de 10.7% à fin 2022 se compare favorablement à celui des pairs et est en dessus du minimum règlementaire de 8%. Cependant, nous considérons les coussins d'absorption comme juste adéquats compte tenu d'un stock important de créances douteuses non couvertes par les provisions (équivalent à 16% du capital CET1 à fin 2022) ainsi que de fortes concentrations par signature individuelle.

Ressources et Liquidité Adéquates : Tout comme pour ses pairs, les dépôts clientèle constituent la principale source de financement de BMCI. Ils proviennent du marché local et représentaient 76% des ressources de la banque à la fin du 1^{er} trimestre de 2023. La liquidité est strictement contrôlée par BNPP et satisfaisante. A fin 2022 le ratio de liquidité de court terme Bale III (Liquidity Coverage Ratio) s'élevait à 125%.

Facteurs de sensibilités des notes

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation négative/dégradation :

Les notes Nationales de BMCI pourraient être dégradées en cas de dégradation de plusieurs crans de la note de BNPP ou si la volonté de BNPP de soutenir BMCI s'affaiblissait. Nous considérons ces deux scénarios comme peu probables actuellement.

Facteur pouvant, de manière individuelle ou collective, mener à une action de notation positive/amélioration :

Les notes Nationales de BMCI sont au plus haut dans l'échelle nationale et ne peuvent donc s'améliorer.

Changements Majeurs Depuis la Dernière Revue

Les Taux d'Intérêts Devraient Continuer à Augmenter : La Banque Centrale du Maroc (Bank Al Maghrib- BAM) a augmenté son taux directeur de 150bp en 2022 à 3% et nous nous attendons à des hausses de taux supplémentaires en 2023 compte tenu de la persistance des tensions inflationnistes. Nous anticipons un ralentissement de l'inflation (7.1% en mai 2023) à 5% en 2023 et 3.7% en 2024 mais elle devrait rester au-dessus de la moyenne historique, ce

qui devrait entraîner d'autres hausses de taux. Les rendements sur les titres souverains ont gagné plus de 200bp en avril 2023 en raison de la hausse des taux.

Nous nous attendons à ce que les revenus de marché des banques diminuent en 2023 en raison de la hausse des taux qui devraient réduire la valeur de marché des portefeuilles de titres. La marge nette d'intermédiation des banques devrait plus bénéficier de la hausse des taux à moyen-terme qu'à court-terme du fait de la prédominance des crédits à taux fixe au Maroc, et cela en dépit d'une base de financement dominée par des dépôts à vue et comptes épargne (68% des dépôts totaux à fin mai 2023). Cependant, les taux débiteurs ont connu une tendance haussière d'environ 70 pbs depuis le 3^{ème} trimestre de 2022, ce qui devrait stimuler les marges nettes d'intérêt des banques. Les taux élevés ont ralenti la croissance des crédits à 5,6 % en glissement annuel en avril 2023, contre 7,6 % en décembre 2022. Pendant ce temps, le ratio des prêts non performants (NPL) du secteur a légèrement augmenté pour atteindre 8,8 % à fin mai 2023, contre 8,5 % à fin 2022, en raison des taux élevés et de l'inflation.

Environnement Réglementaire en Evolution : Le ratio de levier Bale III a été introduit en 2021 et toutes les banques respectent le minimum réglementaire de 3%. Les exigences en fonds propres supplémentaires pour les biens acquis par voie de dation sont en place avec la possibilité d'amortir l'impact sur les ratios de solvabilité réglementaires sur cinq ans afin d'atténuer leur impact sur les ratios réglementaires. Cette circulaire couvre les biens acquis par voie de dation dans le bilan des banques depuis plus de deux ans. L'exposition des banques à ces biens est limitée et la possibilité d'amortir l'impact sur cinq ans devrait limiter l'impact sur les ratios de solvabilité réglementaires des banques.

Les autorités continuent de travailler sur un cadre réglementaire pour développer un marché secondaire des prêts non-performants (NPL) qui pourrait changer la donne en contribuant à la réduction du stock de NPL. La loi permettant aux banques d'émettre des obligations sécurisées a été approuvée par le Parlement en 2022, permettant aux banques d'avoir une nouvelle source de financement. Nous pensons que le marché des obligations sécurisées a un potentiel significatif au Maroc vu que les crédits acquéreurs (qui font partie des actifs éligibles) représentent plus de 20% du PIB du Maroc. À ce jour, les banques ne sont pas en mesure d'émettre des obligations sécurisées (Covered Bonds), Cependant, les autorités travaillent sur un cadre réglementaire pour le permettre.

Evolution de la notation BMCI sur la période entre 2020 et 2022

L'agence Fitch Ratings a maintenu stable, sur son échelle de notation nationale, la notation de la BMCI entre 2020 et 2022:

Critère	2020	2021	2022
Note à long terme	AAA (mar)	AAA (mar)	AAA(mar)
Perspective d'évolution de la note à long terme	Stable	Stable	Stable
Note à court terme	F1+ (mar)	F1+ (mar)	F1+ (mar)

Source : Fitch Ratings

2. Gouvernance de BMCI

2.1 Dispositions régissant les assemblées générales

2.1.1 Assemblées d'actionnaires

Selon l'article 19 des statuts de la BMCI, les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblée, lesquelles sont qualifiées d'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés du droit de vote.

2.1.2 Convocations des assemblées

Selon l'article 20 des statuts de la BMCI, l'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, et en cas d'urgence elle peut être également convoquée :

- Par le ou les commissaires aux comptes ;
- Par un mandataire désigné par le Président du tribunal statuant en référé à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par le ou les liquidateurs ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la banque ;
- Par le Conseil de Surveillance.

Le ou les commissaires aux comptes ne peuvent convoquer l'assemblée des actionnaires qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil de Surveillance et le Directoire.

En cas de pluralité de commissaires aux comptes, ils agissent d'accord entre eux et fixent l'ordre du jour. S'ils sont en désaccord sur l'opportunité de convoquer l'assemblée, l'un d'eux peut demander au président du tribunal, statuant en référé, l'autorisation de procéder à cette convocation, les autres commissaires aux comptes et le président du Conseil de Surveillance et du Directoire dûment appelés. L'ordonnance du président du tribunal, qui fixe l'ordre du jour, n'est susceptible d'aucune voie de recours. Les frais entraînés par la réunion de l'assemblée sont à la charge de la Banque.

Les convocations sont faites, trente jours francs au moins avant la réunion au moyen d'un avis inséré dans un journal d'annonces légales agréé ; cet avis doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège et/ou le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la société, le texte de résolutions qui sera présenté à l'assemblée par le Directoire, ainsi que le délai pendant lequel les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'avis de convocation doit préciser une description précise des procédures que les actionnaires doivent suivre pour participer et voter à l'assemblée, en particulier des modalités de vote par procuration ou par correspondance.

Lors de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle :

- a. La Banque publiera dans le journal d'annonces légales et sur le site internet de la BMCI (rubrique « Communication Financière ») ainsi que sur tout autre support qui serait exigé par la réglementation applicable aux établissements de crédit au Maroc, en même temps que l'avis de convocation visé à l'alinéa précédent, les états de synthèse de l'exercice écoulé en indiquant clairement s'ils ont été vérifiés ou non par les commissaires aux comptes.
- b. À partir de la date de convocation, les actionnaires ou leurs mandataires pourront consulter les documents suivants au siège social :
 - L'ordre du jour, le texte des projets de résolutions et l'exposé des motifs ;

- L'inventaire et les états de synthèse de l'exercice écoulé ;
- Le rapport de gestion du Directoire ;
- Le Rapport du Conseil de Surveillance incluant entre autres les observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion que le Directoire établit ;
- Les rapports des commissaires aux comptes ;
- La liste des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ;
- La liste des actionnaires.

L'assemblée se réunit aux jours et à l'heure désignés dans l'avis de convocation, soit au siège social soit en tout autre lieu de la ville où ce siège est situé.

2.1.3 Ordre du jour

Selon l'article 21 des statuts de la BMCI, l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation, à savoir l'un des intervenants indiqués à l'article 20 des statuts (cf. section 2.1.2. du présent Document de Référence).

Toutefois un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital social prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour, par lettre recommandée adressée au siège social dix jours au plus tard à compter de l'avis de convocation.

Sous réserves des questions diverses qui ne doivent présenter qu'une importance minimale, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de telle sorte que leur contenu et leur portée apparaissent clairement sans qu'il ait lieu de se reporter à d'autres documents.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

2.1.4 Composition

Selon l'article 22 des statuts de la BMCI, l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

2.1.5 Vote

Selon l'article 24 des statuts de la BMCI, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions^[1].

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

^[1] Les statuts de la Banque ne prévoient pas l'attribution d'actions ayant un droit de vote double (une action est égale à une voix)

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec les actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

2.1.6 Assemblées Générales Ordinaires

L'article 26 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions excédant la compétence du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Une assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette assemblée entend notamment le rapport du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance et les rapports des commissaires aux comptes ; elle discute, redresse, et approuve ou rejette les comptes et statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme les commissaires aux comptes.

Quorum et majorité

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

2.1.7 Assemblées Générales Extraordinaires

L'article 27 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Attributions

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la société en société de toute autre forme, sa fusion avec une autre société, sa scission en deux ou plusieurs entités distinctes ou l'apport d'une partie de son actif, avec ou sans prise en charge de passif, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

Elle est seule habilitée à autoriser la ou les cessions de plus de 50% des actifs de la société, conformément aux dispositions de l'article 104 de la loi n° 20-19, complétant et modifiant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes.

Quorum et majorité

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la Banque.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être reportée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour pour lequel elle avait été convoquée et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Banque a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

2.2 Organes de surveillance

2.2.1 Le Conseil de surveillance

L'article 15 des statuts de la BMCI stipule ce qui suit :

Le Conseil de Surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de quinze (15) membres au plus.

Le Conseil de Surveillance est composé d'un tiers de membres indépendants.

La proportion des membres du Conseil de surveillance de chaque genre doit respecter le seuil prévu par la loi. Ainsi :

- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à trente pour cent (30%) au 1er janvier 2024 ;
- La proportion des membres du Conseil de Surveillance, de chaque genre, ne peut être inférieure à quarante pour cent (40%) au 1er janvier 2027.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire ; toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. La ou les nominations faites par l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire sont soumises à l'approbation de Bank al Maghrib conformément à la loi Bancaire n° 103-12.

La durée de leurs fonctions est fixée à trois (3) années. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut cependant être élu ou réélu pour un terme dépassant l'année pendant laquelle il atteint l'âge de quatre-vingt (80) ans.

2.2.2 Composition du Conseil de Surveillance

A fin juin 2023, le Conseil de Surveillance de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Date de nomination	Expiration du mandat
M. Jaouad HAMRI	Président Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Michel PEBEREAU	Vice-Président	27-mai-04	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Janie LETROT	Président du Comité d'Audit Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Gilbert COULOMBEL	Membre	16-dec-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Christian DE CHAISEMARTIN	Membre Responsable des risques Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	21-juin-18	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Philippe DUMEL	Membre	24-Mai-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Yves MARTRENCHAR	Président du CNRGE Membre	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. François BENAROYA	Membre Responsable Territoire Europe-Méditerranée au sein de BNP Paribas	22-févr-22	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Dounia TAARJI	Présidente du Comité des Risques Membre indépendant	28-mai-15	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
Mme Soumaya TAZI	Membre indépendant	08-mars-23	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
AXA Assurance Maroc	Représentée par Mme. Meryem CHAMI, Directeur Général de AXA Assurance Maroc	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
BNP Paribas IRB Participations	Représentée par M. Abdelmajid Fassi-Fihri	26-mai-06	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Source : Groupe BMCI

2.2.3 Curriculum Vitae des membres du Conseil de Surveillance

- M. Jaouad HAMRI

Diplômé d'un Master en Economie & Finance à l'université de Grenoble avant d'obtenir ses certificats supérieurs (juridiques et fiscaux et de révision comptable) à l'Institut des Etudes Commerciales.

Fonctions précédentes :

- Evolution dans le secteur privé et l'entrepreneuriat en France et au Maroc depuis 1981 ;
- Conseiller du ministre de l'économie et des finances au Maroc (2008-2010) ;
- Directeur de l'Office des Changes au Maroc (2010-2015).

Autres mandats :

- Université Internationale de Rabat :
 - o Administrateur indépendant
 - o Président Comité nomination et rémunération et de gouvernance
 - o Membre du comité d'audit
- Groupe Ateliers de Haute Garonne Toulouse (Secteur de l'aéronautique) :
 - o Consultant du groupe pour les investissements au Maroc.
- Président du conseil d'administration de BMCI FINANCE
- Président du conseil de surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur indépendant BMCI LEASING
- Administrateur Indépendant dans BMCI OFFSHORE
- Administrateur PROCANEQ Maroc

- M. Michel PEBEREAU

Diplômé de l'école polytechnique en 1961 et de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en 1967, il est Grand Officier de la Légion d'Honneur et Commandeur de l'Ordre National du Mérite français. Il occupe plusieurs fonctions :

- Président d'honneur de BNP Paribas depuis 2011 ;
- Président de la Fondation BNP Paribas depuis 2011 ;
- Président de la Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer de 2014 à 2018, il en est devenu Président d'honneur en 2018 ;
- Président du Centre des Professions Financières depuis 2014 ;
- Président de la Fondation Jean-Jacques Laffont -Toulouse School of Economics depuis décembre 2018 ;
- Président de l'association du Club des Partenaires de TSE depuis 2008 ;
- Membre de l'académie des Sciences Morales et Politiques depuis 2007 et du Conseil d'Orientation de l'Institut de l'Entreprise et du Comité de parrainage du collège des Bernardins.

Fonctions précédentes :

- Il a occupé plusieurs postes au ministère de l'Economie et des Finances à Paris (1967 – 1982) ;
- Directeur Général délégué puis Président Directeur Général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1987 à 1993 ;
- PDG de la Banque Nationale de Paris (BNP) puis de BNP Paribas (1993 – 2003).

Autres mandats :

- Gérant M.J.P Conseil
- Membre du Conseil d'administration Tofane global
- Membre du Conseil d'administration Financière P
- Associé Paris Fait son cinéma (PFSC)

- **Mme Janie LETROT**

Diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) en 1985 après avoir obtenu une licence d'Histoire Géographie à la Sorbonne en 1974.

Fonctions précédentes :

- Administrateur civil à la direction Générale des Impôts à Paris (1985 – 1989) ;
- Conseillère commerciale puis Conseillère Financière à l'Ambassade de France à Rabat (1989 – 1996) ;
- Conseillère Economique et Financière à la mission permanente de la France auprès des Nations Unies à New York (1996 – 1999) ;
- Conseillère du Commerce Extérieur de la France (2000 – 2014) ;
- Déléguée Générale Vivendi au Maroc puis Directrice Générale Affaires Juridiques et Règlementaires de Maroc Telecom et membre du Directoire (1999 – 2014).

Autres mandats :

- DIGIFI : administratrice indépendante et présidente du comité d'audit et des risques
- DISWAY : membre indépendant du conseil de surveillance, membre du comité d'audit et des risques et du comité Nominations, Rémunérations, Gouvernance

- **M. Christian DE CHAISEMARTIN**

Diplômé de l'IHEDREA à Paris en économie Gestion et Finance en 1987.

Fonctions précédentes :

- A occupé plusieurs postes à la BBL entre 1988 et 1999 ;
- Responsable du Département Particuliers et professionnels puis Directeur du département Transport, Logistique, automobile et services à ING Banque France (1999 – 2006) ;
- Directeur du département automobile et équipements industriels chez BNP Paribas Fortis (2006 – 2009) ;
- Directeur adjoint du crédit management puis Senior Manager chez BNP Paribas CIB (2010 – 2014) ;
- Senior Manager et membre de la plateforme Corporate Debt et Export Finance chez BNP Paribas puis Directeur du département Risque (2014 – 2017) ;
- Directeur des Risques de BNP Paribas IRB (depuis 2017).

Autres mandats :

- Pas d'autres mandats

- **M. Yves MARTRENCAR**

Diplômé de l'école polytechnique de Paris.

Fonctions précédentes :

- Divers postes en régions dans le Réseau BNP Paribas en France (1980 – 1993) ;
- Directeur du Département des particuliers et professionnels à la Direction Centrale des Réseaux Métropolitains (1993 – 1996) ;
- Directeur de distribution, produits et marchés à la Banque de détail en France chez BNP Paribas (2000 – 2003) ;
- Directeur de BDDF Retail (2003 – 2009) ;
- Responsable de Distribution, Marchés et Solutions pour BNP Paribas Retail Banking (2009 – 2012), et à partir de 2010 Chief Operating Officer de BNP Paribas Retail Banking ;
- Directeur des Ressources Humaines Groupe BNP Paribas depuis 2012 jusqu'au 1er novembre 2020 ;
- Senior Advisor de BNP Paribas de novembre 2020 à juin 2021.

Autres mandats :

- Administrateur BNP Paribas Cardif
- Administrateur BNL (Italie)
- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (Suisse) SA
- Président du conseil d'administration de l'association Foyer de Grenelle à Paris
- Administrateur Fondation ARC pour la Recherche sur le Cancer

- M. François BENAROYA

Diplômé de l'école Polytechnique, de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) et de l'Université de Tilburg (Pays-Bas).

Fonctions précédentes :

- Intégration du Groupe BNP Paribas en 2004 en tant que responsable de la stratégie du Groupe au sein du Développement Groupe ;
- De 2007 à 2011, Directeur Général Adjoint de la filiale ukrainienne du Groupe BNP Paribas en charge de la banque de détail ;
- Membre du Comex d'IRB, en charge de la ligne de métier Retail et SME, intervenant sur l'ensemble des géographies d'IRB ;
- En 2014, Directeur général adjoint de la filiale polonaise du Groupe BNP Paribas en charge de l'intégration de la banque BGZ ;
- En 2017, membre du Comex d'IRB et responsable de la région Europe Centrale et Orientale – Turquie ;
- Depuis octobre 2021, Adjoint du responsable d'IRB, et responsable d'Europe Méditerranée, et à ce titre responsable de l'ensemble des banques des régions Afrique et Europe Centrale et Orientale/ Turquie au sein de BNP Paribas ;
- Depuis janvier 2023, Responsable d'Europe Méditerranée.

Autres mandats :

- Responsable Europe Méditerranée dans BNP Paribas S.A.
- Membre du Board de TEB AS + TEB Holding (Turquie)
- Vice-Président du conseil d'administration de BNP Paribas Bank Polska (Pologne)
- Président du conseil d'administration d'Ukrsibbank (Ukraine)
- Président de Bnp Paribas IRB Participations
- Représentant BNP Paribas IRB Participation dans DIGIFI

- Mme Dounia TAARJI

Diplômée en option Finance de l'ESC Paris en 1987 et de la Sorbonne en 1992 en droit des affaires et de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) en 1995.

Fonctions précédentes :

- Chargée d'affaires en financement de projets au Crédit Lyonnais (1987 - 1990) ;
- Chargée de missions chez Clinvest, la Banque d'affaires du Crédit Lyonnais (1990 – 1995) ;
- Directeur Général de CDMC, société de bourse de Crédit du Maroc (1995 – 1998) ;
- Associée au sein de CFG Finance (1998 – 2001) ;
- Directeur Général du CDVM (2001 – 2009) ;
- Directeur Général de Malya Conseil (2009 – 2010) ;
- Directeur Général du Cabinet International de Conseil en Stratégie Monitor Group (2011 – 2013) ;

Autres mandats :

- Depuis février 2019, Présidente du Directoire du Fonds Hassan II ;

- Administrateur indépendant-membre du comité d'audit ALLIANCES ;
- Administrateur-Président du conseil d'administration de MAGHREB HOSPITALITY COMPANY ;
- Administrateur dans les sociétés : TMSA, ADM, CASA TRANSPORT, ITHMAR AL MAWARID, MARCHIKA, MASEN, NADOR WEST MED, SOCIETE D'INGENIERIE ENERGETIQUE, SONADAC, TMPA, MASCIR, ROYAL AIR MAROC, SOCIETE LA MAMOUNIA.

- **Mme Meryem CHAMI**

Diplômée de Telecom Bretagne et du EMBA de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées de Paris / Casablanca.

Fonctions précédentes :

- Divers postes au sein de Devoteam – Siticom (1999-2001) ;
- Divers postes au sein de Attijariwafa Bank (2004-2008) ;
- Divers postes au sein de l'OCP (2008-2014) ;
- Directeur Général Altran Maroc (2015 - 2017) ;
- Directeur Général Altran Maroc & Tunisie (Juin 2017 - Février 2020) ;
- Directeur Général Délégué en charge de la Transformation et de l'Efficiency (mars - octobre 2020) et Directeur Général de AXA Assurance Maroc (depuis octobre 2020).

Autres mandats :

- Administrateur dans les sociétés : AXA CREDIT Maroc / AMDIE / AGMA / ONA COURTAGE / CGEM / HPS
- Représentant permanent d'AXA Assurance Maroc à :
 - o AXA ASSISTANCE MAROC
 - o CAT
 - o CFG GROUP

- **M. Gilbert COULOMBEL**

Maîtrise de Sciences Economiques- Gestion Financière des Entreprises

Fonctions précédentes :

- Responsable du service marketing de la Succursale de Strasbourg de la Banque Nationale de Paris (1983)
- Divers postes à BNP puis à BNP Paribas (1983- 2014)
- Inspecteur Général du Groupe BNP Paribas (2014-2022)

Autres mandats :

- Administrateur TEB Holding (filiale du Groupe BNP Paribas en Turquie).

- **M. Abdelmajid FASSI-FIHRI représentant de BNP Paribas IRB Participations**

Executive Master in Management de Sciences Po Paris

Fonctions précédentes :

- Associate au sein de CIB Export & Project Finance (1998-2001)
- Vice-Président en charge de l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique à CIB Export Finance North America (2001-2005)
- Head of Strategy & Business Development à CIB Export Finance (2006-2007)
- Manama Managing Director, Regional Head of Corporate & Transaction Group for the Middle East (2007-2010)

- BNP Paribas Casablanca CEO, BNP Paribas Regional Investment Company, Managing Director for CIB Africa (2011-2022)

Autres mandats :

- Gérant responsable CIB Afrique de « BNP Paribas Regional Investment Company »

- **M. Philippe DUMEL**

Ingénieur Civil des Mines et Docteur en Economie

Fonctions précédentes :

- Ingénieur à Renault en industrialisation des nouveaux véhicules (1982-1985)
- Responsable de l'engineering et de la maintenance à CEET (1985-1987)
- Plusieurs postes occupés à UCB (BNP Paribas) ; membre du comité de Direction générale, en charge des plateformes de servicing et Directeur Général d'UCB Entreprise (1998-2003)
- Banca UCB : Directeur commercial puis Administrateur Directeur général (2003-2007)
- BNP Paribas Personal Finance : Directeur des activités France et DOM et membre du Comité Exécutif (2007-2010)
- TEB Turquie : Head of Integration puis COO et membre du Comité Exécutif (2010-2014)
- Ubrsibank, Ukraine : Responsable du territoire Ukraine puis Directeur Général (2015-2020)
- Président du Directoire de la BMCI (2020-2023)

Autres mandats

- Administrateur de BMCI Finance
- Administrateur de BMCI Offshore
- Membre du Conseil de Surveillance de BMCI Bourse
- Administrateur Arval
- Président du Conseil d'Administration de DIGIFI

- **Mme Soumaya TAZI**

Bachelor in Business Administration de l'Institut Franco-Américain de Management de Paris ; Double major : Finance & Marketing

MBA à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées – Ecole Hassania des Travaux Publics

Fonctions précédentes :

- Gérante d'un fonds de fonds diversifié - Banque Cortal, Groupe BNP Paribas (2000-2002)
- CFG Bank Corporate finance, Directeur exécutif (2002-2018)
- Gérante Idraj (2010-2015)
- Immorente Invest, Président Directeur Général (2011-2021)
- Fondateur d'Arkhe Real Estate (Depuis 2022)

Autres mandats :

- Gérante Arkhe Real Estate
- Gérante Lotark 1
- Administrateur, CGEM
- Présidente de l'Association Marocaine de l'Immobilier Locatif (AMIL)

2.2.4 Critère d'indépendance et parité Hommes / Femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil de Surveillance de la BMCI compte quatre membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance a décidé, lors de sa réunion du 08 mars 2023, de nommer à titre provisoire un quatrième membre indépendant, pour un mandat arrivant à expiration à la date de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Cette nomination a été soumise à l'approbation de Bank al Maghrib.

L'assemblée Générale mixte du 26 juin 2023 a ratifié la cooptation de ce quatrième membre indépendant au sein du Conseil de Surveillance, et ce, pour un mandat arrivant à expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La qualité du membre indépendant du conseil de surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Par ailleurs, la diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements prioritaires de la BMCI, avec quatre grands axes d'actions pour favoriser l'égalité professionnelle : la sensibilisation, le développement des compétences, le networking et le mentoring.

La nomination et la promotion de plusieurs collaboratrices au sein du Conseil de surveillance s'inscrivent dans le cadre de la politique mise en œuvre afin de favoriser l'égalité professionnelle.

Le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à trois à fin 2022, soit le même nombre qu'à fin 2021, ce qui représente 27,3% de l'effectif total du Conseil de surveillance en 2022 contre 23,1% en 2021 et 30,8% en 2020.

A fin juin 2023, le nombre de femmes au sein du Conseil de Surveillance s'élève à quatre, ce qui représente 33,3% de l'effectif total du Conseil de surveillance.

2.2.5 Comités rattachés au Conseil de Surveillance

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux de gouvernance d'entreprise.

Les comités rattachés au Conseil de Surveillance ont pour vocation d'exercer le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

a. Comité d'audit

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, une semaine avant la tenue du Conseil de Surveillance, le Comité d'audit est composé d'un président et de trois membres permanents dont un membre est indépendant. Le président et les membres permanents sont choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance.

Le comité d'audit est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne conformément aux dispositions de la circulaire du gouverneur de Bank Al-Maghrib relatives au contrôle interne des établissements de crédit.

- Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs visant à assurer en permanence, notamment : la vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Dans ces conditions, le comité d'audit assure la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne, de la gestion des risques et de la conduite de l'activité d'audit sur l'ensemble du groupe BMCI.

Le comité a notamment pour attributions :

- De porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et de proposer, le cas échéant, des actions complémentaires à ce titre ;
- D'évaluer le dispositif de vigilance et de veille interne relatif au risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme ;
- D'évaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- De recommander la nomination des commissaires aux comptes ou, à titre dérogatoire, le renouvellement de leur mandat au-delà de deux mandats consécutifs ;
- De définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- De vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées au Conseil de Surveillance et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes individuels et consolidés ;
- D'approuver la charte d'audit et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de s'assurer que les auditeurs internes possèdent les compétences nécessaires et proposer éventuellement les mesures à prendre à ce niveau ;
- De prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises ;
- D'examiner l'efficacité du dispositif de gestion des risques sur la base de reporting de missions d'audit spécifiques.

A fin juin 2023, le comité d'audit est composé de :

- Mme Janie LETROT, Présidente ;
- M. Gilbert COLOUMBEL, Membre ;
- Mme Meryem CHAMI, Membre ;
- Mme Soumaya TAZI, Membre indépendant ;
- M. Philippe DUMEL, Membre.

b. Comité des risques

Se réunissant à une fréquence trimestrielle, le Comité des risques est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance dont le Président est membre indépendant.

Le comité des risques est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance en matière de stratégie et de gestion des risques, conformément aux dispositions de la circulaire de Bank-Al-Maghrib sur le contrôle interne.

La mission du comité porte sur les risques de toute nature : de crédit, de marché, opérationnel, de taux d'intérêt, de la concentration de crédit, de liquidité, de règlement-livraison, pays et de transfert, ainsi que des risques liés aux activités externalisées.

Le comité a notamment pour attributions :

- De conseiller le Conseil de Surveillance concernant la stratégie en matière de risque et le degré d'aversion aux risques ;
- De s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixés par le directoire conformément au degré d'aversion aux risques défini par le Conseil de Surveillance ;

- D'évaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques de la BMCI et de son groupe ;
- De s'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- D'apprécier les moyens humains et matériels alloués aux fonctions de gestion et de contrôle des risques et de veiller à leur indépendance.

A fin juin 2023, le comité des risques est composé des membres suivants :

- Mme Dounia TAARJI, Président, Membre indépendant ;
- M. Abdelmajid FASSI-FIHRI, Membre ;
- M. Christian de CHAISEMARTIN, Membre ;
- M. Philippe DUMEL, Membre.

c. Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise

Instance émanant du Conseil de Surveillance, le Comité des nominations, des rémunérations et du gouvernement d'entreprise est composé de trois membres non exécutifs du Conseil de Surveillance, dont un indépendant. Ce Comité se réunit quatre fois par an et chaque fois que nécessaire à la discrétion des membres du Comité.

Au titre de sa compétence sur les nominations, ce comité est chargé d'assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi que ceux de l'organe de direction. Ce comité veille également à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé d'une manière objective, professionnelle, et transparente.

Au titre de sa compétence sur les rémunérations, ce comité est chargé d'accompagner le Conseil de Surveillance dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération. Il veille à ce qu'il soit approprié et en conformité avec la culture de la Banque, sa stratégie à long terme des risques, sa performance et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives et réglementaires.

Au titre du gouvernement d'entreprise, la mission du comité est de veiller à la bonne application de la directive de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance des établissements de crédit, ainsi que sur la conformité des règles de gouvernance de la BMCI avec les principes généraux du groupe BNP Paribas dans ce domaine.

A fin juin 2023, le comité des nominations, rémunérations et gouvernance d'entreprise est composé de :

- M. Yves MARTRENCAR, Président ;
- M. Jaouad HAMRI, Membre indépendant ;
- M. François BENAROYA, Membre.

2.2.6 Rémunérations attribuées aux membres du Conseil de Surveillance

2.2.6.1 Jetons de présence

Les jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices est détaillé ci-après:

En MMAD	2020	2021	2022
Jetons de présence à allouer au Conseil de Surveillance	3,6	3,7	4,3

Source : BMCI

Lors de l'Assemblée Générale Mixte tenue le 26 Juin 2023, une décision été prise concernant l'allocation des jetons de présence au Conseil de Surveillance pour l'exercice 2022. Le montant total brut s'élève à 4,3 MMAD.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au cours des 3 dernières années.

2.2.6.2 Prêts accordés

Les prêts accordés aux membres du Conseil de Surveillance sont réalisés aux conditions de marché et de garanties d'usage.

Les prêts accordés par la BMCI aux membres³ du Conseil de Surveillance au titre des trois derniers exercices se détaillent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Prêts accordés par la BMCI aux membres du Conseil de Surveillance (en MMAD)	0	0	0

Source : BMCI

2.3 Le Directoire

2.3.1 Composition du Directoire

BMCI est dirigée par un Directoire qui assume ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.

Conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et aux dispositions statutaires (art. 14), les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, dont le nombre est compris entre deux et sept.

La durée de fonctions des membres du Directoire est fixée à trois années à compter de la date de réunion du Conseil de Surveillance qui les a nommés. Leur mandat expire à la date de la première réunion du Conseil de Surveillance renouvelé et/ou nommé par l'Assemblée Générale annuelle ayant statué sur les comptes du 3ème exercice suivant (i) la nomination et/ou (ii) le renouvellement dudit Conseil de Surveillance dont la réunion doit se tenir, au plus tard, à la date d'expiration du mandat des membres du Directoire.

En matière de composition, le Conseil de Surveillance a également pris acte de la décision de Rachid Marrakchi, ancien Directeur Général, de faire valoir ses droits à la retraite dès le 31 décembre 2022

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a décidé de nommer M. Hicham Seffa Directeur Général et membre du Directoire de la banque à compter du 1er novembre 2022, avant qu'il ne soit nommé en tant que Président du Directoire à compter du 1er mars 2023, en remplacement de M. Philippe Dumel qui est amené à occuper de nouvelles fonctions au niveau du Groupe BNP Paribas.

Enfin, le Conseil de Surveillance réuni en date du 24 mai 2023 a nommé M. Samir MEZINE au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI à compter du 1^{er} juin 2023.

A fin juin 2023, le Directoire de la BMCI se compose des membres suivants :

Nom	Fonctions au sein de la BMCI	Date du début du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Hicham SEFFA	Président du Directoire	01-mars-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Samir MEZINE	Directeur Général	01-juin-23	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
M. Karim BELHASSAN	Secrétaire Général	01-janv-21	Première réunion du Conseil de Surveillance qui suivra l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Source : BMCI

2.3.2 CV des membres du Directoire

³ Personnes physiques membres du Conseil de Surveillance et représentants des sociétés membres du Conseil de Surveillance.

– **Hicham SEFFA, Président du Directoire depuis le 1er mars 2023**

Ingénieur de l'école centrale de Paris, 27 ans d'expérience bancaire

Fonctions précédentes :

2019 – 2022 : Directeur Général de AttijariWafa bank Egypt

2011 – 2019 : Directeur Général de AttijariWafa bank Tunisie

2005 – 2011 : Directeur des services et traitement clientèle de AttijariWafa bank

2002 – 2005 : Directeur de la direction des flux et des transactions chez Crédit du Maroc

1995 : Début de carrière bancaire au Crédit du Maroc.

Autres mandats :

- Représentant permanent de la BMCI
- Président du Conseil d'Administration de BMCI LEASING
- Président du Conseil d'Administration de BMCI OFFSHORE
- Représentant Permanent de la BMCI qui est Administrateur de BMCI Finance
- Membre du conseil de surveillance de BMCI Bourse
- Représentant Permanent de la BMCI qui est membre du Conseil de Surveillance de BMCI BOURSE
- Administrateur ARVAL
- Représentant de la BMCI qui est l'associé unique de BMCI Assurance.

– **Samir MEZINE, Directeur Général de la BMCI depuis le 1^{er} juin 2023**

Diplômé du Conservatoire National des Arts et Métiers en 2001, il a été nommé au poste de Directeur Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 24 mai 2023.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas :

- 2001 – 2003 : Head of CRM Project
- 2003 – 2005 : Deputy Head of Trade Finance Europe
- 2005 – 2008: Inspection Générale
- 2008 – 2010: Deputy Head of Maghreb
- 2010 – 2012: Head of Financing Corporate Algérie & Maroc
- 2012 – 2017: Head of Corporate BICICI
- 2017 – 2021: Administrateur Directeur Général – BICIM
- 2012 – Octobre 2022 : ESG Program Manager IRB
- Octobre 2022 – Mai 2023 : Directeur Général, BICIS Groupe BNP Paribas

Autres mandats :

- Administrateur au sein du conseil d'administration d'ARVAL Maroc

– **Karim BELHASSAN, Secrétaire Général de la BMCI depuis le 1^{er} janvier 2021**

Titulaire d'un DESS en commerce extérieur de l'université Paris IIX et d'une maîtrise AES (Finances et comptabilité) de l'IAE Lyon III, il a été nommé au poste de Secrétaire Général et membre du Directoire de la BMCI par le Conseil de Surveillance tenu le 27 novembre 2020.

Fonctions précédentes au sein de BNP Paribas Suisse :

- 1997 - 2000 : Responsable Organisation Métier Business Management Métier Energy & Commodities ;
- 2000 - 2005 : Responsable Management Support Métier Energy Commodities Export & Project ;
- 2005 - 2009 : Responsable Centre Opérationnel ;
- 2009 - 2011 : Responsable Centre Opérationnel et Responsable Organisation CIB ;
- 2011 - 2013 : Responsable Centre Opérationnel et Co-responsable Country Business Project & Support ;
- 2013 - 2014 : Responsable Centre Opérationnel et Collateral Control Team ;
- 2014 - 2015 : Responsable Management Support & Continuous Improvement ;
- 03/2015 - 09/2015 : Responsable Expertise opérationnelle ;
- 2015 - Novembre 2020 : COO Conformité.

Autres mandats :

- Représentant permanent de BMCI qui est administrateur BDSI
- Représentant de BMCI dans AKAR REAL ESTATE

2.3.3 Comités rattachés au Directoire

a. Comité de Direction

Le Comité de Direction se réunit à une fréquence bimensuelle. Il assure le suivi de la feuille de route de la banque dans sa globalité, le respect des objectifs transversaux mis en place et l'échange autour de sujets majeurs pour plus d'efficacité. Au 30 Juin 2023, il est composé des responsables des principales fonctions centrales en plus de ceux des lignes de métier Retail et Corporate, il s'agit notamment de :

- Mme Soumaya ABBADI, Directrice ALM Trésorerie,
- Mme Mariem ABDALLAOUI MAAN, Directrice des Affaires Juridiques,
- M. Zakaria SOUKRI, Directeur Corporate Banking,
- Mme Cecile DANTAN, Directrice Expérience Client,
- M. El Mehdi EL MESBAHI, Directeur de la Conformité,
- M. Mohamed FEHRI, Directeur Financier,
- Mme Elise-Anne FOURNIER MONTGIEUX, Directrice des Risques,
- M. Jérôme GAUBICHER, Directeur des Systèmes d'Information,
- M. Abdelkerim GUERGACHI, Directeur de l'Engagement et de la Communication,
- Mme Mina JEBBARI, Inspectrice Générale,
- M. Bernard LABOUS, Directeur Retail Banking,
- M. Younes LAIDI, Directeur de la Production et de l'Appui Commercial,
- M. Sebastien ROLLET, Directeur de la Transformation.

b. Comité ALCO

Le comité ALCO a pour mission :

- Analyser les indicateurs de risque de taux, de liquidité et de change ;
- Analyser les besoins de liquidité et valider la politique de gestion et de couverture des risques proposée par l'ALMT ;
- Prendre le cas échéant les décisions suite à l'activation du Liquidity Contingency Plan (LCP) ;

- Valider les méthodologies et les modèles utilisés pour mesurer et gérer les risques financiers de taux et de liquidité dont les hypothèses comportementales employées (remboursements anticipés, etc.).

Le comité ALCO se réunit au cours du 2^{ème} mois de chaque trimestre.

Au 30 Juin 2023, il se compose des membres permanents suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Finance ;
- Le Directeur des Risques ;
- Le Responsable de l'ALM Trésorerie et des activités de Marchés.

Les autres personnes habituellement invitées au comité ALCO sont :

- Les membres du Directoire ;
- Le Responsable de la Conformité ;
- Les responsables des lignes Métiers ;
- Le Responsable des Risques de Marchés ;
- Les Représentants IRB.

Le comité peut inviter à assister à ses réunions, toute personne compétente appartenant à la Banque ou en dehors de celle-ci, pouvant apporter des indications utiles ou une expertise, sur des questions inscrites à l'ordre du jour du comité.

c. Comité Directoire Ressources Humaines

Le Comité Directoire des Ressources Humaines se réunit une fois par mois.

Au 30 juin 2023, ce comité est composé de l'ensemble des membres du Directoire et du Directeur des Ressources Humaines. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Ce Comité traite des sujets concernant la gestion des ressources humaines de la Banque, tant sur le plan de la rémunération, de la mobilité, des recrutements, que de la formation.

d. Comité de Crédit

Le Comité de Crédit se réunit une fois par semaine (chaque jeudi), et en fonction du volume des dossiers à traiter.

Le Directoire soumet à ce Comité composé du Président du Directoire, et/ou du Directeur Général, du Directeur des Risques et/ou du Directeur des Crédits et des membres du Directoire représentant les lignes de clientèle concernées, tous les dossiers de crédits présentés par le réseau d'exploitation. La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire.

Le Comité est présidé par le Président du Directoire ou par le Directeur Général. Les décisions d'octroi de crédit sont prises par le Président du Comité conjointement avec le Directeur des Risques ou en leur absence par le Directeur Général et le délégué du Directeur des Risques.

Le Comité de Crédit peut déléguer s'il le juge nécessaire tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes agissant seules ou conjointement.

Pour tous les dossiers de crédits dont les montants sont supérieurs à des seuils fixés, les décisions sont prises, après avis technique de la Direction des Risques de BNP PARIBAS.

e. Comité de la Conformité

Le Comité de la Conformité se réunit une fois par mois. Au 30 juin 2023, il est composé des membres suivants :

- Le Président du Directoire ;
- Le Directeur Général ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur de la Conformité.

La présence au minimum de trois membres du comité est obligatoire.

Ce Comité a pour mission d'examiner tous les sujets liés à la Conformité, et de faire le point notamment sur:

- Son activité pendant le mois précédent ;
- Les principales statistiques et les alertes remontées ;
- Les relations avec le régulateur : nouveautés réglementaires, missions menées par les régulateurs ... ;
- Les décisions à prendre sur les dossiers qui sont présentés au Comité.

f. Comité de Sécurité et Hygiène

Le Comité de Sécurité et Hygiène se réunit, une fois par trimestre (au cours du 2^{ème} mois de chaque trimestre). Conformément aux dispositions du Code du Travail, le Comité peut se réunir en urgence, en cas d'accident grave ou pouvant avoir des conséquences graves. A fin juin 2023, il est composé des membres suivants :

- Le Directeur Général ;
- Le Secrétaire Général ;
- Le Directeur d'IMEX (Immobilier d'Exploitation) ;
- Le Directeur des Ressources Humaines ;
- Deux délégués élus par les salariés ;
- Deux délégués syndicaux désignés ;
- Le (les) médecin(s) du travail.

La présence de l'ensemble des membres du comité est obligatoire. Le membre absent peut désigner une personne pour le représenter.

Le comité de sécurité et d'hygiène est en charge des missions suivantes :

- Détecter les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés de la Banque ;
- Assurer l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène ;
- Veiller au bon entretien et au bon usage des dispositifs de protection de salariés contre les risques professionnels ;
- Veiller à la protection de l'environnement au sein de la Banque ;
- Présenter des propositions concernant la réadaptation des salariés handicapés dans l'entreprise ;
- Donner son avis sur le fonctionnement du service médical du travail ;
- Développer le sens de prévention des risques professionnels et de sécurité au sein de la Banque ;
- Procéder à une enquête à l'occasion de tout accident du travail, de maladie professionnelle ou à caractère professionnel ;
- Etablir un rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels au sein de la Banque.

g. Comité capital

Le Comité Capital se réunit une fois par semestre. Cependant, le comité peut être convoqué exceptionnellement à la demande du président du comité ou de la direction finance pour traiter des sujets et/ou événements importants touchant les exigences réglementaires minimums du capital de la Banque.

Le Comité Capital est chargé de suivre l'évolution des ratios de solvabilité et d'anticiper les besoins en capital de la Banque.

Au 30 Juin 2023, le Comité Capital se compose des membres suivants :

- Le Président du Directoire - BMCI
- Le Directeur Général - BMCI
- Le Secrétaire Général - BMCI
- Le Directeur Finance - BMCI
- Le Directeur des Risques - BMCI

- Le Responsable ALMT & CAPM (Capital Market) - BMCI
- Le Directeur Afrique – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur Finance – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur des Risques – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Gestion du Capital – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Directeur ALMT – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas
- Responsable Contrôle de Gestion – International Retail Banking (IRB) de BNP Paribas

La présence du président du Directoire, du Directeur Général, du Directeur Finance de la BMCI et du Directeur Finance IRB est obligatoire. En l'absence de ces membres, la réunion ne se tient pas.

h. Comité Monétique

Le comité monétique se réunit trimestriellement. Il a pour objectifs de :

- ✓ Valider et ajuster la stratégie monétique de la BMCI et de la feuille de route y afférente ;
- ✓ Etablir une Vision 360° de l'activité monétique à travers un suivi périodique de la rentabilité et des indicateurs de performance et de qualité ;
- ✓ S'enquérir de l'état d'avancement des projets structurants de l'activité monétique.

Au 30 juin 2023, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier Retail ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Marketing Innovation & Digital « MID » ou un délégué désigné par lui ;
- Le responsable de la Direction de la Production et de l'Appui Commercial « DPAC » ou un délégué désigné par lui.

i. Comité Tarification

Le Comité a pour objectif de challenger la tarification appliquée dans la banque en s'appuyant sur la veille concurrentielle et en établissant un suivi sur l'impact de l'évolution tarifaire sur la rentabilité. Le comité Tarification se réunit une fois par année.

Au 30 juin 2023, le Comité est composé des membres permanents suivants :

- L'ensemble des membres du Directoire ou un quorum équivalent à celui de la tenue d'un Directoire ;
- Le Responsable de la ligne de métier Retail ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Corporate ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Business Unit Personal Finance ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Asset Liabilities Market Treasury ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction Financière ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la Direction SI ou un délégué désigné par lui ;
- Le Responsable de la ligne de métier Marketing Innovation et Digitalisation « MID » ou un délégué désigné par lui.

2.3.4 Rémunérations et prêts accordés aux membres du Directoire

2.3.4.1 Rémunération brute

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de la BMCI au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Rémunération annuelle brute attribuée aux membres du Directoire	16,9	14,4	15,4

Source : BMCI

2.3.4.2 Prêts accordés aux membres du Directoire

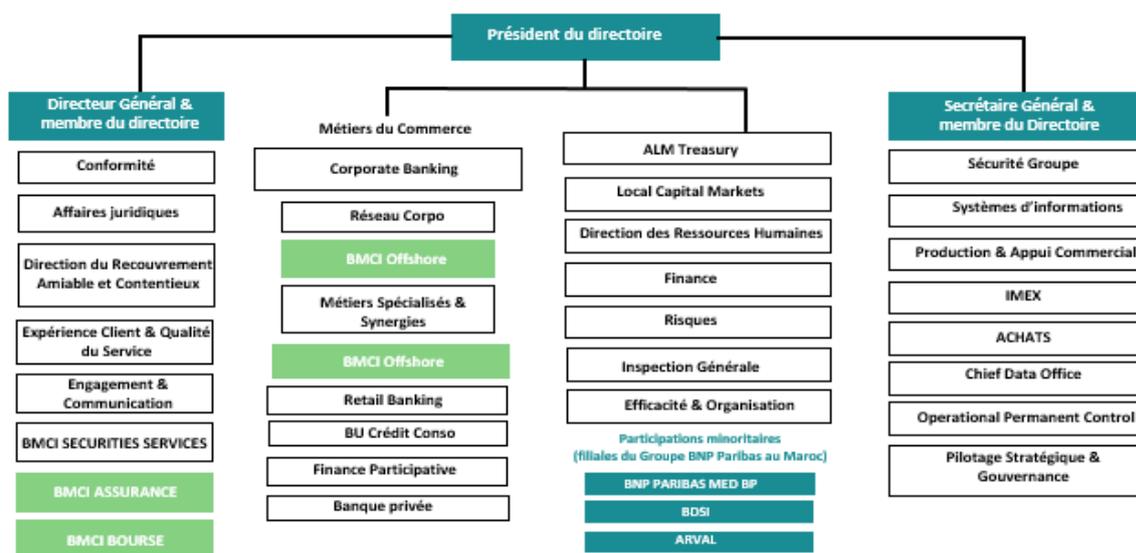
Les prêts accordés aux membres du Directoire sont réalisés conformément aux normes définies par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

L'encours des prêts accordés aux membres du Directoire sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Encours des prêts accordés aux membres du Directoire	14,6	2,4	-

Source : BMCI

2.4 Organigramme fonctionnel de la BMCI à fin Juin 2023



Source : Groupe BMCI

En 2020, la Direction Qualité & RSE a été dissoute et ses pôles ont été réorganisés au sein de la banque : le pôle RSE a ainsi migré au sein de la Direction Communication & Engagement ; le Service Traitement des Réclamations a intégré la direction MIDS et les missions du pôle Qualité ont été ventilées entre les différentes filières de la Banque. L'exercice 2020 a également connu la création d'une nouvelle direction chargée de la gestion des risques opérationnels et des contrôles permanents intitulée Operational Permanent Control (OPC).

En 2021, et dans l'optique de sécuriser la bonne marche du Plan Stratégique [Twenty4Change], la BMCI s'est dotée d'une nouvelle Direction "Pilotage Stratégique & Secrétariat du Directoire et du Conseil de surveillance" rattachée au Secrétariat Général de la BMCI. Agissant en tant que relais entre la Direction Générale et les différentes parties prenantes impliquées dans l'exécution du Plan Stratégique, cette entité a pour ambition d'être le garant du pilotage et de la bonne exécution de la feuille de route définie. Ce rôle sera focalisé dans un premier

temps sur les initiatives du Plan Stratégique [Twenty4Change] et pourra, par la suite, s'étendre à d'autres chantiers structurants au sein de la banque.

Parallèlement, et dans un contexte marqué par une évolution constante et structurante de la banque et de son environnement, la BMCI s'est dotée en août 2021 d'une « Direction Transformation » pour garantir et accompagner le changement, de manière efficace et agile, en assurant la mise en œuvre opérationnelle des projets stratégiques et structurants. Sa valeur ajoutée pourra ainsi se retrouver dans toutes les étapes d'une transformation : depuis le diagnostic jusqu'à la déclinaison opérationnelle et le pilotage de plans d'actions critiques.

En 2022, dans une optique d'optimiser son fonctionnement interne et d'accroître les synergies entre ses services, la BMCI a entrepris l'intégration de la Direction « Marketing, Innovation et Digital » au sein de la Ligne de métier Retail. Cette réorganisation a pour objectif de capitaliser sur les expertises des deux entités afin d'accompagner le métier Retail dans la déclinaison de ses ambitions stratégiques, notamment en matière de définition du Nouveau Modèle de Distribution.

En juin 2023, une réorganisation des périmètres des membres du Directoire a été mise en place. Les métiers du Commerce ont été placés sous la supervision directe du Président du Directoire. Parallèlement, la Direction de l'Expérience Client, de la Conformité, de l'Engagement et de la Communication, ainsi que les filiales BMCI Assurance et BMCI Bourse, sont désormais placées sous la responsabilité du Directeur Général.

3. Activité du Groupe BMCI

3.1 Historique de l'émetteur

1940	Implantation au Maroc de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie via sa filiale la BNCIA dont le siège était installé à Alger.
1943	Création de la BMCI avec apport par la BNCIA de ses biens immeubles.
1964	Marocanisation de la BMCI et augmentation de son capital social à 8.000.000 MAD
1972	Introduction en bourse des actions BMCI
1977	Filialisation de l'activité du crédit à la consommation et création de la société Union Africaine de Crédit (UFAC)
1986	Création d'InterLeasing (BMCI Leasing) spécialisée dans le crédit-bail.
1994	Mise en place du « Plan de restructuration 1994-97 » et augmentation du capital de la Banque. Réorganisation de la Banque par métiers et re-engineering de la force de vente par segments de clientèle.
1995	<ul style="list-style-type: none">- Restructuration de l'actionnariat de la BMCI à travers la consolidation de la part d'Al Amane à 20% et l'entrée de deux nouveaux actionnaires, la SANAD et le Groupe Holmarcom, à hauteur de 6% chacun.- Développement de l'activité financière à travers :<ul style="list-style-type: none">➤ La filialisation de l'activité d'intermédiation boursière par la création de la société de Bourse BMCI Securities (actuelle BMCI Bourse),➤ La mise en place de la Salle des Marchés spécialisée dans les opérations de trésorerie et de changes➤ La création de deux Sicav dans le but de répondre au besoin de diversifier les produits de placement de la clientèle capitaliste.
1996	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place du département « Trade Finance », spécialisé dans les relations internationales.- Exploitation d'une structure Off-Shore à Tanger précédemment gérée par la BNP.- Création du département de l'Ingénierie Financière spécialisé dans les opérations de haut de bilan.
1997	<ul style="list-style-type: none">- Achèvement du plan de redressement et élaboration d'un plan de développement « Horizon 2000 ».
1998	<ul style="list-style-type: none">- Réorganisation du réseau et spécialisation des sièges par filière : Agences Entreprises, Agences Particuliers et Professionnels.- Regroupement de l'ensemble des activités financières au sein de la « Banque Financière »- Création de BMCI Finance, Banque d'affaires de la BMCI- Filialisation de la gestion des OPCVM par la création de BMCI Gestion.
1999	<ul style="list-style-type: none">- Lancement de BMCI Net, site boursier transactionnel.- Lancement du programme Prêt Habitat, une nouvelle formule du crédit immobilier à taux variable.- Changement de dénomination de la filiale spécialisée dans le crédit à la consommation. UFAC devient ainsi BMCI Salaf.
2000	<ul style="list-style-type: none">- Emission du premier emprunt obligataire convertible en actions, coté en bourse, au Maroc (400 MMAD).- Désignation de la BMCI par le Trésor comme IVT (Intervenant en Valeurs du Trésor).- Obtention de la certification ISO 9002 pour les activités de crédit et de remise documentaires.- Création du Pôle Factoring.- Augmentation du capital de BMCI Off-Shore de 500 000 USD à 5,5 millions USD.- Obtention des notes F1 à court terme et de A+ à long terme par l'agence Maghreb Rating, filiale régionale de l'agence internationale FITCH, et de la note BBpi par Standard & Poor's.

- Lancement d'une nouvelle version de BMCI Net, comportant pour la première fois au Maroc, un espace dédié aux entreprises : « BMCI Net Entreprise ».

- Prise de participation majoritaire de CETELEM France dans le capital de BMCI SALAF
- La BMCI participe à la création de la société Maroc Télécommerce

2001

- Première opération de paiement de dividendes en numéraire ou en actions pour une société cotée au Maroc.

- La Fusion-Absorption avec l'ex-AABM devenue effective le 2 Novembre 2001.

2002

- Reconstitution de la certification ISO 9002 des activités documentaires.
BNP Paribas - BMCI et Merrill Lynch - BMCE, désignées Banque-conseil du gouvernement marocain pour l'émission d'un emprunt obligataire international
- L'agence de rating FITCH relève les notes attribuées à la BMCI de F1 à F1+ et de A+ à AA-, confirmant la solidité financière de la Banque après le rachat de l'ex-ABN AMRO Bank Maroc.
- Inauguration d'Arval PHH Maroc, filiale spécialisée dans la location de longue durée,
- La BMCI devient membre du Comité de Soutien Permanent de la Fondation Mohammed V pour la Solidarité.
- Transfert de la totalité de la participation de la BNPI dans le capital de la BMCI à BNP Paribas BDDI - Participations, dans le cadre de la réorganisation des participations de BNP Paribas à l'international.

2003

- Changement du mode de gouvernance à une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance.
- Reconstitution de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.

2004

- La BMCI a obtenu la reconstitution de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.
- Conversion de 410 968 obligations en actions pour un montant nominal global de 287 677 600 MAD. - La BMCI change de logotype et adopte l'identité visuelle de la "courbe d'envol" de son actionnaire de référence, BNP Paribas.

- Nouvelle émission de Certificats de Dépôt BMCI pour un montant de 275 MMAD sur 3 et 5 ans.

- La BMCI est chef de file associé pour le placement des actions Maroc Telecom à l'occasion de son introduction en Bourse.

Février : La BMCI est chef de file du syndicat de placement des obligations de la Société Financière Internationale (SFI), première émission obligataire en monnaie locale initiée par un organisme non-résident dans la région Afrique et Moyen-Orient. BMCI FINANCE a été le Conseil pour cette opération (1 Md de MAD émis sur 7 ans à 4.54%).

2005

Mai : La BMCI lance la première gamme de cartes affaires au Maroc, destinées exclusivement aux entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité. Composée de la carte VISA BUSINESS (valable au Maroc) et de la carte VISA CORPORATE (valable dans le monde entier).

Juin : Reconstitution de la certification de ces opérations sous la nouvelle norme ISO 9001 version 2000.

Novembre : CETELEM Maroc, société spécialisée dans le crédit à la consommation absorbe par voie de fusion la société BMCI Salaf opérant dans le même secteur.

Décembre : Nomination de M. Rachid MARRAKCHI au poste de Directeur Général de la BMCI en remplacement de M. Etienne BAREL, rappelé pour d'autres fonctions au sein de BNP Paribas Paris.

Mai : M. Mourad CHERIF succède à M. Mustapha FARIS à la présidence du Conseil de Surveillance de la BMCI. M. Faris demeure membre du Conseil de Surveillance de la BMCI et est nommé Président d'Honneur de la Banque.

2006

Juin :

- La BMCI lance en avant-première au Maroc les premières cartes à puce à usage national. Elles présentent un niveau de sécurité élevé. Toutes les cartes bancaires de la BMCI sont désormais dotées de la technologie de la carte à puce.

- La BMCI a reconduit la certification ISO 9001 de ses activités de crédits et de remises documentaires.

2007

Février : La BMCI étend la technologie des cartes à puce à sa gamme des Cartes Affaires et remplace ainsi les cartes magnétiques VISA Business et VISA Corporate par des cartes à puce.

Juin : Augmentation du capital de la BMCI par conversion totale ou partielle du paiement du dividende de l'exercice 2006 en actions BMCI.

Novembre : La BMCI certifie les virements internationaux et reconduit la certification ISO 9001 (version 2000) de ses activités documentaires.

Janvier : Fitch Ratings confirme les notes attribuées à la BMCI en novembre 2006, à savoir :

	<ul style="list-style-type: none"> • Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable • Note à court terme : F1+ (mar) • Note de soutien extérieur : 2
2008	<p>Février : BMCI Bourse est la première société de bourse marocaine et la première filiale du Groupe BMCI à avoir obtenu la certification ISO 9001 (version 2000).</p> <p>Septembre : M. Jacques ARDANT succède à M. Joël SIBRAC à la Présidence du Directoire de la BMCI.</p> <p>Décembre : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 1 069 659 900 MAD à 1 283 591 800 MAD par apport en numéraire réservée aux actionnaires actuels et aux détenteurs des droits de souscription de la BMCI.</p>
	<p>Juillet : La BMCI réalise une augmentation de capital social de 44 292 500 MAD par conversion de dividendes en actions. Le Capital social de la BMCI est ainsi porté de 1 283 591 800 MAD à 1 327 884 300 MAD.</p>
2009	<p>Décembre : Fitch Ratings a confirmé, sur son échelle de notation nationale, les notes attribuées à la BMCI, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note à long terme : AAA (mar) • Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable • Note à court terme : F1+ (mar) • Note de soutien extérieur : 2
	<p>Janvier : Lancement officiel de l'activité de Banque privée baptisée «BMCI BNP Paribas Banque Privée».</p> <p>- Le Bureau Veritas a renouvelé la certification ISO 9000/2000 de la BMCI pour ses opérations de crédit et remises documentaires ainsi que les virements internationaux.</p>
2010	<p>Mars : Un nouveau site Internet de la BMCI, www.bmci.ma, est né de la fusion des deux anciens sites: www.bmcinet.com et www.bmcinet.net.</p> <p>Décembre : L'agence de notation internationale Fitch a confirmé les notations de la BMCI en 2010 sur l'échelle nationale, à savoir AAA (mar) et F1+ (mar) respectivement pour les notes à long et à court terme.</p>
	<p>Janvier : Lancement du Corporate Banking.</p> <p>Février - Mars : Mise en place progressive de la nouvelle organisation de la filière Entreprise.</p> <p>- Lancement des plans d'épargne Actions, Logement et Education.</p>
2011	<p>Mai - Juin : Opération de fusion-absorption entre Cetelem Maroc (société absorbante), dont le capital est détenu à 80% par BNP Paribas Personal Finance et 20% par la BMCI, et BMCI Crédit Conso, dont le capital est détenu par la BMCI à hauteur de 51% et par Cetelem Maroc à hauteur de 49%. Après la réalisation de l'opération de fusion absorption, opérée en juin 2011, la BMCI a procédé à l'acquisition de la totalité des actions détenues par BNP Paribas Personal Finance dans Cetelem Maroc pour détenir 99,87% du capital social de Cetelem Maroc. Un changement de dénomination sociale a eu lieu : Cetelem Maroc est devenu BMCI Crédit Conso.</p> <p>- Lancement par BMCI en synergie avec BNPP Développement de l'activité Private Equity « BMCI Développement ».</p> <p>- Mise en place de l'outil E-jobs, destiné à la gestion de la mobilité internationale et de l'évolution de carrière.</p>
	<p>Janvier : Ouverture du Trade Center de BMCI à Tanger.</p> <p>Février : BMCI s'est vue décerner, par VIGEO, le trophée de la meilleure performance sur le critère « Gestion des carrières, formation et promotion de l'employabilité ».</p> <p>Mars : L'agence internationale de rating Fitch a reconduit les notes attribuées l'année dernière sur son échelle de notation nationale. L'agence confère à la BMCI la notation suivante :</p>
2012	<ul style="list-style-type: none"> • Note à long terme : AAA (mar) • Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable • Note à court terme : F1+ (mar) • Note de soutien extérieur : 2 <p>Juin : Lancement de BMCI-BNP Paribas Banque Privée à Marrakech.</p> <p>Décembre : Ouverture du Centre d'Affaires Meknès couvrant les régions du Centre et de l'Oriental auquel seront rattachées les Agences Entreprises de Fès et Oujda.</p> <p>- Lancement par BMCI 2S d'une nouvelle solution de vote à distance « Proxy Voting » à l'intention des actionnaires situés à l'étranger et qui sont dans l'incapacité d'assister physiquement aux assemblées générales.</p>
	<p>Février :</p> <p>- FITCH confère à la BMCI la notation suivante :</p>
2013	<ul style="list-style-type: none"> • Note à long terme : AAA (mar) • Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable • Note à court terme : F1+ (mar) • Note de soutien extérieur : 2 <p>- La BMCI lance pour la 1ère fois une campagne Corporate Banking.</p> <p>Avril : La BMCI adopte la démarche Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) du Groupe BNP Paribas.</p>

	<p>Juillet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Fondation BMCI reçoit le prix de la citoyenneté et de l'engagement décerné par l'association Al Jisr pour son engagement tout au long de l'année scolaire 2012-2013. - BMCI Gestion devient BMCI Asset Management <p>Septembre : BMCI Asset Management reçoit la confirmation de la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmmf (mar)' de BMCI Trésorerie, par Fitch ratings.</p> <p>Octobre: Laurent DUPUCH succède à Jacques ARDANT en tant que président du Directoire.</p> <p>Décembre : BMCI BNP Paribas Banque Privée lance son premier certificat de dépôt à taux révisable sur le Forex.</p>
2014	<p>Janvier : Idriss BENSMAIL succède à Najib RAIHANI en tant que membre de Directoire en charge du Corporate Banking.</p> <p>Février : BMCI BNP Paribas Banque Privée ouvre un nouveau centre à Tanger</p> <p>Mai : Fusion absorption de BMCI Crédit Conso</p> <p>Aout : La notation locale à long terme de la BMCI a été maintenue à «AAA» avec des perspectives stables par l'agence internationale de rating Fitch pour l'année 2013.</p> <p>Octobre : BMCI devient la première Banque à recevoir le label de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) par le comité d'attribution du Label CGEM.</p>
2015	<p>Janvier: Lancement d'une nouvelle capsule « Les Experts Banque » sponsorisée par la BMCI</p> <p>Mai :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement du « Coffre-fort intelligent - Crédit sur fichier », solution innovante permettant aux entreprises de sécuriser la gestion de leurs flux espèces et d'optimiser leur trésorerie - L'ouverture du 3eme Trade center à Agadir - BMCI a conseillé la société Les Eaux Minérales d'Oulmès dans son émission obligataire. <p>Juin : Démission de M. Mourad CHERIF et nomination de M. Jaouad HAMRI en tant que président du conseil de surveillance de la BMCI.</p> <p>Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.</p> <p>Aout : lancement de la nouvelle application BMCI Mobile permettant aux clients de gérer leurs comptes au quotidien.</p>
2016	<p>Février:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Fondation BMCI inaugure à Tétouan le programme bibliothèques de classe pour les 8 écoles primaires publiques parrainées. - En partenariat avec l'association Al Jisr et les AREF, la Fondation BMCI équipe chaque année 20 écoles primaires publiques en bibliothèques de classe à travers tout le Maroc. - Nomination de M. Didier DUFOUR en tant que Directeur Général Adjoint de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance. <p>Aout: L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 02 août 2016 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale.</p> <p>Octobre : lancement pour la première fois au Maroc d'un certificat de dépôt à taux révisable dont le rendement est associé à la performance de l'Indice Ethical Europe Climate Care.</p>
2017	<p>Janvier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fitch Ratings confirme la Note Nationale de Fonds Monétaire 'AAAmmf (mar)' de la SICAV « BMCI Trésorerie » gérée par BMCI Asset Management pour la 7e année consécutive. - Obtention de l'agrément de BAM pour exercer la finance participative <p>Mars: La BMCI annonce qu'elle allait déployer ses activités sous la dénomination "Najmah". Une quinzaine d'agences ont ainsi été retenues pour la commercialisation de ces produits.</p> <p>Juin : Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2017 de la part de Vigeo Eiris⁴.</p> <p>Juillet : L'agence de notation internationale « Fitch Ratings » a confirmé dans son rapport du 05 juillet 2017 les ratings de la BMCI « AAA » sur une échelle nationale avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.</p> <p>Novembre : La BMCI a reçu le prix Spécial du Jury, à l'occasion de la première édition des Trophées Défis RSE Maroc 2017. Ce prix récompense l'ensemble de la politique RSE de la BMCI et notamment sa responsabilité auprès de ses collaborateurs, de ses clients et de la société dans sa globalité.</p>
2018	<p>Janvier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Première application de la norme IFRS 9 le 1er janvier 2018 - Signature d'une convention de partenariat entre le Kluster CFCIM et la BMCI

⁴ Vigeo Eiris est une agence internationale d'analyse des entreprises sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Inauguration du Programme bibliothèques de classes 2017 avec 11 écoles primaires de quartiers défavorisés soutenues et lancement du Concours des bibliothèques de classes dans la DPMEN (Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale) de Nouaceur – Casablanca à l'école Ibn Battouta

Février : Démarrage de l'activité Finance Participative à travers la fenêtre BMCI Najmah

Mars : Obtention du renouvellement du Label RSE de la CGEM

Juillet : Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

Septembre: La BMCI signe un contrat de partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme WIB (Women In Business)

Décembre: La BMCI clôture son programme « open innovation 2018 », et s'engage avec 3 start-Ups.

Janvier : BNP PARIBAS précise dans un communiqué de presse que son implantation en Afrique fait pleinement partie de son dispositif international et n'entend pas se retirer du continent.

Février : BMCI signe un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour le programme GEFF Morocco en sa qualité de leader dans ce segment.

- Fitch Ratings confirme la notation nationale à long terme attribuée à la BMCI à 'AAA (mar)' avec une Perspective Stable et une Note de Soutien de '2'.

- BMCI sacrée « Meilleure Banque Privée au Maroc » pour l'année 2019 par le magazine Global Finance

- Migration et mise en production du Lot 1A du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Mars: BMCI classée 1^{ère} entreprise au classement du Trophée 2018 de l'égalité professionnelle Femme-Homme, organisé au niveau national par le ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle.

Juin : Obtention d'une demande d'agrément auprès de BAM pour la création d'un établissement de paiement mobile⁵.

Juillet : La BMCI a signé avec la BERD une ligne de financement pour soutenir les transactions internationales des exportateurs et importateurs marocains.

2019

- BMCI clôture de la 2^{ème} phase du programme « Open Innovation » et accompagne les trois startups finalistes du Hackathon 2018 sur le plan technique et financier (BSENSEI, BIFREE et HR Advisor).

- BMCI a signé une convention avec le Réseau Entreprendre Maroc pour le soutien de l'entreprenariat social, solidaire et féminin avec pour objectif de contribuer au financement et au lancement des projets d'entrepreneurs.

- Création de la nouvelle filiale de paiement DIGIFI détenue à 51% par BMCI et 49% par BNP Paribas et qui portera le lancement de l'établissement de paiement « Smart Flous », une solution de paiement innovante de la banque.

Octobre : Lancement de plusieurs services digitaux non financiers à travers la filiale DIGISERV pour faciliter les besoins des particuliers (dans un 1er temps les services Dayra et Bricall).

- Bascule du Lot 1B du nouveau système d'information, dans le cadre du projet de refonte du système d'information.

Décembre : BMCI a rouvert l'agence Historique Mohammed V qui a été entièrement repensée et conçue dans une optique « Nouvelle génération ».

- Lancement de l'application mobile « Crédit F'yidi » pour faciliter l'octroi du crédit à la consommation pour les clients et non clients de la banque (possibilité d'effectuer des simulations et des demandes d'octroi de crédit et obtention d'un accord de principe).

Février : Annonce de la nomination de M. Philippe DUMEL en tant que nouveau Président du Directoire à partir du 1^{er} mars 2020.

- Mise en place du dispositif BMCI pour l'accompagnement et l'appui des porteurs de projets et TPME dans le cadre du programme INTELAKA.

- L'agence internationale de rating Fitch a confirmé sur son échelle de notation nationale les notations suivantes de la BMCI traduisant sa solidité financière :

- Note à long terme : AAA (mar)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable
- Note à court terme : F1+ (mar)
- Note de soutien extérieur : 3

2020

Mars : Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus.

- Déclenchement du Plan de Continuité d'Activité de la BMCI suite à la crise sanitaire.

- Contribution du Groupe BMCI au fonds spécial pour la gestion de la pandémie au Maroc d'un montant de 85 MMAD.

Juin : Lancement des crédits « Damane Relance » et « Relance TPE » dans le cadre des mesures de relance mises en place par le Comité de Veille Économique (CVE) pour la relance de l'économie Marocaine. Ce financement est adossé à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie (CCG).

⁵ Lancement de la filiale DIGIFI spécialisée dans le paiement mobile suite à l'accord de Bank al Maghrib le 21 juin 2019

- Dans le cadre de sa bonne performance en matière d'activités RSE et de gestion de ses risques de durabilité, la BMCI a reçu le Certificat Top Performers 2020 de la part de Vigeo Eiris.

Novembre : Lancement du « Smart Flouss » de la filiale DIGIFI.

Décembre :

- Obtention de l'agrément par l'AMMC relatif au projet de règlement de gestion de la SPI – RFA « CLEO PIERRE » de la BMCI sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

- Nomination de M. Karim BELHASSAN en tant que COO en charge des fonction support de la BMCI et membre du Directoire par le Conseil de Surveillance, en remplacement de M. Didier Dufour, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

Février : BMCI-BNP Paribas Banque Privée se positionne dans le top 10 du classement « Euromoney Private Banking & Wealth Management Survey 2021 » en Afrique.

Mars : Signature d'un partenariat stratégique entre la BMCI et Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI dans le capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5% d'une part et l'acquisition par Aradei Capital de l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

- La BMCI reçoit le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme – Homme organisé au niveau national par le Ministère du Travail et de l'insertion Professionnelle.

- BMCI Asset Management obtient la distinction internationale BB+ par Fitch Ratings pour les fonds «BMCI Trésor Plus» et «Instiobligations État».

- La BMCI devient la première entreprise marocaine signataire de la charte #JamaisSansElles.

Avril : La BMCI a reçu les prix de la meilleure stratégie digitale et la meilleure expérience client pour son application BMCI Connect. Ces récompenses ont été attribuées à la BMCI, à l'issue d'une étude, réalisée par le cabinet Trusted Advisors, sur la transformation digitale des banques d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA) selon une approche analytique, ayant concerné plusieurs banques de la région.

Août : à l'issue de la finalisation des travaux préparatoires du troisième et dernier lot du programme de refonte du système d'information, la banque a mis en production son dernier lot à partir du lundi 23 août 2021.

Décembre : La BMCI reçoit une seconde ligne de financement de la part de la BERD dans le cadre du MORGEFF, d'un montant de 25 millions d'Euros

Février : BMCI a annoncé le lancement du premier bracelet NFC en partenariat avec Visa, ce bracelet vise à aider les clients à rester connectés grâce à une puce intégrée permettant aux utilisateurs d'effectuer les paiements en gardant les mains libres.

- BMCI a lancé un nouveau cycle de webinaires pour les activités de salle de marchés.

- La fondation BMCI soutient l'association JOOD via l'acquisition d'un camion solidaire.

Avril : La BMCI lance sa nouvelle solution innovante de paiement, la carte Visa Biométrique, mettant ainsi pour la première fois au Maroc un nouveau mode de paiement plus rapide et sécurisé à la disposition de ses clients.

- La fondation BMCI soutient l'association Al Jisr dans le soutien scolaire via le lancement d'un nouveau bibliobus.

Mai : La BMCI a été récompensée pour son engagement en faveur de la mixité en recevant le Certificat d'Excellence pour l'Égalité Professionnelle Femme-Homme au titre de l'année 2021, lors de la 6^{ème} édition du trophée de l'égalité.

- BMCI lance « Epargne Vie Multisupports » en partenariat avec AxaAssurance Maroc et Allianz

Juin : Organisation d'une convention G200 à Casablanca le 01^{er} Juin 2022 entre les 200 managers de BMCI et divers représentants de BNP Paribas afin d'échanger sur le futur de la banque, la genèse de la transformation informatique, les nouveautés de la BMCI, la culture d'entreprise ainsi que le plan stratégique Twenty4change.

- Organisation de la première édition du forum de la finance durable, marquant ainsi l'engagement de la banque dans les sujets de la finance durable au Maroc.

- BMCI Factoring s'est vu décerner la 3^{ème} place au prix *Import and Export Factor of the year* pour la région Afrique et Moyen Orient. Cette dernière fait partie des trois entités récompensées par la FCI lors de son séminaire annuel qui s'est tenu à Washington en Juin.

Juillet : Inauguration de la BMCI Academy, après des travaux qui ont duré plus de 12 mois. Ce nouvel espace de 600 m2 a entièrement été remis aux normes pour offrir aux collaborateurs un espace de partage, de développement et de création de synergies

Novembre : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Directeur Général, et membre du Directoire de la BMCI, à partir du 1^{er} novembre 2022.

Décembre : Le Groupe BMCI décide la cessation de l'activité de la filiale DIGISERV.

Février : BMCI clôture avec succès l'émission obligataire concernant l'emprunt obligataire perpétuel de 750 millions de MAD, sur trois différentes tranches.

- Fitch confirme la notation AAA (mar) avec perspective stable pour le Groupe BMCI.

- Le 17 février 2023, Le Groupe BMCI signe un accord de cession de BMCI Asset Management, filiale spécialisée en gestion d'OPCVM à CIH Bank.

2021

2022

2023

- Le 17 février 2023, le Groupe BMCI signe un accord de cession de ses parts dans la société DIGIFI à AB 15 Ventures.

Mars : Nomination de M. Hicham Seffa en tant que Président du Directoire de la BMCI, en remplacement de M. Philippe Dumel appelé à occuper de nouvelles fonctions au sein du Groupe.

Août : Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Source : Groupe BMCI

3.2 Appartenance de la BMCI au Groupe BNP Paribas

Au 30 juin 2023, et à travers BNP PARIBAS IRB Participations, le Groupe BNP Paribas détient 66,74% du capital de la BMCI.

A travers la filiale BNP Paribas IRB Participations (anciennement BNP Paribas BDDI Participations) contrôlée à 100% par le Groupe BNPP, la BMCI fait partie de l'ensemble opérationnel Réseaux Marchés Émergents, rebaptisé Europe Méditerranée.

3.2.1 Présentation du groupe BNP Paribas⁶

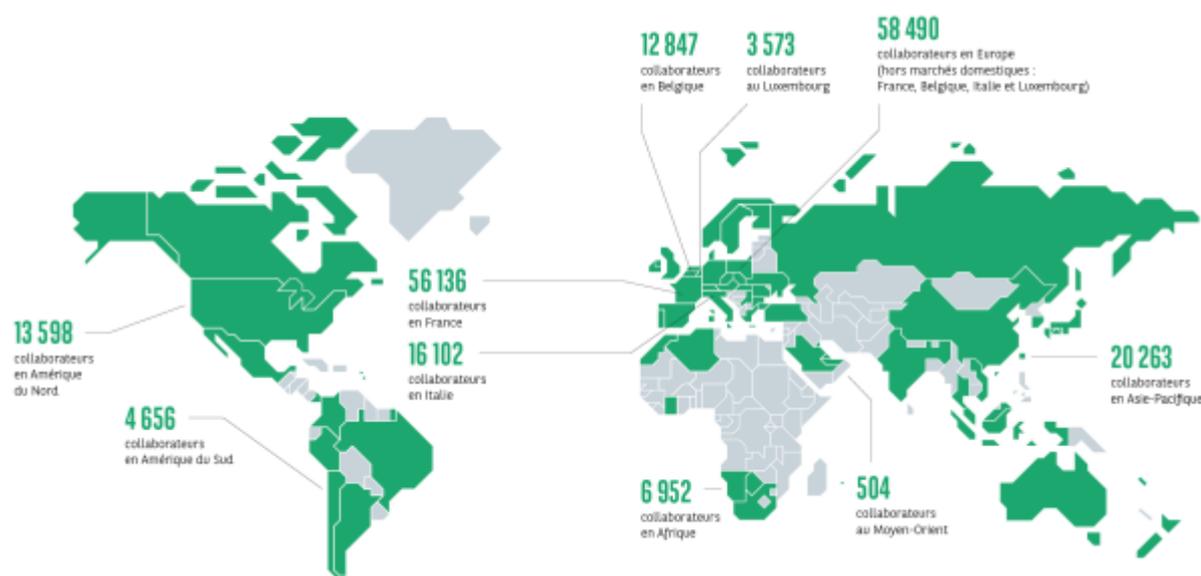
BNP Paribas est la première banque de l'Union européenne et un acteur bancaire international majeur. Présent dans 65 pays, le Groupe rassemble près de 190 000 collaborateurs, dont près de 145 000 en Europe.

- Un Groupe européen d'envergure internationale

Acteur bancaire international de premier plan, le Groupe dispose de plateformes et de métiers leaders en Europe, d'une forte présence dans la zone Amériques, ainsi que d'un dispositif solide et en forte croissance en Asie-Pacifique.

En Europe, BNP Paribas est composé de quatre marchés domestiques : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg. Le Groupe déploie également son modèle intégré de banque de détail dans les pays du bassin méditerranéen, en Turquie, en Europe de l'Est et en Afrique.

BNP Paribas est implanté dans 65 pays et territoires avec près de 190 000 collaborateurs.



Source : Groupe BMCI

⁶ Source : BNP Paribas

Une structure financière solide (chiffres à fin 2022)

50,4 milliards d'euros de Produit Net Bancaire	10,2 milliards d'euros de Résultat net part du Groupe	12,3% RATIO CET1 (CRD4, y compris dispositions transitoires IFRS9)
---	--	--

- Résultats au 31 mars 2023 :

12,03 milliards d'euros de Produit Net Bancaire	4,44 Milliards d'euros de Résultat net part du Groupe	13,6% RATIO CET1 (CRD5, y compris dispositions transitoires IFRS9)
--	--	--

Source : Groupe BMCI

Fort de ces atouts et conformément à sa raison d'être, le Groupe joue pleinement son rôle de financeur de l'économie, d'investisseur responsable et d'accélérateur dans la nécessaire transition vers une économie durable.

a. Une gamme complète de solutions adaptées aux besoins de tous les clients

L'organisation de BNP Paribas s'appuie sur **trois pôles opérationnels** :

- Commercial, Personal Banking & Services (CPBS),
- Investment & Protection Services (IPS),
- Corporate & Institutional Banking (CIB).

Les pôles opérationnels de BNP Paribas sont organisés pour intensifier la coopération entre les métiers et répondre ainsi aux attentes évolutives des clients, des collaborateurs, des investisseurs et de l'ensemble des parties prenantes. Une approche globale et conjointe permet d'enrichir les expertises proposées aux clients afin de les accompagner de façon continue sur le long terme, dans l'ensemble de leurs projets. Le Groupe BNP Paribas continue ainsi à leur proposer le meilleur de la technologie, un accompagnement personnalisé de proximité dans le cadre d'une relation de confiance de long terme, et des solutions durables et incitatives.

La complémentarité entre ces trois pôles de BNP Paribas permet de combiner les capacités de banque de financement et d'investissement avec l'expertise en banque de détail, en gestion d'actifs, en assurance, en crédit à la consommation et en immobilier, afin de créer des solutions durables et efficaces à travers les secteurs, les typologies de clients et les stratégies.

- Commercial, Personal Banking & Services

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) fédère les réseaux des banques commerciales de BNP Paribas et des métiers spécialisés dans le crédit, le financement et la mobilité.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services (CPBS) s'appuie sur le modèle diversifié et intégré de BNP Paribas et sur les expertises de ses équipes pour proposer à ses clients une large gamme de produits et services. Chacune de ses entités place l'innovation, la sécurité et le conseil au cœur de son modèle.

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble les réseaux de banques commerciales : France, Belgique avec BNP Paribas Fortis, Italie avec BNL BNP Paribas, au Luxembourg avec BGL BNP Paribas et dans neuf autres pays (Turquie, Ukraine, Pologne, Sénégal, Côte d'Ivoire, Algérie, Maroc, Chine et Etats-Unis).

Le pôle Commercial, Personal Banking & Services rassemble aussi des métiers spécialisés dans : (i) La mobilité avec Arval, (ii) les solutions de financement et de location d'équipements avec BNP Paribas Leasing

Solutions, (iii) les financements aux particuliers avec BNP Paribas Personal Finance, (iv) des services bancaires digitaux en Allemagne et en Inde avec l'entité BNP Paribas Personal Investors ou encore, (v) le compte courant ouvert à tous avec Nickel.

- **Investment & Protection Services**

Le pôle Investment & Protection Services (IPS) regroupe les activités de BNP Paribas dédiées à la protection, à l'épargne, à l'investissement et aux services immobiliers.

Le pôle Investment & Protection Services rassemble quatre métiers spécialisés :

- L'assurance, la protection et la retraite avec BNP Paribas Cardif ;
- La gestion d'actifs avec BNP Paribas Asset Management ;
- La banque privée pour les clients fortunés avec BNP Paribas Wealth Management ;
- Les services et l'investissement immobiliers avec BNP Paribas Real Estate

Ces quatre métiers spécialisés conçoivent des solutions d'épargne, d'investissement et de protection à valeur ajoutée et responsables, à destination des clients particuliers, entreprises, associations, ONG, Etats et institutionnels. Cette offre est distribuée en direct ou via des partenaires tels que les réseaux de banque commerciale, d'assurance et de Banque Privée du Groupe BNP Paribas, des conseillers indépendants ou encore des partenaires industriels hors secteur financier.

- **Corporate & Institutional Banking**

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) propose aux entreprises et aux institutions à travers le monde une large gamme de produits et services financiers adaptés à leurs besoins, en combinant les indispensables exigences d'un développement durable avec une rigoureuse maîtrise des risques et de la réglementation.

BNP Paribas Corporate & Institutional Banking (CIB) s'appuie sur trois grands domaines d'activité pour accompagner ses clients entreprises et institutionnels dans le monde entier avec une gamme complète de solutions et d'expertises :

- Les services de financement et le conseil stratégique pour les entreprises et les investisseurs institutionnels, avec Corporate Banking ;
- L'investissement et le financement sur les marchés de capitaux, avec Global Markets ;
- La conservation des titres, avec Securities Services.

En tant que leader européen dans le domaine de la finance durable, les équipes de CIB collaborent étroitement avec leurs clients et partenaires, pour répondre aux besoins d'une économie en mutation.

3.2.2 Conventions réglementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas⁷

3.2.2.1 Conventions conclues entre BMCI et BNP Paribas S.A

3.2.2.1.1 Contrat de prestation de services informatiques (BUILD et Licences d'Utilisation sur les œuvres développées) / Périmètre ALMT entre BMCI et BNP Paribas

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulières de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

⁷ Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2022.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de ce contrat.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 Février 2022 et conclue le 15 Avril 2022.

Durée : Le contrat débute rétroactivement au 15 Avril 2022 et conclue pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 7.267.374 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.2 Contrat de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre DBCE entre BMCI et BNP Paribas SA

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de ce contrat.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 Février 2022 et conclue le 1^{er} Juillet 2022.

Durée : Le contrat débute rétroactivement au 1^{er} Juillet 2022 et conclue pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève 2.365.469 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.3 Avenant Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GB entre BMCI et BNP Paribas SA

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet d'arrêter les conditions générales et particulière de réalisation par BNP Paribas (via sa filière CIB) des Services de Run et de concession de Licences en faveur de la BMCI applicables aux applicatifs ci-après et aux services y afférents :

- CONNEXIS TRADE ;
- IVISION ;
- TRS ;
- GBS TRADE ;
- RMA ;

- NOSTRO LORO ;
- CASE ;
- CONNEXIS CASH ;
- ATLAS2/ORION2.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de ce contrat.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2022 et conclue le 13 avril 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 21.104.643 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.4 Contrat de Prestation de services informatiques (RUN et Licences d'Utilisation sur les Œuvres Développées) / Périmètre GM entre BMCI et BNP Paribas

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat de prestation de services informatiques Périmètre GM a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux applicatifs objet de ce contrat et aux services y afférents en faveur de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas en contrepartie des droits d'utilisation, de prestations de maintenance applicative et des prestations d'hébergement pour chacun des applicatifs objet de ce contrat.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 Février 2022 et conclue le 21 Mars 2022.

Durée : Le contrat débute rétroactivement au 21 Mars 2022 et conclue pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.841.309 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.5 Contrat d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch et BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas Portugal Branch, succursale de BNP Paribas SA au Portugal.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat d'application Intra-Groupe entre BNP Paribas SA à travers sa succursale au Portugal, BNPP Portugal Branch et la BMCI, pour la prestation de service fournie par l'équipe centrale opérationnelle OneKYC Repository a pour objet de préciser les conditions financières applicables aux services ci-après :

- ✓ *Contrôle de qualité* : Mise en place de contrôle par l'équipe centrale sur la complétude et la qualité des données dans le but de fournir à tous les utilisateurs du OneKYC dont la BMCI, la possibilité d'utiliser des données et des documents déjà disponibles au sein du groupe avec un haut niveau de confidentialité.
- ✓ *Représentation de la structure actionnariale* :
 - Complétude/mise à jour de la représentation de la structure actionnariale basée sur les informations provenant des pôles (de structure plate à structure hiérarchisée où des liens entre les différents objets sont créés) ;
 - Gestion du site primaire quand il est défini/mis à jour ;
 - Représentation de la structure actionnariale vérifiée/crée/mise à jour si besoin à chaque fois que OneKYC reçoit un dossier KYC provenant du bénéficiaire (BMCI).
- ✓ *Support technique aux utilisateurs, droits d'accès et reporting.*

Conditions et modalités de rémunération : En contrepartie des services fournis, BNP Paribas SA facture à BMCI un montant fondé sur une répartition de coûts engagés par BNP Paribas pour rendre les services : tous les coûts de personnel interne, les autres coûts directs ainsi que les coûts indirects liés aux équipes suivantes : équipes opérationnelles One KYC et support, coûts engagés par le prestataire pour rendre les services.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2022 et conclue en début juillet 2022.

Durée : La convention est conclue pour une durée ferme de 3 ans expirant le 1er avril 2023 inclus.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 à 855.154 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice :

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.6 Contrat des conditions particulières de prestations de services intragroupe Build entre BNP Paribas et BMCI - KONDOR

Entités concernées :

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat s'inscrit dans le cadre de l'obligation de la BMCI de se conformer à la BNPP Compliance Policy 0294 et au FX Global code, visant à mettre en place la détection des abus de marché sur toutes activités de marché.

Au regard du contexte ci-dessus, un développement sur l'outil Kondor est nécessaire. A ce titre, le contrat a pour objet d'arrêter les conditions de la réalisation par BNP Paribas via l'entité CIB, des services de Build suivants :

- ✓ *Développement d'une extraction quotidienne des données KONDOR pour le Maroc, au format XML couvrant* :
 - FX SPOT : données transactionnelles et securities
 - FX Forward : données transactionnelles et securities
 - FX SWAP : données transactionnelles et liste des titres
 - Bonds/Paper Deals : Données transactionnelles et liste des titres
- ✓ *Mise en place du lien CFT pour l'envoi des fichiers*
- ✓ *Livraison dans l'environnement d'intégration, tests de performance, et tests fonctionnels*
- ✓ *Correction des anomalies détectées*
- ✓ *Contribution à la mise en production.*

Conditions et modalités de rémunération : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet du contrat et portant sur la facturation des services BUILD listés ci-dessus. Cette facturation est établie en prenant en considération un taux jour/homme.

Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022 et conclue le 19 septembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

Montant encaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.7 Avenant n°3 au contrat de prestations de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA

Entités concernées

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : L'avenant n°3 au contrat de prestations de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA intervient dans l'objectif de :

1. Détailler les conditions financières à travers la prise en compte d'unités d'œuvres. Les montants facturés et les modalités de leur calcul sont présentés sous forme de tableau détaillé pour les années allant de 2016 à 2021. Lesdits montants demeurent inchangés et correspondent à ceux facturés à BMCI durant cette période de référence (2016-2020).
2. Intégrer trois outils, à savoir : ARGOS, CLIENT FIRST et SAV GRAPHIQUE-OSCAR.
3. Acter le décommissionnement de l'outil NEOS.

Conditions et modalités de rémunération : Les conditions financières applicables demeurent inchangées. L'Avenant vient uniquement en détailler les modalités de calcul.

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2022, et conclue le 21 septembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 16.695.359 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.8 Avenant n°4 au contrat de prestations de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA

Entités concernées

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Pour rappel, le Contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d'œuvres développées entre la BMCI et BNP Paribas auquel cet Avenant est rattaché, fixe les conditions financières applicables aux applicatifs IT et aux Services y afférents, au titre de la période 2016 jusqu'à 2020.

L'avenant n°4 vient par conséquent arrêter les conditions financières applicables pour l'année 2022, aux applicatifs restés dans le patrimoine de l'entité IRB de BNP Paribas et des services IT y afférents. A ce titre, les éléments de facturation qui changent sont relatifs au :

- ✓ Décommissionnement de l'outil NEOS fin 2021
- ✓ La réduction du périmètre d'utilisation d'Atlas 2. Les applicatifs concernés sont AML NET REVEAL, ATLAS2, BNPINET (dont prestations Mobile Banking), SONAR, SWIFT SIBES, VINCI et WEBDOC.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet du contrat. Les conditions financières sont détaillées pour prendre en considération la facturation des droits d'utilisation des applicatifs, les prestations de maintenance applicative et les prestations d'hébergement applicatif.

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2022 et conclue le 21 septembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 16.695.359 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.9 Contrat d'application intragroupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de filtrage – SHINE

Entités concernées

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat a pour objet de définir les conditions de fourniture par BNP Paribas à la BMCI en tant que bénéficiaire, des services de filtrage des flux sur l'outil SHINE suivants :

- ✓ Filtrage des transactions de BMCI par rapport aux listes des sanctions financières ;
- ✓ Gestion des alertes générées par le filtrage conformément aux engagements réglementaires ;
- ✓ en matière de sanctions financières internationales et à la politique du Groupe BNP Paribas.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet du contrat. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2022 et conclue le 4 octobre 2022 pour une durée initiale de trois ans renouvelables une fois.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.039.649 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.1.10 Contrat d'application intragroupe entre BMCI et BNP Paribas relatif à la prestation de services de criblage régulier des bases de données relations - SUN

Entités concernées

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat de services de centralisation et d'automatisation du criblage des bases de données Relations à des fins de conformité aux obligations légales et réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de lutte contre la corruption et de lutte contre le financement du terrorisme, ainsi qu'à des fins de respect des embargos et sanctions de nature financière.

Ce processus de Groupe met en œuvre les éléments nécessaires au respect de la réglementation locale ainsi que les normes et les standards internationaux applicables en la matière.

Les services comprennent l'accès à l'Outil logiciel en mode SaaS et son utilisation, ainsi que sa maintenance et son support :

1. SUN fournit un algorithme de détection permettant le criblage régulier et automatique des relations par rapport aux listes FS applicables ainsi que la génération d’alertes, selon les règles mises en place ;
2. Il fournit un workflow à BMCI pour gérer les alertes générales (assignation, rapport, levée, blocage ou rejet, messages de l’historique, stockage) ;
3. Il fournit une solution de stockage des alertes clôturées.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI règle les prestations fournies par BNP Paribas au titre des services objet du contrat. La facturation se base sur la répartition de tous les coûts interne de personnel, autres coûts directs (y compris les frais de déplacement et de représentation, les honoraires des prestataires externes...) et coûts indirects (y compris les coûts des locaux, des installations, les coûts informatiques, les coûts des fonctions : RH, Finance, etc.).

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2022, et conclue le 4 octobre 2022 pour une durée initiale de trois ans renouvelables une fois.

Montant comptabilisé au titre de l’exercice : Le montant comptabilisé au titre de l’exercice 2022 s’élève à 1.039.649 MAD.

Montant décaissé au titre de l’exercice : Aucun décaissement n’a été effectué au titre de l’exercice 2022.

3.2.2.1.11 Avenant n°1 au Contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de licence d’œuvre développées de BNP Paribas - OMR

Entités concernées

- BNP Paribas SA détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- BNP Paribas est membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : La conclusion de cet avenant, s’inscrit dans le cadre de la poursuite de la réalisation des services BUILD par BNP Paribas pour le compte de la BMCI, pour l’outil OMR ayant remplacé l’outil Arpson.

L’objectif du projet est :

1. La transformation du dispositif actuel de façon à faciliter les évolutions métiers et se mettre en conformité avec les pratiques de CIB ;
2. L’utilisation des outils standard de CIB pour les activités considérées ;
3. La réduction des tâches manuelles du Back Office en visant un STP élevé et un risque opérationnel réduit ;
4. L’amélioration des procédures de réconciliation ;
5. Le respect des normes comptables de Finance Groupe.

L’outil OMR est un outil de BackOffice dédié aux activités de la salle de marchés et de l’ALMT. Placé entre l’outil Front Office (Kondor) et l’outil comptable SAB, OMR permet aux utilisateurs de la DPAC de recevoir le flux des opérations traitées dans ces activités en effectuant l’ensemble des paiements et des confirmations y relatives, avec un STP élevé et un risque opérationnel réduit.

Le présent avenant a pour objectif de :

1. Rajouter aux services IT et aux licences d’utilisation des œuvres développées par BNP Paribas, les étapes finales de BUILD, de test et de livraison en production, ainsi que de support post-mise en production. Ces services se présentent comme suit :
 - ✓ Etude et Développement ;
 - ✓ Déploiement (qualification et mise en production)
 - ✓ Matériel (mise en place du hardware éventuellement nécessaire)

- ✓ Editeur (relation avec l'éditeur pour le développement d'évolutions éventuellement nécessaires dans le cadre du projet de déploiement)

2. Prolonger consécutivement la durée du contrat au 31 décembre 2022.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI rémunère BNP Paribas au titre des services objet du contrat et portant sur la facturation des prestations de services liés à l'outil OMR. BNP Paribas facture les coûts supportés correspondant aux phases d'étude, de développement et de déploiement.

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022, et conclue le 12 décembre 2022. Le contrat prend effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2022, et prend fin au 31 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5.745.174 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5.745.174 MAD.

3.2.2.1.12 Contrat de de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 1

Nature et objet de la convention :

Le contrat a pour objet la réalisation au profit de la BMCI des services suivants :

- Services de surveillance des communications électroniques (LCAPM et ALMT) ;
- Services de surveillance du Trade (Activités ALMT uniquement).

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet du contrat et portant sur la facturation des prestations de services DMA Provider 1.

La facturation prend en considération les clés d'allocations suivantes :

- Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période ;
- Nombre d'alertes clôturés pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Date et durée : La convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 9 mars 2023 pour une durée de 3 ans, tacitement renouvelable une fois pour la même durée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant comptabilisé.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun montant décaissé.

3.2.2.1.13 Contrat de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 2

Nature et objet de la convention

Le contrat a pour objet la réalisation au profit de la BMCI des services suivants :

- Surveillance des communications électroniques à travers l'outil Groupe « RedOwl » ;
- Paramétrage et maintien IT de l'interface de Trade Surveillance (pour l'ALMT).

Conditions et modalités de rémunération :

BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet du contrat et portant sur la facturation des prestations de services DMA Provider 2.

La facturation prend en considération les clés d'allocations suivantes :

- Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période ;
- Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Date de conclusion : La convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 9 mars 2023 pour une durée de 3 ans, tacitement renouvelable une fois pour la même durée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant comptabilisé.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun montant décaissé.

3.2.2.1.14 Contrat de prestations de services pour la fourniture de services intragroupe – DMA Provider 3

Nature et objet de la convention

Le contrat a pour objet la réalisation au profit de la BMCI des services suivants :

- Sur la base des alertes remontées via les outils de monitoring Groupe, les équipes de BNP Paribas London Branch, effectueront les opérations suivantes :
 - Les FOCS analysent les alertes non clôturées au niveau du FOCS local et nécessitant une escalade pour de plus amples investigations ;
 - La conformité assure les opérations suivantes : supervision des contrôles du FOCS en tant que LOD2, examen des alertes remontées par le FOCS, traitement des alertes liées au périmètre géré par la conformité exclusivement, faire le lien avec la Conformité locale en cas d'alertes avérées et de réalisation des contrôles.

Conditions et modalités de rémunération :

BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet du contrat et portant sur la facturation des prestations de services DMA Provider 3.

La facturation prend en considération les clés d'allocations suivantes :

- Nombre d'effectif affecté à BMCI objet d'un suivi sur le nombre total des effectifs alloués à ces services au cours de la période ;
- Nombre d'alertes clôturées pour le compte de BMCI sur le nombre total d'alertes clôturées au cours de la période.

Date de conclusion : La convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 9 mars 2023 pour une durée de 3 ans, tacitement renouvelable une fois pour la même durée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant comptabilisé.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun montant décaissé.

3.2.2.1.15 Contrat d'application intragroupe entre BNP Paribas et BMCI, rattaché au contrat cadre pour les prestations de services intragroupe (MSA)

Nature et objet de la convention

Le contrat a pour objet l'accompagnement et le conseil par BNP Paribas au profit de la BMCI sur les périmètres suivants :

- Retail and SME Client Segment Activity ;
- IRB Corporate Client Segment Activity ;
- IRB Procurement Support.

Conditions et modalités de rémunération :

BMCI verse le montant des rémunérations à BNP Paribas au titre des services objet de ce contrat. La facturation prend considération un taux jour/homme par périmètres mentionnés ci-dessus et est détaillée pour les périodes 2021 et 2022.

Date de conclusion : Ce contrat a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2022 et conclu le 9 février 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, sauf résiliation anticipée dans les conditions du contrat.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 54.789.590 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun montant décaissé.

3.2.2.2 Conventions entre BMCI et filiales étrangères de BNP Paribas S.A.

3.2.2.2.1 Contrat des conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe Diligence conclu entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Entités concernées :

BNP Paribas PF et BMCI sont toutes les 2 filiales de BNP Paribas, qui détient à travers sa filiale :

- BNP IRB Participations, 66,77% du capital de la BMCI.
- BNPP société mère de BMCI et de BNP Paribas PF, est membre du Conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat porte sur les conditions générales et particulières pour la fourniture de services intragroupe Diligence et l'acquisition des licences, de prestation d'hébergement et maintenance évolutive de l'outil Diligence.

Diligence est un outil de développement des Systèmes Experts (SE) en fonction des besoins des clients sur l'octroi, le recouvrement, la fraude (édition, modification, certification), comprenant entre autres la conception des règles, la simulation de la production, la génération de SE.

Les maintenances réalisées dans le cadre de ce contrat se présentent comme suit :

1. Maintenance applicative/corrective : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;Maintenance préventive :
2. Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence.

Conditions et modalités de rémunération : BMCI verse des redevances à BNP Paribas Personal Finance en contrepartie des licences, des services d'hébergement et des services de maintenance.

Date et durée : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 12 décembre 2022 pour une durée de 5 années, renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 853.966 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.2.2 Contrat de maintenance de SICLID conclu entre BMCI et CENTRAL EUROPE TECHNOLOGIES SRL (CET)

Entités concernées :

- CET et BMCI sont toutes les 2 filiales de BNP Paribas.
- BNP Paribas détient à travers sa filiale BNP IRB Participations, 66,77% du capital de la BMCI.
- BNPP SA, société mère de BMCI et de CET, est membre du Conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Le contrat porte sur les termes et conditions des services de maintenance et développement de l'application SICLID de gestion des crédits à la consommation utilisée par la BUC, fournit par Central Europe Technologies SRL.

Les types de maintenances réalisées dans le cadre de ce contrat sont :

- Maintenance de mise à jour ;

- Maintenance corrective et support ;
- Maintenance évolutive/implémentation de projet.

Conditions et modalités de rémunération :

Le prix, contrepartie des prestations objet du Contrat est détaillé comme suit :

- Au titre des Services de Développement / Maintenance évolutive/ Implémentation projets : CET soumet à la BMCI une proposition de devis indiquant le nombre J/H nécessaires à la réalisation du projet. Ce dernier est fixé en utilisant la méthode coût complet + 5% de marge ;
- Au titre des Services de maintenance corrective et support : le budget est révisé annuellement en fonction du nombre des demandes traitées l'année précédente. Le taux est fixé en utilisant la méthode coût complet + 5% de marge.

Date et durée : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 12 décembre pour une durée de 3 années, renouvelable tacitement une fois pour la même période.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3.260.276 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3.381.274 MAD.

3.2.2.2.3 Contrat des conditions particulières pour la fourniture de services intragroupe KYIS conclu entre BMCI et BNP Paribas Personal Finance

Entités concernées :

- BNP Paribas Personal Finance et BMCI sont toutes les deux filiales de BNP Paribas.
- BNP Paribas détient à travers sa filiale BNP IRB Participations, 66,77% du capital de la BMCI

Nature et objet de la convention :

La convention porte sur les termes et conditions de l'acquisition de droit d'utilisation, de prestation d'hébergement et de maintenance de l'outil KYIS.

KYIS est un outil de gestion des intermédiaires (know your intermediary) qui permet de :

- Agréer les nouveaux partenaires ;
- Collecter les informations et documents nécessaires à l'évaluation du niveau de risque LCBFT des intermédiaires ;
- Calculer le score et le niveau de Risk Compliance ;
- Gérer le processus de Certification ;
- Piloter la certification/re-certification régulière du stock d'intermédiaires ;
- Piloter l'activité opérationnelle ;
- Identifier les PPE et les personnes sous sanctions (filtrage via SUN) ;
- Gérer les droits d'accès.

Les types de maintenance réalisés dans le cadre de ce contrat sont :

- Support applicatif, suivi de production et diagnostic des incidents ;
- Maintenance applicative : Application de correctifs ou de solutions de contournement afin de garantir la disponibilité ;
- Maintenance préventive : Adaptation de la solution, gestion de l'obsolescence administration des paramètres de la solution.

Conditions et modalités de rémunération : Les modalités de rémunération se présentent comme suit : BMCI verse des redevances à BNP Paribas Personal Finance au titre des droits d'utilisation, des services d'hébergement, des services de maintenance ainsi qu'au titre des développements spécifiques.

Date et durée : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 octobre 2022 et conclue le 22 décembre 2022 pour une durée de 5 années, renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 161.085 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.2.4 Convention portant sur l'hébergement et l'infogérance entre COFICABAIL et BMCI

Entités concernées : COFICABAIL (Ex LEVAL DEVELOPPEMENT) est filiale de BNP Paribas Personal Finance, elle-même filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention fixe les modalités des prestations d'hébergement et d'infogérance du Logiciel Système (SICLID), intégrant l'assistance et les améliorations du programme d'exploitation des Batch de production et l'assistance pour les opérations de maintenance.

Conditions et modalités de rémunération :

- a. Un forfait HT annuel de 90 KEUR correspondant aux services suivants ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC :
 - Mise à disposition et maintenance des environnements ;
 - Accès continu au téléprocessing et traitement des batchs quotidiens ;
 - Procédures de back-up ;
 - Création/mise en place et contrôle de l'évolution du plan de reprise (recovery plan).
- b. Un coût HT annuel s'élevant à 0,6 EUR par dossier actif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients actifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - A la puissance des processeurs ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines COFICABAIL (Ex LEVAL DEVELOPPEMENT).
- c. Un coût HT annuel s'élevant à 0,3 EUR par dossier inactif ajusté annuellement pour prendre en considération l'accroissement de l'index SYNTEC, conformément à la formule mentionnée ci-après, appliqué au nombre de dossiers clients inactifs en DB2 en fin de mois. Ce montant correspond aux coûts liés :
 - A l'espace de stockage ;
 - Aux outils nécessaires à la fourniture des services et les tarifs sont proportionnels à la puissance des machines COFICABAIL (Ex LEVAL DEVELOPPEMENT).

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2002 modifiée par avenants, successivement le 1^{er} décembre 2004, le 6 décembre 2007 et le 1^{er} janvier 2009.

Durée : La présente convention s'étale sur une durée de dix ans renouvelables par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 2.883.639 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.728.043 KMAD.

3.2.2.2.5 Convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI

Entités concernées : BNP PARIBAS NET LIMITED est filiale de BNP Paribas IRB Participations qui détient 66,74% dans le capital de BMCI, laquelle est membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Les services fournis à la BMCI par BNP PARIBAS NET LIMITED se présentent comme suit :

- Services DATA : mise à disposition de la BMCI du réseau international qui relie la Banque à BNP Paribas à travers le monde ;

- Services à valeur ajoutée sur le réseau international : en particulier en matière de sécurité (antivirus, filtrage etc.) les services téléphoniques et services de réseau WIFI Groupe et prestation de maintenance et d'administration.

Conditions et modalités de rémunération : Les frais au titre des services sont facturés comme suit :

- Réseau de données et lignes dorsales : tarif forfaitaire ;
- Téléphonie par commutation et RAN : tarif variable ;
- Autres services : tarif forfaitaire.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 7 juillet 2011.

Durée : La présente convention s'étale sur une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4.010.140 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3.955.141 KMAD

3.2.2.2.6 Convention portant sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI

Entités concernées : BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de la BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Fourniture des Prestations de maintenance corrective et de maintenance évolutive et prestations de développement de SICLID, l'outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation et de ses composantes à savoir :

- STARC : Outil utilisé par le Marketing pour le reporting sur les campagnes commerciales et
- TELEMATIQUE « TELEM-Fonc » : Outil de distribution des crédits sur les lieux de vente pour l'activité de « Distribution » et sur Internet.

Conditions et modalités de rémunération : La rémunération au titre de cette convention se détaille comme suit :

a. Coût HT (de départ en 2001) annuel pour 1000 dossiers gérés de 50 EUR. La facture est calculée au prorata sur la base de 50 EUR pour 1000 dossiers. Cette rémunération est payable trimestriellement à terme échu.

Le montant de la rémunération peut être révisé lors de chaque renouvellement après accord entre les parties.

b. Les coûts de base par dossier de chaque année seront indexés le 1^{er} janvier de chaque année en fonction des variations de l'indice SYNTEC.

Les réajustements des coûts de base selon cette indexation s'effectuent sans formalité.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 1^{er} décembre 2001 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} juillet 2001.

Durée : La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à 703.774 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève 540.176 KMAD.

3.2.2.2.7 Convention portant sur la concession de licence RATANET au profit de la BMCI

Entités concernées : BNP Paribas Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de la BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : La présente convention fixe les modalités de la concession d'une licence d'utilisation du Progiciel RATANET et de fourniture de prestations d'adaptations aux besoins et aux pratiques de la Banque. Il s'agit d'un nouvel outil informatique utilisé par la Business Unit Crédit Conso pour la production et la gestion des crédits à la consommation.

Conditions et modalités de rémunération : Montant forfaitaire de 350 KEUR dont 50 KEUR au titre de la licence d'utilisation et 300 KEUR au titre des développements.

Cette rémunération ne comprend pas le coût des éventuels progiciels ou logiciels nécessaires pour l'utilisation du progiciel objet de la convention, et qui ne seraient pas des progiciels standards développés par BNP PARIBAS Personal Finance.

Règlement du montant susvisé comme suit :

- Avance de 70 KEUR HT payée dès signature du contrat ;
- Livraison Lot 1 de 130 KEUR HT ;
- Livraison Lot 2 de 50 KEUR HT ;
- Livraison Lot 3 de 50 KEUR HT ;
- Livraison Lot 4 de 50 KEUR HT.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 12 mai 2014 avec date d'entrée en vigueur rétroactivement au 15 octobre 2013.

Durée : La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 30.654 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice :

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 30.654 KMAD.

3.2.2.2.8 Convention portant sur la télématique au profit de la BMCI

Entités concernées : BNP PARIBAS Personal Finance est filiale de BNP Paribas qui détient 66,74% dans le capital de la BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : La présente convention fixe les modalités de la fourniture des prestations de services d'exploitation, de développements informatiques et de supports liés à la télématique des outils de la BU Crédit Conso.

Conditions et modalités de rémunération

- Services télématiques : La rémunération de départ (fixée en 2008) au titre des services (hébergement et exploitation) est de 0,1 EUR HT par instance. La rémunération au titre des services télématiques sera calculée sur la base du nombre d'instances réalisées à la date de la facturation telle que définie ci-après ;
- Développements télématiques : La redevance de départ (fixée en 2008) de 0,6 EUR par instance s'applique aux développements télématiques, la petite maintenance évolutive et le support, dans les limites suivantes :
 - 10 mois/homme/année pour les développements corporate ;
 - 3 mois/homme/année pour la petite maintenance évolutive ;
 - 3 mois/homme/année pour le support.

Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice Syntec.

La tarification applicable aux autres prestations de développements, maintenance et support télématique non comprise dans la redevance ci-dessus, est égale (en 2008) à 686 EUR HT jour-homme. Tarifification réajustable au 1^{er} janvier de chaque année.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 16 septembre 2008 avec date de prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2002.

Durée : La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 44.994 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5.090 KMAD.

3.2.2.2.9 Convention « Procurement Technology »

Entités concernées : BNP Paribas, à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, est actionnaire majoritaire de BMCI et actionnaire à 100% de Procurement Technology.

Nature et objet de la convention : La convention permet de faire bénéficier BMCI de conditions contractuelles et financières avantageuses, négociées par Procurement Technology avec les éditeurs de logiciels pour le compte de BNP Paribas et de l'ensemble de ses filiales dans le monde.

Cette convention remplace celle conclue avec Procurement Technology portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération : Les conditions financières applicables à chaque commande sont prévues dans les conditions particulières et prises fermes.

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 26 février 2020.

Durée : La convention a une durée indéterminée à compter de la signature des conditions particulières.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 13.026.411 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 s'élève à 9.554.014 KMAD.

3.2.2.2.10 Conventions tripartite RATANET IT Service Master Agreement entre BMCI, BNP Paribas Groupe Service Center S.A. et BNP Paribas Personal Finance

Entités concernées : BNP Paribas Groupe Service Center S.A. (filiale de BGZ BNP Paribas) en sa qualité de prestataire de services informatiques, BNP Paribas Personal Finance en sa qualité de propriétaire de l'outil RATAMA et la BMCI bénéficiaire.

BNP Paribas Personal Finance et BNP Paribas Groupe Service Center S.A. sont des filiales de BNP Paribas, qui détient 66,74% dans le capital de la BMCI à travers sa filiale BNP IRB Participations, membre du Conseil de Surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Contrat tripartite portant sur la fourniture des prestations relatives aux nouveaux développements informatiques sur l'outil RATAMA et sa maintenance, étant rappelé que la BMCI dispose déjà d'une licence d'utilisation de cet outil.

Conditions et modalités de rémunération : Au titre des prestations de développement, suivant un devis arrêté sur la base du nombre de jour-homme calculé sur la base d'un coût jour-homme de 325 EUR HT (majoré de 50% pendant les jours/heures d'astreinte). Au titre de la maintenance :

- Pour la solution actuelle : redevance annuelle de 53 KEUR HT, qui représente 15% du coût de licence acquise et développements initiaux ;
- Pour chaque nouveau lot développé : redevance annuelle sur la base de 15% HT du coût de chaque nouveau lot développé ;
- Les développements inférieurs à un jour-homme sont exclus de la base de calcul de la maintenance ;
- La facturation annuelle au titre de la maintenance est capée à 91 KEUR, couvrant une enveloppe de 60 jour-homme.

Date de conclusion : Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance réuni le 2 mars 2018 et est entrée en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.060.142 KMAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI s'élève 2.060.142 KMAD.

3.2.2.2.11 Conventions de services entre la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina (BICIAB) et BMCI

Entités concernées :

- Banque internationale pour le commerce l'industrie et l'agriculture du Burkina (BICIAB) est filiale de BNP Paribas.
- BNP Paribas détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention fixe les modalités de prestations de services réalisées par le « Centre de Services Partagés (CSP) Monétique » du Prestataire pour le compte de la BMCI et portant sur le suivi quotidien des activités monétiques frauduleuses et la gestion de la survenance des fraudes monétiques, notamment par l'analyse et la remontée de l'alerte, la mise en place immédiate d'une solution préventive ainsi que l'initiation d'une cellule de crise pour action et résolution rapide.

Conditions et modalités de rémunération : Les charges de fonctionnement sont réparties entre les sites bénéficiant des services du CSP Monétiques selon une clé de répartition basée sur le volume numérique de chaque site (transactions, cartes en portefeuille, système d'acceptation).

Le coût des prestations de services est déterminé par la somme des rubriques suivantes :

- Les frais de personnel et d'hébergement à Ouagadougou ;
- Les dépenses de transport et d'hébergement engagés par le CSP à l'occasion de ses missions ;
- Les dépenses de fonctionnement autres que le transport et hébergement engagés par le CSP.

La BICIAB transmet trimestriellement une facture correspondant à la quote-part de BMCI indexée sur la base de la clé de répartition calculée pour l'année N-1, nette de tous impôts et taxes.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 24 avril 2014, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun montant n'a été décaissé au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.2.12 Conventions de mise à disposition d'un Logiciel de gestion Informatique entre BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) et BMCI

Entités concernées :

- BNP Paribas Factoring IT Services (FITS) est filiale de BNP Paribas.
- BNP Paribas détient 66,74% dans le capital de BMCI à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participations, membre du conseil de surveillance de la BMCI.

Nature et objet de la convention : Cette convention fixe les modalités de mise à la disposition de BMCI d'un logiciel de gestion informatique de centralisation et de mutualisation des activités IT pour l'activité de Factoring de la BMCI.

Conditions et modalités de rémunération : La redevance est déterminée sur la base de la méthode de répartition des coûts supportés par FITS.

Conformément à cette méthode de facturation, tous les coûts directs supportés par FITS dans l'exécution des services, sont refacturés à la BMCI augmentés de 8%.

Date de conclusion : Cette convention a été conclue en date du 30 juin 2013 avec une date d'entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013, pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3.046.368 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1.941.331 MAD.

3.2.2.3 Conventions entre BMCI et filiales marocaines de BNP Paribas S.A.

3.2.2.3.1 Contrat de prestations de services entre BMCI et BDSI

Entités concernées :

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- BDSI est détenue par BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein de BDSI.

Nature et objet de la convention :

La convention annule et remplace le contrat d'assistance technique datant de 2013, qui s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et au regard des normes légales et réglementaires applicables en matière de secret professionnel, protection des données.....

Il s'agit d'un contrat régissant les prestations de services d'assistance technique fournies par BMCI à BDSI.

Les services fournis par BMCI à BDSI sont relatifs aux domaines de gestion suivants :

- Finances et Gestion Comptable ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Conseil et Assistance Juridique ;
- Contrôle Permanent ;
- Pôle Immobilier.

Conditions et modalités de rémunération : BDSI verse une rémunération à BMCI au titre des services listées ci-dessus en prenant en considération le coût total des prestations, ainsi qu'un tarif journalier moyen (TJM) par type de services.

Date de conclusion :

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022, Le contrat prend effet au 1er janvier 2022 et demeura en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, sauf résiliation anticipée de l'une ou de l'autre des parties ou résiliation pour convenance en conformité avec les termes du contrat. A l'issue de la Durée Initiale. Le contrat est reconduit tacitement d'année en année.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.629.633 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice :

Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.3.2 Avenant n°1 à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI

Entités concernées :

- BDSI est détenue par BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein de BDSI
- BNP Paribas actionnaire commun.

Nature et objet de la convention

La conclusion de l'avenant n°1 à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI s'inscrit dans le cadre de la contractualisation d'une nouvelle prestation de services fournie par la BMCI à BDSI et ce, pour donner suite à la directive de Compliance IRB d'intégrer BDSI au scope de la Conformité BMCI.

L'avenant n°1 à la convention de services BMCI-BDSI, régit la prestation de service portant sur le domaine de « Conformité » fournie par la BMCI à BDSI.

Les parties conviennent ainsi à travers cet avenant, d'élargir les domaines d'intervention de la BMCI, en tant que prestataire, aux domaines de conformité, sur les thématiques suivantes :

- Sécurité Financière (KYS, KYE, Negative News...);
- Conformité Réglementaire et Services (Ethique professionnelle, Conflits d'intérêts, ABC, Invitations et Cadeaux...);
- CCRM (Gestion des procédures Conformité, Plan de contrôle de la 1ère Ligne de Défense (1LoD) sur les risques de conformité, indépendant Testing (IT), Plan de contrôle de la 2^{ème} ligne de Défense (2Lod), les incidents historiques portant sur les risques de conformité, constats et recommandations de l'IG sur le périmètre Conformité, Compagnes d'évaluation des risques de conformité, indicateurs clés de performance et de risque (KPRI) Conformité, RCSA Conformité).

Conditions et modalités de rémunération : BDSI verse une rémunération sur les prestations fournies par BMCI au titre des services objet de l'avenant n°1 et portant sur la facturation des services liés aux nouveaux domaines d'intervention de BMCI. Cette facturation prend en considération un Taux Journalier Moyen.

Date de conclusion : Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 31 août 2022 et conclu le 14 septembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.629.633 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice : Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.3.3 Avenant N°2 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI

Entités concernées :

- BDSI est détenue par BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein de BDSI.
- BNP Paribas actionnaire commun.

Nature et objet de la convention : L'avenant n°2 vise les éléments suivants :

- La mise à jour du Catalogue de services par l'intégration des nouveaux services Cloud, ainsi que la nouvelle prestation « Plateforme Finance Afrique » et l'affectation du Service Accompagnement et Expertise aux Services BUILD et RUN ;
- La mise à jour des niveaux de services, KPI et Reporting ;
- La revue de l'Annexe Financière dans sa rubrique « Grille tarifaire et Coût des Services fournis » ;
- La revue de l'Annexe « Gouvernance et Mesures d'escalade » avec mise à jour des objectifs de l'ordre du jour des comités, de la liste des participants et de la périodicité ;
- La mise à jour de l'Annexe « Conditions Générales » aux fins de leur alignement sur les normes de la réglementation européenne du secteur bancaire (notamment les EBA Guidelines).

Conditions et modalités de rémunération : L'avenant modifie les conditions financières en prenant considération les éléments suivants :

- Prise en compte des nouvelles activités Data, Plateforme Financière et refonte des contrats CIB
- Réallocation à la bonne hauteur du financement des services transverses :
 - Activité sécurité financée préalablement en central
 - Intégration de la Data
 - Renforcement de l'accompagnement agile
 - Renforcement des équipes support sur le volet RH, Finance et gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre et du pilotage de la nouvelle gouvernance de la Région
 - Budgétisation des besoins complémentaires sur le volet competency center, infrastructure et architecture (Raiser, gestion des API...).

Date de conclusion : Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022 et conclu le 8 juin 2022. Les termes de cet avenant sont applicables avec effet rétroactif au 1er janvier 2021 et ne modifie pas la durée du contrat initial (reconduit tacitement d'année en année, sauf résiliation anticipée).

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé par la BMCI au titre de l'exercice 2022 en frais de fonctionnement, s'élève à 86.943.433 MAD.

Le montant comptabilisé par la BMCI au titre de l'exercice 2022 en investissement, s'élève à 62.604.268 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice : Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 en frais de fonctionnement s'élève à 101.203.662 MAD.

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 en investissement s'élève à 59.537.825 MAD.

3.2.2.3.4 Avenant N°3 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (BUILD et RUN) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI

Entités concernées :

- BDSI est détenue par BMCI à hauteur de 11%, laquelle est administrateur au sein de BDSI.
- BNP Paribas actionnaire commun.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur la modification des conditions particulières de prestations de services intragroupe (BUILD et RUN) et de licences d'œuvre développées.

Les principales modifications se présentent comme suit :

- Fixation des modalités de régularisation des facturations annuelles émises en début d'année ;
- Mise en place d'un nouveau Catalogue de Services ;
- Fixation des coûts de services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023.

Conditions et modalités de rémunération : L'avenant arrête les modalités de facturation en prenant en considération la partie IT (RUN, BUILD et portage SBS) et la partie non IT (Accompagnement et expertise – plateforme financière). Cet avenant arrête les coûts des services RUN et BUILD au titre des exercices 2022 et 2023

Date et durée : Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclu le 12 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Le montant comptabilisé par la BMCI au titre de l'exercice 2022 en frais de fonctionnement, s'élève à 86.943.433 MAD.

Le montant comptabilisé par la BMCI au titre de l'exercice 2022 en investissement, s'élève à 62.604.268 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice :

Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 en frais de fonctionnement s'élève à 101.203.662 MAD.
Le montant décaissé par BMCI au titre de l'exercice 2022 en investissement s'élève à 59.537.825 MAD.

3.2.2.3.5 Contrat de crédit long terme entre BMCI et BDSI

Entités concernées : BMCI est actionnaire et administrateur de BDSI.

Nature et objet de la convention : Cette convention porte sur un contrat de crédit long terme de 50 millions de dirhams, sans garanties.

Conditions et modalités de rémunération : Remboursement sur 10 ans au taux d'intérêt de 5,62%.

Date d'autorisation de la convention: Le contrat de crédit a été autorisé par le Conseil de Surveillance réuni le 02 mars 2018.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

Montant décaissé au titre de l'exercice : Aucun décaissement n'a été effectué au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.3.6 Contrat d'application Intra-Groupe entre BRIC et la BMCI rattaché au contrat cadre pour les prestations de services Intra-Groupe

Entités et personnes concernées

- BNP Paribas Regional Investment Company (BRIC) est filiale de BNP Paribas SA
- BMCI est filiale de BNP Paribas SA.

Nature et objet de la convention

BRIC via son HUB Capital Markets (ci-après « HUB »), fournira à la BMCI les prestations suivantes :

- Définition de la stratégie globale : IRB Capital Markets (Hub logé au sein de BRIC) co-définit avec le management local LCAPM de la BMCI la stratégie des activités Capital Markets qui s'inscrivent dans la stratégie globale d'IRB. Le Hub accompagne LCAPM sa mise en oeuvre localement.
- Pilotage des activités Capital Markets : ce pilotage comprend la gestion prudentielle, le développement commercial et la structuration des activités de marché d'IRB.
- Accompagnement du développement commercial : le Hub favorise le développement commercial de l'activité Capital Markets et veille à ce que les produits offerts soient en cohérence avec les business line d'IRB, c'est-à-dire qu'ils tiennent compte des spécificités locales (réglementaire, besoin des clients, concurrences, etc...)
- Application des règles de conformité : l'équipe veille au respect des règles de conformité et du code de conduite relatif aux activités Capital Markets et imposés par le groupe et par les régulateurs locaux et globaux.

Conditions et modalités de rémunération

Les coûts de la prestation sont facturés sur la base des éléments ci-après :

- Le Taux Jour Homme Moyen (TJM) : 16 538 MAD ;
- Le nombre d'experts affectés pour la prestation : 4 ;
- Le nombre de jour de prestation.

Date et durée

Le contrat est autorisé le 26 mai 2021. Il prend effet rétroactivement à compter du 1er janvier 2021 et demeure en vigueur pour une durée indéterminée.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.743.189 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 6.596.092 MAD.

3.2.2.3.7 Convention de prestation de services entre la BMCI et BNP Paribas Méditerranée Business & process (MED BP)

Entité concernée

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- MED BP est détenue par BMCI à hauteur de 4%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration de MED BP.

Nature et objet de la convention

La convention annule et remplace la convention d'assistance technique datant du 15 octobre 2013. Elle porte sur la mise à jour du périmètre et domaines d'intervention de la BMCI, qui incluent désormais les domaines des finances et ressources humaines, ainsi que les indicateurs de performance.

Conditions et modalités de rémunération

La facturation est établie annuellement sur la base du coût J/H fixé à 2.700 MAD.

Le paiement des factures est effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture par MED BP.

Le taux journalier de facturation fixé en 2021, devient un montant révisé de plein droit et sans formalités, en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Date et durée

Cette convention conclue en date du 8 juin 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 mai 2021 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 571.050 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 685.260 MAD.

3.2.2.3.8 Avenant n°1 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de License d'œuvre développées de BNP Paribas SA

Entités et personnes concernées

- BNP Paribas SA qui détient à travers sa filiale BNP IRB Participations 66,77% du capital de la BMCI.
- M. Didier Mahout, représentant permanent de BNP Paribas IRB Participations et membre du Conseil de Surveillance de BMCI.

Nature et objet de la convention

L'Avenant a pour objectif d'ajouter aux services IT et aux licences d'utilisation des oeuvres développées de BNP PARIBAS, au titre du contrat initial, la mise à disposition de la BMCI du nouveau master de core banking.

Cette mise en service intervient au terme de 3 activités majeures dans le programme de refonte SI, à savoir :

- L'installation de la solution dans le contexte Cloud du Bénéficiaire ;
- L'insertion du nouveau SI dans l'existant ;
- La migration des données de l'ancien SI vers le nouveau SI.

Le master de Core Banking mis à disposition du Bénéficiaire s'articule ainsi autour des assets suivants :

- Un Core Banking System, couvrant la majeure partie des besoins métiers ;
- Une couche d'échange (SELF), incluant des fonctionnalités d'API* /l'ensemble des interfaces aux applications tierces ;
- Un Datalake ;
- Des outils de data management.

Conditions et modalités de rémunération

BMCI devra verser les redevances à BNP Paribas au titre des Services objet de l'Avenant et portant sur la facturation de la licence d'utilisation de la refonte SI et de l'hébergement IT de la refonte SI.

Date et durée

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2021 et conclue le 20 septembre 2021.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 139.936.118 MAD.

Montant décaissé au titre de l'exercice

Aucun décaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.2.2.3.9 Convention de funding en devise accordé par BNP PARIBAS SA à la BMCI

Entités et personnes concernées

- BNP PARIBAS qui détient à travers sa filiale BNP PARIBAS IRB Participations, 66,74% dans le capital de BMCI.
- M. Didier Mahout, représentant permanent de BNP Paribas IRB Participations et membre du Conseil de Surveillance de BMCI.

Nature et objet de la convention

La convention porte sur les termes et conditions du funding, accordé par BNP PARIBAS SA à la BMCI notamment les conditions financières applicables à la BMCI en tant qu'emprunteur (emprunts en devises dans le cadre des enveloppes validées/accordées par BNP PARIBAS à BMCI.

Conditions et modalités de rémunération

Le taux d'emprunt est calculé par devise, sur la base des courbes de taux internationales et les coûts de liquidité de BNP Paribas.

Taux d'emprunt = Taux de référence de la durée concernée + Le coût de Liquidité Intragroupe de la maturité concernée.

Reuters sert de base pour recueillir les taux sur le marché international (Ester, Euribor, etc.) au jour le jour, et le Groupe communique ses coûts de liquidité chaque mois.

Date et durée

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021 et conclue le 17 décembre 2021 pour une durée indéterminée sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties.

Montants comptabilisés au titre de l'exercice

Le montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 46.617.381 MAD.

Le montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.131.116 MAD.

Montants décaissés/ encaissés au titre de l'exercice

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 41.533.969 MAD.

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.131.116 MAD.

3.2.3 Flux entre la BMCI et le groupe BNP Paribas au cours des trois dernières années

Les flux entre la BMCI et le groupe BNP Paribas sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

En KMAD		2020		2021		2022		
nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	
BNP Paribas	Service d'accompagnement du Programme de refonte IT	BNP Paribas	69 349	57 993	41 325	9 576	-	-
	Assistance technique et informatique en faveur de BMCI	BNP Paribas	-	-829	-	-	-	-
	Contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-9 426	-	-	-
	Avenant n°1 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-	-135 891	-	139 936
	Avenant n°2 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-	-31 635	-	-
	Avenant n°3 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-	-	-	16 695
	Avenant n°4 au contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-	-	-	16 695
	Contrat de prestation de services informatiques (BUILD) avec BNP PARIBAS SA (déploiement outil OMR)	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-16 341	-16 341	5 745	5 745
	Convention de Funding en devise accordé par BNP PARIBAS SA à la BMCI	BNP Paribas (à travers sa filiale BNP Paribas IRB Participa	-	-	-481	-481	41 534	46 617
			-	-	410	410	2 131	2 131
Filiales étrangères BNP Paribas	Convention de services au profit de la BMCI	Banque Internationale pour le Commerce l'Industrie et l'Agr	-	-	-	-	-	-
	Convention de Mise à disposition d'un logiciel de gestion informatique	BNP Paribas Factoring IT Services (FITS)	-1 516	-2 028	-2 174	-2 537	1 941	3 046
	Convention hébergement et infogérance au profit de BMCI	LEVAL Développement	-3 440	-2 786	-2 587	-2 547	2 728	2 884
	Convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI	BNP Paribas NET LIMITED	-4 809	-7 514	-4 403	-4 059	3 955	4 010
	Convention sur la maintenance de l'applicatif informatique SICLID au profit de la BMCI	BNP Paribas Personal Finance	-658	-3 566	-8 019	-4 017	3 381	3 260
	Convention portant sur la concession de la licence RATANET au profit de la BMCI	BNP Paribas Personal Finance	-305	-260	-213	-213	31	31
	Convention portant sur la télématique au profit de la BMCI	BNP Paribas Personal Finance	-43	-34	-36	-36	5	45
	Convention portant sur les prestations de maintenance des outils et applications informatiques au profit de la BMCI	BNP Paribas PROCUREMENT TECH	-6 069	-8 629	-15 390	-8 268	9 554	13 026
	Convention tripartite RATANET IT Services master agreement	BNP Paribas Groupe Service Center S.A	-603	-603	-1 827	-1 827	2 060	2 060
		BNP Paribas Personal Finance	-	-	-	-	-	-
Contrat d'Application Intra-Groupe entre BRIC et la BMCI rattaché au Contrat Cadre pour les prestations de services Intra-Groupe	BNP Paribas Regional Investment Company (BRIC)	-	-	-3 924	-5 751	6 596	2 743	
Filiales Marocaines de BNP Paribas	Convention d'assistance technique	BDSI	-	2 241	2 690	2 241	-	-
	Convention d'assistance technique	BNP MED BP	-	953	-	-	-	-
	Convention de prestation de services	BNP MED BP	-	-	2 287	571	685	571
	Contrat de prestation de services informatiques (Build & Run)	BDSI	-69 367	-98 262	-132 934	-132 987	-	-
	Convention cadre de prestation de service informatique	BDSI	-	-	-	-	-	-
	Contrat de prestations de service	BDSI	-	-	-	-	-	2 630
	Avenant n°1 à la convention de services conclue entre BMCI et BDSI	BDSI	-	-	-	-	-	2 630
	Avenant N°2 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI	BDSI	-	-	-	-	160 741	149 548
	Avenant N°3 aux conditions particulières de prestations de services intragroupe (BUILD et RUN) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI	BDSI	-	-	-	-	160 741	149 548
	Contrat de crédit long terme	BDSI	-	-	-	-	-	-
Total		-17 461	-63 324	-151 043	-333 792	-382 831	-248 834	

Source : Rapports Spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

Les flux faisant l'objet de conventions règlementées et détaillés ci-dessus constituent les seuls flux entre BMCI et le groupe BNP Paribas.

Les conventions règlementées entre BMCI et le Groupe BNP Paribas ont généré en 2022 des produits de 157 509 KMAD et des charges de 406 343 KMAD. L'essentiel des produits générés provient de la convention relative aux prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI. L'essentiel des charges générées est issu de la convention cadre de prestation de service informatique avec BDSI (Build & Run), contrat de prestation de services informatiques (BUILD et RUN) et de Licence d'œuvres développées de BNP Paribas SA et la convention Contrat de prestation de services informatiques (BUILD) avec BNP PARIBAS SA.

Ces conventions ont conduit à des encaissements de 9 500 KMAD et des décaissements de 392 331 KMAD en 2022. Les encaissements proviennent principalement de la convention relative aux services d'hébergement et d'infogérance au profit de BMCI ainsi que la convention cadre de prestation de services de télécommunication et services accessoires au profit de la BMCI . De même, les décaissements sont principalement liés à la convention de prestations de services intragroupe (Build et Run) et de licences d'œuvres développées entre BMCI et BDSI.

3.3 Filiales de BMCI

Parallèlement à son activité de banque commerciale, la BMCI est présente dans de nombreux métiers à travers des filiales ou des sociétés spécialisées qui se présentent comme suit :

- ✓ BMCI Leasing (Crédit-bail) ;
- ✓ BMCI Bourse (Intermédiation boursière) ;
- ✓ BMCI Finance (Prise de participations) ;
- ✓ BMCI Banque Offshore (présente sur la place Offshore de Tanger) ;
- ✓ BMCI Assurance (Courtier en Produits d'Assurances) ;
- ✓ Arval Maroc (Location Longue Durée) ;
- ✓ AKAR Real Estate (Ex Immobilière Sidi Maârouf- Société immobilière).

Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

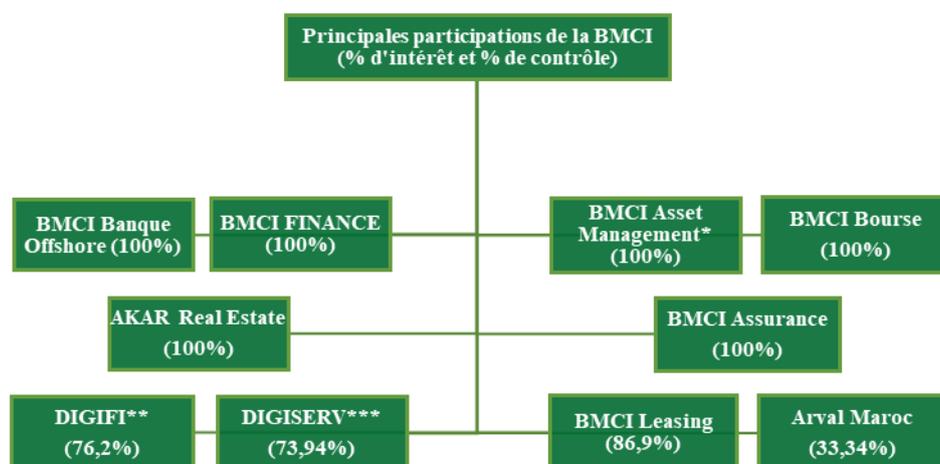
La filiale DIGIFI est en cours de cession et reste soumise à l'accord de Bank Al Maghrib.

La filiale Digiserv est en cours de dissolution.

Le désengagement de BMCI vis-à-vis de ses filiales BMCI Asset Management et DIGIFI s'inscrit dans une stratégie de recentrage et de consolidation de son activité de banque.

3.3.1 Structure des participations à fin juin 2023

A fin juin 2023, la structure des principales participations de la BMCI se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

* Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

** La filiale DIGIFI est en cours de cession et reste soumise à l'accord de Bank Al Maghrib.

*** La filiale DIGISERV est en cours de dissolution.

3.3.2 Présentation des principales filiales de la BMCI

■ BMCI Banque Offshore

En 1992, la promulgation de la loi 58-90 a permis la création d'une place financière offshore dans la ville de Tanger. Le Groupe BNP a été parmi les premiers à s'y installer, avant de céder son activité en 1995 à la BMCI, donnant ainsi naissance à BMCI Banque Offshore.

Bénéficiant de synergies avec le groupe BNP Paribas, BMCI Banque Offshore fait bénéficier sa clientèle de son expertise, de son réseau de correspondants, ainsi que de conditions préférentielles, notamment en matière de commerce international.

BMCI Banque Offshore est détenue à 100% par BMCI, et intervient en tant que banque offshore.

La filiale offshore propose une gamme complète de produits et services aux entreprises implantées dans les Zones Franches d'Exportation au Maroc :

- Financement en devises des investissements et des besoins en fonds de roulement pour la clientèle installée dans les zones industrielles accélérées (Zone Franche) et également les sociétés Marocaines et ce dans le respect de la réglementation de change ;
- Émission de cautions et avals en couverture des risques commerciaux et souverains ;
- Ouverture d'accréditifs ;
- Achat de créances sans recours sur les cédants (factoring, escompte, etc.) ;
- Opérations de leasing en devises ;
- Produits d'électronique Banking – Connexis Cash.

Activité	Banque Offshore : le financement et la gestion des opérations en devises
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	5 500 KUSD – 57 MMAD** / 110 000 actions
Siège social	Zone Franche de Tanger – Route de Rabat – Tanger
Capitaux propres au 31/12/2022	7 563 KUSD –79* MMAD

% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Dividendes à distribuer à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022 *	1 475 KUSD – 15 MMAD**
Dividendes à distribuer à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	1 870 KUSD – 17 MMAD***
Effectif	10

* Sous réserve de la validation de l'AGO prévue le 12 Juin 2023

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2022 USD/MAD 10,45

*** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2021 USD/MAD 8,90

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020*	2021**	2022***	Var 21-20	Var 22-21
Produit Net Bancaire	93	40	38	-57,0%	-5,0%
Résultat Brut d'Exploitation	86	32	28	-62,8%	-12,5%
Résultat net	51	16	15	-68,6%	-6,3%

* Sur la base du cours de clôture au 31-12-2020 USD/MAD 8,90

** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2021 USD/MAD 9,28

*** Sur la base du cours de clôture au 31-12-2022 USD/MAD 10,44

Source : Groupe BMCI

Le PNB de la BMCI Banque Offshore s'est affiché à 38 MMAD en 2022 contre 40 MMAD à fin 2021, soit une baisse de 5%, cette baisse est due principalement la hausse du coût du Funding.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'est établi à 28 MMAD à fin 2022 contre 32 MMAD en 2021, soit une baisse de 12,5%.

Le Résultat Net Cumulé s'est stabilisé à 15 MMAD contre 16 MMAD en 2021, soit une légère baisse de 6,3%, impacté sensiblement par des événements exceptionnels, liée à des perturbations de la bascule SAB et le coût de refinancement.

Les performances BMCI Banque Offshore réalisées au cours de l'année 2021, se sont matérialisées par l'octroi des crédits à la clientèle et l'augmentation des marges d'intermédiation, en poursuivant son effort pour se positionner en amont de plusieurs nouvelles implantations qu'ont connu les zones d'accélération industrielles à savoir : Trelleborg, Continental, Ceisis, TMSA, Labormet, ALS, Recticel, Solar Maroc, FS Free Zone, Atlantis, Laboratoire Métrologique.

Le PNB de BMCI Banque Offshore a ainsi baissé de 57% pour s'établir à 40 MMAD à fin 2021 contre 93 MMAD à fin 2020, et ce en lien avec la bascule du stock de refinancement vers BMCI (le PNB aurait progressé de 2% hors effet bascule de ces crédits court terme) et le résultat brut d'exploitation a baissé de 62,8% pour atteindre 32 MMAD en 2021 contre 86 MMAD en 2020. Le résultat net est passé de 51 MMAD en 2020 à 16 MMAD en 2021 soit une baisse de 68,6%.

Dans le cadre de ses opérations de Commerce international, la BMCI octroie des financements en devises à ses clients importateurs et exportateurs justifiant d'une opération commerciale sous-jacente. Pour des considérations fiscales, (Absence de TVA, Retenue à la Source...); ce processus passait à travers sa filiale BMCI Offshore située dans la place financière de Tanger.

En 2019, et suite à la publication de la loi de Finance de cette année, les Banques Offshore ne bénéficient plus d'un régime fiscal dérogatoire et sont désormais assujetties à l'ensemble des impôts et taxes locales, devenant ainsi similaires aux Banques locales.

Par conséquent, les opérations de financement en devises servies au client de la Banque, auparavant exonérées de la TVA, sont soumis aux diverses taxes et impôts en vigueur. Du coup, le booking de ces opérations sur l'une des entités (BMCI/BMCI Offshore) n'aura plus de valeur ajoutée sur le plan fiscal.

Les propos de cette loi viennent compléter la recommandation de la mission BAM qui a eu lieu en T4 2018, précisant que ces opérations de financement Import/Export devraient être comptabilisées sur les livres de la Banque, pour motif, absence de liens juridiques entre le client BMCI et la Banque Offshore (interdiction d'ouvrir un compte C/C chez l'Offshore, absence de relation commerciale, absence de contrat direct ...).

■ BMCI Leasing

Créée en 1986, BMCI Leasing a développé une expertise dans l'activité du leasing, en profitant de l'expérience du groupe BNP Paribas et de l'appui du réseau de la BMCI. BMCI Leasing propose des solutions sur mesure pour le financement des projets d'investissement :

- Le crédit-bail immobilier, permet le financement de l'intégralité des investissements immobiliers pour l'acquisition de bureaux, sièges sociaux, locaux commerciaux, usines, hangars, etc. ;
- Le crédit-bail automobile, pour le financement de voitures en déduction de la TVA ;
- Le crédit-bail équipement, pour l'acquisition de matériel ou de véhicules utilitaires, tout en préservant les fonds propres de l'entreprise et en bénéficiant d'avantages fiscaux importants ;
- Ijara wa Iqtina, pour le financement des biens immobiliers à destination des particuliers.

Activité	Financement en Leasing de biens mobiliers et immobiliers
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	80 MMAD / 800 000 actions
Siège social	Lot N° 3, Lotissement La Colline II, Route de Nouasser Sidi Maârouf - Casablanca
Capitaux propres au 31/12/2022	202.08 MMAD
% de détention et du droit de vote	(86,91%) BMCI - (12,90%) RMA - CBI (0,19%)- Divers (0,01%)
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	38.9 MMAD
Effectif	28

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers de BMCI Leasing se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 22-21
Produit Net Bancaire	89	135	135	51,7%	0,0%
Résultat Brut d'Exploitation	46	92	92	100%	0,0%
Résultat net	-16	45	9	>100%	-80%

Source : Groupe BMCI

La production du marché du crédit-bail enregistre une hausse de 9% entre 2022 et 2021, s'établissant à 16,3 milliards de dirhams. De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une légère hausse de (3%) en 2022 par rapport à 2021 pour s'établir à 50,5 milliards de dirhams en raison de la hausse de la production sur l'année. Dans ce contexte, BMCI Leasing a clôturée l'année 2022 avec une production en hausse de 21%, en passant de 1 256 MMAD à 1 525 MMAD en 2022.

Le PNB s'est établi à 135 MMAD et un RBE de 92 MMAD en ligne avec l'année 2021. Le résultat net au titre de l'exercice 2022 s'élève à 9 MMAD contre 45 MMAD en 2021 (Soit une baisse de 36 MMAD). La baisse du résultat net est expliquée par l'impact du coût du risque avec + 45,7 MMAD atténué par l'évolution positive du résultat non courant de 21,5 MMAD. La hausse du coût du risque de BMCI Leasing est principalement due à :

- Impact net provision pour suspens bancaire de + 1,5 MMAD
 - Impact provision sur réserve latente de -38,5 MMAD
 - impact net de la reprise de provision pour litige pour -20 MMAD
- Coût du risque avéré à +11,2 MMAD.

La production du marché du crédit-bail enregistre une hausse de 30% entre 2020 et 2021, s'établissant à 14,7 milliards de dirhams. De même l'encours financier du marché du crédit-bail enregistre une légère hausse de (0,3%) en 2021 par rapport à 2020 pour s'établir à 48,6 milliards de dirhams en raison de la hausse de la production sur l'année. Dans ce contexte, BMCI Leasing a clôturé l'année 2021 avec une production en hausse de 22%, en passant de 1 030 MMAD à 1 256 MMAD en 2021. Le PNB s'est établi à 135 MMAD soit une hausse de 51,3% par rapport à 2020, conduisant à une hausse du RBE de 101.5%. Le résultat net au titre de l'exercice 2021 s'élève à 45 MMAD contre -16 MMAD en 2020.

■ Arval Maroc

Spécialisée dans la location longue durée et la gestion de véhicules d'entreprise, Arval Maroc a démarré ses activités en octobre 2002, en association et collaboration avec la BMCI, toutes les deux filiales du groupe BNP Paribas.

Arval propose une solution en location longue & moyenne durée⁸ accompagnée de tous les services à valeur ajoutée à savoir : maintenance, pneumatique, assurance, assistance & véhicule relais.

Activité	Location Longue Durée et gestion de véhicules d'entreprise
Capital Social au 31/12/22/ Nombre d'actions	30 MMAD / 300 000 actions
Siège social	Lotissement TAOUFIK – Immeuble le Zénith Millénium ¾ 4ème étage 20190 Casablanca
% de détention et du droit de vote	33,34% BMCI – 66,66% Arval service lease
Capitaux propres au 31/12/22	50,4 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	5,8 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	1,9 MMAD
Effectif	56

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 20-21	Var 22-21
Produit Net Bancaire	368	332,5	340,6	-9,6%	2,4%
Résultat Brut d'Exploitation	-77	-101,6	-100,2	32,8%	-1,4%
Résultat net	5	5,7	17,4	5,6%	> 100%

Source : Groupe BMCI

Dans un marché fortement concurrentiel, Arval Maroc demeure un acteur qui accompagne de près sa clientèle privée sur le marché de la location longue et moyenne durée.

Le PNB s'est établi à 340,6 MMAD en 2022 soit une évolution de 2,4% par rapport à 2021 qui est essentiellement liée à la performance des ventes de voitures d'occasion (VO), dont le prix a été largement poussé à la hausse du fait de la pénurie du marché du neuf.

La pénurie des semi-conducteurs, conséquence des effets Post-Covid et de la guerre en Ukraine, a allongé considérablement les délais de livraison de véhicules neufs. Cette situation a provoqué l'augmentation des prix des véhicules d'occasion, ce qui explique principalement la performance financière de 2022, avec une hausse du RN de plus de 200%.

Le résultat net passe ainsi de 6 MMAD en 2021 à 17 MMAD en 2022 suite à la performance des ventes de voitures d'occasion (VO), dont le prix a été largement poussé à la hausse du fait de la pénurie du marché du neuf.

⁸ La Location Longue & Moyenne Durée (LLD & LMD) de véhicules avec services est la solution qui permet d'externaliser l'ensemble des risques liés à la gestion d'une flotte automobile. Cette solution est flexible et s'adapte en permanence aux besoins des clients.

L'année 2020, marquée par la pandémie Covid-19, a connu une baisse du parc automobile financée de 9,9% par rapport à l'année 2019 atteignant 6 503 véhicules en 2020. Ce recul s'explique notamment par la conjoncture économique, de nombreuses sociétés ayant décidé de réduire le parc de véhicules d'entreprises loués, ainsi qu'aux choix stratégiques de gestion de l'exposition de la filiale sur certains secteurs.

L'année 2021 a été marquée par les effets de la crise sanitaire et par les difficultés de livraisons des constructeurs automobiles liées à la pénurie des semi-conducteurs. Ce contexte explique principalement la légère baisse du parc de véhicules ARVAL à fin décembre 2021 de -1% par rapport à l'année antérieure, pour atteindre 6 435 véhicules au 31/12/2021. Aussi, et malgré un environnement très concurrentiel, marqué par une guerre des prix féroce, l'année 2021 reste une année historique en termes de prise de commande, puisqu'avec 2049 nouvelles commandes, la performance est de +115% par rapport à 2020, avec la signature de 29 nouveaux clients.

Le chiffre d'affaires s'est établi à 332,5 MMAD en 2021 contre 367,7 MMAD en 2020 soit une baisse de 35,2 MMAD (- 9,6%). Quant au Résultat Net, il s'est amélioré de +5,6% par rapport à 2020 pour atteindre 5,7 MMAD.

■ BMCI Bourse

Créée en 1995, BMCI Bourse est une société de bourse au capital social de 20 Millions de Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Elle doit sa création à la volonté de la banque d'être un acteur de première importance dans le marché boursier marocain. BMCI Bourse a obtenu la certification ISO 9001 version 2008 en janvier 2008.

BMCI Bourse a pour principales missions l'exécution de transactions sur les valeurs mobilières, le conseil en placement boursier pour le compte de la clientèle, la réalisation des opérations de contrepartie et la participation au placement de titres.

Elle s'adresse à une clientèle qui présente un profil d'épargnant dynamique mais aussi aux institutionnels, notamment les compagnies d'assurances, les caisses de retraite et les OPCVM.

Enfin, BMCI Bourse offre la possibilité à ses clients d'agir directement sur le marché boursier par téléphone, par fax ou via le site www.bmci.ma.

L'offre BMCI Bourse s'adresse à :

- Des clients directs : Particuliers, Institutionnels, Entreprises ayant formalisé la relation commerciale par la signature d'une Convention d'intermédiation avec BMCI Bourse
- Des clients du réseau BMCI : Les ordres de bourse de cette catégorie de clientèle sont transmis directement aux agences BMCI.

Activité	Intermédiation boursière
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	5 MMAD
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Siège social	Bd Bir Anzarane, Quartier Maârif, Imm. Romandie I - Casablanca
Capitaux propres au 31/12/22	13,4 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	-
Effectif	7

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Produit Net Bancaire	3,80	5,80	5,90	52,6%	1,7%
Résultat Brut d'Exploitation	-1,90	0,09	-0,38	>100%	< -100%
Résultat net	-2,00	0,06	-0,42	>100%	< -100%

Source : Groupe BMCI

La bourse de Casablanca a terminé l'année sur une baisse de ses indices (MASI - 19,75%, MSI20 -21,03%), marquant ainsi une rupture prononcée avec la reprise post-covid initiée en 2021 (MASI +18,35 %). Cette baisse des indices s'est accompagnée d'une nette dépréciation des volumes : -21% sur le marché central passant de 40,8 Milliards MAD à 32,3 Milliards MAD et -11% sur le marché de blocs passant de 23,5 Milliards MAD à 20,8 Milliards MAD, les volumes du marché boursier restent sur des niveaux faibles.

Malgré le contexte difficile en 2022 dû à la baisse des indices, le produit net bancaire a connu une très légère baisse par rapport à l'exercice 2021. Le résultat net est négatif de 0.4 MMAD suite à la hausse des charges d'exploitation qui sont passées de 5.9 MMAD à 6.4 MMAD.

Après avoir progressé de 13% durant le dernier trimestre de l'année 2020, l'indice de référence de la Bourse de Casablanca a poursuivi sur sa lancée et a clôturé l'année 2021 sur une progression de 18.3% à 13 358 points atteignant ainsi les plus hauts annuels de ces dix dernières années, à quelques encablures des plus hauts jamais atteints sur le marché boursier marocain.

Dans ce contexte, les revenus de BMCI Bourse ont connu une progression avec un PNB en hausse de 52,6% par rapport à 2020 pour s'établir à 5,8 MMAD en 2021. Le résultat net de la filiale est passé d'un déficit de 2 MMAD en 2020 à + 0,06 MMAD en 2021.

■ BMCI Asset Management

A fin 2022, BMCI Asset Management, filiale du Groupe BMCI qui exerce une activité de gestion d'actifs, gère 40 OPCVM, dont 21 fonds commercialisés à travers le réseau de la BMCI et 19 Fonds Communs de Placement dédiés à des institutionnels ou à des grandes entreprises.

Appartenant à la ligne de métier de gestion d'actifs de BNP Paribas Investment Partners, du Groupe BNP Paribas, BMCI Asset Management propose des produits de placement offrant une performance corrigée du risque en fonction des horizons de placements souhaités. Elle a ainsi mis en place une politique de gestion selon les standards internationaux et un contrôle des risques fiable.

Le 17 février 2023, la BMCI et CIH BANK ont annoncé la signature d'un accord de cession à CIH BANK de BMCI Asset Management, filiale spécialisée en gestion d'OPCVM, pour MAD 70 millions.

Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Dans le contexte de cette cession, un accord a été conclu pour établir un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM actuellement gérés par BMCI Asset Management. L'ambition commune des deux partenaires est de positionner la nouvelle structure comme un acteur clé de la gestion d'actifs dans un marché marocain à fort potentiel de croissance.

Activité	Gestion d'actifs
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	1 MMAD / 10 000 actions
Siège social	25, bd Massira El Khadra, 2ème étage - Casablanca
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/22	4.5 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	3,4 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	2.5 MMAD
Effectif	17

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Chiffre d'affaires	22,2	21,2	18,5	-4,5%	-12,7%
Résultat Brut d'Exploitation	6,4	3,7	2,9	-42,2%	-21,6%
Résultat net	4,7	2,4	3,3	-48,9%	37,5%

Source : Groupe BMCI

Le chiffre d'affaires de BMCI Asset Management qui s'élève à 18,5 millions de dirhams en 2022, a connu une variation globale de -12,7% par rapport à l'année 2021 résultant de la baisse des actifs sous gestion (de 10,5 Milliards de dirhams à 8 milliards de dirhams) en ligne avec la tendance observée sur le marché.

Le résultat net 2022 ressort à 3,3 millions MAD contre 2,4 millions de dirhams en 2021, soit une progression de +37,5%.

A fin 2021, les actifs sous gestion de BMCI Asset Management se sont élevés à 10,6 milliards de dirhams contre 10,8 milliards de dirhams au 31/12/2020, en baisse de -3,8%,

Le PNB de BMCI Asset Management s'élève à 21,2 MMAD en 2021 contre 22,2 MMAD en 2020 soit une baisse de - 1 MMAD corrélée aux évolutions des actifs sous gestion. Le résultat net de la filiale ressort à 2,4 MMAD en baisse de 49% par rapport à 2020 sous l'impact du dénouement du contrôle fiscal.

■ BMCI Finance

L'exercice 2014 a été marqué par une réorientation majeure de l'activité de BMCI Finance : le métier Corporate Finance (conseil financier), auparavant principale activité de la société, a été réintégré au sein de la BMCI. BMCI Finance, filiale à 100% de la BMCI, a été transformée en véhicule de participation, à travers laquelle le groupe BMCI exercera ses activités de Capital Investissement notamment.

Activité	Capital investissement - Placements financiers
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	8,5 MMAD / 85 000 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/22	9,5 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0.2 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	-
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Produit Net Bancaire	0,4	0,4	0,6	0%	50%
Résultat Brut d'Exploitation	-0,2	0,1	0,3	>100%	>100%
Résultat net	-0,2	0,1	0,3	>100%	>100%

Source : Groupe BMCI

BMCI Finance a réorganisé son activité en 2014 pour devenir un véhicule de participation à travers lequel le groupe BMCI exerce ses activités de Capital Investissement. De ce fait, le métier Corporate Finance (conseil financier), auparavant principale activité de BMCI Finance, a été réintégré au sein de la BMCI.

La filiale a enregistré un PNB de 0,6 MMAD en 2022, en hausse par rapport à 2021 et 2020. Les revenus de la société ont été assurés principalement par les dividendes de sa participation dans Doc'Archives. Le résultat net 2022 s'est établi à 0,3 MMAD, contre 0,1 MMAD en 2021 et -0,2 MMAD en 2020.

■ BMCI AKAR Real Estate

Créée en juillet 2005, BMCI AKAR Real Estate est une société de promotion immobilière au capital social de 10 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

Activité	Promotion immobilière
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	10,1 MMAD / 10 100 actions
Siège social	26, Place des Nations-Unies
% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/22	12 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	0 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	-
Effectif	1

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Chiffre d'affaires	3,2	2,9	2,6	-8,6%	-10,2%
Résultat Brut d'Exploitation	5,6	4,0	4,5	-28,5%	11,1%
Résultat net	2,5	1,0	1,8	-59,2%	77,3%

Source : Groupe BMCI

La société a connu une légère baisse de son activité au cours de l'exercice 2021 comparé à l'exercice 2020. Son chiffre d'affaires est passé de 3,2 MMAD en 2020 à 2,9 MMAD en 2021. Le résultat net de la filiale s'est établi à 1,0 MMAD en 2021 contre de 2,5 MMAD en 2020.

La filiale a enregistré un chiffre d'affaires de 2,6 MMAD en 2022 contre 2,9 MMAD en 2021 soit une baisse de 10,2%. Le résultat net de la filiale s'est établi à 1,8 MMAD contre de 1 MMAD en 2021 soit une évolution de 77,3% expliquée principalement par :

- La baisse des charges d'exploitation de - 0.39 MMAD liée principalement à la baisse des dotations d'exploitation - 0.42 MMAD ;
- La baisse des charges Financière de - 0.28 MMAD.

■ BMCI Assurance

Créée en septembre 2005, BMCI Assurance est une société de courtage en produits d'assurances au capital social de 100 000 Dirhams, filiale à 100 % de la BMCI.

BMCI Assurance a permis au groupe BMCI de développer l'activité bancassurance et de commercialiser des produits dommages tels que l'assurance multirisque habitation, multirisque professionnelle, moyens de paiement, automobile...

BMCI Assurance a pour mission de proposer en tant que courtier d'assurances, des produits d'assurances de personnes, des dommages, d'assistance, de Crédit – Caution et de réassurance.

La Clientèle BMCI Assurance est constituée de Particuliers, de Professionnels & Micro-Sociétés, de PME/PMI et des Grandes Entreprises à potentiel.

Activité	Courtier en Produits d'Assurances
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	0,1 MMAD / 1 000 actions
Siège social	Immeuble Romandie I, Boulevard Bir Anzarane - Casablanca

% de détention et du droit de vote	100% BMCI
Capitaux propres au 31/12/22	22.31 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	22.10 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	27.30 MMAD
Effectif	10

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Chiffre d'affaires	51,6	49,5	43,2	-4,1%	-12,7%
Résultat Brut d'Exploitation	44,9	41,9	35,1	-6,7%	-16,2%
Résultat net	29,9	27,3	22,2	-8,7%	-18,7%

Source : Groupe BMCI

En 2022, BMCI Assurance a enregistré un chiffre d'affaires de 43,2 MMAD contre 49,5 MMAD en 2021. Le résultat net s'est établi à 22,2 MMAD en baisse de 18,7% par rapport à 2021 expliquée principalement par la constitution en 2022 de la provision des commissions BMCI Crédit Conso à restituer à la compagnie d'assurance suite à la revue du taux. Soit un impact de - 5.1 MMAD.

En 2021, BMCI Assurance a enregistré un CA de 49.5 MMAD contre 51,6 MMAD en 2020. Le résultat net s'est établi à 27,3 MMAD en baisse de 8.6% par rapport à 2020.

DIGIFI

Créé en juillet 2019, DIGIFI est un établissement de paiement au capital social de 210 millions de Dirhams, filiale à 76,2 % de la BMCI et à 23,8 % de BNP Paribas. Cette filiale est une structure indépendante avec des moyens dédiés et qui jouit de la force du Groupe en termes d'exigences de sécurité et de conformité.

DIGIFI marque la volonté de la BMCI et BNP Paribas de participer à la dynamique impulsée par Bank Al Maghrib concernant le paiement mobile. Ces deux acteurs se sont en effet mobilisés afin d'obtenir l'agrément Etablissement de Paiement et de lancer sur le marché une offre adaptée aux besoins des Marocains. La filiale intervient sur les activités de services de paiement via mobile en proposant une offre de portefeuille mobile simple, lisible et au plus proche des besoins des utilisateurs Marocains.

Le wallet mobile Smart Flous permet au client d'éviter les contraintes liées au cash : manque de monnaie, risque de vol ou de perte, contraintes de transferts d'argents.

Il permet de réaliser l'ensemble des actions possibles avec un porte-monnaie classique comme le fait d'y mettre de l'argent, d'en retirer, payer ses achats et factures effectuer un transfert d'argent ou encore retirer son argent d'un GAB.

L'objectif de SmartFlouss est d'offrir une nouvelle alternative simple, rapide et sécurisée pour pallier l'usage d'argent en espèces.

Le M-wallet SmartFlouss permet au client d'éviter les contraintes liées au cash : manque de monnaie, risque de vol ou de perte, contraintes de transferts d'argents...

SmartFlouss est le Wallet mobile qui permet au client d'effectuer ses opérations financières de manière simple, instantanée et sécurisée. En déposant de l'argent sur son mobile via 3 fonctionnalités :

- Cash IN auprès d'un Agent SmartFlouss
- Chargement du M-Wallet par Carte Bancaire via la plateforme de paiement en ligne du CMI,
- Virement et transfert reçu d'autre M-Wallet ou Comptes bancaires.

Le 17 février 2023, la BMCI a signé un accord de cession avec AB 15 Ventures portant sur sa participation et celle du Groupe BNP Paribas dans la société DIGIFI, établissement de paiement, dont l'agrément a été obtenu en juillet 2019.

La filiale DIGIFI est en cours de cession. Cette opération reste soumise à l'accord de Bank Al Maghrib.

Activité	Etablissement de paiement
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	210 MMAD / 210 000 actions
Siège social	Lotissement ATTAOUFIK, rue 1et 3 Californie, Agence Mandarona, Casablanca
% de détention et du droit de vote	76.2% BMCI – 23.8% BNP Paribas
Capitaux propres au 31/12/22	96 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	-
Effectif	36*

* 20 collaborateurs BMCI détachés à la filiale et 16 collaborateurs externes sous contrat avec un prestataire

Source : Groupe BMCI

DIGIFI a procédé à deux augmentations de capital courant T1 2022 avec 32 MMAD et courant T4 2022 avec 108 MMAD conformément aux exigences légales en matière de capitalisation pour permettre la continuité de l'activité.

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Produit Net Bancaire	0,0	-4,8	-6,8	n/a	-41,7%
Résultat Brut d'Exploitation	-18,0	-45,6	-46,6	<-100%	-2,2%
Résultat net	-18,0	-46,6	-45,8	<-100%	1,7%

Source : Groupe BMCI

Au cours de l'année 2022, la société DIGIFI a pu compléter sa feuille de route IT et dispose aujourd'hui de la plateforme la plus complète sur le marché.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société DIGIFI a enregistré un résultat déficitaire de -45 837 688,67 Dirhams avec un PNB négatif de 6,8 millions de dirhams. Ce PNB est en baisse par rapport à 2021 du fait de commissions sur moyens de paiement et de commissions relatives à l'activité.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021, l'activité de la société DIGIFI a été marquée par :

- Augmentation de ses parts de marché (11% du marché à fin 2021) *
- Renforcement de son réseau de partenaires de divers secteurs d'activité et sur tout le royaume : un réseau qui couvre 12 villes au niveau national avec 52 partenaires en plus des agences BMCI **

Parmi les principales réalisations, nous notons :

- L'activation de la fonctionnalité "Payer Mes Factures" depuis Novembre 2021. Cette fonctionnalité évite les déplacements et les files d'attente des clients du M-Wallet. En quelques clics, un moyen simple et rapide pour gérer son temps. Techniquement, la gestion des facturiers a été organisée en plusieurs phases. A fin 2021 le client était capable de payer les recharges et factures des 3 opérateurs téléphoniques, recharger le Pass Jawaz des Autoroutes Du Maroc, de payer la majorité des factures d'eau et d'électricité, payer sa vignette ou encore certains impôts en direct. Chaque mois de 2022 connaît l'ajout de nouveaux facturiers.
- Lancement des campagnes de communication multicanale pour accompagner les évolutions de l'application qui ont apportées une forte valeur ajoutée à l'utilisateur : Radio, Street, Stands en GMS,

Sponsoring Digital, SMSing, E-mailing, ... Tout a été mis en œuvre pour accroître la notoriété de la marque et en faire un nouveau moyen de paiement chez les Marocains.

- Un service de paiement de masse proposé à la cible B2B. Cette offre Corporate permet de réaliser, de manière simultanée, plusieurs opérations anciennement effectuées en cash. Ceci présente plusieurs avantages autant pour les collaborateurs que pour l'entreprise.

Digifi a enregistré un résultat brut d'exploitation et un résultat net négatifs en 2021 au même titre que l'année 2020, La perte s'explique par le retard pris sur le démarrage de l'activité suite aux développements informatiques nécessaires (faible chiffre d'affaires généré sur 2021) comparé aux frais structurels de l'entité (frais généraux et besoin de publicité et communication au vu de la nature de l'activité).

*Données DIGIFI sur la base des chiffres remontés mensuellement par HPS Switch.

** Par partenaire l'établissement de paiement fait référence aux Agents Principaux tel que défini par la réglementation de BAM

DIGISERV

Créée en octobre 2019, DIGISERV est une startup de services digitaux, filiale à 73,94% de BMCI et à 26,06 % de BNP Paribas.

DIGISERV est une entité qui s'inscrit dans une spécialisation de développement de services digitaux non bancaires, offrant ainsi aux consommateurs marocains une réponse à leurs besoins quotidiens d'une manière digitalisée.

Cette société propose des services digitaux non bancaires inspirés des usages du quotidien des marocains : Epargne collaborative (Dayra), Co-Voiturage (Mchina), Petits travaux (Bricall), Don de Sang (Leena).

DIGISERV propose des solutions digitales à une cible large englobant Clients et non clients BMCI.

Le quatuor des plateformes actives converge autour de l'innovation ciblant des marchés de niche, à travers une stratégie de distribution diversifiée avec un unique objectif : de la Tech For Good.

La filiale Digiserv est en cours de dissolution.

Activité	Services digitaux
Capital Social au 31/12/22 / Nombre d'actions	71,5 MMAD / 71 500 actions
Siège social	Lotissement ATTAOUFIK, rue 1et 3 Californie, Agence Mandarona, Casablanca
% de détention et du droit de vote	73,94% BMCI – 26,06% BNP Paribas
Capitaux propres au 31/12/22	34,2 MMAD
Dividendes distribués à BMCI en 2023 au titre de l'exercice 2022	-
Dividendes distribués à BMCI en 2022 au titre de l'exercice 2021	-
Effectif	4

Source : Groupe BMCI

DIGISERV a procédé à deux augmentations de capital en 2022 : 32,6 MMAD en T1 2022 et 37.9 MMAD en T4 2022 et ce pour faire face, d'une part, à ses besoins de trésorerie et d'autre part à une obligation du respect du taux de couverture des fonds propres.

L'évolution des principaux indicateurs financiers se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Chiffre d'affaires	0,0	0,0	0,0	N/A	N/A
Résultat Brut d'Exploitation	-4,6	-14,4	-17,5	<-100%	-21%
Résultat net	-4,7	-14,4	-17,6	<-100%	-23%

Source : Groupe BMCI

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022, la société DIGISERV a continué à mettre en avant auprès du grand public les 4 MVP, l'objectif étant de les confronter à la réalité du marché, recueillir les retours des utilisateurs et travailler sur l'amélioration des parcours.

DIGISERV a enregistré un résultat brut d'exploitation de -17,5 MMAD soit une baisse de 21% par rapport à 2021 qui s'explique principalement par :

- ✓ Le lancement de l'utilisation de la Base DIGISERV pour cross-sell : non rémunéré à date => 19,8 MMAD de production montées ;
- ✓ L'API DIGIFI/DIGISERV lancé en mars 2022. Prévisions de revenus de commissions DIGIFI non réalisés ;
- ✓ Des charges externes de l'ordre de 11,2 MMAD couvrent essentiellement la masse salariale pour 5,3 MMAD 2,7 MDH pour la publicité et 2,3 MMAD pour les commissions bancaires.

Le résultat net en 2022 est de -17,6 MMAD soit une baisse de -23% par rapport à l'année 2021.

En 2021, étant nouvellement créée, DIGISERV a enregistré un résultat brut d'exploitation et un résultat net négatifs au même titre que l'année 2020.

3.3.3 Relations financières entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI⁹

Les conventions régissant les relations entre BMCI et ses filiales concernent principalement les domaines de l'assistance technique, le conseil et de placement de TCN, les prestations informatiques, le louage de services, la commission d'apport, les missions d'inspection générales etc.

3.3.3.1 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI

Entités concernées :

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- DIGIFI est détenue par BMCI à hauteur de 76.2%, laquelle est administrateur au sein de DIGIFI.

Nature et objet de la convention :

Par cette convention, BMCI consent à DIGIFI une avance en compte courant d'actionnaire, d'un montant maximum de 108.500.000 MAD par conversion de la créance de BMCI au titre de la ligne de crédit inscrite dans les livres de DIGIFI sous le numéro 100000000020374 à hauteur d'un montant de 108.500.000 MAD.

Conditions et modalités de rémunération :

L'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI, est rémunérée sous les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : le taux réglementaire fixé et actualisé annuellement par Arrêté du Ministre chargé des finances Marocain ;
- Modalités de remboursement : le remboursement de l'Avance sera réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGIFI en faveur de la BMCI, qui lui seront attribuées lors de la plus proche augmentation de capital que réaliserait DIGIFI.

Date et durée :

Cet avenant conclu en date du 19 décembre 2022, a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 108.500.000 MAD.

⁹ A l'exception des flux relatifs aux dividendes perçus des filiales.

Montant décaissé au titre de l'exercice :

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 108.500.000 MAD.

3.3.3.2 Convention de prestation de services entre la BMCI et DIGISERV

Entités concernées : DIGISERV filiale de la BMCI qui détient une participation dans le capital de DIGISERV à hauteur de 49 %.

Nature et objet de la convention : La convention porte sur les conditions d'exécution des prestations de services fournies par la BMCI au profit de sa filiale DIGISERV.

Les prestations concernées sont la finance, la gestion des ressources humaines, le contrôle permanent, la sécurité groupe, la communication et publicité, l'immobilier d'exploitation (IMEX), les achats, la conformité, l'assistance juridique et l'assistance informatique.

Conditions et modalités de rémunération : La facturation est établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations

La facturation se fera en TTC d'une manière annuelle et globale, sur la base d'une facture désignant chaque prestation servie et le prix y afférent.

Le paiement des factures se fera dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture par le client.

Le taux journalier de facturation fixé en 2021, devient un montant révisé de plein droit et sans formalités, en janvier de chaque année, selon la variation de l'indice SYNTEC.

Date de conclusion : Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021.

Durée : Le contrat a pris effet rétroactivement le 1er janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable tacitement sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice : Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

Montant encaissé au titre de l'exercice : Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.3.3.3 Convention d'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGISERV

Entités concernées :

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- DIGISERV est détenue par BMCI à hauteur de 73.9%, laquelle est administrateur au sein de DIGISERV.

Nature et objet de la convention :

Par cette convention, BMCI consent à DIGISERV une avance en compte courant d'actionnaire, par conversion d'une partie de la créance détenue par BMCI au titre de la ligne de Crédit BMCI inscrite dans les livres de DIGISERV sous le numéro 100000000015535 d'un montant total de 46.000.000 MAD à hauteur d'un montant de 36.400.000 MAD.

Conditions et modalités de rémunération :

L'avance en compte courant d'actionnaire conclue entre BMCI et DIGIFI, est rémunérée sous les conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : le taux réglementaire fixé et actualisé annuellement par Arrêté du Ministre chargé des finances Marocain ;

- Modalités de remboursement : le remboursement de l'Avance sera réalisé en contrepartie d'actions de capital DIGISERV en faveur de la BMCI, qui lui seront attribuées lors de la plus proche augmentation de capital que réaliserait DIGISERV.

Date et durée :

Cet avenant conclu en date du 19 décembre 2022, a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 16 décembre 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36.400.000 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice :

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 36.400.000 MAD

3.3.3.4 Conventions conclues entre BMCI et Arval Maroc

Entités concernées :

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- Arval Maroc est détenue par BMCI à hauteur de 33,34%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Arval Maroc.

3.3.3.4.1 Conventions d'apport d'affaires au profit d'ARVAL Maroc

Nature et objet de la convention :

Convention fixant les modalités de :

- Collaboration entre la BMCI et ARVAL Maroc en matière d'apport d'affaires par BMCI en faveur d'ARVAL Maroc ;
- Participation au risque au cas par cas et à la décision de la BMCI (pour le stock accordé avant le 31/12/2017).

Date et durée :

Cette convention a été conclue le 23 janvier 2013 pour une durée de trois ans renouvelables. Au-delà de ces trois années, elle est renouvelable par tacite reconduction.

Conditions et modalités de rémunération :

La présente convention prévoit :

- Une commission d'apport de 0,75% du montant HT de l'investissement qui sera versée flat à la mise en route du véhicule et ne portera que sur les contrats concrétisés ;
- Une commission de risque de 0,50% du montant HT de l'investissement, que ce soit un client ou un prospect, qui sera calculée sur l'encours des engagements puis versée trimestriellement.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 2.156.376 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice :

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 5 181 509 MAD.

3.3.3.4.2 Contrat de prestation de services entre BMCI et Arval

Entités concernées

- BNP Paribas, actionnaire commun.
- Arval Maroc est détenue par BMCI à hauteur de 33,34%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'Administration d'Arval.

Nature et objet de la convention

Le contrat annule et remplace le contrat de prestation de services conclu entre les parties en date du 13 juin 2019. Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la mise à niveau du dispositif contractuel avec les politiques et normes Groupe en matière d'externalisation, et de la revue du périmètre confié à la BMCI. Le Contrat porte désormais sur un seul domaine d'activité, à savoir la gestion des Ressources Humaines.

Conditions et modalités de rémunération

ARVAL procède au règlement des prestations fournies par BMCI au titre des services objet du contrat de prestation de services RH relatifs à l'établissement des bulletins de salaires. Les prestations sont facturées annuellement sur la base d'un coût mensuel par bulletin de salaire émis.

Date et durée

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 25 novembre 2022 et conclue le 15 décembre 2022 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 97.600 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 73.200 MAD.

3.3.3.4.3 Conventions d'assistance technique au profit d'ARVAL Maroc

Entités concernées

- ARVAL Maroc est filiale de BNP Paribas
- BMCI détient Arval à hauteur de 33,34%, laquelle est administrateur au sein du Conseil d'administration d'ARVAL Maroc

Nature et objet de la convention

La convention prévoit l'assistance d'ARVAL MAROC dans les domaines suivants :

- Ressources humaines ;
- Sécurité.

Date et durée

Cette convention a été conclue en date du 1er janvier 2019 et est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Conditions et modalités de rémunération

La rémunération annuelle servie à la BMCI est calculée sur la base de la charge de travail par domaine d'intervention et prenant en compte le nombre, la durée et les frais des interventions effectives opérées par la BMCI, ou sur la base de tarifs préalablement définis dans les annexes du contrat pour un certain nombre de prestations.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 97.600 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 439.200 MAD TTC.

3.3.3.5 Conventions conclues entre BMCI et BMCI LEASING

3.3.3.5.1 Convention d'assistance technique

Parties concernées

BMCI en sa qualité d'actionnaire de BMCI LEASING détenant 86,91%.

Nature et objet de la convention

Cette convention annule et remplace le contrat d'Assistance Technique datant de 2013 et porte sur la revue du périmètre et domaines d'intervention de la BMCI ainsi que le catalogue de services y afférents.

Ainsi, les domaines couverts par la présente convention sont :

- Finances et Contrôles ;
- Ressources Humaines ;
- Achats ;
- Contrôle Permanent Groupe ;
- Assistance Juridique ;
- Sécurité ;
- Système d'Information ;
- Immobilier d'Exploitation ;
- Risques ;
- Conformité.

Date et durée de la convention

Cette convention conclue en date du 6 décembre 2021 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 26 novembre 2021.

Le contrat a pris effet à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf résiliation faite par l'une ou l'autre des parties.

Conditions et modalités de rémunération

La facturation sera établie annuellement sur la base de la formule suivante :

Le coût total de la prestation = Tarif journalier moyen * Nbre JH annuel défini pour la réalisation des prestations.

Le paiement des factures sera effectué dans un délai de 60 jours maximum après la date de réception de la facture par la BMCI.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3.878.000 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice :

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4.653.600 MAD (TTC).

3.3.3.5.2 Convention d'apport d'affaires conclue entre BMCI et BMCI Leasing

Entités concernées : BMCI en sa qualité d'actionnaire de BMCI Leasing détenant 86,91%.

Nature et objet de la convention

Cette convention fixe les modalités de collaboration entre BMCI et BMCI Leasing et l'institution d'une commission d'apport pour les dossiers mis en place pour les clients BMCI ainsi que d'une commission de partage de risques.

Date de la convention

Cette convention a été conclue le 17 décembre 1999 et révisée le 22 décembre 2000. Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Conditions et modalités de rémunération

BMCI Leasing verse trimestriellement une commission de 0,35% (hors taxes) pour tout dossier de crédit-bail mis en place en faveur d'un client du réseau BMCI.

BMCI Leasing verse également trimestriellement une commission de risque de 0,5% hors taxes du montant total de la part contre garantie des dossiers de crédits des clients du réseau BMCI.

Montant comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2022 :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 12.419.652 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice 2022 :

Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

3.3.3.5.3 Avenant n°1 à la convention instituant une commission d'apport et de partage de risque entre BMCI et BMCI Leasing en date du 1er Janvier 2012

Entités concernées :

BMCI qui détient une participation dans le capital de BMCI Leasing à hauteur de 86,91%.

Nature et objet de l'avenant:

L'avenant a porté sur la modification/suppression des termes de l'article 4.2 de la convention intitulé « Participation en risque ».

Ainsi, l'Article 4.2 de la convention a été annulé et remplacé suivant les termes ci-après : « La participation en risque de la BMCI ne s'appliquera pas pour les dossiers conclus et mis en loyers par BMCI Leasing avec les clients ou prospects BMCI, et ce à compter de la date de la signature de cet avenant.

Par ailleurs, cette participation en risque de la BMCI continuera à s'appliquer à tous les contrats de crédit-bail conclus antérieurement à cet amendement ».

Conditions et modalités de rémunération :

Au titre d'apport d'affaire, BMCI Leasing verse à BMCI un pourcentage du montant HT de l'investissement.

Date et durée :

Cet avenant conclu en date du 6 avril 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2022.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 12.419.652 MAD (HT).

Montant encaissé au titre de l'exercice :

Aucun encaissement n'a été constaté au titre de l'exercice 2022.

Entités concernées :

BMCI Banque Offshore filiale de la BMCI qui détient une participation dans le capital de BMCI Banque Offshore à hauteur de 100 %.

Nature et objet de la convention :

La convention porte sur les termes et conditions du crédit non confirmé accordé par BMCI à BMCI Banque Offshore notamment les conditions financières applicables à BMCI Banque Offshore en tant qu'emprunteur.

Conditions et modalités de rémunération :

En tant qu'emprunteur, BMCI Banque Offshore verse une rémunération en fonction de la durée de chaque avance, du montant par type de produit, du taux d'intérêts tel qu'établi par une grille publiée mensuellement par l'ALMT, du montant minimum du remboursement anticipé.

Date et durée :

Cette convention conclue en date du 28 juin 2022 a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 mai 2022. Le contrat a pris effet à partir de la date de sa signature par les parties pour une durée indéterminée sauf résiliation de l'une ou de l'autre des parties.

Montant comptabilisé au titre de l'exercice :

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 343.202 MAD.

Montant encaissé au titre de l'exercice :

Le montant encaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à 343.202 MAD.

3.3.3.7 Flux dans le cadre des conventions réglementées entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Ces conventions sont détaillées au niveau des rapports spéciaux des commissaires aux comptes au titre des exercices clos au 31 décembre 2020, 2021 et 2022 annexés à ce document.

Les flux entre la BMCI et ses filiales sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

Nature de la convention (KMAD)	Société concernée	2020		2021		2022	
		Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/ Décaiss	Produits/ Charges	Encaiss/Déc aiss	Produits/Ch arges
Convention d'assistance technique	Arval Maroc	-	98	-	98	439	98
Convention d'assistance technique*	BMCI Leasing	4 411	3 876	-	3 878	4 654	3 878
Convention d'apport d'affaires et de partage de risque	Arval Maroc	-	1 010	-	1 448	5 182	2 156
Convention d'apport d'affaires et partage de risque	BMCI Leasing	14 618	11 855	-	11 984	-	12 420
Total		19 029	16 838	-	17 408	10 274	18 552

Source : Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs aux exercices 2020, 2021 et 2022

(*) convention conclue en 2021 (annule et remplace celle de 2013)

Les conventions règlementées entre BMCI ses filiales ont généré en 2022 des produits de 18 552 KMAD. Les produits générés proviennent principalement de la convention d'apport d'affaires et partage de risque et de la convention d'assistance techniques conclues avec la filiale BMCI Leasing.

Ces conventions ont conduit à un encaissement de 10 274 KMAD au titre de l'exercice 2022.

3.3.3.8 Flux dans le cadre des conventions réalisées aux conditions de marché entre BMCI et filiales du Groupe BMCI

Les transactions opérées entre BMCI et les parties qui lui sont liées réalisées aux conditions de marché prévalent au moment de la réalisation de transactions :

Relation entre les sociétés consolidées du groupe entre 2020 et 2022 :

(en MMAD)	2020		2021		2022	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Actif						
Prêts, avances et titres	63	4 025	2	3 521	32	3 817
Comptes ordinaires	63	103	2	185	32	80
Prêts	-	3 922	-	3336	-	3 737
Titres	-	-	-	-	-	-
Actifs divers	-	69	-	46	-	22
Total	63	4 094	2	3 568	32	3 838
Passif						
Dépôts	579	103	603	185	-935	80
Comptes ordinaires	-	103	-	185	-	80
Autres emprunts	579	-	603	-	-935	-
Passif divers	1	3 991	1	3383	-2	3 758
Total	580	4 094	604	3 568	-936	3 838
Engagements de financement et de garantie	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés	-	1 839	-	1 889	-	2 181
Engagements reçus	-	1 839	-	1 889	-	2 181

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées entre 2020 et 2022 :

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers (dénommée "l'entité présentant les états financiers" dans IAS 24).

* Les parties liées déclarées ci-dessous concernent les filiales qui font partie du périmètre de consolidation du Groupe BMCI :

(en MMAD)	2020		2021		2022	
	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**	MEQ*	IG**
Intérêts et produits assimilés	-	167	-	120	-	121
Intérêts et charges assimilés	27	167	21	120	25	121
Commissions (produits)	-	35	-	33	-	33
Commissions (charges)	-	13	-	12	-	10
Prestations de services données	-	-	-	-	-	-
Prestations de services reçues	2	30	1	31	2	32
Loyers reçus	2	9	3	10	3	10

Source : Groupe BMCI

(*) Mise en équivalence

(**) Intégration globale

3.3.4 Synergies entre BMCI et les filiales du Groupe BMCI

Dans la continuité de son plan de transformation 2020 ainsi que les autres plans stratégiques Twenty4change et GTS 2025, la Banque a fait du développement des synergies inter-métiers sa priorité et a opéré une évolution de son organisation dans l'optique d'améliorer son efficacité opérationnelle.

Les filiales ont renforcé leur dynamique commerciale et ont accentué leur présence sur le marché grâce à l'accroissement des synergies avec les diverses entités du Groupe BMCI.

Les filiales du Groupe BMCI ont également profité de la performance commerciale de la BMCI pour améliorer leur présence sur le marché et bénéficier du réseau d'agences de la Banque.

3.3.5 Participation hors filiales de la BMCI

La situation nette sur la période entre 2020 et 2022 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de la BMCI se présentent comme suit :

Société	Actions détenues en %	Valeur Comptable Nette 2020 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2021 (KMAD)	Valeur Comptable Nette 2022 (KMAD)
Centre Monétique Interbank	13,20%	13 000	13 000	13 000
Société Interbank	22,00%	2 530	2 530	2 530
BDSI	11,00%	1 760	1 760	1 760
Société Immobilière Interbancaire GPBM	13,30%	2 050	2 050	2 050
SOGEPOS	13,00%	4 622	4 622	4 622
ECOPARC	18,20%	10 000	13 947	3 660
SOGEPIB	5,00%	900	900	900
BNP PARIBAS MED BUSINESS Process	4,00%	584	584	584
SCI Romandie		2 930	2 930	2 930
FGCP		5 000	5 000	5 000
Bourse de Casablanca	3,00%	11 765	11 765	11 765
NOVEC	2,80%	725	725	725
SETTAPARK		6 530	6 530	3 290
Divers		4 093	2 265	2 319
ARADEI	4,00%		171 380	171 380
Total		66 489	239 988	226 515

Source : Groupe BMCI

Au titre de l'exercice 2022, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI s'élève à 226,5 MMAD, en baisse de 5,6% par rapport à 2021 qui s'établit à 240 MMAD.

Au titre de l'exercice 2021, la valeur nette du portefeuille des autres participations de la BMCI a affiché une hausse significative de 173 MMAD (soit +261%) pour s'établir à 240 MMAD en 2021 comparativement à 66 MMAD enregistrée en 2020.

3.4 Secteur d'activité de la BMCI

3.4.1 Cadre législatif et réglementaire¹⁰

Les établissements bancaires sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank-Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

L'activité bancaire au Maroc est régie par les prescriptions de la loi n°103-12 (loi Bancaire) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

Les principaux apports de la nouvelle loi bancaire ont porté sur les sujets suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire : Supervision intégrale des Associations de Micro-Crédit et Banques offshore y compris agrément, réglementation, traitement des difficultés et application des sanctions ;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité de banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire : introduction des administrateurs indépendants, consécration des comités d'audit et institution d'un comité risque émanant de l'organe d'administration ;
- Le nouveau dispositif de surveillance macroprudentielle : Institution d'un Comité inter-autorités chargé de la coordination des actions de ses membres, l'évaluation des risques systémiques et la mise en œuvre de toutes mesures pour les prévenir et en atténuer les effets ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence, si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de Bank Al-Maghrib en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Depuis 2007, les banques publiques sont assujetties au processus de redressement, au même titre que les banques privées, ainsi qu'au respect de l'ensemble des règles monétaires et prudentielles. Le cadre réglementaire s'est ainsi aligné sur les standards internationaux, notamment avec l'entrée en vigueur, en 2007, des dispositions de Bâle II et sur les normes comptables internationales (IFRS). Ces dernières sont entrées en vigueur le 1er janvier 2008.

Sur le plan microprudentiel, Bank Al-Maghrib vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en avril 2012 de relever à 9% le niveau minimum du Tier I et de rehausser à 12% le ratio de solvabilité. Cette mesure, entrée en vigueur à partir de fin juin 2013, vise à renforcer la résilience du système bancaire et à conforter sa position dans la perspective de la mise en œuvre de l'une des composantes essentielles de la réforme de Bâle III, portant sur les fonds propres. Cette réforme portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre Bank Al-Maghrib et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Bank Al-Maghrib a mené, ces dernières années, plusieurs chantiers pour la mise en place d'un dispositif institutionnel et analytique de surveillance macroprudentielle.

En application des dispositions de la loi relative à la protection du consommateur, Bank Al-Maghrib est chargée de veiller au respect par les établissements de crédit des dispositions ayant trait aux exigences suivantes:

¹⁰ Source : Rapport annuel 2022 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.

- L'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise;
- Les obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit (publicité, offre préalable de crédit, délais de rétractation, etc.), pendant la vie du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit.

Par ailleurs, la loi 103-12 relative aux établissements de crédits et organismes assimilés a permis de renforcer le cadre légal et réglementaire du secteur bancaire. Adoptée en novembre 2014 et publiée au bulletin officiel le 05 Mars 2015, cette loi porte principalement sur les activités de microcrédit, la finance participative et les moyens de paiement électronique.

Cette loi est venue renforcer le cadre de supervision du système bancaire et permettre l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires, réviser le cadre institutionnel par l'élargissement des attributions et composition du Comité des établissements de crédit, renforcer la réglementation prudentielle ainsi que la mise en place d'un cadre de surveillance macroprudentielle et de gestion des crises systémiques.

En Juillet 2017, le conseil de gouvernement a examiné et adopté deux projets de décrets relatifs aux Sukuk et au Takaful, présentés par le ministre de l'Economie et des Finances. Ce dernier, a également adopté le projet de décret 2.17.180 complétant le décret 2.08.530 du 17 Rajab 1431 (30 juin 2010) portant application de la loi 33.06 sur la titrisation des actifs. Le Conseil de gouvernement a également adopté le projet de loi n°40-17 portant statut de Bank Al Maghrib, présenté par le ministre de l'Economie et des Finances.

Ce projet consacre la refonte du statut de Bank Al Maghrib à travers l'élargissement de ses missions à la contribution à la prévention du risque systémique et au renforcement de la stabilité financière. Le texte prévoit ainsi d'attribuer à la banque centrale une autonomie totale en lui conférant le pouvoir de définir l'objectif de stabilité des prix, qui devient son objectif principal, et de conduire la politique monétaire en toute indépendance. Le projet précise que Bank Al Maghrib met en œuvre la politique du taux de change dans le cadre du régime de change et ses orientations fixées par le ministre chargé des finances après avis de la banque.

Dans ce cadre, la banque a été également autorisée à utiliser les réserves de change dans un objectif de défense ou de préservation de la valeur du dirham en cas de régime de change flexible.

L'introduction d'un régime de change flexible a été lancée en janvier 2018. Ce régime est basé sur une bande horizontale (+/-2,5%), à l'intérieur de laquelle le dirham peut fluctuer librement en fonction de l'offre et la demande sur le marché interbancaire des changes. Bank Al-Maghrib interviendra sur le marché uniquement si nécessaire afin de défendre l'intervalle ciblé.

Sur le plan de la consolidation des comptes, Bank Al-Maghrib a accompagné les établissements de crédit, dans le cadre du chantier d'adoption de la norme comptable internationale « IFRS 9 » portant sur les instruments financiers et dont l'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2018. Cette norme introduit notamment une rupture dans l'approche de dépréciation des portefeuilles de crédits bancaires, en instaurant, en particulier, un provisionnement prospectif des crédits dès leur octroi.

Au cours de l'exercice 2019, la Bank Al Maghrib a finalisé de nouvelles réglementations dans le domaine de la finance participative, de l'intégrité financière et de la protection du consommateur :

- Elle a continué d'accompagner le développement de l'industrie de la finance participative et poursuivi le parachèvement du cadre contractuel et réglementaire. Dans ce cadre, elle a délivré à la Caisse Centrale de Garantie (CCG) un agrément à l'effet d'exercer, à travers une fenêtre dédiée, les activités de la garantie participative et a œuvré à faciliter l'élaboration des contrats produits de financement et d'épargne et leur labellisation par le Conseil Supérieur des Ouléma. Le dispositif réglementaire de cette activité a été également complété par l'élaboration de la circulaire sur le fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- Dans le cadre des initiatives lancées au niveau national au cours du 4ème trimestre 2019 pour l'amélioration de l'accès des TPE au financement bancaire, Bank Al-Maghrib a engagé une réforme, entrée en vigueur début de 2020, visant à amender la réglementation en vigueur à travers l'introduction d'un facteur de soutien prudentiel destiné à réduire les exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, requises des établissements de crédit au titre du financement des TPE.
- Bank Al-Maghrib a modifié et complété en 2019 la circulaire relative au devoir de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a également publié deux directives portant

respectivement sur l'approche fondée sur les risques ainsi que sur les modalités d'identification et de connaissance des relations d'affaires, des bénéficiaires, des effectifs et des clients occasionnels. Elle a aussi élaboré un guide relatif aux exigences applicables aux Associations de Micro-Crédit (AMC) en matière de LBC/FT¹¹, afin de renforcer la compréhension de leurs obligations en matière de devoir de vigilance et les aider à appliquer les mesures nationales édictées à ce sujet.

- Bank Al-Maghrib a continué d'œuvrer pour le renforcement de la protection de la clientèle et son ancrage dans les priorités stratégiques des établissements assujettis. Dans ce cadre, elle a fixé les règles de délivrance des mainlevées sur garantie visant notamment à optimiser leur délai de traitement et réduire le nombre de différends y afférents. Dans le prolongement de ses actions visant à renforcer la concurrence bancaire, elle a édicté une nouvelle directive portant sur la mobilité bancaire. Elle a, par ailleurs, établi une convention de coopération avec le Conseil de la Concurrence, conclue début 2020, à l'effet de renforcer l'action conjointe des deux autorités.

En 2020, afin de faire face aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, Bank Al-Maghrib a adopté plusieurs mesures monétaires et prudentielles visant à renforcer les capacités de refinancement des établissements de crédit et soutenir ainsi l'accès au crédit bancaire au profit des ménages et des entreprises. Les mesures mises en œuvre par Bank Al-Maghrib comprennent notamment :

- La baisse du taux directeur de 25 pbs en mars 2020 à 2,00% suivie par une seconde réduction de 50 pbs en juin 2020 à 1,50% ;
- Le renforcement de son programme de refinancement au profit de la TPME ;
- La possibilité de recours par les banques à l'ensemble des instruments de refinancement disponibles en dirham et en devise ;
- L'élargissement des titres et effets acceptés par BAM en contrepartie des refinancements accordés aux banques ;
- La possibilité d'utiliser, en cas de nécessité, au cours du 2ème trimestre 2020, les coussins de liquidité, constitués sous forme d'actifs liquides de haute qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100% ;
- L'autorisation de surseoir au titre de l'arrêté de juin 2020, au provisionnement des crédits qui feront l'objet d'un moratoire par les banques ;
- Le relâchement, sur une période de 12 mois à compter de juin 2020, du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 pbs ramenant les ratios minimums réglementaires à 8,5% pour le ratio de fonds propres de catégorie 1 et à 11,5% pour le ratio de fonds propres de solvabilité (sur base sociale et consolidée). Au vu des développements intervenus depuis le déclenchement de la crise du Covid-19, cette mesure d'assouplissement prudentiel a été prorogée jusqu'au 30 juin 2022 par Bank Al-Maghrib ;
- Et enfin, la libération intégrale du compte de réserve au profit des banques.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2021 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;

¹¹ Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 4/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°10/W/2018 relative aux fonds propres des banques et sociétés de financement participatives ;
- La circulaire n° 5/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 15/G/2013 relative au ratio de liquidité des banques ;
- La circulaire n° 6/W/2021 relative au ratio de levier des banques ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2022 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-2 relative au programme de soutien au financement des TPME.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-3 relative au programme de soutien au financement des banques participatives.
- Lettre circulaire LC-BKAM-2022-4 relative au programme de soutien au financement des associations de micro-crédit.
- La circulaire n°1/W/2022 modifiant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire n°2/W/2022 modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- La directive n°1/W/2022 relative à la prévention et à la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption, instaurant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la prévention et la gestion des risques de corruption ;
- La directive n°2/W/2022 relative aux conditions et modalités de la clôture des comptes à vue ;
- La directive n°3/W/2022 fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- La directive n°4/W/2022 relative aux règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- La recommandation n°1/W/2022 relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit, fixant les orientations et principes minimum à observer par les établissements de crédit et organismes assimilés pour la promotion de l'équité des genres, l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes.

Bank Al-Maghrib a introduit courant 2023 de nouvelles circulaires et directives en vue de renforcer le cadre réglementaire et prudentiel bancaire. Ce dispositif comprend :

- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 1/W/2023 complétant la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2023 relative aux conditions spécifiques applicables aux institutions de micro finance agréées en tant qu'établissement de crédit ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2023 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 9 de la loi n°50-20 relative à la micro finance ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2023 modifiant la circulaire n°3/W/2018 relative aux conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2023 relative à la classification des créances des institutions de micro finance et leur couverture par des provisions.

Principaux faits marquants :

Les principaux faits marquants du secteur sur la période depuis 2016 se résument comme suit :

- La réduction par la Banque Centrale de son taux directeur de 25 points de base passant de 2,5% à 2,25% en mars 2016 ;
- La fusion-absorption de la BP El Jadida-Safi par la BCP en juin 2016 ;
- La démutualisation du capital de la Bourse de Casablanca en juin 2016 ;
- L'octroi par le Comité des Etablissements de Crédit de cinq agréments pour l'exercice de l'activité bancaire participative et émission d'avis favorable pour autoriser trois banques à ouvrir des fenêtres participatives (agences ou guichets spécialisés Islamic Window) le 29 novembre 2016 ;
- L'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018 ;
- Le communiqué du Comité des Etablissements de Crédit relatif à l'Octroi d'agréments pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement en 2018.
- La mise en place de la nouvelle norme IFRS 16 et l'IFRIC 23 à partir du 1er janvier 2019 ;
- L'allègement¹² des niveaux des ratios prudentiels décidé dans le contexte de la crise sanitaire en 2020 par Bank Al-Maghrib ;
- La baisse par Bank Al-Maghrib de son taux directeur de 25 points de base en mars 2020 à 2,00% suivi d'une réduction de 50 points de base en juin 2020 à 1,50% ;
- La suppression par Bank Al-Maghrib en juin 2020 du taux de la réserve obligatoire des banques, qui passe ainsi de 2% à 0%.
- Signature d'un accord entre Holmarcom et crédit agricole S.A. pour l'acquisition de la totalité de sa participation dans le capital de Crédit du Maroc.
- La loi de finance 2023 a introduit un taux d'IS à appliquer au titre de chacun des exercices ouverts entre 2022 et 2026 pour les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance Les taux d'IS à appliquer sont présentés ci-après

Etablissements concernés	2022	2023	2024	2025	2026
Les établissements de crédits et organismes assimilés, BKAM, la CDG, et les entreprises d'assurance et de réassurance	37%	37,75%	38,50%	39,25%	40%

- Les changements du taux directeur opérés par Bank Al-Maghrib:
 - Augmentation de 50 points de base en septembre 2022 pour s'établir à 2%;
 - Augmentation de 50 points de base en décembre 2022 pour s'établir à 2,5%;
 - Augmentation de 50 points de base en mars 2023 pour s'établir à 3%;
 - Maintien du taux directeur à 3% en juin 2023.

¹² Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio Tier 1 est ramené exceptionnellement de 9% à 8.5% jusqu'en juin 2022. Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour le ratio de solvabilité est ramené exceptionnellement à 12% à 11.5% jusqu'en juin 2022.

3.4.2 Dispositif prudentiel

Afin de renforcer la solidité du système bancaire marocain et de le mettre au niveau des standards internationaux, des règles prudentielles ont été réaménagées. L'ensemble de ces règles peut être décliné à travers les principaux points suivants :

Ratio	Définition	Taux
Ratio Tier1	Rapport entre les fonds propres de catégorie 1 d'une banque et le total des risques de marché et de crédit pondérés	=> 9%
Ratio de solvabilité	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	=> 12%
Coefficient minimum de liquidité	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	=> 100%
Ratio de liquidité des banques (LCR)	Rapport entre le montant des actifs liquides de haute qualité et les sorties nettes de trésorerie, sur les 30 jours calendaires.	=> 100%
Ratio de division des risques	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	=< 20%
Règles relatives à la classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions	Les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : Les créances pré-douteuses, douteuses et contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés.	=>20% ; 50% ou 100%
Ratio de levier Bale III.	Le ratio Levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 des banques et le total des expositions de la banque bilan et hors bilan	=> ≥ 3%
Ratio CET1	Core Equity Tier 1 : Ce sont les fonds propres de base	=> ≥ 8%

3.4.3 Paysage bancaire ¹³

En 2022, le paysage bancaire s'est caractérisé par l'entrée de deux nouveaux acteurs avec l'octroi d'un agrément à une société de financement et à un établissement de paiement et la sortie d'un opérateur du marché des établissements de paiement suite au retrait de son agrément.

L'infrastructure bancaire a été marquée par un développement accru des canaux digitaux via le web et les applications mobiles ainsi que par la poursuite de la baisse tendancielle du réseau d'agences bancaires physiques. Le réseau des autres points de cash, couvrant les guichets automatiques bancaires et les réseaux des établissements de paiement a, pour sa part, continué de progresser.

¹³ Source : Le rapport annuel 2022 de Bank Al-Maghrib sur la supervision bancaire.
BMCI – Document de référence relatif à l'exercice 2022

- Structure et actionnariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 89 établissements en 2021 à 90 en 2022, notamment, 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie de financements.

Sur les 52 établissements de crédit, 6 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger, soit une banque et une société de financement en moins par rapport à l'année dernière suite au changement de leur actionnariat. Le nombre d'établissements à actionnariat majoritairement public ressort à 12, sans changement, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est maintenue à 10 en 2022, répartie entre six banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 23 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 26 bureaux de représentation dans 15 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 17 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

- Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire a continué à baisser parallèlement à un accroissement des services bancaires offerts sur les canaux digitaux. Cette tendance, qui a démarré il y a quelques années, s'est accentuée au vu de l'accélération du canal numérique depuis la pandémie et de la mise en œuvre par les banques de stratégies visant à réorganiser et optimiser leurs réseaux de distribution sur le plan géographique et des services offerts à la clientèle. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 151 unités pour ressortir à 5.905 à fin 2022. Cette évolution reflète une baisse de 165 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 14 agences pour les banques participatives.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de digitalisation du secteur bancaire, les banques recourant de plus en plus aux canaux digitaux.

La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 6.300 contre 5.900 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants s'est établi à 1,6 guichet.

Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d'agences et espaces dédiés progresser à 190 agences contre 176 en 2021. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et est concentré à hauteur de 54% au niveau de 2 régions, Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Pour sa part, le réseau des établissements de paiement offrant des services de cash (versements et retraits) s'est renforcé de 26% pour s'établir à 22.731 points de vente à fin 2022, hors agences bancaires, soit un additionnel de 4.644 points physiques, dont 4.260 points de vente des mandataires.

La part des points de cash en zone rurale est stable à 8%.

Sur le total des points physiques :

- 10 795 offrent l'ensemble des services de paiement dont le transfert de fonds et l'ouverture de compte de paiement, en hausse de 23% comparé à l'exercice précédent ;
- 11 936 offrent les services de cash in & cash out, l'ouverture de comptes de paiement de niveau 1 ainsi que le paiement facturier, en hausse de 29% comparé à l'exercice précédent.

En termes de répartition géographique, la région de Casablanca-Settat continue d'occuper la 1ère position, avec une part en progression à 25%.

3.4.4 Evolution du secteur bancaire

Dans le cadre de la croissance que connaît l'économie marocaine, l'activité bancaire au royaume marque à son tour une croissance.

A fin 2022, le volume d'activité des banques commerciales présentes au Maroc, a marqué une hausse. Du côté des ressources, la progression des dépôts et le renforcement des fonds propres ont été les principaux éléments ayant induit cette évolution. Du côté des emplois, cette évolution est reflétée principalement au niveau des crédits à la clientèle.

3.4.4.1 Les ressources

L'ensemble des ressources drainées par les banques de la place s'est établi à 1 203,8 Mds MAD à fin décembre 2022 (Périmètre : Al Barid Bank, Arab Bank, AWB, Bank Al Amal, BOA, BMCI, BCP, CAM, CDG Capital, CDM, CFG Bank, CIH, Citi Bank, FEC, La Caixa, BCP2S, Sabadell, SGMA, UMB) contre 1 087 Mds MAD deux ans plus tôt, soit en décembre 2020, ce qui nous conduit à un taux de croissance annuel moyen de 5,2% sur la période.

Ainsi, l'évolution des ressources du secteur sur la période allant de décembre 2020 à décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21/20	Var 22/21
RESSOURCES	1 086 992	1 136 618	1 203 816	4,6%	5,9%
1- Dettes envers les Sociétés de Financement	4 026	3 933	3 346	-2,3%	-14,9%
Comptes ordinaires des sociétés de financement	1 791	1 921	1 899	7,2%	-1,1%
Valeurs données en pension au jour le jour et à terme aux Sociétés de Financement	51	93	-	82,4%	-100,0%
Emprunts de trésorerie SF (J/J et à terme)	-	70	60	-	-14,3%
Emprunt Financier SF	2 123	1 538	1 216	-27,5%	-20,9%
Autres Comptes Crédeurs et Dettes Diverses en Instance	19	46	103	>100%	>100%
2- Dépôts de la clientèle	1 001 686	1 055 084	1 126 346	5,3%	6,8%
Comptes chèques	469 706	499 693	545 415	6,4%	9,2%
Comptes courants	181 089	201 734	218 681	11,4%	8,4%
Comptes d'épargne	168 672	173 508	178 679	2,9%	3,0%
Dépôts à terme	137 431	138 076	133 600	0,5%	-3,2%
Autres dépôts et comptes créditeurs	44 788	42 072	49 970	-6,1%	18,8%
3- Emprunts Financiers Extérieurs	12 599	10 803	12 618	-14,3%	16,8%
4- Titres de créance émis	68 681	66 798	61 506	-2,7%	-7,9%
Certificats de Dépôts	57 230	56 359	52 631	-1,5%	-6,6%
Emprunts obligataires émis	10 697	9 685	8 835	-9,5%	-8,8%
Autres titres émis	754	754	41	0,0%	-94,5%

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2022 - 2021

En 2022, les ressources collectées s'élèvent à 1 203,8 Mds MAD en progression de 5,9% par rapport à 2021. Elles sont constituées majoritairement de dépôts de la clientèle (93,6%) et des titres de créance émis par les banques (5,1%). Cette augmentation s'explique par les effets compensés de :

- La progression des dépôts de la clientèle de 6,8% pour s'établir à 1 126,3 Mds MAD ;
- La hausse des emprunts financiers extérieurs de 16,8% pour s'établir à 12,6 Mds MAD ;

La régression des titres de créances émis de (-7,9%) en raison, principalement, de la baisse des émissions de certificats de dépôts qui reculent de (-6,6%) en plus du recul des emprunts obligataires émis qui baissent de (-8,8%).

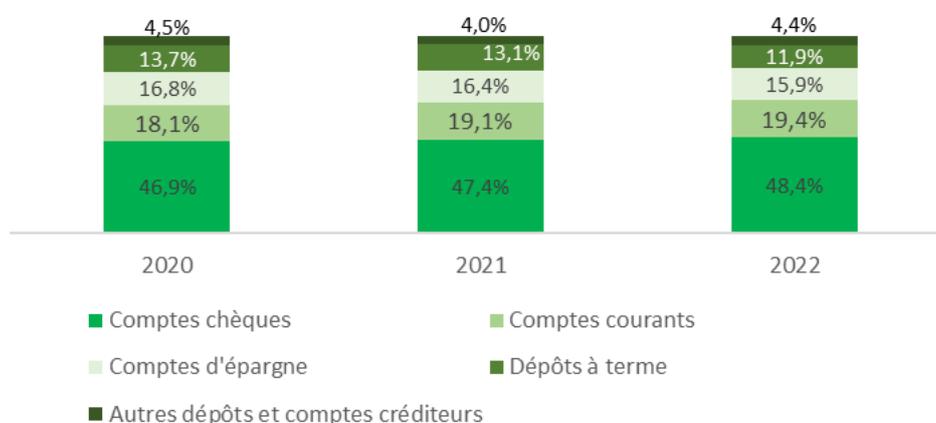
Evolution 2021 - 2020

A fin 2021, les ressources collectées ont atteint 1 136,6 Mds MAD en hausse de 4,6% par rapport à fin 2020, et sont principalement composées des dépôts de la clientèle (92,8%) et des titres de créance émis par les banques (5,9%).

Cette évolution est principalement due à la hausse des dépôts de la clientèle de 5,3% pour s'établir à 1 055,1 Mds MAD.

Evolution de la structure des dépôts de la clientèle par catégorie sur la période 2020 – 2022

Composition des dépôts de la clientèle par année (2020-2022)



Source : Statistiques GPBM

L'analyse de la structure des dépôts de la clientèle sur la période [2020-2022] fait ressortir une augmentation progressive des ressources non ou faiblement rémunérées dont la part a cru pour les comptes chèques de 46,9% en 2020 à 48,4% en 2022 et pour les comptes courants de 18,1% en 2020 à 19,4% en 2022. Parallèlement, les comptes d'épargne et les dépôts à terme ont contribué, en moyenne, à hauteur de 15,9% et 11,9% respectivement en 2022.

3.4.4.2 Les emplois

Les emplois du secteur bancaire marocain ont atteint 1 068,8 Mds MAD à fin 2022 contre 977,6 Mds MAD à fin décembre 2020 et 1 006,1 MMAD à fin décembre 2021, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,6% sur la période.

L'évolution des emplois du secteur sur la période entre décembre 2020 et décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	Déc. 20	Déc. 21	Déc. 22	Var 21/20	Var 22/21
CREDITS A L'ECONOMIE	977 627	1 006 119	1 068 803	2,9%	6,2%
1 - Créances sur les Sociétés de Financement	54 451	55 573	63 745	2,1%	14,7%
Comptes ordinaires des SF	3 755	3 586	3 172	-4,5%	-11,5%
Valeurs reçues en pension au jour le jour et à terme des Sociétés de Financement	-	-	-	-	-
Comptes et prêts de trésorerie au SF	9 853	8 740	8 866	-11,3%	1,4%
Prêts financiers	40 342	42 747	51 707	6,0%	21,0%
Créances en souffrance brutes sur SF	0	0	0	-1,2%	-6,1%
2 - Créances brutes sur la clientèle	923 176	950 546	1 005 058	3,0%	5,7%
Comptes Chèques débiteurs	6 432	6 910	7 770	7,4%	12,4%
Comptes Courants débiteurs	71 964	65 865	74 050	-8,5%	12,4%
Crédits de trésorerie	124 336	152 469	180 844	22,6%	18,6%
Crédits à l'équipement	208 320	196 059	210 053	-5,9%	7,1%
Crédits à la consommation	52 760	53 906	55 689	2,2%	3,3%
Crédits immobiliers	272 702	275 779	280 707	1,1%	1,8%
Autres crédits	106 707	114 670	106 486	7,5%	-7,1%
Créances en souffrance brutes sur la clientèle	79 954	84 888	89 459	6,2%	5,4%

Source : Statistiques GPBM

Evolution 2022 – 2021

A fin 2022, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 068,8 Mds MAD, en progression annuelle de 6,2% par rapport à décembre 2021, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 14,7% pour atteindre 63,7 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 5,7% à 1005,1 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en progression de 1,8% sur une année glissante, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2021, avec une contribution de 27,9%, suivis des crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (26,1%) puis les crédits à l'équipement (20,9%). Pour leur part, les créances en souffrance, à fin 2022, s'élèvent à 89,5 Mds MAD contre 84,9 Mds MAD en 2021 en hausse de 5,4%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 81,1% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 13,9% aux créances sur les sociétés de financement.

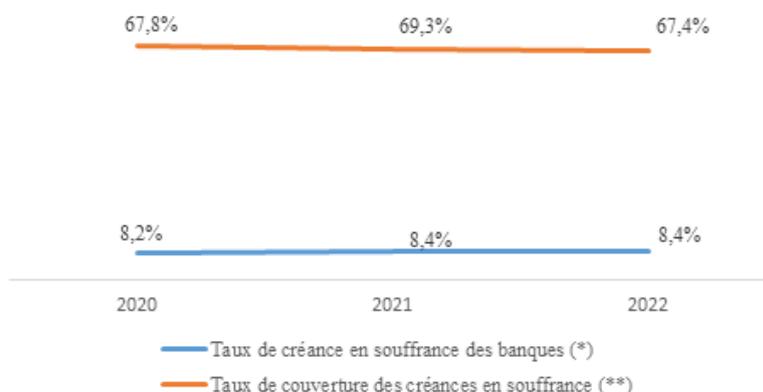
Evolution 2021 – 2020

A fin 2021, les crédits à l'économie se sont élevés à 1 006,1 Mds MAD, en progression de 2,9% par rapport à l'année 2020, compte tenu des hausses respectives des créances sur les sociétés de financement de 2,1% pour atteindre 55,5 Mds MAD et des créances brutes sur la clientèle de 3,0% à 950,5 Mds MAD.

Concernant les créances brutes sur la clientèle, les crédits à l'immobilier, en progression de 1,1%, continuent à dominer les crédits octroyés à la clientèle en 2021, avec une contribution de 29,0%, suivis des crédits de trésorerie y compris les comptes chèques débiteurs et les comptes courants débiteurs (23,7%) puis les crédits à l'équipement (20,6%). Pour leur part, les créances en souffrance, en 2021, s'élèvent à 84,8 Mds MAD contre 79,9 Mds MAD en 2020, soit une hausse de 6,2%.

Pour ce qui est des créances sur les sociétés de financement, celles-ci sont constituées principalement des prêts financiers à hauteur de 76,9% suivies par les comptes et prêts de trésorerie aux sociétés de financement qui contribuent à hauteur de 15,7% aux créances sur les sociétés de financement.

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du taux des créances en souffrance sur la période 2020 – 2022 :



Source : Statistiques GPBM

* Taux des Créances en Souffrance = Créances En Souffrance Brutes / Crédits à l'Economie (Calculs GPBM)

** Taux Couverture Créances en Souffrance = Total Provisions et Agios Réservés / Créances en Souffrance Brutes sur la clientèle (Calculs GPBM)

3.4.4.3 Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan concernent les engagements de financement ou de garanties donnés ou reçus par les banques en faveur de leur clientèle ou d'autres intermédiaires financiers. Il s'agit notamment de crédits documentaires à l'import ou à l'export, des accreditifs, avals, cautions de marchés, cautions de douanes, et autres obligations cautionnées.

L'évolution des engagements hors bilan donnés des acteurs sur le marché bancaire marocain se présentent comme suit sur la période considérée :

En MMAD	2020	2021	2022	Var 21/20	Var 22/21
Engagements Hors Bilan Donnés	314 003	348 024	385 611	10,8%	10,8%
Engagements de financement donnés	164 161	178 632	203 764	8,8%	14,1%
Dont engagements de financement en faveur des EC	3 594	2 852	3 479	-20,6%	22,0%
Dont engagements de financement en faveur de la clientèle	160 566	175 780	200 284	9,5%	13,9%
Engagements de garantie donnés	149 842	169 392	181 847	13,0%	7,4%
Dont engagements de garantie d'ordre des EC	44 601	56 613	61 371	26,9%	8,4%
Dont engagements de garantie d'ordre de la clientèle	105 242	112 778	120 476	7,2%	6,8%
Engagements Hors Bilan Reçus	104 067	147 221	162 592	41,5%	10,4%
Engagements de financement reçus	2 998	7 570	4 297	152,5%	-43,2%
Dont engagements de financement reçus des EC	1 498	1 461	1 515	-2,5%	3,7%
Engagements de garantie reçus	101 069	139 651	158 295	38,2%	13,4%
Dont engagements de garantie reçus des EC	69 972	98 797	109 919	41,2%	11,3%
Dont engagements de garantie reçus de la clientèle	31 096	40 854	48 376	31,4%	18,4%
Engagements hors bilan en souffrance	3 665	3 712	4 723	1,3%	27,2%
Pour info : provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	1 912	2 455	3 175	28,4%	29,3%

Source : Statistiques GPBM

Revue Analytique 2021-2022

Les engagements hors bilan donnés par des banques commerciales au titre de l'exercice 2022 se sont établis à 386 Mrds MAD, en progression de 10,8 % par rapport à décembre 2021. Cette augmentation est due à la croissance des engagements de financements donnés et des engagements de garanties données, respectivement de 14,1 % et 7,4 %.

Les engagements hors bilan reçus, quant à eux, ressortent en hausse de 10,4% s'établissant à 163 Mrds MAD, portés par l'évolution des engagements de garantie reçus de +18,6 Mrds MAD pour s'établir à 158 Mrds MAD minorée par la baisse de 43,2 % des engagements de financement reçus à 3,3 Mrds MAD. Les engagements de garantie reçus représentent 97,4 % du total des engagements hors bilan reçus.

Revue Analytique 2020-2021

A fin 2021, les engagements hors bilan donnés par le secteur bancaire ont atteint 348,0 Mds MAD contre 314,0 Mds MAD en 2020, en hausse de 10,8% sur la période. Cette progression s'explique par les hausses respectives (i) des engagements de financement donnés de 8,8% sur la période et (ii) des engagements de garanties donnés de 13,0%.

Par ailleurs, les engagements hors bilan reçus ont augmenté de 41,5% s'établissant à 147,2 Mds MAD à fin 2021 contre 104,1 Mds MAD à fin 2020. Cette évolution est due aux effets conjugués des hausses (i) des engagements de financement reçus de 152,2% pour s'établir à 7,6 Mds MAD, et (ii) des engagements de garantie reçus de 38,2% pour s'établir à 139,7 Mds MAD contre 101,1 Mds MAD en 2020.

Les engagements hors bilan en souffrance ont enregistré une décélération à 1,3% entre 2021 et 2020.

3.4.4.4 Le taux de transformation

Le taux de transformation des créances sur la clientèle du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22-21
Prêts et créances sur la clientèle	50 856	51 574	54 488	1,40%	5,65%
Dettes envers la clientèle	44 620	42 425	44 269	-4,90%	4,35%
Taux de transformation*	114,0%	121,6%	123,0%	7,6 pts	1,5 pts

* Taux de transformation = Prêts et créances sur la clientèle / Dettes envers la clientèle

Source : Groupe BMCI

Revue Analytique 2022-2021

Le taux de transformation est passé de 121,6% à fin décembre 2021 à 123% à fin décembre 2022. Cette évolution s'explique par une hausse des prêts et créances sur la clientèle de 2 914 MMAD (soit +5,65%) atténuée par une hausse des dettes envers la clientèle de 1 844 MMAD (+4,35%).

Revue Analytique 2021-2020

Le taux de transformation a connu une hausse passant de 114% à fin décembre 2020 à 121,6% à fin décembre 2021, soit une hausse de 7,6 points entre les deux années. Cette évolution s'explique par la hausse des prêts et créances sur la clientèle de 718 MMAD (soit +1,40%) combinée à une baisse de 2 195 MMAD des dettes envers la clientèle (soit -4,90%).

3.5 Activités de BMCI*

Les lignes de Métiers Commerciales (Banque de l'Entreprise, Banque des Particuliers & Professionnels, Activités de Marchés et Crédit à la Consommation) rapportent directement au Président du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2021.

* Source : Groupe BMCI / Rapport de gestion BMCI 2022

3.5.1 La Banque Commerciale

Le Corporate Banking

Le Corporate Banking de la BMCI propose à ses clients des solutions adaptées pour couvrir leurs besoins en matière de trésorerie. Cette division se base sur une organisation solide qui repose sur plusieurs éléments clés. Tout d'abord, un large réseau de Centres d'Affaires, dont l'animation est assurée par une équipe centrale expérimentée dans le domaine et maîtrisant parfaitement les enjeux du métier. Ensuite, une forte synergie entre les métiers et la force de vente du réseau, basée sur une coordination optimale entre les différentes unités, afin de stimuler le développement des Métiers Corporate et la vente de l'ensemble des produits et services des groupes BMCI et BNP Paribas auprès de la clientèle Corporate.

Enfin, une gamme complète d'expertises dédiées aux clients Entreprises : BMCI Leasing, BMCI Finance, BMCI Développement, BMCI 2S, le Trade Center, le Cash Management, les Financements Structurés, le Financement de la Promotion Immobilière et le Factoring.

Le Corporate Banking propose une double couverture pour les clients Large Corporate, qui leur garantit une couverture à 360° de leurs besoins : le Relationship Manager (RM) assure la gestion de la relation au quotidien, tandis que le Responsable Grandes Relations (RGR) approche les partenaires Large Corporate sur le plan des projets stratégiques.

La création d'un Business Center Multinationales (BC MNC), le 15 Mars 2022, dédié à la clientèle MNC de Casablanca a eu pour objectif d'améliorer son expérience et parcours au sein de la BMCI (Impact NPS) pour cette clientèle hautement stratégique pour le groupe BNPP. En effet, ce BC a permis de :

- Consolider l'ensemble de l'expertise MNC et One Bank au sein d'une même équipe ;
- Favoriser les bonnes pratiques internes pour améliorer l'exécution des opérations quotidiennes ;
- Renforcer la visibilité du setup MNC auprès des Pilotes BNP Paribas ;
- Améliorer les synergies métiers sur les MNC.

Par ailleurs, le Corporate Banking a poursuivi sa dynamique positive en 2022 grâce à un effort commercial soutenu et à une présence déployée auprès de l'ensemble des clients, tous segments confondus, notamment dans le domaine de la Finance Durable. En effet, la BMCI a accordé en 2022 son premier "Sustainable Linked Loan" (SLL) à Equatorial Coca-Cola Bottling Company (ECCBC), principal producteur, embouteilleur et distributeur des produits Coca-Cola en Afrique du Nord et de l'Ouest, pour financer l'acquisition de la société Atlas Bottling Company (ABC). Ce premier SLL confirme la volonté de la BMCI de placer la Finance Durable au cœur de son modèle de croissance et de se positionner comme un acteur majeur du financement et de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'inclusion sociale.

En 2022, la Ligne de métier Corporate a poursuivi les initiatives du programme stratégique "Twenty4Change", enregistrant plusieurs réalisations positives et contribuant ainsi à l'amélioration de la capacité de la banque à générer du Produit Net Bancaire. Par ailleurs, la base définitive du système d'information a été mise en place en 2021, après plus de quatre ans de travaux. Cette base a représenté la dernière étape permettant à la Banque de disposer d'un outil informatique capable de prendre en charge ses ambitions en matière de gestion et de développement futur.

Dans cette optique, la Banque de l'Entreprise de la BMCI a récemment revu sa structure de Centres d'Affaires à Casablanca, renforçant ainsi ses effectifs et mettant en place des "one-stop shops". Cette initiative a pour objectif d'accélérer la dynamique de conquête et de développer l'activité de financement pour les PME, tout en offrant une expérience client renouvelée et complète. Cette nouvelle structure permettra la création de véritables centres de compétences, avec la présence de Senior Relationship Managers et d'Experts Métiers (Assurance, Leasing, Factoring, Trade, Banque Privée, Immobilier) sur place, travaillant en synergie pour accompagner au mieux les clients.

Enfin, le Service d'Assistance aux Entreprises (SAE) a été mis à disposition de la clientèle pour répondre à ses demandes d'assistance (par téléphone, fax, e-mail ou courrier), permettant ainsi aux Relationship Managers de se concentrer sur leurs activités commerciales.

En somme, le Corporate Banking de la BMCI continue de se positionner comme un partenaire de choix pour les entreprises en proposant une gamme complète de solutions adaptées à leurs besoins en matière de trésorerie, en mettant en place des structures de proximité et en poursuivant son engagement en faveur de la Finance Durable et de la transition énergétique.

Le Retail Banking

En 2022, le métier Retail Banking de la BMCI maintient son développement commercial et ce malgré un contexte difficile, les indicateurs financiers sont orientés à la hausse à travers un PNB et un RBE en amélioration avec une bonne gestion du coût du risque et en avançant dans les sujets d'efficacité opérationnelle en total respect de son plan stratégique et des contraintes du marché.

En effet, la banque étant consciente de ses moyens et de ses points de différenciation, compte développer sa part de participation dans l'économie verte, la BMCI s'engage à placer la finance durable au cœur de son modèle de croissance et se positionne comme acteur majeur de la transition énergétique, de l'économie circulaire et de l'inclusion sociale en se concentrant sur quatre piliers clés : la formation sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), le développement d'une offre de produits et services durables, la maîtrise des risques ESG et le suivi et le reporting sur les sujets ESG.

La dynamique sur les crédits habitat, le crédit conso et le financement des professionnels-TPE a été maintenue en 2022 grâce au déploiement d'une stratégie de service et d'expertise en vue d'assurer le développement du fonds de commerce à valeur.

La dynamique enclenchée depuis 2018 se poursuit en 2022 grâce aux actions entreprises basées sur les cinq piliers suivants :

- La redynamisation du développement ciblé du fonds de commerce à travers :
 - L'orientation des démarches collectives sur des cibles à fort potentiel, le renforcement des partenariats et les synergies avec les équipes Corporate ;
 - La promotion de l'offre de produits et de services en vue de capter des clients à fort effet de levier ;
 - Des allègements en termes d'octroi de crédits professionnels et le renforcement des équipes « BMCI Medical » ;
 - Le déploiement d'un parcours selfcare pour l'onboarding client.

- L'intensification de la relation client à travers :
 - Un renforcement de l'équipement des clients et l'utilisation des moyens de paiement ;
 - Le développement des flux confiés par nos clients Professionnels en assurant la détection des opportunités de financement et la montée en compétence des équipes ;
 - Le suivi de la relation à travers des contacts réguliers et ciblés en fonction des projets du client.

- Le renforcement de l'équipement en crédits :

L'objectif étant d'amorcer une démarche de fidélisation à long terme des clients et de garantir l'élargissement de la relation bancaire à travers une offre compétitive et un accompagnement durant le cycle de vie du client.

- La sécurisation de l'activité à travers :
 - La protection des données clients ;
 - Un plan de révision tenu et des échus maîtrisés.

- L'accompagnement du changement en vue de porter la transformation :

Poursuite du déploiement de son nouveau modèle de distribution orienté sur l'omnicanalité pour adresser les clients selon leurs attentes et leurs besoins tout en disposant de canaux alternatifs pour une meilleure couverture territoriale. Par ailleurs, l'enrichissement des fonctionnalités de l'application Bmci Connect continue d'évoluer pour devenir la pierre angulaire du service digital des clients BMCI.

Le Crédit à la Consommation

En 2022, en dépit d'un contexte international contraignant ayant pour conséquence une hausse importante de l'inflation et un ralentissement de la croissance économique, la ligne de métier Crédit à la Consommation BMCI a réalisé une performance remarquable avec une production brute de 3,6 MDH, soit une progression de 4,3% par rapport à 2021. L'encours augmente de 3,7% sur un an tandis que l'encours sain augmente de 4,1% sur l'année à 6,3MdDH, illustrant l'amélioration de la qualité du portefeuille.

Ces accomplissements découlent de plusieurs actions entreprises par la force commerciale, focalisée sur l'intérêt client notamment :

- Toujours dans son objectif de développer ses canaux à distance, la ligne de métier Crédit à la Consommation a procédé à la refonte de son site internet qui permet désormais de faire des demandes de crédit en ligne avec un accord de principe immédiat ;
- La ligne de métier Crédit à la Consommation a mis en place un plan d'actions visant à accélérer les synergies entre La ligne de métier crédit Consommation et le réseau Retail de la banque afin de proposer des services et des canaux en plus, adaptés aux besoins des clients ;
- Sur l'automobile, le secteur a été fortement impacté par la crise des semi-conducteurs qui a conduit à un déficit de l'offre de véhicules neufs. Afin de répondre aux nouveaux besoins des clients, la ligne de métier Crédit à la Consommation a su rebondir et se tourner vers le financement des véhicules d'occasion en signant notamment un partenariat avec Kifal Auto « plateforme de vente en ligne de véhicules d'occasion » ;
- Enfin, dans le cadre des ambitions RSE de BMCI qui s'inscrivent dans le plan stratégique du Groupe BNP Paribas, la ligne de métier Crédit à la Consommation a signé des partenariats avec des distributeurs de produits à impact environnemental positif pour faciliter ainsi l'accès de ses clients à la transition énergétique. Notamment avec le Financement des panneaux solaires et les produits à faible consommation énergétique A++ .

En 2022, grâce notamment à l'expertise du Groupe BNP Paribas sur le métier du crédit à la Consommation, BMCI conserve une place solide au sein d'un marché du crédit à la consommation très concurrentiel, avec une part de marché de 11.8% dans secteur bancaire et 5,75% globale marché crédit à la consommation (Banques et sociétés de financement).

3.5.2 Autres métiers du commerce

La Banque Privée

En 2022, dans un contexte de stabilisation du Core Banking System post-transformation IT, la Banque Privée BMCI a continué à accroître son parc client de 4,7% tout en misant sur l'augmentation des actifs moyens par client de près de 3,2%.

Sur le plan de la communication, la Banque Privée a connu deux campagnes concernant des produits dédiés à sa clientèle : la carte Visa Infinite Biométrique et le lancement de son offre « Epargne vie Multi-supports » en partenariat avec les assureurs AXA Assurance Maroc et Allianz. Ces deux campagnes ont généré plusieurs retombées publicitaires mais également interviews au niveau de la presse.

Au niveau de l'événementiel et suite à l'allègement de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 en 2022, la BMCI a pu reprendre l'organisation d'événements pour ses clients et prospects Banque Privée. En effet, 2022 a connu l'organisation de plusieurs événements majeurs, permettant ainsi la reprise du contact physique avec les clients autour de thématiques qui les intéressent, mais également des rencontres dans un cadre ludique et agréable :

- **Reprise des conférences « Meet The Expert »** : Des conférences dédiées à la clientèle Banque Privée au niveau des régions de Marrakech et Agadir autour de la thématique de l'investissement immobilier pour les professionnels de la santé. Ces conférences se sont tenues en présence de la Directrice Banque Privée Mme Soraya Mahfoud, ainsi que des membres du Directoire M. Phillippe Dumel et M. Rachid Marrakchi,

avec des interventions riches en conseil du Responsable Réseau Retail M. Moncef Alaoui, et du Responsable Gestion de Fortune M. Mohamed Amine Tazi ;

- **Des vernissages d'expositions artistiques** : Evénements culturels, permettant de créer un moment d'échange entre les clients Banque Privée, des artistes et des partenaires de la Fondation BMCI, mécène reconnu en faveur de la culture et l'art. Ces vernissages ont été organisés pour des expositions autour de 3 thématiques : « Casablanca vue d'en haut » avec la galerie « Art First », retraçant un parcours photographique à travers les rues et bâtiments mythiques de Casablanca, « L'Art au féminin » avec la galerie « Art4You », organisée en marge de la journée du 8 mars, représentant la place de la femme marocaine dans l'art de la peinture, et finalement « Terra » avec la galerie « Arty Box » représentant des œuvres réalisées à base de matières durables et recyclées ;
- **Forum de la Finance Durable** : Evénement sur une journée organisée à Rabat et dédié aux clients, partenaires et directeurs de lignes de métiers concernés par la finance durable et l'économie verte, afin de discuter et débattre de ces thématiques avec plusieurs acteurs de ce secteur dynamiques et actifs dans la place marocaine ;
- **Festival Jazzablanca** : Sponsoring officiel du Festival Jazzablanca par la Fondation BMCI, qui est revenu après 2 ans d'absence suite à la situation sanitaire liée au Covid-19, période durant laquelle la Fondation BMCI n'a pas cessé d'apporter son soutien financier pour faire vivre le festival qui fait désormais partie des manifestations culturelles phares de la ville de Casablanca. Le festival Jazzablanca est de retour sous un nouveau format de 3 jours à Anfa Park et scène publique BMCI, avec un dispositif d'animations plus riches. La BMCI a bénéficié d'une zone VIP privilégiée au niveau de la scène Casa Anfa, au profit de sa clientèle Banque Privée invitée ;
- **Festival Tanjazz** : Sponsoring officiel du Festival Tanjazz par la Fondation qui a été repris en 2022 par l'agence Seven PM (agence organisatrice du Festival Jazzablanca) au niveau du Palais Moulay Hfid de Tanger (3 scènes) et au niveau de la place de la plage avec une scène publique. La Fondation BMCI a bénéficié d'une scène dédiée avec un habillage à l'image de la BMCI, mais également de l'organisation d'un déjeuner pour la clientèle Banque Privée au niveau du Palais Moulay Hfid ;
- **Cocktail d'hommage à M. Marrakchi et présentation de M. Seffa** : Evénement organisé à l'occasion du départ de M. Rachid Marrakchi en retraite et de la prise des nouvelles fonctions de M. Hicham Seffa en tant que nouveau Directeur Général, en présence des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Comité de Direction et du Comité Commercial¹⁴, de quelques clients historiques au sein de la Banque Privée, patrons de presse et partenaires majeurs de la BMCI

Finance participative (BMCI Najmah)

Depuis le lancement de la Finance Participative au Maroc en mai 2017, l'écosystème continue à s'étoffer conformément aux orientations stratégiques définies pour cette activité. Les faits marquants enregistrés à cet égard, se résument ainsi :

- Diffusion par Bank Al-Maghrib de diverses circulaires qui renforcent l'encadrement de l'activité FP au niveau des volets refinancements des banques et Fenêtres participatives, risques de crédit, risques marché, risques opérationnels, fonds propres, ratio de liquidité à court terme, comptabilisation des créances en souffrance et conditions et modalités de fonctionnement du fonds de garantie des dépôts des banques participatives.
- Arrêté ministériel fixant les conditions générales relatives aux contrats d'assurance Takaful, les modes de rémunération de l'entreprise Takaful et Re Takaful au titre de la gestion du Fonds d'assurance Takaful ainsi que les modalités de répartition des excédents techniques et financiers des comptes d'assurance Takaful entre les participants.

¹⁴ Le comité commercial n'existe plus depuis mars 2023

- Circulaire de l'ACAPS portant sur l'application de certaines dispositions de la loi sur le code des assurances concernant Takaful.
- Enrichissement de l'offre commerciale du marché FP, suite à l'émission par le Conseil Supérieur des Oulémas «CSO» de ses avis favorables sur des produits participatifs. Aujourd'hui les opérateurs du marché commercialisent Mourabaha avec ses variantes Mobilière et Immobilière, Ijara résidentielle et Salam sachant que d'autres produits sont en cours de validation. le marché a poursuivi sa progression en affichant une hausse de 22% en 2022 par rapport à l'année 2021, performance qui témoigne de l'attractivité de ce produit auprès de la clientèle
- Signature par les Banques et Fenêtres participatives d'un code d'Ethique qui définit les règles et principes à observer par les acteurs du marché de la finance participative.

Pour la Finance Participative, l'année 2022 a été marquée par la continuité de la progression des financements participatifs, tirés par le produit « Mourabaha Immobilière » et le renforcement du cadre réglementaire, à travers:

- La validation d'un acte de nantissement relatif aux équipements Professionnels ;
- La diffusion des avis du CSO relatifs aux cautions de marché et aux contrats Istisna'a Mobilier ;
- La définition des nouvelles dispositions du ratio de liquidité court terme, à travers la diffusion des versions révisées des textes réglementaires y afférents ;
- La diffusion des arrêtés ministériels relatifs à la titrisation des actifs découlant de la Finance Participative à savoir : Sukuk d'investissement (Sukuk Moudharaba / Wakala et Moucharaka) et Sukuk de financement (Sukuk Salam / Mourabaha/ Istisn'aa) ;
- L'Assurance Takaful : Diverses dispositions et avis du CSO qui encadrent le marché de l'assurance et la réassurance Takaful : 5 opérateurs agréés au niveau du marché de la Finance Participative (Wafa Takaful, Taawouniyate Taamine Takaful, Al Maghribia Takaful , Takafulia Assurances) et un RéaTakaful (SCR).

Concernant la BU Najmah, l'exercice 2022 a été marqué par les faits marquants repris ci-après :

- Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition d'une solution spécialisée en produits participatifs, lequel fut par la suite abandonné en janvier 2023, au profit du projet de montée en version de la solution EKIP 360, mis en œuvre en partenariat entre BMCI Leasing et Najmah. Cette nouvelle initiative s'inscrit dans une approche en deux phases : une migration iso-fonctionnalités (Mourabaha uniquement) suivie d'une extension des activités de Najmah vers d'autres domaines, autres que Mourabaha;
- Encaissement de l'avant dernière échéance des SUKUK, soit 21 millions de dirhams ;
- L'embarquement de Najmah dans les projets du HomeBanking « BMCI Connect » et l'application de facilitation de l'entrée en relation « QlickeER » ;
- Transmission à Bank Al Maghrib du rapport annuel d'évaluation sur la conformité des opérations / activités de la BU Najmah aux avis CSO.

ALM (Assets Liabilities Management)

Le marché financier marocain a évolué en 2022 dans un cadre soumis à des chocs externes exceptionnels : le déclenchement de la guerre en Ukraine a généré un choc économique d'une ampleur significative, poussant l'inflation à des niveaux inédits depuis plusieurs décennies, et obligeant les autorités monétaires dans le monde à multiplier les tours de vis.

Comme beaucoup de ses pairs dans le monde, Bank Al Maghreb a opéré deux augmentations de son taux directeur en 2022. Dans ce contexte d'incertitudes et de mesures de resserrements monétaires, la Direction de l'ALM et de la Trésorerie a assuré un pilotage et une surveillance du risque de liquidité et de taux, au travers d'un dispositif de suivi et de contrôles par des limites et des seuils d'alerte.

Le principe général de la politique de liquidité de la BMCI consiste à :

- Assurer une structure de financement équilibrée et assez diversifiée à un coût optimal ;

- Prioriser stratégiquement le refinancement via le développement des dépôts à vue et les Comptes sur Carnet ;
- Détenir un matelas d'actifs liquides de haute qualité pour faire face aux situations de stress et de sorties exceptionnelles de cash ;
- Respecter les indicateurs et limites de suivi du risque de liquidité, fixés par le régulateur, par le Groupe BNP Paribas et en interne.

Ce dispositif de gestion s'appuie également sur un plan d'urgence, qui prévoit les actions à mener en cas de crise de liquidité. Le LCR consolidé de la BMCI à fin décembre 2022 ressort à 125%, soit à un niveau largement supérieur au seuil minimum réglementaire. Les stress test de liquidité déroulés courant 2022 témoignent également de la résilience financière de la BMCI.

La gestion du risque de taux d'intérêt vise à préserver la marge d'intérêt prévisionnelle de la banque ainsi que la valeur des fonds propres contre les variations de taux d'intérêt.

Dans un contexte où la tendance mondiale des taux est à la hausse, et où les taux d'intérêt sont restés stables et bas pendant de nombreuses années, la Direction de l'ALM et de la Trésorerie s'appuie sur un dispositif de pilotage du risque de taux sur le portefeuille bancaire (hors portefeuille Trading) robuste, et une gestion agile et rigoureuse pour limiter les impacts de cette hausse sur l'exposition du bilan, des fonds propres et du résultat de la banque, notamment une baisse potentielle de la valeur des obligations.

Marchés des capitaux

Activité de change

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés de change avec l'effondrement de l'euro contre le USD et le franchissement historique de la parité. Cet effet couplé par un Dirham déprécié sur la place interbancaire locale ou le Dirham a touché la borne haute maximum (Mid basket +4.9% en novembre 2022 Vs Mid basket -4.3% en janvier 2022, a entraîné des niveaux records.

- La dépréciation du USD a pesé lourd pour les entreprises importatrices puisque non seulement ces niveaux records ont été atteints, mais en plus la dépréciation s'est accélérée tout au long de l'année.
- Pour l'euro, l'appréciation du USD a permis de limiter l'impact d'un Dirham faible sur le marché local même si 11 a été atteint en fin d'année

Le prix des matières premières a aussi joué un rôle important dans l'activité de change, gonflant les volumes de l'activité. L'année 2022 voyant une augmentation de plus de 35% des volumes traités avec certains secteurs a plus de 100% de croissance (énergie).

La hausse des flux MRE ou les transferts des devises ont atteint pourtant le seuil psychologique des 100 Milliards de MAD, mais n'ont pas permis au Dirham de se redresser.

Dans ce contexte les importateurs ont souffert et enregistré des impacts de change sur leur activité, tandis que les exportateurs ont vendu à des niveaux records.

La salle des marchés BMCI, reconnue pour son expertise en couverture a proposé diverses solutions à ses clients basé sur l'allongement des maturités de couverture, ainsi que des stratégies optionnelles.

Activité de Taux

Au cours de l'année 2022, le marché obligataire a connu une hausse de taux historiques sur toutes les maturités de la courbe.

Cette hausse a été alimentée par la stratégie de la banque centrale pour lutter contre l'inflation avec deux hausses de taux de +50 bps chacune en septembre et en décembre, ainsi que les besoins importants du trésor pour financer les tombées et le déficit budgétaire.

Coté investisseur institutionnel, le manque de visibilité à moyen terme a pesé dans les décisions d'investissement avec une concentration de l'investissement à très court terme.

Dans ce contexte, la salle des marchés de la BMCI a étoffé le catalogue de ses produits avec l'addition de produits visant à améliorer les rendements et honoré son statut d'intervenant en valeurs du Trésor sur le marché primaire et secondaire

3.5.3 Partenariat stratégique entre BMCI et Aradei Capital :

En mars 2021, la BMCI et Aradei Capital ont annoncé avoir scellé un partenariat stratégique qui porte sur une opération à deux volets.

La BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées par la BMCI.

Aradei Capital acquiert l'intégralité des actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » créé par la BMCI et géré par la société de gestion REIM Partners. Cet OPCI détient un portefeuille d'une centaine d'agences bancaires exploitées par la BMCI et a été constitué suite à l'agrément du projet de règlement de gestion par l'AMMC obtenu en date du 24 décembre 2020 et sous la référence n° AG/SPI/005/2020.

Ce portefeuille d'agences a été valorisé à près de 620 MMAD¹⁵ par deux experts immobiliers indépendants agréés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Les agences sont situées dans 17 villes à travers le Royaume et sont louées à la BMCI au titre de contrats de bail long terme.

En constituant l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » en janvier 2021, la BMCI avait pour objectif de contribuer à l'émergence de cette nouvelle classe d'actif en apportant des agences stratégiques de ses métiers Retail et Corporate. Avec cette opération, la banque poursuit cet objectif tout en scellant un partenariat stratégique à long terme avec la foncière Aradei Capital se traduisant par l'entrée de la BMCI au capital d'Aradei Capital à hauteur d'un peu moins de 5%. La souscription par BMCI est réalisée à travers une opération d'acquisition de titres d'Aradei Capital sur le marché des blocs de la Bourse de Casablanca sur la base d'un prix de l'action de 400 MAD.

La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

3.5.4 Principaux produits commercialisés par la BMCI

La BMCI se positionne sur les différents segments du marché et propose les différents produits suivants :

3.5.4.1 Les cartes

Carte Visa Reflex	Carte à puce de retrait et paiement domestique, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless
Carte Visa Classic	Carte à puce à usage domestique et international qui permet une souplesse d'utilisation en paiement et en retrait grâce à des autorisations élevées. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Gold Privilège	Carte à puce à usage domestique et international aux capacités de paiement et retrait étendues, assortie d'une multitude de services, possibilité de débit différé dans certains packages. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Gold International	Carte à puce haut de gamme qui offre aux clients qui se déplacent à l'étranger des possibilités de retrait et de paiement importantes ainsi que des services à forte valeur ajoutée (assurance perte & vol en inclusion, assistance en cas de perte ou de vol de la carte, etc.). La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Platinum et Visa Platinum Priority	Carte de paiement et de retrait à usage domestique et international destinée aux clients VIP. Dotée de la technologie Contactless Les cartes Priority sont commercialisée uniquement en formule Package.

¹⁵ Sur la base des valeurs arrêtées par les experts immobiliers indépendants en date du 29 octobre 2020, ces valeurs étant valides pour une durée de 6 mois à compter de ladite date.

Carte Visa Alizé International	Carte à puce de retrait et de paiement domestique et international, à débit immédiat, qui offre au client une maîtrise totale de ses dépenses. Dotée de la technologie Contactless.
Carte MasterCard Ladies First	Carte de retrait et de paiement dédiée exclusivement aux femmes avec un programme associé faisant bénéficier d'avantages exclusifs dans de nombreuses enseignes. La carte peut être utilisée au Maroc comme à l'étranger. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Visa Pro	Carte de retrait et de paiement à usage local destinée aux clients Professionnels. Elle permet une grande souplesse d'utilisation grâce à des plafonds de retrait et de paiement adaptés aux dépenses professionnelles. Dotée de la technologie Contactless.
Carte Infinite / Carte Infinite biométrique	Carte très haut de gamme de retrait et de paiement à usage domestique et international, mise à la disposition des clients de la BMCI détenteurs du Package Banque Privée. Dotée de la technologie Contactless. La carte Infinite avec option de biométrie permet au client d'utiliser son empreinte digitale en remplacement du code PIN.
Carte Mastercard DirectEpargne	Carte associée au compte sur carnet, permettant d'effectuer des retraits d'épargne sécurisés et gratuits depuis tous les Guichets Automatiques Bancaires BMCI.
Carte BFree	Carte associée au compte BFREE permettant d'effectuer des retraits. Le compte BFREE est un compte à vue rémunéré réservé aux mineurs

3.5.4.2 Les Packages

Contrat ZEN	Le Contrat ZEN est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés) âgés de plus de 35 ans.
Energy 35	Le Contrat Energy 35 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux clients particuliers résidents au Maroc en activité salariée âgés de moins de 35 ans.
Energy 25	Le Contrat Energy 25 est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques et des avantages extra-bancaires, destinée aux étudiants résidents au Maroc âgés entre 18 et 25 ans.
Pack Ladies First	Le Contrat LADIES FIRST est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte de chèques, destinée aux femmes exclusivement, clientes particuliers résidents au Maroc (y compris étrangers et clients conventionnés).
Pack Horizons	Le Contrat HORIZONS est une offre globale de produits et services complémentaires regroupés autour du compte en Dirhams convertibles et destinés à faciliter les transferts de fonds de leurs pays de résidence vers le Maroc, destinée aux Marocains Résidents à l'Etranger « MRE » ou aux Etrangers non-résidents au Maroc « ERM »
Pack Expert Pro	Offre globale de banque au quotidien destinée à la clientèle des professionnels, qui englobe un ensemble de produits et services regroupés autour d'un compte courant, qui permet au client de mieux gérer sa trésorerie.
Pack Priority	Pack de BAQ enrichi pour la clientèle résidente particulière et professionnelle (vie privée). Il comprend également l'accès à certains services (fast-track crédit, conciergerie Axa, etc.).
Options (en supplément de l'Offre Package choisie)	Facilité de Caisse : Elle permet à l'adhérent du contrat d'effectuer des règlements (chèques, prélèvements, virements, retraits) dans la limite d'un montant convenu au moment de la souscription même si le solde sur son compte est temporairement insuffisant pour les couvrir. Le client bénéficiaire de la facilité de caisse doit obligatoirement domicilier son salaire auprès de la BMCI. Pass Imagine International : Offre pour les jeunes étudiants à l'étranger âgés de 18 à 25 ans (possibilité de proroger à 27 ans sous conditions). Le Pass est rattaché au compte des parents et comprend un ensemble de produits et services bancaires adaptés à leurs besoins. Assurprésence : Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive de l'assuré, quelle qu'en soit la cause.

3.5.4.3 Assurance

Assur Plus-Vie	Cette offre garantit le versement d'un capital déterminé à l'avance par le souscripteur selon l'option choisie, en sa faveur s'il est atteint d'invalidité totale et définitive, ou en faveur des bénéficiaires désignés par lui ou à ses ayants droit, s'il décède.
Assur-Plus Accidents	Protection Ce produit d'assurance permet au client, ainsi qu'à sa famille, de bénéficier d'une couverture complète en cas d'accident de la vie quotidienne : une prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation, une garantie d'assistance 24h/24 et 7j/7, et le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale ou partielle.
Assur-Plus Hospitalisation	Ce produit, dédié aux particuliers hors professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Santé International	Ce produit d'assurance, dédié aux particuliers ayant souscrit avant 65 ans, garantit, en cas d'hospitalisation à l'international la prise en charge ou le remboursement intégral des frais engagés dont le plafond varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Indemnité Pro	Ce produit d'assurance, dédié aux professionnels, garantit, en cas d'hospitalisation suite à une maladie ou un accident, le versement d'une indemnité journalière forfaitaire dont le montant varie selon l'option choisie.
Assur-Plus Habitation	Ce produit d'assurance est une multirisque habitation, destinée à tout client particulier propriétaire, copropriétaire ou locataire d'un logement à usage d'habitation qu'il occupe à titre de résidence principale ou secondaire.
Assur-Plus Carte	C'est un contrat d'assurance qui permet au client de se faire rembourser les pertes pécuniaires subies, à concurrence des montants garantis, suite au vol ou à la perte de sa carte bancaire, ainsi que le retrait effectué par force et vol par agression des montants retirés.
Assur Plus Risques Pro	C'est un contrat d'assurance qui permet à l'assuré professionnel sous conditions, quel que soit son statut (propriétaire, copropriétaire, ou locataire) de disposer d'une protection complète pour ses biens. Ce contrat peut être souscrit lors de l'octroi des prêts professionnels ou immobiliers.
Assurance Santé Monde	Produit d'assurance couvrant l'hospitalisation au Maroc et à l'étranger
Assurance Homme-Clé	Produit d'assurance destiné aux clients corporate couvrant le risque de décès ou d'invalidité absolue définitive d'origines accidentelles d'un dirigeant considéré comme Homme-Clé.
Assurance Santé Maroc	Produit de couverture santé valable au Maroc incluant les soins hospitaliers, les soins ambulatoires, maternité, les soins dentaires et optique selon l'une des 3 formules choisies.

3.5.4.4 Assistance

Assur-Plus Assistance MRE	Contrat, destiné aux MRE, regroupe un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7 en cas de sinistre survenu lors des déplacements des bénéficiaires vers le Maroc ou à partir du Maroc dans les cas de « Perte et vol de bagages », « Panne, accident ou vol de véhicule », et « Maladie, décès ».
Secours Plus	Contrat destiné aux Résidents au Maroc, est un ensemble de produits/services d'assistance complémentaire. Il intervient 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 3.000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Secours Monde	Contrat destiné à toute personne résidant au Maroc, intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas de, « Panne, accident ou vol de véhicule », et « décès et Maladie, avec un plafond de 30 000 euros pour la garantie hospitalisation à l'étranger, et « Perte et vol de documents ».
Visa Europe	Produit regroupant un ensemble de prestations d'assistance complémentaires en Europe. Il est destiné à toute personne résidant au Maroc et intervient, 24h/24 et 7j/7, dans les cas suivants : Maladie, hospitalisation décès, panne, accident ou vol de véhicule ou de document.

3.5.4.5 Télématique

BMCI Connect Particuliers	BMCI Connect permet au client Particuliers de gérer à distance ses comptes 24h/24 et 7j/7. Le site transactionnel BMCI CONNECT est accessible à partir du portail www.bmci.ma ou de l'application mobile.
BMCI Net Entreprises	BMCI Net permet aux clients Entreprises de gérer à distance les comptes 24h/24 et 7j/7.
MAIL PULSE	Service de banque à distance qui permet au client de recevoir à la fréquence souhaitée son solde et ses dernières opérations directement sur sa boîte mail.
BMCI SVI	Service de banque à distance qui permet au client de d'accéder à certains services par téléphone.

3.5.4.6 Crédits

Crédit Habitat BMCI	formule de crédit entièrement personnalisée, à taux fixe ou variable (classique, capé et dégressif), destinée à financer les investissements relatifs à des locaux exclusivement à usage habitation au titre d'une résidence principale ou secondaire.
FOGALEF	Fonds de Garantie Logement Education Formation mis en place par la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'éducation Formation au profit de ses adhérents pour leur permettre d'accéder à la propriété à des conditions avantageuses.
Financement Mourabaha particulier et professionnel	Contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur. La banque achète le bien au comptant et le revend à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les parties.
Prêt Perso BMCI	Formule de crédit destinée à répondre aux besoins de financement des ménages sur une durée allant jusqu'à 84 mois et sans limitation de montant. Le crédit à la consommation avec prise de gage est destiné à répondre aux besoins de financement et d'investissement à titre privé d'un montant supérieur à 300 000 MAD.
Prêt Auto	L'offre prêt bancaire automobile se compose principalement : <ul style="list-style-type: none">▪ D'un crédit Auto automobile classique ;▪ D'une offre de financement via une Location avec Option d'Achat (LOA).
Crédits distribution	Forme de financement établis à travers des partenariats en distribution (partenaires exclusifs ou non). Ces crédits servent à couvrir des dépenses d'équipement: électroménager blanc et brun, produits high Tech, mobiliers.
Cartes « revolving »	Le Crédit Revolving est un compte permanent établi sur une carte. Il permet au client de réaliser des achats ou retraits d'espèces à crédit grâce à une réserve d'argent accessible à tout moment.

3.5.4.7 Epargne

Compte sur carnet	Compte d'épargne à vue réglementé qui combine rémunération Connue à l'avance et liquidité. Le plafond maximal du compte sur carnet est de 400 000 MAD, avec une retenue à la source sur les intérêts perçus trimestriellement.
Compte B FREE	Compte d'épargne à vue réglementé, pour les moins de 18 ans, productif d'intérêts, fonctionnant dans les mêmes conditions qu'un compte sur carnet mais ne donnant pas lieu à la délivrance d'un livret.
Dépôt à Terme (DAT)	Compte d'épargne avec blocage de liquidité sur une durée déterminée 3, 6 ou 12 mois avec une rémunération connue à l'avance par le client.
Plan Epargne Logement (PEL)	Epargne réglementée, réservée à toute personne physique résidente au Maroc ou MRE, qui permet de se constituer un apport personnel totalement défiscalisé pour le financement ou la construction d'une résidence principale, sur une durée minimale de trois ans.

Plan Epargne Education (PEE)	Epargne réglementée, réservé à toute personne physique, résidente au Maroc ou MRE au profit d'enfants à charge âgés au maximum de 18 ans à la souscription.
Plan Epargne en Action (PEA)	Enveloppe fiscale qui permet de constituer un capital, par des versements libres ou programmés, jusqu'à 600 KMAD par contribuable.
Assur-Plus Retraite	Contrat permettant au client de constituer une retraite complémentaire par capitalisation, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires, et qui prévoit en plus un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive du client avant 65 ans (offerte gratuitement à l'assuré).
Assur-Plus Réussite	Contrat d'assurance permettant de constituer progressivement une épargne par capitalisation pour assurer le financement des études supérieures d'un enfant jusqu'à ses 25 ans maximums ou le doter d'un capital destiné à faciliter son entrée dans la vie active.
Plan Epargne Plus	Contrat permettant au client de constituer progressivement une épargne, moyennant le versement de primes périodiques et/ou complémentaires qui génèrent des produits financiers.
Assure Plus Patrimoine	Contrat permettant au client de constituer un fond d'épargne moyennant un versement unique au moment de la souscription au minimum de 10 000 MAD et par d'autres versements à cadence libre pour faire fructifier un capital à moyen et long terme.

Source : Groupe BMCI

3.5.4.8 Autres produits

Paiement de créances

Dans la continuité de l'offre de services liés au paiement de créances, BMCI a lancé en 2019 l'offre de paiement des droits d'enregistrement au profit de l'ANCFCC (Agence Nationale de la Conservation Foncière et de la Cartographie) et des droits d'immatriculation.

Services GAB

BMCI a enrichi l'offre de services GAB avec la mise en place de plusieurs services :

- Extension pour certains GAB de la fonctionnalité de cash-in ;
- Service de Visio avec le Business-center ;
- Changement du code PIN ;
- Paiement de factures et taxes;
- Changement du Numéro de téléphone ;
- Virement compte à compte (BMCI) ;
- Retrait avec choix de billet ;
- Recharge téléphonique ;
- Consultation Solde ;
- Edition historique ;
- Commande chéquier ;
- Retrait sans carte ;
- Edition RIB.

Services BMCI Connect – Particuliers

BMCI a mis en place en 2020 son application « BMCI Connect » et qui offre aux clients plusieurs services :

- Consultation des soldes des comptes (compte chèque en dirhams ou dirhams convertibles, en devises, compte sur carnet, crédit habitat...);
- Consultation des opérations avec possibilité de téléchargement ;
- Consultation des Mouvements à Comptabilisation Future (MCF) et des transactions par carte à venir ;
- Virements de compte à compte : BMCI ;

- Commande de chèques ;
- Personnalisation du code secret ;
- Edition du RIB ;
- Virements vers tiers ;
- Paiement de factures et recharges téléphoniques.

3.5.5 Evolution des indicateurs d'exploitation

3.5.5.1 Evolution des crédits

L'encours net des crédits de la BMCI a évolué sur la période étudiée comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var 21/20	2022	Var 22/21
Créances sur les établissements de crédit	5 023	4 888	-2,70%	5 589	14,34%
Part	10,20%	9,91%	-0,29 pts	10,53%	0,62 pts
A vue	824	541	-34,35%	1 245	>100%
A terme	4 199	4 347	3,52%	4 344	-0,07%
Créances sur la clientèle	44 204	44 414	0,48%	47 463	6,86%
Part	89,80%	90,09%	0,29 pts	89,47%	-0,62 pts
Crédits de trésorerie	9 808	9 914	1,09%	12 749	28,59%
Part	19,92%	20,11%	0,19 pts	24,03%	3,92 pts
Crédits à la consommation	4 728	4 997	5,68%	5 295	5,96%
Part	9,61%	10,14%	0,53 pts	9,98%	-0,16 pts
Crédits à l'équipement	8 355	6 996	-16,26%	7 397	5,73%
Part	16,97%	14,19%	-2,78 pts	13,94%	-0,25 pts
Crédits immobiliers	15 611	15 942	2,12%	16 256	1,97%
Part	31,71%	32,33%	0,62 pts	30,64%	-1,69 pts
Autres crédits	744	2 167	>100%	1 487	-31,38%
Part	1,51%	4,40%	2,89 pts	2,80%	-1,6 pts
Créances acquises par affacturage	3 502	3 037	-13,28%	2 923	-3,77%
Part	7,11%	6,16%	-0,95 pts	5,51%	-0,65 pts
Intérêts courus à recevoir	150	149	-0,42%	159	6,79%
Part	0,30%	0,30%	0 pts	0,30%	0 pts
Créances en souffrance	1 306	1 212	-7,15%	1 197	-1,31%
Part	2,65%	2,46%	-0,24 pts	2,26%	0,1 pts
<i>Dont créances pré-douteuses</i>	<i>154</i>	<i>180</i>	<i>16,49%</i>	<i>155</i>	<i>-13,95%</i>
<i>Dont créances douteuses</i>	<i>284</i>	<i>334</i>	<i>17,86%</i>	<i>522</i>	<i>56,09%</i>
<i>Dont créances compromises</i>	<i>868</i>	<i>698</i>	<i>-19,53%</i>	<i>520</i>	<i>-25,52%</i>
Total Crédits	49 227	49 302	0,15%	53 052	7,61%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2022 - 2021

A fin 2022, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 53 052 MMAD en hausse de 7,61% par rapport à 2021. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle +3 049 MMAD pour s'établir à 47 463 MMAD à fin décembre 2022. Cette évolution de 6,86% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 28,59% (soit +2 835 MMAD) qui se sont établis à 12.749 MMAD en 2022 ;
 - ✓ La hausse de 5,73% des crédits à l'équipement (soit +401 MMAD) dont l'encours s'élève à 7 397 MMAD en 2022 ;
 - ✓ L'augmentation des crédits à la consommation de 5,96% (soit +298 MMAD) qui se chiffrent à 5.295 MMAD en 2022 ;
 - ✓ La progression des crédits immobiliers de 1,97% (soit +314 MMAD) qui s'élèvent à 16 256 MMAD à fin 2022.

- La hausse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 14,34% (soit +701 MMAD) qui s'affichent à 5 589 MMAD en 2022 contre 4 888 MMAD en 2021 portées par la progression des créances à vue de plus 100% (+704 MMAD) et le recul des créances à terme de 0,07% (soit -3 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 89,5% du total de l'encours en 2022 contre 90,1% en 2021 en baisse de 0,6 pts. Les créances sur les établissements de crédit représentent 10,5% du total de l'encours en 2022 contre 9,9% en 2021, soit +0,6 pts sur la période.

Revue analytique 2021 - 2020

A fin 2021, l'encours net des crédits de la BMCI s'élève à 49 302 MMAD en hausse de 0,15% par rapport à 2020. Cette évolution s'explique par :

- La hausse de l'encours des créances sur la clientèle +212 MMAD pour s'établir à 44 414 MMAD à fin décembre 2021. Cette évolution de 0,48% s'explique par l'effet combiné de :
 - ✓ L'augmentation des crédits de trésorerie de 1,08% (soit +106 MMAD) qui se sont établis à 9 914 MMAD en 2021 expliqué par le niveau d'évolution des refinancements en devises.
 - ✓ La baisse de 16,3% des crédits à l'équipement (soit -1 359 MMAD) dont l'encours s'élève à 6 996 MMAD en 2021 expliqué par le niveau des remboursements des crédits par rapport à la nouvelle production;
 - ✓ La hausse des crédits à la consommation de 5,7% (soit +269 MMAD) qui se chiffrent à 4 997 MMAD en 2021 corrélée par l'évolution du niveau d'activité en 2021 par rapport à 2020;
 - ✓ L'augmentation des crédits immobiliers de 2,2% (soit +331 MMAD) qui s'élèvent à 15 942 à fin 2021 ;
 - ✓ La baisse des créances acquises par affacturage de 465 MMAD qui s'affichent à 3 037 à fin 2021 expliquée principalement par les tombées liées aux remboursements des crédits de TVA
 - ✓ La baisse des créances en souffrance de 7,16% (soit -94 MMAD) qui s'élèvent à 1 212 en 2021.
- La baisse des créances sur les établissements de crédit (hors créances souveraines/BAM) de 2,7% (soit -135 MMAD) qui s'affichent à 4 888 MMAD en 2021 contre 5 023 en 2020 portées par le recul des créances à vue de 34,35% (soit -283 MMAD) et l'évolution à la hausse des créances à terme de 3,52% (soit +148 MMAD).

Les créances sur la clientèle représentent 90,1% du total de l'encours en 2021 contre 89,8% en 2020 en hausse de 0,3 pts. Les créances sur les établissements de crédit représentent 9,9% du total de l'encours en 2021 contre 10,2% en 2020 en baisse de 0,3 pts sur la période.

Par segment de clientèle, la structure des crédits de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Créances sur la clientèle	44 204	44 416	0,48%	47 463	6,86%
Secteur public	4 803	3 042	-36,65%	2 565	-15,68%
Part	10,87%	6,85%	-4,02 pts	5,40%	-1,44 pts
Secteur privé	39 401	41 373	5,00%	44 897	8,52%
Part	89,13%	93,15%	4,02 pts	94,60%	1,45 pts
Dont entreprises financières	764	2 167	>100%	1 599	-26,24%
Part	1,73%	4,88%	3,15 pts	3,37%	-1,51 pts
Dont Entr. non fin.	17 339	19 434	12,09%	22 810	17,37%
Part	39,22%	43,76%	4,54 pts	48,06%	4,30 pts
Dont autre clientèle	21 298	19 771	-7,17%	20 488	3,63%
Part	48,18%	44,51%	-3,67 pts	43,17%	-1,35 pts

Source : BMCI – Comptes sociaux

La ventilation des crédits par secteur d'activité laisse apparaître le fort engagement de la BMCI dans le secteur privé (soit 92,3% en moyenne des créances sur la clientèle entre 2020 et 2022).

Pour sa part, la contribution du secteur public au total des crédits à la clientèle sur la période étudiée ressort à 7,7% en moyenne.

A fin 2022, les créances envers le secteur public s'élèvent à 2 565 MMAD soit une baisse de 15,68% par rapport à fin 2021. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 8,52 % à fin 2022 (soit + 3 525 MMAD vs 2021) pour s'établir à 44 897 MMAD.

En 2021, les créances envers le secteur public s'élèvent à 3 042 MMAD soit une baisse de 36,7 % (soit -1 761 MMAD) par rapport en 2020. Les créances envers le secteur privé ont, quant à eux, augmenté de 5 % en 2021 (soit +1 972 MMAD vs 2020) pour s'établir à 41 373 MMAD.

3.5.5.2 Evolution des dépôts

L'encours des dettes de la BMCI a évolué comme suit, sur la période étudiée :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dettes envers les établissements de crédit	3 084	3 367	9,19%	6 081	80,60%
Part	6,60%	7,49%	0,89 pts	12,37%	4,89 pts
A vue	1 814	2 626	44,79%	899	-65,76%
A terme	1 270	742	-41,62%	5 183	>100%
Dettes envers la clientèle	43 670	41 617	-4,70%	43 068	3,49%
Part	93,40%	92,51%	-0,89 pts	87,63%	-4,89 pts
Compte à vue créditeurs	31 371	30 926	-1,42%	30 508	-1,35%
Part	67,10%	68,75%	1,65 pts	62,07%	-6,68 pts
Compte d'épargne	7 364	6 814	-7,46%	6 262	-8,11%
Part	15,75%	15,15%	-0,60 pts	12,74%	-2,41 pts
Dépôts à terme	2 882	1 812	-37,14%	4 395	>100%
Part	6,16%	4,03%	-2,14 pts	8,94%	4,91 pts
Autres comptes créditeurs	2 030	2 054	1,20%	1 883	-8,35%
Part	4,34%	4,57%	0,22 pts	3,83%	-0,74 pts
Intérêts courus à payer	23	11	-54,10%	21	96,84%
Part	0,05%	0,02%	-0,03 pts	0,04%	0,02 pts
Total Dettes	46 754	44 985	-3,79%	49 150	9,26%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2022 – 2021

A fin 2022, les dépôts envers la clientèle ont augmenté de 3,49% par rapport à 2021 (soit 1 451 MMAD) pour s'établir à 43 068 MMAD. Cette évolution s'explique par la conjugaison des éléments suivants :

- La baisse de 1,35% des comptes à vue créditeurs (- 418 MMAD), de 8,11% des comptes d'épargne (- 552 MMAD) et de 8,35% des autres comptes créditeurs (- 171 MMAD).
- La hausse de 143% des dépôts à terme (+2 583 MMAD) et de 96,84% des intérêts courus non échus (+10 MMAD).

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédits ont progressé de 2 714 MMAD pour s'établir à 6 081 MMAD en décembre 2022, soit une hausse de +80,6%. Cette progression est le résultat de :

- L'augmentation des dettes à terme de 4 441 MMAD, suite à l'emprunt de trésorerie de 3 275 MMAD auprès des établissements de crédit étrangers et de 769 MMAD auprès des établissements de crédit au Maroc, conjuguée à la progression des valeurs données en pension qui passent 100 KMAD en 2021 à près de 1 MMAD en 2022 ;
- La baisse des dettes à vue de 1 727 MMAD, qui passent de 2 626 MMAD en 2021 à 899 MMAD en 2022.

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédits représentent 12,4% du total des dettes contre 7,5% à fin 2021. Les dettes envers la clientèle représentent 87,6% % du total des dettes en baisse de 4,9 point par rapport à 2021.

Revue analytique 2021 – 2020

Au 31 décembre 2021, les dépôts envers la clientèle ont diminué de 4,7 % par rapport à 2020 (soit -2 053 MMAD) pour s'établir à 41 617 MMAD. Cette évolution résulte principalement des effets combinés suivants :

- La baisse des comptes à vue créditeurs de 1,4% (soit - 445 MMAD) qui s'élèvent à fin 2021 à 30 926 MMAD ;
- La baisse des dépôts à terme de 37,1% pour s'établir à 1 812 MMAD à fin 2021 (soit -1 070 MMAD) ;
- La diminution des comptes d'épargne de 7,5% (soit -550 MMAD) pour s'établir à 6 814 MMAD.

Par ailleurs, les dettes envers les établissements de crédits ont progressé de 283 MMAD pour s'établir à 3 367 MMAD en 2021, portées par l'effet compensé de l'augmentation des dettes à vue de 812 MMAD et la baisse des dettes à terme de 528 MMAD.

A fin 2021, les dettes envers les établissements de crédits représentent 7,5% du total des dettes contre 6,6% à fin 2020. Les dettes envers la clientèle représentent 92,5% du total des dettes en baisse de 1 point par rapport à 2020.

Par segment de clientèle, la structure des dépôts de la BMCI se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Dettes envers la clientèle	43 670	41 617	-4,70%	43 068	3,49%
Secteur public	466	626	34,25%	1 346	>100%
Part	1,07%	1,50%	0,44 pts	3,12%	1,62 pts
Secteur privé	43 204	40 991	-5,12%	41 722	1,78%
Part	98,93%	98,50%	-0,44 pts	96,88%	-1,62 pts
Dont entreprises financières	1 476	996	-32,55%	1 227	23,19%
Part	3,38%	2,39%	-0,99 pts	2,85%	0,46 pts
Dont entreprises non financières	12 215	12 333	0,97%	14 205	15,18%
Part	27,97%	29,64%	1,66 pts	32,98%	3,35 pts
Dont autre clientèle	29 513	27 662	-6,27%	26 290	-4,96%
Part	67,58%	66,47%	-1,11 pts	61,04%	-5,42 pts

Source : Groupe BMCI

La ventilation des dépôts de la clientèle fait ressortir l'importance du secteur privé qui représente en moyenne 98,1% des dettes clientèle de la BMCI sur la période 2020 - 2022.

La part du secteur public dans le total des dettes envers la clientèle de la BMCI affiche une hausse de 0,4 pts par rapport à 2020 pour atteindre 1,5% en décembre 2021. Cette part a enregistré une nouvelle augmentation de 1,6 pts par rapport à 2021 pour s'établir à 3,1% en décembre 2022.

La part du segment « Autre clientèle », constitué de la clientèle des particuliers, représente 66,3% en moyenne des dépôts issus du secteur privé sur la période étudiée 2020-2022.

3.5.5.3 Evolution des engagements hors bilan donnés et reçus

L'évolution des engagements hors bilan de la BMCI entre 2020 et fin 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	Var. 21/20	2022	Var. 22/21
Engagements donnés	18 994	19 370	2,00%	18 371	-5,16%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	9,68%	9,70%	2 pts	11,9%	90 pts
Eng. de financ. donnés en faveur d'EC & assimi.	0	50	Na	50	0,00%
Eng. de financ. donnés en faveur de la clientèle	6 815	7 842	15,10%	7 097	-9,50%
Eng. de garantie de l'ordre d'EC & assimilés	5 921	5 236	-11,60%	5 355	2,27%
Eng. de garantie de l'ordre de la clientèle	6 202	6 241	0,60%	5 869	-5,96%
Autres titres à livrer	56	-	-100%	-	n/a
Engagements reçus	5 234	4 305	-17,80%	5 535	28,58%
<i>Dont engagements vis-à-vis des filiales</i>	0%	-	Na	-	n/a

Engagements de garantie reçus d'EC & assimilés	4 341	2 795	-35,60%	3 806	36,17%
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	886	1 496	68,90%	1 684	12,59%
Autres titres à recevoir	7	13	82,10%	45	>100%

Source : BMCI – Comptes sociaux

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés s'élèvent à 18 371 MMAD contre 19 370 MMAD à fin 2021 soit une baisse de 5,16%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la baisse combinée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 9,50% à 7 097 MMAD contre 7 842 MMAD à fin 2021 et celle des engagements de garantie de l'ordre de la clientèle qui a baissé de 5,96% passant de 6 241 MMAD à fin 2021 à 5 869 MMAD à fin 2022. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 11,9% en décembre 2022 en hausse de 90 points de base par rapport à 2021.

A fin 2022, les engagements reçus s'affichent à 5 535 MMAD contre 4 305 MMAD à fin 2021 en hausse de 28,58% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 1 011 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 188 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

Revue analytique 2021-2020

Au 31 décembre 2021, les engagements donnés s'élèvent à 19 370 MMAD contre 18 994 MMAD à fin 2020 soit une hausse de 2,00%. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'effet combiné de (i) la baisse des engagements de garantie de l'ordre des établissements de crédits et assimilés de 11,60% à 5 236 MMAD en 2021 contre 5 921 MMAD en 2020 et (ii) la hausse des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 15,10% à 7 842 MMAD contre 6 815 MMAD à fin 2020. La quote-part des engagements donnés vis-à-vis des filiales s'élève à 9,70% en 2021 en quasi-stagnation par rapport à 2020.

A fin 2021, les engagements reçus s'affichent à 4 305 MMAD contre 5 234 MMAD à fin 2020 en baisse de 17,80% sur la période. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de la baisse de 1 546 MMAD des engagements de garantie reçus d'EC & assimilés, et la hausse de 610 MMAD des engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers.

3.5.5.4 Parts de marché du secteur

Les parts de marché des principales banques commerciales, calculées sur la base des statistiques GPBM relatives aux données communiquées à fin 2022, sont reprises dans le tableau suivant :

2022 - Parts de marché	AWB	BOA	BMCI	BCP	CAM	CDM	CIH	SGMA
Ressources Clientèle	24,3%	13,6%	3,8%	25,5%	8,5%	4,3%	5,6%	6,3%
Dettes envers les Sociétés de Financement	25,9%	1,5%	1,4%	38,7%	1,5%	3,4%	15,9%	3,8%
Dépôts de la clientèle	24,3%	13,6%	3,8%	25,5%	8,6%	4,3%	5,6%	6,3%
Emprunts Financiers Extérieurs	24,9%	12,4%	0,0%	11,2%	15,6%	2,0%	8,3%	3,8%
Titres de créance émis	14,3%	10,4%	11,5%	0,0%	10,2%	2,6%	13,3%	13,4%
Crédits à l'économie	25,5%	13,2%	5,3%	21,8%	9,4%	4,7%	6,6%	8,3%
Créances sur les Sociétés de Financement	31,1%	13,1%	6,4%	35,9%	1,7%	3,8%	1,5%	5,7%
Créances sur la clientèle	25,1%	13,2%	5,2%	21,0%	9,9%	4,8%	7,0%	8,5%

Source : Statistiques GPBM au 31/12/2022

La BMCI se positionne en 7^{ème} position du secteur bancaire marocain en termes de emplois et en 8^{ème} place en termes de ressources à fin 2022. A ce titre, l'évolution des parts de marché BMCI entre fin 2021 et fin 2022 se présente comme suit :

- Evolution à la baisse de la part de marché sur les ressources clientèle de (-14 points de base) passant de 3,9% en 2021 à 3,8% à fin 2022 ;

- Progression de la part de marché des titres de créances émis de (+112 points de base) en passant de 10,4% en 2021 à 11,5% en 2022 ;
- Stagnation de la part de marché des crédits à l'économie à 5,3%.

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, l'évolution des parts de marché BMCI se présente comme suit :

- Evolution à la baisse de la part de marché sur les ressources clientèle de (-30 points de base) passant de 4,3% en 2020 à 4,0% à fin 2021 ;
- Progression de la part de marché des titres de créances émis de (+260 points de base) en passant de 7,9% en 2020 à 10,5% en 2021 ;
- Baisse de la part de marché des crédits à l'économie de (-10 points de base) passant de 5,4% en 2020 à 5,3% en 2021.

4. Informations environnementales et sociales

En 2022, la BMCI a fait de la Finance Durable une priorité de sa stratégie d'entreprise. La BMCI a ainsi mis en place une gouvernance dédiée en inscrivant la Finance Durable dans son plan stratégique Twenty4Change et en fixant des objectifs ambitieux en matière de financements ESG dans 3 thématiques prioritaires : Transition Energétique, économie circulaire et inclusion sociale. La volonté de la BMCI est de devenir un acteur majeur de la Finance Durable en :

- Faisant croître ses encours ESG deux fois plus vite que les encours totaux entre 2022 et 2025 ;
- Inscrivant le portefeuille de crédit dans une trajectoire de neutralité carbone ;
- Accompagnant proactivement ses clients dans leur transition écologique en diversifiant notre offre de Produits et Services ;
- Et en développant et partageant avec ses clients son expertise ESG ;
- En facilitant la montée en compétence de ses équipes sur les thématiques ESG

Pour atteindre ces objectifs, la BMCI compte s'appuyer sur l'expertise du groupe BNP Paribas et sur la démarche RSE que la BMCI a mise en place depuis 2012.

4.1 Approche RSE de la BMCI

En 2022, la BMCI a poursuivi sa démarche RSE autour des 4 piliers qui la structurent (économique, social, civique et environnemental).

Reporting Extra Financier :

La BMCI a publié son Rapport Annuel Intégré 2021 100% digital, en Juillet 2022, interactif et aux normes internationales de reporting GRI, <https://rapport-integre.bmci.ma>.

Ce format en ligne, dynamique et accessible à tous, permet à la BMCI de faciliter l'accès à l'information pour l'ensemble de ses parties prenantes et met en avant :

- La démarche RSE de la banque qui vise à se positionner comme un acteur respectueux et responsable du monde qui l'entoure et à intégrer les attentes de ses parties prenantes dans la prise de décisions.
- Les engagements pris par la BMCI dans le cadre des 4 axes de sa feuille de route RSE : économique, social, civique et environnemental.
- La performance financière et extra-financière avec la publication d'un tableau de bord de près de 200 indicateurs de pilotage de la stratégie RSE avec un historique sur 5 ans.
- Les publications de politiques et de chartes formalisant les engagements RSE de la BMCI.

Reconnaisances :

Cette démarche a été distinguée et primée en 2022 par plusieurs organismes et institutions de renom :

- Maintien dans l'indice boursier ESG10. L'indice ESG10 regroupe les 10 sociétés cotées les mieux notées par Vigeo Eiris en termes de performance extra-financière.
- La BMCI, à l'instar du Groupe BNP Paribas, renforce son engagement en faveur de la mixité et remporte en Mai 2022 la 3ème place du Trophée de l'Egalité Professionnelle, décerné par le Ministre de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences. Pour rappel, la BMCI a également reçu en 2021 le Certificat d'Excellence pour l'Egalité Professionnelle Femme Homme.
- La BMCI a reçu le trophée d'entreprise finaliste pour la 2ème édition 2022 du concours du meilleur rapport de développement durable des entreprises cotées à la Bourse de Casablanca. Ce trophée est remis par l'Université Mohammed VI Polytechnique de Benguerir, la Chaire en Innovations et Management Durable à l'Université Mohammed VI, la Bourse de Casablanca et Finance Montréal.
- La BMCI s'est hissée à la 3ème position du classement réalisé par Rekrute.com en 2022, des 25 entreprises les plus attractives du Maroc en 2021. Cette reconnaissance confirme l'engagement de la BMCI au quotidien en faveur de ses collaborateurs

4.1.1 Fondation BMCI

L'année 2022 a été riche pour la Fondation BMCI qui a poursuivi ses actions de Solidarité et de Culture dans un environnement marqué par les séquelles de la crise sanitaire.

La Fondation s'est évertuée à développer ses partenariats historiques tout en accompagnant de nouveaux projets qui s'inscrivent dans ses domaines d'intervention tout en étant en phase avec la politique d'Engagement du Groupe.

1- Volet Solidarité :

Help2Help

La Fondation a soutenu depuis 2009 plus de 150 initiatives d'intérêt général et de solidarité portées par des associations dans lesquelles les collaborateurs BMCI sont directement impliqués à titre bénévole. Une synergie a été développée en 2022 entre le programme Help2Help et le programme de bénévolat 1MH2H pour permettre à d'autres collaborateurs BMCI de participer à la concrétisation des projets Help2Help.

Sourire de Reda

La Fondation BMCI soutient depuis 2016 l'association Sourire de Réda pour la prévention du suicide chez l'adolescent en détresse à travers la mise en place d'une plateforme d'écoute anonyme et d'une application de chat en ligne "Stop Silence".

Jadara by FME

Depuis 2006 à aujourd'hui, la BMCI, puis la Fondation BMCI a soutenu la FME, en prenant en charge chaque année, 28 jeunes méritants issus de couches sociales défavorisées d'avoir accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur tout en contribuant à leur intégration socio-économique.

Au-delà de l'appui financier, la Fondation BMCI soutient le programme de parrainage des étudiants de la FME à travers des cadres bénévoles de la BMCI. Des tuteurs de la BMCI accompagnent ainsi les étudiants tout au long de leur cursus dans leur développement moral et professionnel.

Anais

Dans le cadre de son soutien depuis 2008, la Fondation BMCI prend en charge, annuellement, 15 apprentis âgés de 18 à 35 ans, souffrant du syndrome de Down, qui sont formés au métier de la blanchisserie.

AMI

Soutien annuel depuis 2008 aux enfants atteints d'infirmité motrice d'origine cérébrale (IMOC) avec le centre de jour AMI où ils bénéficient de services relevant du paramédical avec un apprentissage pédagogique et un éveil psychomoteur en vue de favoriser leur intégration sociale.

ASSOCIATION MAROCAINE DE SOLIDARITE : soutien pour la lutte contre le froid dans le Toubkal

Fondée en 2014, l'Association Marocaine de Solidarité agit dans les domaines de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement durable au Maroc. Elle soutient les populations défavorisées et en situation précaire en répondant à leurs besoins en matière d'éducation (parrainage), de santé (accès aux soins), d'accès aux services de base (accès à l'eau, vêtements grand froid, etc..) et de développement économique (accompagnement pour la mise en place d'Activités Génératrice de Revenus).

La Fondation BMCI soutient l'association AMS pour leur 14ème édition qui consiste à distribuer des packs froid, couvertures, vêtements, paniers alimentaires et produits d'hygiène à 400 familles soit 1200 personnes vivant dans 5 villages enclavés du Toubkal (Takataert, Tissguan, Iberwayen, Imhilen, Ait Igurane).

Un appel à collecte de fonds a été lancé aux collaborateurs de la banque pour faire dons de vêtements chauds et couvertures qui ont été distribuées dans la région du Toubkal en Janvier 2022.

Acquisition d'un camion Fourgon pour l'association JOOD

Depuis 2020, la Fondation BMCI soutient l'Association Jood pour l'aide à la réintégration sociale des sans-abris et à leur prise en charge pour leurs repas et habillements.

En 2021, la Fondation a financé l'acquisition d'un camion fourgon pour Jood destiné au transport des denrées alimentaires pour ces personnes en situation de rue qui a été inauguré en Février 2022.

Par ailleurs, des opérations de bénévolat consistant à préparer des repas pour les sans-abris sont menées régulièrement avec les collaborateurs de la banque dans le cadre du 1MH2H.

Acquisition d'un bibliobus pour l'association Al Jisr

Depuis 2012, la Fondation BMCI Soutient à Al Jisr pour la mise en place de bibliothèques de classes au sein d'écoles primaires de quartiers défavorisés à travers tout le Maroc.

En 2021, la Fondation a soutenu l'acquisition et le fonctionnement d'un bibliobus équipé en livres et matériel pédagogique multi média avec un programme de visite de 26 écoles représentant un total de 7000 élèves à travers le royaume. L'inauguration du bibliobus a eu lieu en Avril 2022.

CENTRE FIERS ET FORTS

En 2022, la Fondation BMCI a soutenu le centre Fiers et Forts à Tamesloht dans la région de Marrakech pour la prise en charge d'enfants démunis en leur assurant tous leurs besoins primaires (nourriture, habillement, hygiène et scolarisation).

Ce Centre a pour objectif de protéger les enfants abandonnés ou orphelins victimes de pauvreté, de criminalité et/ou de violence. En collaboration avec le tribunal de Marrakech, le centre leur permet de se construire une identité en leur offrant une prise en charge totale avec hébergement, habillement, repas, scolarité et suivi médical, à ce jour, plus de 150 enfants sont admis dans ce centre.

Une Visite du centre a été effectuée en juin par les collaborateurs de la région ainsi que la remise de 15 PCs par les équipes de Marrakech en Octobre 2022.

INSAF

La Fondation BMCI, partenaire historique de INSAF a renforcé son soutien par le projet de rescolarisation d'enfants exploités comme chiffonniers dans la région de Casablanca.

Ce soutien a pour objet :

- La prise en charge de 100 enfants exploités dans le travail, âgés de 6 à 14 ans, pour leur rescolarisation
- Retirer une centaine d'enfants la première année du travail et les insérer familialement et académiquement / ou dans des centres professionnels et 50 enfants supplémentaires chaque année.
- La sensibilisation aux droits de l'enfant et à la lutte contre le travail,
- L'accès à la scolarité, soutien et suivi scolaires et activités para scolaires

DREAM UP : Projet d'une classe de danse classique au sein de la Fondation Oum Keltoum

Créé en 2015, Dream Up est un programme international d'éducation par l'art de la Fondation BNP Paribas. Présent dans 29 pays du Groupe, le but de ce programme est de donner accès à des enfants et adolescents défavorisés à la pratique d'une ou plusieurs activités artistiques.

Pour cette 3ème édition, La Fondation BNP Paribas a reconduit le programme Dream Up pour 3 années de 2021 à 2023 en faveur de l'inclusion des jeunes pour un budget par pays de 20.000 euros par an sur 3 ans. La Fondation

Oum Keltoum a été sélectionnée pour son projet de classes de danse classique dans le cadre du programme Dream up.

L'aide du programme Dream Up consistera à soutenir, réorganiser et développer l'activité de danse classique pour filles de 5 à 18 ans et aura pour objectifs:

- D'augmenter le nombre de bénéficiaires et d'augmenter le nombre de cours dispensés.
- D'améliorer les infrastructures avec un environnement structuré, une logistique optimisée pour un apprentissage avec un niveau d'exigence supérieur
- De mettre en place un système d'évaluation académique avec des sessions diplômantes.

2- Volet Culture :

EXPOSITION ART4U

La Fondation BMCI a soutenu la galerie d'Art en ligne ART4U pour son exposition collective sous le thème « L'art féminin en perspectives » du 11 au 27 Mars 2022 à la Galerie Prestigia L'originalité de cette exposition réside dans son format phygital, une exposition multi-format qui allie exposition physique et digitale, séries de conférences et concours de talents.

A l'occasion du lancement de l'exposition « L'Art féminin en perspectives », un vernissage privé a eu lieu le 10 mars 2022 à la Galerie Prestigia.

En parallèle, la Fondation BMCI a lancé du 10 février au 7 mars, un appel à créations pour les collaborateurs de la banque férus d'art et souhaitant créer une œuvre et dont 3 œuvres ont été sélectionnées par un jury composé d'artistes

EXPOSITION « CASABLANCA VUE D'EN HAUT »

Soutien de la Fondation BMCI à la galerie d'art en ligne ARTFIRST pour une exposition photos portée par un jeune artiste photographe Adnane Zemmama.

Ces photos qui s'inscrivent dans une volonté de sauvegarde du patrimoine culturel marocain, ont toute la particularité d'être prises en noir et blanc et depuis les toits de Casablanca, d'où le titre « Casablanca, vue d'en haut »

Une exposition privée le 11 mai à l'American Arts Center de Casablanca a permis de découvrir plus d'une trentaine d'œuvres de ce jeune talent, qui prend « Casa de haut » et nous la fait découvrir différemment.

EXPOSITION TERRA

La Fondation BMCI a soutenu en octobre 2022 l'exposition collective TERRA avec ARTY BOX , galerie en ligne au service de peintres, sculpteurs, photographes d'univers divers dénichés par la galeriste et professeur universitaire Fatima Zahra Tahiri

Cette exposition a pu révéler la richesse des réponses portées par 4 artistes aux problématiques écologiques actuelles et accompagner l'émergence d'une nouvelle culture liant la problématique de l'Art et à travers le prisme écologique.

En marge de cette exposition, une conférence a été donnée par le Professeur Yacoubi, climatologue, autour de l'écologie comme nouveau canal créatif.

Festival jazzablanca : 15 ème Edition du festival du 1ER AU 3 JUILLET 2022

La Fondation BMCI a soutenu la 15ème édition du festival de jazz à Casablanca, Jazzablanca dont elle est sponsor officiel depuis 2014.

Cette édition a eu lieu pour la première fois au Casa Anfa Park et après 2 années d'absence pour cause de covid, avec 2 scènes privées, une principale et une autre scène jazz africaine.

Des têtes d'affiches internationales s'y sont produits tels que Ben Harper et Ibrahim Maalouf, Gilberto Gill et Maalem Hamid El Kasri. Ce festival a connu un véritable succès avec la participation de plus de 14000 festivaliers.

Festival Tanjazz

La Fondation BMCI a soutenu la 21ème édition du festival de jazz à Tanger, Tanjazz qui a eu lieu du 22 au 25 septembre, après deux années d'absence dues au Covid, et dont la Fondation BMCI est sponsor officiel, depuis 2012. Comme chaque édition, ce festival a eu lieu au Palais Moulay Hfid des Institutions Italiennes et a compté la participation de plus de 8900 festivaliers au sein du Palais et 4500 sur la scène publique BMCI

Orchestre philharmonique du Maroc (OPM)

La Fondation s'investit également dans la musique classique via son soutien depuis 2018 de l'OPM.

3. Volet Culture :

Soutien de la campagne de sensibilisation de AFAK

Parce que l'environnement est l'affaire de tous, la Fondation BMCI a soutenu en Mars 2022 AFAK, association marocaine pour le civisme et le développement pour la la création et la mise en ligne sur les RS d'une capsule vidéo pour sensibiliser les citoyens à la lutte contre la surexploitation des ressources en eau.

4.1.2 Charte RSE de la BMCI

La BMCI, à l'instar de BNP Paribas, a publié sa charte de responsabilité afin de rappeler ses engagements et préciser la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

La politique RSE de la BMCI et du groupe BNP Paribas se décline autour de 4 piliers et de douze engagements.

1- Responsabilité économique :

La BMCI a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant de manière responsable et éthique les projets des particuliers, des professionnels et des entreprises, moteurs de la performance économique, de la création de richesse partagée et d'emplois directs et indirects. La BMCI intervient ainsi conformément à ses trois engagements : (i) des financements et investissements à impact positif ; (ii) les meilleurs standards d'éthique et (iii) une gestion rigoureuse des risques environnementaux sociaux et de gouvernance.

2- Responsabilité sociale :

La BMCI est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Pour cela, elle apporte une attention particulière aux fondamentaux du développement du capital humain ainsi qu'à la promotion de la diversité. La Banque consolide ainsi ses trois engagements volontaristes suivants : (iv) la promotion de la diversité et de l'inclusion ; (v) « Good place to work » et gestion responsable de l'emploi et (vi) une entreprise apprenante offrant une gestion dynamique des carrières.

3- Responsabilité civique :

La BMCI, banque citoyenne, soutient la société civile du Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations. Elle veille à respecter les droits de l'Homme dans sa chaîne de valeur et la Fondation BMCI œuvre en faveur de la solidarité et de la culture. Les actions menées par la banque sont en cohérence avec les engagements suivants : (vii) des produits et services accessibles au plus grand nombre ; (viii) la lutte

contre l'exclusion sociale et la promotion du respect des droits de l'homme ; et (ix) une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

4- Responsabilité environnementale :

Elle se traduit par l'engagement de la banque à soutenir la stratégie nationale pour satisfaire une demande croissante d'électricité au moindre coût et dans le respect de l'environnement. La BMCI décline sa responsabilité environnementale en trois engagements : (x) l'accompagnement des clients dans la transition vers une économie bas carbone ; (xi) la diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre et (xii) le développement de la connaissance et le partage des meilleures pratiques environnementales.

La BMCI poursuit sa démarche RSE en développant plusieurs actions autour de ses 4 piliers :

- Les actions de Responsabilité économique

- La BMCI continue à développer son offre de financement de l'économie verte via le renouvellement de la ligne GEFF Morocco en Décembre 2021 à hauteur de 25 millions d'euros.
- Suite à la signature du partenariat Women in Business avec la BERD en Septembre 2018, la banque a lancé le programme officiel en 2019, alliant une offre de financement adaptée et un accompagnement technique sur mesure. Le montant de la ligne, dédiée aux femmes entrepreneures, est de 15 millions d'euros.
- La BMCI a organisé la première édition du Forum de la Finance Durable, en Juin 2022, à Rabat, marquant l'ambition de la banque en faveur de la finance durable au Maroc. Cette édition a réuni un premier panel sur les financements ESG avec la participation d'experts de la transition énergétique pour discuter stratégie, réglementation, rôle de la finance durable, engagements du groupe BNP Paribas, et outils et solutions de financements verts et sociaux. Le 2ème panel était consacré à l'accompagnement du secteur de la santé avec les apports de l'industrie pharmaceutique, de l'assurance et de l'expertise de BMCI Médical. Le 3ème panel a mis en lumière les outils d'accompagnement des entrepreneurs à impact positif via l'incubation, le financement et le mentorat. La BMCI a également signé un Memorandum of Understanding avec son partenaire Réseau Entreprendre Maroc dans le cadre de la volonté de la BMCI de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et à impact positif.
- La BMCI a été en 2022 la première banque au Maroc à proposer un financement Sustainability Linked Loan (SLL) pour le financement accordé à Equatorial Coca Cola Bottling Company (ECCBC). Les conditions de ce nouveau financement sont indexées sur des indicateurs RSE ambitieux qui font écho aux enjeux sociaux et environnementaux actuels. Ces indicateurs pourront faire varier le taux d'intérêt à la hausse comme à la baisse et sont liés aux trois domaines suivants : la décarbonation, la préservation et la régénération de la biodiversité naturelle ainsi que la préservation des ressources en eau.

- Les actions de Responsabilité civique

- La BMCI a pris part à la Global Money Week 2022. Cette action civique et éducative du programme RSE de la banque a pour objectif de familiariser les jeunes aux fondamentaux de la finance et de lutter contre le surendettement. Dans ce cadre, la BMCI a vu ses collaborateurs d'agences de différentes régions du Maroc se mobiliser en proposant des visites en agences au cours desquelles les directeurs d'agences ont présenté aux jeunes les concepts financiers dans un langage vulgarisé, ainsi que des conférences animées par les collaborateurs BMCI pour présenter les fondamentaux de la finance dans les lycées et collèges.
- La BMCI œuvre à promouvoir l'inclusion financière et à faciliter l'accès aux produits/services financiers au plus grand nombre à travers ses partenariats avec les acteurs de la microfinance, notamment «Al Amana» et «Al Baraka». En 2022, la BMCI affiche des encours de prêt de plus de 97 Millions de DH en faveur de Al Baraka et Al Amana.
- Plus de 1700 heures de bénévolat ont été réalisées en 2022 dans le cadre du programme 1 Million Hours 2 Help (1MH2H). Ce programme de mécénat de compétences initié par le Groupe BNP Paribas et lancé en 2021 par la BMCI, a comme objectif de permettre aux collaborateurs de contribuer à l'effort des associations sur leur temps de travail pour un monde plus inclusif et écologique. Dans le cadre de ce programme, la BMCI offre à ces collaborateurs une journée de congés spécial Mécénat par an, pour venir en aide à l'association de leur choix.
- La BMCI s'engage à être un acteur responsable de la société à travers une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement. Les actions de la Fondation BMCI sont détaillées plus bas.

- Les actions de Responsabilité Environnementale

- Semaine du Développement Durable :

La BMCI a organisé en 2022 la 8ème édition de la Semaine du Développement Durable. A cette occasion, de nombreuses actions sociales et environnementales et ateliers diverses ont été mis en place, dans toutes les régions du Maroc, pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable. Parmi les initiatives lancées : ateliers de préparation de produits cosmétiques bio, atelier de préparation de potager maison, atelier de compostage, cuisine 0 déchets, atelier Fresque du Climat, diffusion des Eco-gestes au quotidien, collecte de vêtements, plantation de 200 arbres fruitiers, action de nettoyage, formation d'enfants trisomiques aux éco-gestes, visite du musée de l'Arganier, et organisation d'une cérémonie 1 Million Hours to Help pour célébrer l'atteinte des 1000 heures de bénévolat et distinguer les collaborateurs bénévoles les plus actifs ainsi que les partenaires associatifs.

- Reporting environnemental :

Comme chaque année, la BMCI a participé à la campagne environnementale du Groupe BNP Paribas. Cette campagne a eu pour objectif de calculer les indicateurs liés à la consommation d'énergie, de papier, de déplacements professionnels et de déchets de la banque. Les émissions Carbone propre à la banque, qui sont mesurées actuellement, sont compensées par le Groupe BNPP à l'échelle mondiale.

4.1.3 Tableau de pilotage de la stratégie RSE

La BMCI a mis en place un tableau de bord composé de 10 indicateurs RSE afin de piloter sa stratégie. Ces indicateurs sont consolidés au niveau du Groupe BNP Paribas qui a établi des objectifs de progrès transverses. Les indicateurs sont progressivement complétés par la BMCI.

Les indicateurs clés de pilotage de la stratégie RSE BMCI se présentent comme suit :

Piliers	Indicateurs	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2025
Responsabilité économique	Collaborateurs ayant suivi une formation sur un sujet d'éthique	99%	99%	99%	99%	99%	>95%
Responsabilité économique	Rythme de croissance annuelle des encours ESG vs. encours globaux	-	-	-	-	-	2 fois plus vite
Responsabilité sociale	Taux de femmes au sein de la population SMP (Senior Management Position)	35%	45%	32%	25%	29,6%	>30%
Responsabilité sociale	Collaborateurs ayant suivi une formation au cours des 12 derniers mois	99%	99%	99%	99%	99%	>90%
Responsabilité civique	Nombre d'heures de mécénat de compétences réalisées par les collaborateurs	-	-	-	600	1771	2000
Responsabilité environnementale	Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (teq CO2e/ETP)	2,34	2,36	2,06	2,69	2,86	1,85
Responsabilité environnementale	Réduction de la consommation globale de papier (kg/ETP)	114	106	103	102	98	70
Responsabilité environnementale	Part du papier utilisé issu d'une filière responsable	100%	100%	100%	100%	100%	>90%
Gouvernance	Collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité sociétale et ses engagements de banque responsable	67%	73%	-	65%	76%	>70%
Gouvernance	Part des femmes dans le Conseil de Surveillance	23,1%	23,1%	30,8%	23,1%	23,1%	>30%

Source : Groupe BMCI

4.2 Capital humain

L'engagement social de la BMCI auprès de ses collaborateurs continue d'être l'une des préoccupations majeures du management. Cette dynamique est renforcée par une stratégie de développement du Capital Humain dans le cadre du projet global de transformation de la Banque Twenty 4 Change et différents chantiers lancés par la Direction des Ressources Humaines.

4.2.1 Effectifs de la BMCI

L'évolution récente des effectifs¹⁶ de la banque se présente comme suit :

	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Effectif permanent	2 836	2 750	2 643	-3,0%	-3,9%
ANAPEC	50	47	71	-6,0%	51,1%
Effectif Global	2 886	2 797	2 714	-3,1%	-3,0%
Dont Hommes	47,2%	46,3%	46,4%	-0,9 pts	0,1%
Dont Femmes	52,8%	53,7%	53,6%	0,9 pts	-0,1%

Source : Groupe BMCI

L'effectif global s'est établi à 2.714 en 2022, en baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent.

4.2.2 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Gradés	50,2%	48,0%	46,5%	-2,2 pts	-1,5%
Cadres*	47,9%	47,7%	49,5%	-0,2 pts	1,8 pts
ANAPEC	1,7%	1,7%	2,6%	0,0 pts	0,9 pts
Collaborateurs en période d'essai	0,2%	2,6%	1,4%	2,4 pts	-1,20%

(*) Inclut les agents sans soldes

Source : Groupe BMCI

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la BMCI est principalement composé de cadres (49,5%) et de gradés (46,5%).

4.2.3 Evolution de la structure des effectifs de la BMCI

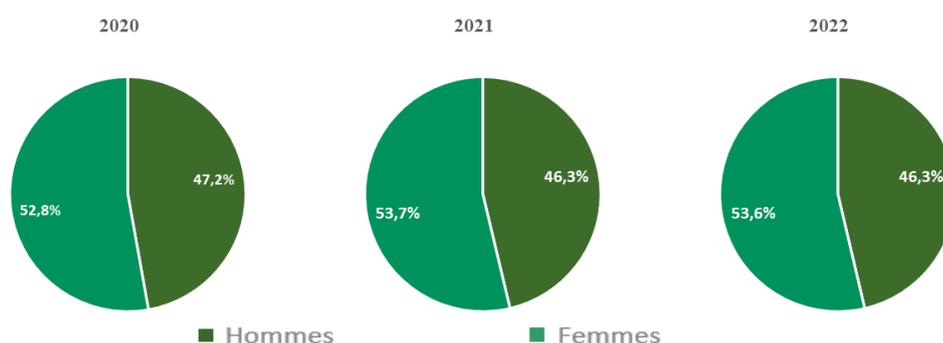
L'évolution de la structure des effectifs de la BMCI entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Effectifs	2020	2021	2022
Effectif année précédente	2 985	2 886	2 797
Recrutement externe	54	163	217
<i>Dont ANAPEC</i>	23	47	53
Autres arrivées	10	8	15
Total recrutement	64	171	232
Démission	106	143	152
Retraite	25	30	28
Fin de contrat	8	20	26
Licenciements	11	2	16
Autres	13	65	93
Total Départs	163	260	315
Effectif année en cours	2 886	2 797	2 714

Source : Groupe BMCI

¹⁶ Effectifs de la BMCI

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre a évolué entre 2020 et 2022 comme suit :



Source : Groupe BMCI

4.2.4 Répartition des effectifs par tranche d'âge

La répartition de l'effectif de la BMCI par tranche d'âge a évolué entre 2020 et 2022 comme suit :

Tranches	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
< 25 ans	19	69	25	71	28	65
25 - 29 ans	183	301	153	271	162	275
30 - 34 ans	350	458	304	430	245	367
35 - 39 ans	334	319	329	345	321	361
40 - 44 ans	205	165	237	177	261	188
45 - 49 ans	75	71	83	78	97	93
50 - 54 ans	75	73	60	59	53	49
55 - 60 ans	120	69	105	70	88	55
60 - 65 ans	-	-	-	-	5	1
Total	1361	1525	1296	1501	1260	1454

Source : Groupe BMCI

4.2.5 Répartition par genre et par ancienneté des effectifs

La répartition de l'effectif de la BMCI par genre et par ancienneté des effectifs BMCI a évolué entre 2020 et 2022 comme suit :

Tranches	2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F
Moins de 5 ans	233	342	209	309	233	340
De 5 à 9 ans	404	548	305	454	242	360
De 10 à 14 ans	393	330	421	420	401	441
De 15 à 19 ans	145	138	201	156	234	169
De 20 à 24 ans	41	44	43	56	51	60
De 25 à 29 ans	75	73	61	52	28	27
De 30 à 34 ans	55	43	46	49	64	53
De 35 ans et plus	15	7	10	5	7	4
Total	1 361	1 525	1 296	1 501	1260	1454

Source : Groupe BMCI

4.2.6 Répartition par genre et par branche d'activité

La répartition de l'effectif de la BMCI par branche d'activité de la BMCI a évolué entre 2020 et 2022 comme suit :

Répartition	2020	2021	2022
Effectif du réseau « Retail »	1 399	1 332	1 252
Effectif du réseau « Corporate »	229	222	210
Effectif du réseau « Central » (siège)	1 258	1 243	1 252
Total	2 886	2 797	2 714

Source : Groupe BMCI

4.2.7 Indicateurs RH

Les indicateurs des ressources humaines de la BMCI sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Eléments	2020	2021	Var 21-20	2022	Var 22-21
Fréquence des accidents de travail par 200 000 heures travaillées	2,17	2,2	2,8%	2	-11,5%
Nombre de représentants du personnel	48	56	16,7%	56	0%
Nombre de jours de grève	0	0	-	0	-
Nombre de litiges sociaux (Licenciements)	11	3	-72,7%	16	>100%

Source : Groupe BMCI

4.2.8 Réalisation de la Direction des Ressources Humaines de la BMCI

Depuis 2019, la Direction des Ressources Humaines a lancé plusieurs chantiers dans le cadre de sa transformation et dans le cadre des différents plans de développement de la Banque (Twenty4Change, GTS 2025). Ces chantiers portent leurs fruits au quotidien au sein des différents pôles de la direction dont les réalisations phares 2022 sont citées ci-dessous :

Marque Employeur

Entre la fin d'année 2021 et tout au long de l'année 2022, le pôle recrutement externe et marque employeur a mis l'accent sur la marque employeur BMCI afin d'attirer les meilleurs talents du marché marocain. Ainsi la BMCI occupe la troisième place du classement des 25 entreprises les plus attractives du Maroc, initié par ReKrate (job board) et ce pour la deuxième année consécutive. La BMCI fait désormais partie du TOP 20 du Label Culture d'entreprise « FEEL GOOD 2022 » qui récompense les entreprises qui œuvrent pour le bien-être de leurs collaborateurs avant même leur intégration.

En interne, le pôle a lancé plusieurs initiatives afin de favoriser une meilleure expérience collaborateur telle que la mise en place de « cafés on-boarding » mensuels avec un membre du Directoire et des directeurs d'UM pour les nouvelles recrues ayant intégré la Banque.

Expérience collaborateur

Autonomisation du collaborateur à travers la promotion de l'outil proactif et collaboratif « About Me ». Il permet au collaborateur de renseigner son profil (anciennes expériences professionnelles, compétences), voir le feed-back de ses managers, réaliser son évaluation professionnelle, définir son plan de développement professionnel individuel et recevoir une offre RH personnalisée.

A fin 2022, on recense :



Amélioration de l'expérience collaborateur à travers l'enquête pluriannuelle Pulse. L'enquête Pulse agit comme une enquête satisfaction. Déployée depuis maintenant deux ans au sein de la BMCI, elle est destinée à l'ensemble des collaborateurs. Elle vise à les interroger sur différentes thématiques afin d'identifier les axes d'amélioration et capitaliser sur les forces de la BMCI. Elle a lieu 3 fois par an et donne ainsi, de manière régulière la parole aux collaborateurs. L'année 2022, enregistre un taux de participation record de 78 %.

RSE et Diversité

Plusieurs actions RSE et de promotion de la diversité ont été menées par la Direction des Ressources Humaines. Elles ont contribué à mettre la BMCI sur le podium des trophées de l'égalité professionnelle Femme-Homme deux années consécutives en 2021 et 2022 (trophée décerné par le Ministère de l'Inclusion Economique, de la Petite Entreprise, de l'Emploi et des Compétences). En 2022, La parité femme / homme est respectée en matière de recrutement, de mobilité et d'encadrement.

La BMCI a aussi orienté son action diversité en faveur des collaborateurs en situation de handicap en participant par exemple au forum Maroc Handicap qui a permis l'embauche de 4 stagiaires.

En termes de RESE, la BMCI a reçu plusieurs distinctions en 2022 :

- BMCI est listée dans l'Indice MASI ESG à la bourse de Casablanca qui rassemble les 15 sociétés cotées les plus performantes en termes de critères extra-financiers.
- Trophée d'entreprise finaliste du concours du meilleur rapport de développement Durable – remis par l'UM6P, la Bourse de Casablanca et Finance Montréal.

A titre de rappel, en 2021, la BMCI :

- a reçu le Prix concours CUBE (concours international) pour les performances réalisées en termes d'efficacité énergétique au sein des bâtiments La Colline et La Perna ;
- a été classée 2ème banque et 5ème, tous secteurs confondus, du top 100 (sur 843 entreprises de 36 secteurs et 31 pays) du classement Best Emerging Market Performers ;
- a reçu l'Attestation TOP Performers 2021 remise par Moody's ESG (distinction remise aux meilleures entreprises marocaines en termes de RSE).

Talent Learning and management

La fin d'année 2021 et l'année 2022 ont vu la complétion de deux programmes de soft skills. D'une durée de 9 mois, l'un est dédié aux collaborateurs identifiés comme Talents (dans le cadre de l'initiative Groupe Leaders For Tomorrow) : « Talent Booster ». Le programme est composé de MOOC, séances de coaching et entretiens one to one. Le deuxième programme est dédié aux managers : « Be Manager ». Il dure aussi 9 mois et est composé des mêmes modes de formation que le Talent Booster. Ces deux programmes visent à accompagner les talents et managers de la Banque dans leur montée en compétences soft.

Lancé en 2021-2022 et renouvelé pour 2022-2023, le « Catalogue All staff » fait partie des initiatives de formation pour le développement des soft skills à plus grande échelle. Ce sont des sessions de formation courtes, en lien avec des thèmes définis en collaboration avec les différents métiers de la Banque. Les deux éditions ont ciblé 1094 collaborateurs. Enfin d'autres programmes de formations techniques ont été dispensés afin de permettre l'évolution des collaborateurs.

Pour 2023, la Direction des Ressources Humaines souhaite maintenir le cap des transformations nécessaires au bon développement de la BMCI. Cela se fera en s'inscrivant dans le plan de développement du Groupe GTS 2025 et surtout, en maintenant le collaborateur au centre de ses opérations.

4.3 Stratégie RH de la BMCI

Le Capital humain et son développement constituent une priorité dans le plan de transformation de la Banque à horizon 2025. En effet, l'ambition est de devenir la Banque de référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, qui met à leur service l'expertise et l'exigence de qualité du Groupe. Dans ce

cadre, et pour atteindre cette ambition, le Capital Humain, à travers la Direction des Ressources Humaines (DRH) constitue l'un des 7 piliers du programme de transformation Twenty 4 Change.

L'ambition RH 2025 est déclinée en cinq axes parmi lesquels le développement des talents, le renforcement des programmes de formation, l'optimisation de la gestion et la valorisation de la performance, l'intégration de nouvelles méthodes de travail et d'une nouvelle culture de collaboration ainsi que la sensibilisation au *positive banking*.

Tout au long de l'année, plusieurs actions ont été menées par la DRH en termes d'accompagnement des métiers dans la réalisation de leurs plans stratégiques en les dotant des ressources appropriées et en anticipant leurs besoins à travers :

- L'organisation de rencontres 100% digitalisées entre Métiers et Collaborateurs de Casablanca et des Régions dans le cadre des Mobility Days ;
- L'organisation de sessions d'échange avec différents pays du Groupe Bnp Paribas pour améliorer l'identification des talents ;
- La promotion de la diversité des genres (auprès des collaborateurs et à travers le développement des partenariats) ;
- Le déploiement d'actions de communication concernant les outils digitaux RH pour personnaliser l'offre RH (Taleo, My Mobility, About Me) ;
- La mise en place d'une gouvernance de la Data RH afin d'assurer la qualité, la sécurisation et la protection des données RH ;
- Le déploiement d'une nouvelle culture de management positif introduisant de nouvelles pratiques (transversalité et définition objectifs collectifs, culture du partage, responsabilisation et autonomisation des équipes, feedback continu des managers ...) ;
- Un nouvel environnement et de nouveaux espaces de travail ;
- Une nouvelle stratégie d'écoute des collaborateurs (enquêtes Pulse) avec la mise en place d'enquêtes plus courtes et flexibles ;
- L'amélioration de « l'expérience collaborateur » tout au long de son parcours.

4.3.1 Politique sociale

La politique sociale menée par la BMCI concerne principalement les domaines suivants :

- Les prêts et avances au personnel (plus de la moitié du personnel de la banque bénéficie d'un encours de crédit immobilier) ;
- La couverture médicale (politique de couverture sociale diversifiée et étendue) ;
- Les activités sociales et ludiques (initiation à la programmation informatique en faveur des filles des collaborateurs, âgées de 8 à 15 ans, programme « Enfants méritants » qui offre une prime de mérite ainsi que l'ouverture d'un compte en banque pour les bacheliers ayant obtenu la mention très bien, prise en charge de vacances scolaires, tournois de sport) ;
- Le dialogue social (élections des délégués du personnel) ;
- Le service médico-social (médecine préventive, campagne de don du sang, sensibilisation et dépistage du diabète, campagne de vaccination antigrippe et anti-covid-19, sensibilisation au cancer du sein et au cancer de la prostate) ;
- Les centres de vacances ;

- Le fonds de solidarité ;

En 2021, la BMCI a poursuivi sa démarche socialement responsable et a confirmé son engagement en tant que banque responsable. Cet engagement a été reconnu par :

- L'obtention du certificat d'excellence pour l'égalité professionnelle Femme – Homme, lors d'une cérémonie organisée par le Ministère du travail et de l'insertion professionnelle et présidée par le chef du gouvernement ;
- Réception du prix pour le concours CUBE, organisé par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPB). Le Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE) est une action d'intérêt général visant à aider les utilisateurs de bâtiments tertiaires ou d'habitations collectifs à diminuer efficacement leurs consommations d'énergie.

En 2022, la BMCI a maintenu sa présence dans le classement de l'agence de notation extra financière VIGEO EIRIS de Moody's Solutions ESG

- Au niveau national :
 - Top performers 2022 : la BMCI se distingue notamment en matière de développement de produits et services verts, de réduction des impacts environnementaux liés aux transports, de formation, d'employabilité, déroulement des carrières, non-discrimination et promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, amélioration de l'impact social des produits et services, information des consommateurs, relation responsable avec les consommateurs, équilibre des pouvoirs et efficacité du conseil d'administration et des audits et contrôles internes.
 - Maintien de la présence dans l'indice boursier ESG10 en 2022 : l'indice ESG 10 regroupe les 10 sociétés cotées les mieux notées par VIGEO EIRIS en termes de performances extra-financières
- Au niveau International : TOP 5 des Best Emerging Market Performers parmi 843 émetteurs de 31 pays émergents ou en développement. La BMCI a été classée 2ème parmi les banques.

4.3.2 Politique de rémunération

En application du Protocole d'accord entre le GPBM et l'USIP-UMT du 22 mai 2018, la structure de rémunération conventionnelle comprend désormais 4 rubriques :

- L'indice de base ;
- La Bonification Personnelle ;
- La prime d'ancienneté ;
- La gratification conventionnelle mensuelle.

La BMCI a par ailleurs constitué un pôle *Compensation & Benefits* au sein de la RH depuis 2019 afin d'assurer une meilleure gestion des rémunérations, d'aligner les processus internes BMCI sur les processus du Groupe, de mettre en place des outils d'analyse de rémunération au service de la stratégie du business et d'accompagner les équipes RH sur les sujets en lien avec la rémunération.

Les missions du pôle *Compensation & Benefits* sont les suivantes :

- Mettre en place une politique de rémunération et avantages sociaux qui supporte la stratégie de la BMCI et réponde aux attentes des collaborateurs ;

- Apporter conseil et accompagnement au top management dans la mise en œuvre de la politique de rémunération ;
- Piloter, suivre et contrôler le budget en termes de masse salariale, effectifs et avantages sociaux ;
- Assurer un rôle de veille règlementaire et anticiper les impacts sur les pratiques et activités ;
- Former et accompagner les conseillers RH sur la politique de rémunération ;
- Communiquer sur la politique de rémunération vis-à-vis du top management, des managers et des collaborateurs ;
- Apporter un appui sur les processus annuels de gestion des rémunérations.

4.3.3 Intéressement et participation du personnel

Le personnel de la BMCI est invité régulièrement à participer aux programmes d'augmentations de capital réservées aux salariés de la maison mère BNP PARIBAS. Ces programmes, constituent un véhicule financier, permettant de fidéliser et de récompenser l'ensemble des collaborateurs de la maison mère, y compris au Maroc.

Le dernier programme lancé par BNP Paribas date de 2012 et correspondant à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe BNP (Dont les salariés BMCI).

4.3.4 Développement des ressources humaines

Le développement des Ressources humaines de la banque passe principalement par la formation des salariés et la gestion des carrières.

La gestion des carrières des collaborateurs s'effectue à travers plusieurs projets notamment l'encouragement des mouvements internes via les mobilités (géographiques, fonctionnelles, horizontales) ou encore le programme « Leaders For Tomorrow » (les collaborateurs ayant été identifiés comme Talents participent à un programme de formation dédié).

Concernant la formation des collaborateurs, plusieurs thématiques abordées en 2021 ont été reconduites en 2022, telles que :

- La mise en place d'un dispositif de mentoring pour développer les compétences des Talents de la banque. Ce programme permet aux collaborateurs de monter en compétences sur des aspects de management et de leadership; de transmettre les différents types de savoirs et de préparer la relève ;
- La possibilité offerte à l'ensemble des collaborateurs de suivre l'Executive master en management bancaire dans le cadre des formations initiées par le GPBM afin de répondre à l'évolution permanente des métiers de la Banque ;
- La formation des collaborateurs aux nouvelles méthodologies de travail afin de leur permettre de s'approprier de nouvelles pratiques de travail agiles et innovantes ;
- La dispense de formations diplômantes ;
- La poursuite du programme de formation *Soft skills*, qui propose 3 parcours de formation à destination des Talents, des Managers et à l'ensemble des collaborateurs (l'un de ces parcours a été lancé en 2022) ;
- La dispense tout au long de l'année de formation à la conformité.

En 2022, la BMCI a organisé la 7^{ème} édition des Mobility Days. Cette édition, comme celle de 2021, était placée sous le signe de l'innovation et de la nouvelle culture RH.

4.3.5 Transformation digitale RH

En 2021, la Direction des Ressources Humaines de la BMCI a poursuivi la mise en œuvre de son plan de transformation digitale à travers la concrétisation de plusieurs chantiers et projets tels que :

- Projets SIRH :
 - Réalisation et déploiement des nouveaux processus comptables RH dans le cadre de la refonte du système d'information ;
 - Lancement du processus de rapatriement d'une des plateformes de la Direction au Maroc ;
 - Formation et accompagnement des équipes Recrutement et HR BP pour leur montée en compétences sur TALEO et la digitalisation des processus Recrutement et Mobilité ;
 - Lancement du projet BI RH à travers la rédaction d'un premier cahier des charges (projet toujours en cours) ;
- Management de la data RH :
 - Goldénisation de données critiques RH
 - Lancement d'un projet de Data Quality
 - Mise à niveau de l'interface Edgarh pour remédier aux anomalies de data quality (en cours)
 - Procédé au feeding journalier des données Edgarh au lieu d'un flux mensuel (en cours)
 - Lancement d'un interfaçage automatique entre HR Access et Refog pour éviter la double saisie et la désynchronisation entre les deux systèmes.
- Référentiels RH :
 - Lancement de la mise à jour des descriptifs de postes dans l'outil concerné après avoir procédé au recensement et l'état des lieux des besoins.
- Conformité RH :
 - Chantier des prestations externalisées :
 - Réalisation d'un état des lieux avec le recensement de l'ensemble des prestations et contrats avec la RH.
 - Réalisation de la saisie des contrats et évaluation des risques des prestations externes dans l'outil Groupe ORM360
 - Plan d'action de mise à jour des procédures RH : mis en œuvre sur l'ensemble des périmètres RH : obsolescence, déclinaison des procédures Groupe, impacts SAB, changements de processus, évolutions fonctionnelles ou réglementaires, etc.
- Conformité, risques RH et contrôle interne :
 - Une nouvelle cartographie des risques RH a été mise en place selon le nouveau référentiel des risques Groupe RCSA (Risks & Controls Self Assessments) pour l'ensemble des processus RH ;
 - Plan de contrôle PCG RH : Cette activité a été transférée vers une autre direction à partir de l'année 2021 (29 PSF dans le plan de contrôle 2021). Des modifications ont été apportées par le Groupe au plan de contrôle 2022.

En 2022, l'équipe SIRH, a poursuivi ses projets de transformation et a réalisé un chantier de fiabilisation de la data RH afin d'offrir une meilleure qualité de data aux équipes de pilotage.

5. Stratégie d'investissement et moyens techniques

5.1 Stratégie d'investissement de la BMCI

La BMCI a lancé en 2015 un programme de transformation à l'horizon 2020 sous le sponsorship des directions générales de la BMCI et d'IRB couvrant l'ensemble des activités de la banque.

Le plan stratégique BMCI 2020 avait pour objectif de faire de la BMCI, la banque de préférence de ces clients, et ce, à travers :

- Une vision résolument orientée client ;
- Une qualité de service réaffirmée ;
- Le développement du digital ;
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

La BMCI a poursuivi ses efforts de transformation à travers l'instauration du programme INTILAQ dont les travaux de cadrage ont commencé fin 2018. Ce programme, déployé début 2020, se base sur trois points fondamentaux :

- La nécessité de faire face aux nouveaux défis économiques et réglementaires ;
- L'évolution des usages et des attentes des clients ;
- L'importance d'accompagner les collaborateurs et de retenir les talents dans un marché de plus en plus concurrentiel.

Dans ce cadre, le programme s'est organisé autour de deux volets de transformation complémentaires. Le premier volet « Synergies par domaine » vise principalement à déterminer les gains attendus du programme INTILAQ à travers les leviers d'informatisation et de simplification rendus possibles par la refonte informatique. Le second volet « Thèmes de Transformation transverses » consiste à revoir l'organisation de la banque sur des filières transverses afin d'optimiser son fonctionnement, d'améliorer son efficacité et d'identifier ses nouveaux gains potentiels.

Dans le cadre de son plan stratégique Twenty4Change qui porte la stratégie de la Banque à horizon 2025, le développement de l'activité Digitale constitue un axe stratégique majeur avec notamment le renforcement du Selfcare clients et le lancement de nouveaux parcours digitaux plus fluides et plus intégrés.

1. BMCI Connect

Notre vision de la transformation s'inspire directement des attentes de nos clients, de nos actionnaires mais également de nos collaborateurs. Nos clients restent au cœur de nos préoccupations avec l'objectif de toujours mieux les servir.

Cela signifie faciliter la relation bancaire avec nos clients afin de la rendre toujours plus simple et pratique. Repenser nos processus pour qu'ils soient plus légers et plus efficaces, investir et former nos collaborateurs et développer une activité bancaire à impact positif sur notre environnement sont aussi des éléments importants et nécessaires à notre Transformation Digitale.

Lancée en novembre 2020, le nouveau service de banque en ligne BMCI Connect a été enrichi tout au long de l'année 2022 afin d'apporter toujours plus d'autonomie à nos clients. Les satisfaire pleinement constitue la clé de voûte de notre dispositif digital.

A ce titre, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées :

1. La digitalisation du mot de passe permettant aux clients de générer par eux même leur mot de passe en cas de première connexion ou en cas d'oubli,
2. La gestion des cartes bancaires : bloquer provisoirement ou définitivement sa carte, gérer ses plafonds de retrait et de paiement, gérer les services adossés à la carte comme le paiement sans contact ou le paiement en ligne, consulter ses dotations internationales (touristique ou e-commerce) afin de prendre connaissance du montant disponible et des opérations déjà effectuées sur sa carte
3. Le retrait sans carte afin de donner plus de flexibilité aux clients et ainsi leur garantir une mise à disposition de leur argent à tout moment depuis les GAB BMCI
4. De très nombreux facturiers intégrés dans les catégories de paiement : Téléphonie & Internet, Eau & Electricité, Ecoles & Universités, Taxes & autres frais, Achats & Voyages

5. De nombreux ajustements pour rendre les parcours les plus user friendly possibles

En termes d'usage, +42% de clients Retail ont utilisé en 2022 l'application BMCI Connect et cet usage ne cesse de grandir au sein de notre clientèle. Le volet transactionnel connaît également une très forte évolution sur 2022 et les clients utilisent désormais les parcours digitaux pour réaliser la majorité de leurs opérations de Banque au quotidien. Cette roadmap pluriannuelle s'accélérera dès 2023.

2. Nouveau parcours pour le Crédit à la Consommation

Le site web creditconso.bmci.ma s'inscrit pleinement dans la transformation digitale de la Banque. Pleinement dédié au Crédit à la Consommation et au financement des projets personnels des internautes qu'ils soient clients BMCI ou non clients, ce nouveau site internet permet de garantir un accord de principe immédiat à la demande de financement des internautes.

3. Nouveau Portail de Bancassurance

La BMCI a lancé, en étroite collaboration avec son partenaire Axa Assurance, l'outil BANCAS. Ce nouveau portail de Bancassurance destiné au Réseau d'agences de la BMCI est désormais connecté en temps réel avec le système informatique de Axa Assurance.

Ce nouveau portail de Bancassurance a pour ambition de dématérialiser le processus de gestion des contrats d'assurance de la gamme Prévoyance à travers une saisie intuitive facilitant le quotidien la force de vente de la BMCI et offrant ainsi une couverture immédiate du client pour une meilleure expérience dans le monde de la Bancassurance.

Les enjeux majeurs de la Direction MIDS se déclinent comme suit :

- L'intégration dans la stratégie de la Banque des évolutions en lien avec les orientations de la Direction Générale et les mutations de l'environnement, du marché et de l'écosystème ;
- L'accompagnement de la stratégie de développement de la BMCI en étroite collaboration et synergie avec les métiers de la banque, à travers la connaissance approfondie du marché et de la concurrence, l'anticipation et la proposition d'offres, de parcours client et de modèles de distribution innovants et adaptés aux besoins des clients de la Banque et à l'évolution du marché ;
- La mise en place de solutions innovantes au service de nos clients et de nos collaborateurs ;
- La mise en place d'une stratégie digitale ayant pour vocation l'amélioration de l'expérience client, la digitalisation du parcours client, la mise en place de nouveaux canaux de vente et la promotion du « Self Care » ;
- Le déploiement des projets transverses de niveau Banque en ligne avec la stratégie de transformation digitale de la BMCI.

Par ailleurs, en lien avec le plan de refonte du système d'information de la Banque, l'année 2018 a été marquée par le lancement :

- De la « Data Factory » qui a pour première mission d'automatiser les tableaux de bords de pilotage interne de la banque ;
- Du programme Cybersécurité du Groupe BNP Paribas au sein de la BMCI qui traite divers sujets de sécurité de systèmes d'information tant sur l'organisation des sujets de sécurité que sur les infrastructures informatiques à sécuriser.

En outre, La BMCI a créé en 2018 un pôle Innovation afin d'avoir une visibilité globale sur les avancées au niveau du Groupe BNP Paribas et d'étudier l'opportunité d'intégrer ces avancées au niveau de la BMCI. Ce pôle orchestre une veille technologique au niveau du marché bancaire et dans d'autres secteurs et s'occupe également de l'acculturation des collaborateurs et des partenaires à l'innovation.

L'année 2019 a connu l'aboutissement de plusieurs chantiers et la réalisation de plusieurs projets au niveau du pôle MID :

- La transformation des parcours clients à travers :
 - La réouverture de l'agence historique Mohamed V en 2019. Cette agence a été entièrement repensée et réinventée pour proposer une nouvelle expérience client plus qualitative et innovante afin de répondre au mieux aux exigences des clients. La nouvelle agence offre en effet une démarche digitalisée, un dispositif technologique conséquent et un parcours fluide organisé via des espaces dédiés pour chaque besoin. L'espace découverte de l'agence donne par ailleurs accès à des corners dédiés pour mieux répondre aux besoins des clients (Crédit conso, professionnels, finance participative).
 - Le lancement de l'application mobile Crédit F'Yidi qui donne la possibilité d'effectuer sa demande de crédit à la consommation en ligne depuis son mobile. Cette application permet de garantir un accord de principe en ligne immédiat en saisissant un minimum de données. Ce nouveau parcours traduit permet d'accompagner les clients dans la réalisation de leurs projets personnels en offrant un certain nombre de fonctionnalités comme un simulateur de capacité d'emprunt suivi de la demande de crédit et le téléchargement du contrat.
- Le lancement de nouveaux produits et services tels que l'Assurance Monde, l'assurance Homme-Clé, l'assurance Epargne, le paiement des créances et l'enrichissement des services GAB

Au cours de l'année 2019, le pôle Innovation créé en 2018 a entrepris un ensemble de chantiers novateurs :

- L'aboutissement du programme d'Open Innovation initié en 2018 et visant l'accompagnement de 3 startups finalistes du programme (Bsensei¹⁷, HR Advisor¹⁸, BiFree¹⁹) ;
- La consolidation du partenariat avec la fédération des Nouvelles technologies de l'Information, des Télécommunications et de l'offshoring (APEBI) ;
- La consolidation du partenariat avec le Kluster de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM) ;
- Poursuite du programme d'intrapreneuriat du Groupe lancé en 2018²⁰ à travers le lancement de deux idées : Wikadoo (service bancaire innovant pour les femmes ayant des compétences et des revenus faibles) et Tadamoune (service bancaire personnalisé permettant aux clients de faire des dons aux ONG) ;
- Lancement du LAB BMCI afin d'identifier les besoins, les perspectives ainsi que les difficultés des clients pour proposer des idées innovantes, disruptives ou incrémentales en tirant profit des technologies les plus récentes et tout en capitalisant sur l'expertise du Groupe BNP Paribas à l'international. Plusieurs initiatives ont été lancées au sein de la BMCI dans le cadre des projets portés par le BAM BMCI notamment :
 - O2B (One Hour Budget) : industrialisation de la solution O2B pour les prédictions budgétaires ;
 - SEN : co-construction d'une solution digitale de gestion intelligente des voyages et des notes de frais ;
 - OCR : Digitalisation du processus d'entrée en relation des prospects clients ;
 - Open API : Mise en place d'une Sandbox avec une solution d'API Management dédiée aux startups et aux partenaires de BMCI.

En 2020, malgré un contexte sanitaire peu favorable, le pôle Innovation a continué à promouvoir la culture de l'innovation et ce malgré la nécessité de travailler à distance, en accompagnant les collaborateurs et partenaires à

¹⁷ Application mobile de catégorisation et gestion des dépenses, planification des objectifs et recommandations d'épargne et conseil financier.

¹⁸ Application mobile dédiée aux collaborateurs de la BMCI incluant un Bot (chat & voice) afin de mieux répondre à leurs interrogations relatives aux sujets RH.

¹⁹ Solution mobile de géolocalisation et d'indication de la disponibilité en temps réel des GABs, agences bancaires et autres services (établissement de paiement, pharmacie).

²⁰ Intitulé People's Lab for Good, ce programme vise à aider les collaborateurs à créer des solutions aux problèmes qui touchent la BMCI et la société en lien avec les 17 objectifs de développement durable de l'organisation des nations unies. Ce programme combine formation aux méthodologies de start-up et acculturation à l'Economie Sociale et Solidaire.

l'innovation via du coaching en ligne, l'organisation et l'animation de Webinars et l'accompagnement des idées issues de l'innovation participative.

Au cours de l'année 2020, le pôle Innovation a entrepris un ensemble de chantiers novateurs :

- Suite à la clôture de son 1^{er} programme d'Open Innovation BMCI visant à accompagner les 3 startups finalistes du Hackathon lancé en 2018, la BMCI a entamé la phase d'industrialisation dans le but de mettre au profit de ses collaborateurs et clients trois applications mobiles innovantes (HR Advisor²¹ ; BSENSEI²², BIFREE²³) ;
- Le pôle a tenu en décembre 2020 son webinar bimestriel « Innovation Coffee Break ». L'objectif de ces rendez-vous est de proposer des sessions d'acculturation à l'innovation dédiées à tous les collaborateurs de la Banque ;
- Le pôle Innovation continue à construire son écosystème de partenariats stratégiques et à développer ses programmes avec les différents acteurs marocains du numérique. Ces partenariats s'inscrivent dans une stratégie de la Banque visant à s'ouvrir au monde des startups accompagnées par le Kluster de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie au Maroc (CFCIM) et un bénévolat de compétences par les cadres de la Banque au profit des jeunes entrepreneurs ;
- La tenue de la 2^{ème} édition au Maroc du programme d'intrapreneuriat du Groupe BNP Paribas « People's Lab 4 Good 2020 ». Le programme combine formation aux méthodologies innovantes de pilotage de projets (Agile, Lean Startup, MVP...) et un environnement mixant le Startup Mindset et l'acculturation à l'économie sociale et solidaire. Ainsi, WINWIN²⁴ a été l'idée marocaine, de la BMCI, lauréate de l'édition 2020 ;
- La BMCI se dotera d'un espace physique pour son Lab et d'une Open API Platform. Le Lab Innovation de Casablanca se vaudra d'être un catalyseur de l'innovation à portée africaine ;
- Le Lab Innovation a ouvert l'appel à idées du batch n°1 auprès de toutes les lignes de métiers et fonctions de la banque afin de recueillir leurs idées porteuses de valeur Business, orientées customer centric et axées sur la résolution des problématiques Business ayant un impact clients. Parmi les grandes réalisations :
 - QuicKEER : Solution omnicanale dédiée à la digitalisation front to back du processus Entrée En Relation (EER) basée sur la technologie de Reconnaissance Optique de Caractères (OCR) et du contrôle intelligent des documents scannés et de la cohérence des données transmises ;
 - SIATE : solution basée sur l'intelligence artificielle permettant de classer automatiquement, 24/7, les demandes des clients afin de permettre une réactivité de haut niveau en accélérant leurs traitements, et ainsi améliorer l'expérience et la satisfaction des clients ;
 - Chatbot Messenger : 1^{er} chatbot bancaire certifié sur Messenger (facebook) au Maroc est déployé pour répondre aux demandes des clients concernant le programme de support et d'assistance clients déployé par la BMCI durant la crise sanitaire. Il permet également de donner des informations génériques sur les crédits, cartes, comptes, des horaires et adresses des agences ouvertes etc. et rediriger les clients pour interagir avec l'un des conseillers du Centre de Relation Clients au besoin grâce au module de LiveChat intégré ;
 - SEN : Solution dédiée à la gestion intelligente des déplacements professionnels et des notes de frais des collaborateurs de la BMCI et des employés des clients Corporate.

Dans un monde toujours plus digital, les attentes des clients en matière d'expérience bancaire évoluent. Face à ces nouveaux besoins, la BMCI a créé en 2018 le pôle Digital avec comme objectifs principaux de simplifier la relation client, faciliter la banque au quotidien et accompagner le client de bout en bout.

²¹ Application mobile dédiée aux collaborateurs de la BMCI incluant un Bot (chat & voice) afin de mieux répondre à leurs interrogations relatives aux sujets RH.

²² Application mobile de catégorisation et gestion des dépenses, planification des objectifs et recommandations d'épargne et des conseils financiers grâce au chatbot intelligent intégré dans l'App.

²³ Solution mobile de géolocalisation et d'indication de la disponibilité en temps réel des GABs, agences bancaires et autres services (établissement de paiement, pharmacie etc.).

²⁴ Il s'agit d'une Market place, plateforme web & mobile dédiée aux Entrepreneurs Marocains du Numérique en leur permettant de promouvoir leurs offres de services auprès des entrepreneurs et des petites et moyennes entreprises.

Le pôle Digital a ainsi défini une stratégie digitale 2019-2022 qui met les clients au cœur de la réflexion et des nouveaux dispositifs à venir. La stratégie Digitale se concentrera sur 4 principaux chantiers à court terme :

- Les parcours clients digitalisés : en proposant aux clients du contenu conforme à leurs attentes et à leurs usages et leur permettre de consommer les produits de la banque plus facilement ;
- Le self-care en favorisant l'autonomie du client via l'accès à de nombreuses fonctionnalités peu importe l'endroit ;
- Mobile First avec le Multi-Devices pour répondre à l'usage grandissant du marché ;
- Phygital en assurant une continuité de l'Expérience Digital en agence pour un meilleur accompagnement.

Plusieurs chantiers et réalisations ont été lancés au niveau du pôle Digital, notamment la mise en place de la nouvelle application mobile « BMCI Connect ».

Fort de son expertise en termes de veille stratégique et économique, le pôle a soutenu l'élaboration du plan stratégique de la BMCI à horizon 2025, baptisé « Twenty4Change ». Ce plan a pour vocation de déterminer les objectifs de la BMCI sur les différentes lignes de métiers. Partant, dans le cadre de la réflexion stratégique engagée depuis le début d'année, la BMCI a pu bâtir une vision, des ambitions ainsi qu'un plan d'actions visant à atteindre les objectifs préalablement fixés tout en y intégrant les mutations de l'écosystème marocain et les orientations de la Direction Générale de la Banque.

5.2 Politique d'investissement

La stratégie de développement poursuivie par BMCI s'est matérialisée à travers les investissements ci-après :

Investissements en immobilisations réalisés entre 2020 et 2022

En KMAD	2020	2021	2022
Total Investissements (acquisitions au cours de l'exercice) dont:	209 617	186 222	205 612
Investissements Immobiliers	34 006	24 918	25 891
Investissements IT	173 049	155 068	175 435
Autres Investissements	2 562	6 236	4 286

Source : Groupe BMCI

En décembre 2022, les investissements réalisés par la BMCI se situent à 206 MMAD contre 186 MMAD en décembre 2021, l'année 2022 étant marquée par un effort d'accompagnement des projets refonte SI, les risques IT, les projets métiers ainsi que les projets d'obsolescence et les aménagements.

En décembre 2021, les investissements réalisés par la BMCI se sont élevés à 186 MMAD contre 210 MMAD en décembre 2020. Cette baisse s'explique essentiellement par le repli de 18 MMAD des investissements IT et la diminution de 9 MMAD des investissements immobiliers.

Les investissements IT ont représenté en moyenne 85% du total des investissements sur la période étudiée. Ils sont suivis des investissements immobiliers avec un poids de 13 %. Ces investissements correspondent principalement à la gestion d'obsolescence au niveau des immeubles d'exploitation et les aménagements d'exploitation.

En 2020, les investissements financiers réalisés par la BMCI s'élèvent à 51,8 MMAD dont 50 MMAD liés à la création de l'OPCI CLEO PIERRE.

En 2021, la BMCI a scellé un partenariat stratégique avec Aradei Capital. Cette opération couvre deux volets : la BMCI entre au capital d'Aradei Capital et Aradei Capital acquiert les actions de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA » qui détient un portefeuille d'agences bancaires exploitées. L'acquisition par Aradei Capital des actions de « CLEO PIERRE SPI-RFA » s'inscrit dans la continuité stratégique d'Aradei Capital de se positionner en tant qu'investisseur d'OPCI. La souscription en numéraire par Aradei Capital des actions de CLEO PIERRE SPI-RFA s'est faite pour un montant de près de 557 millions de dirhams.

5.3 Moyens techniques et informatiques

5.3.1 Réseau d'agences

Dans le cadre de son programme de développement, et en vue d'améliorer son efficacité opérationnelle, BMCI a lancé en 2015 un plan d'optimisation de son réseau d'agences (Retail et Corporate).

Cette démarche a pour objectifs d'anticiper l'évolution digitale de l'activité, d'adapter le maillage physique à la mutation des zones où il est implanté et d'assurer le redéploiement des conseillers vers des clientèles ou des secteurs à forts enjeux.

En parallèle, la BMCI a équipé tout le réseau d'agences par un dispositif de sécurité physique et électronique conforme à la demande du ministère de l'intérieur. Ainsi, toutes les agences sont dotées d'un agent de sécurité, d'une téléalarme, d'une télévidéosurveillance et d'un moteur ferme porte avec télécommande. La supervision du dispositif se fait en central, au siège social de la BMCI, par un prestataire de service.

Ainsi, dans la continuité du projet de transformation de son modèle de distribution, la BMCI a déployé à partir de décembre 2020 un nouveau modèle d'agences baptisé « Agence express / agence sans caisse ». Ce modèle vise à dédier des espaces au conseil et accompagnement des clients tout en leur donnant accès au reste du réseau BMCI, à développer l'autonomisation du client à travers la promotion des solutions de self care ainsi qu'à élargir la présence de la Banque et sa couverture du territoire.

En 2022, la banque a poursuivi le déploiement de son nouveau modèle de distribution avec le réaménagement et le relooking de ses agences afin de répondre au mieux aux attentes des clients.

Dans la continuité de ce modèle, la Maison du PRO a été lancée pour accompagner les clients Professionnels et TPME ainsi que les nouveaux porteurs de projets dans le cadre du programme national INTILAKA.

Il s'agit d'un concept de « ONE STOP SHOP » offrant une meilleure expertise grâce à des RM dédiés ainsi qu'un conseil centralisé à travers la présence et l'animation des métiers spécialisés.

Le dispositif BMCI MEDICAL, offre innovante de la BMCI lancée en 2014, poursuit sa croissance dans l'accompagnement des Professionnels de Santé dans l'ensemble de leurs projets.

Dans le cadre du développement du selfcare, le Digital a continué de monter en force en répondant aux attentes évolutives de ses clients. Ceci à travers l'enrichissement fonctionnel de l'application BMCI Connect pour une meilleure autonomie dans la réalisation des opérations quotidiennes et un meilleur parcours client.

Quant au Parc GAB, de nouvelles fonctionnalités ont été déployées afin d'offrir un service Cash libre-service pertinent et un taux de disponibilité stable et élevé.

Par ailleurs, la BMCI continue à cultiver un haut niveau de service et d'expertise avec un effort orienté vers la formation et la posture commerciale ainsi que la montée en compétence du Business Center pour une meilleure satisfaction et une expérience client améliorée.

Réseau (en nombre)	2020	2021	2022
Guichets permanents	354	345	327
Guichets périodiques	1	1	1
Distributeurs et GAB	355	344	326
Succursales et agences à l'étranger	-	-	-
Bureaux de représentation à l'étranger	-	-	-

Source : BMCI - Rapport Financier Annuel 2022

Le nombre de guichets permanents est passé de 354 à 327 entre 2020 et 2022.

5.3.2 Moyens techniques et informatiques

La BMCI dispose d'un système d'information mis en place pour une gestion quotidienne des relations entre d'une part ses agents et sa clientèle, et d'autre part entre son personnel en agences et celui des organismes centraux.

La BMCI a pour objectif de disposer d'un système d'informations à la pointe de la technologie et à la hauteur de ses ambitions pour une efficacité opérationnelle sans faille, étant consciente de l'importance d'un système d'information performant.

La maîtrise des référentiels et l'amélioration de la qualité des données permettront de répondre aux exigences croissantes des régulateurs et d'apporter, aux fonctions de la Banque, la confiance nécessaire dans la qualité des contrôles, du reporting et des remontées financières.

La stratégie de création de valeur dépend aussi de l'amélioration continue de son Système d'Information. Cette transformation a pour but de poursuivre la diminution du time to market des offres, d'améliorer continuellement la connaissance client, de mieux piloter la rentabilité des segments et produits, d'améliorer en permanence la productivité et de permettre une meilleure maîtrise du risque opérationnel.

Dans le cadre de la modernisation informatique, la BMCI avait initié un large programme de refonte de son système d'information afin d'accompagner ses ambitions de développement à moyen et long terme parallèlement à la mise à niveau de son environnement d'infrastructures via l'intégration de nouvelles technologies. L'étendue de ce programme couvre tout l'écosystème informatique de la banque avec, d'un côté, le Core Banking System et les outils spécifiques à la gestion des métiers spécialisés et, d'un autre côté, la gestion de la comptabilité et la production des reportings réglementaires.

Ce projet intervient dans un contexte caractérisé par l'évolution constante des normes des régulateurs et des exigences du Groupe BNP Paribas (Normes comptables, KYC, Cyber-sécurité), ce qui nécessite une montée en charge soutenue. L'enjeu de ce programme est également une transformation des systèmes bancaires back-end qui pose le socle d'une banque digitale pour accélérer le développement dans les années à venir.

La Direction des Système d'information de la BMCI repose sur 3 principaux pôles :

- Projets et Support Applicatif (PSA) : Son rôle est d'apporter un support fonctionnel des applications en production et une expertise fonctionnelle sur les outils informatiques utilisés par les collaborateurs de la banque. Ceci inclut l'analyse des incidents fonctionnels, l'assistance aux utilisateurs, les mises à jour de paramétrage, la réalisation de reporting métier ;
- La structure « Opérations IT » veille à :
 - ✓ La poursuite du programme de fiabilisation de la production sur l'ensemble des applications hébergées en central ou en local ;
 - ✓ La mise en place de KPI pour les applications locales ;
 - ✓ Une meilleure disponibilité des applications locales ;
 - ✓ Une gestion proactive de l'obsolescence technique (postes de travail, serveurs, logiciels...) ;
 - ✓ La réduction des délais de résolution des incidents ;
 - ✓ L'aménagement technique des nouveaux locaux (Centres d'affaires, plateaux projets).
- La structure « Risques IT » pilote 6 programmes stratégiques, faisant partie du cadre global du programme de cyber sécurité de la Banque, notamment :
 - L'externalisation du Data Center ;
 - La Certification selon la norme de sécurité de l'industrie des cartes de paiement Payment Card Industry Data Security Standard (PCI DSS) ;
 - L'IT Risk management ;
 - Le Programme juridiction IT : Ce chantier vise à moderniser et industrialiser l'activité de la juridiction des accès de la banque. Après une réorganisation de l'activité et la mise en place des KPI de suivi, la prochaine étape consiste à doter la banque d'un outil spécialisé dans le suivi et la gouvernance des accès sur tout le périmètre applicatif de la BMCI ;
 - Le Programme DGSSI (Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
 - Le Programme de cyber sécurité.

En 2018, la Direction des Systèmes d'Information a poursuivi son plan d'action pour accompagner la banque dans son plan de transformation BMCI 2020. Ainsi, la stratégie SI de la BMCI est établie et organisée autour des 5 axes suivants :

- Agilité ;
- Stabilité de la production ;
- Partenariats Métiers ;
- Refonte du SI ;
- Digitalisation.

Ainsi, l'année 2018 a été marquée par la continuité de la transformation et la refonte du programme de transformation du système d'information lancée en 2017, pour lequel la mobilisation a été générale.

Le premier lot (Lot 1) du nouveau système d'information a été mis en production suite à la bascule opérée au cours du mois de février 2019. Ce lot 1 porte sur les entrées en relation, la modification de tiers et la révision, la souscription ainsi que la modification des comptes et explicite les apports du nouveau système d'information sur chacun de ces périmètres.

La bascule du Lot 1 a été précédée par des travaux préparatoires :

- Fiabilisation de la Data ;
- Différentes actions de conduite du changement menées en matière de documentation, de formation, de plan de communication et de dispositif d'assistance poste-bascule qui ont mobilisé plusieurs acteurs du programme IT et de la BMCI et qui ont permis d'assurer la remontée et le suivi des incidents identifiés.

L'année 2019 a été marquée par la bascule du premier lot du système SI (SAB) et par la réalisation de plusieurs projets :

- Préparation de la migration lot 2 portant sur les engagements et les produits d'épargne.
- Renforcement de la sécurité des opérations via la centralisation des opérations à risque opérationnel fort et le reengineering des processus fragiles.
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle via la simplification des processus, l'automatisation des processus manuels et l'amélioration des délais qualité et productivité à travers un meilleur pilotage des KPI, SLA et la promotion de la polyvalence.
- L'accompagnement de la transformation du Business à travers le renforcement de la communication vers le Réseau et les Lignes métiers ainsi que l'ouverture vers les clients internes.

Enfin, l'exercice 2019 a connu une accélération de la robotisation des tâches à faible valeur ajoutée via la technologie RPA (Robotic Process Automation). Plusieurs assistants virtuels travaillent aujourd'hui en support des effectifs sur des opérations.

En effet, courant l'année 2020, les Crédits amortissables, les engagements par signature et les dépôts à terme ont été basculés vers le nouveau système d'information.

Le plan de transformation de la Banque à l'horizon 2020 vise notamment à accélérer le développement du digital pour élargir la base de la clientèle et améliorer la relation avec les clients. L'objectif étant de faire du digital un véritable levier de croissance et de création de valeur à long terme. Le plan de transformation de la Banque passe également par une exploitation optimisée de la Data afin de mieux répondre aux besoins des clients et être en phase avec leurs attentes. Le service et le fonctionnement de la BMCI seront par ailleurs plus efficace grâce à la modernisation des fonctions supports utilisés par les employés.

L'année 2020 a été marquée par la migration du périmètre du second lot (Lot 2) du nouveau système d'information. Ce lot a couvert les engagements (crédits, autorisations, engagements par signature), la souscription des produits et les dépôts à terme.

La bascule du Lot 2 s'est déroulée grâce à la concaténation des efforts des diverses parties prenantes du projet permettant la fiabilisation et la mise en adéquation des données avec le nouveau système d'information, l'accompagnement du changement via des plans de communication et de formation spécifiques, la stabilisation de la production à travers un dispositif post-bascule adéquat ainsi que le décommissionnement des applicatifs

concernés. L'enjeu de cette transition pour la Banque résidait dans la nécessité d'assurer le fonctionnement dual des systèmes d'information actuel et cible, en garantissant la bonne tenue de l'activité de la banque au quotidien.

Par ailleurs, un protocole de conduite du changement holistique a été déployé afin d'assurer des apports complémentaires et une efficacité commerciale vis-à-vis de toutes les parties prenantes de la Banque, notamment les collaborateurs et les clients. Ce dispositif d'accompagnement a été composé de sessions de formation adaptées au contexte de la crise sanitaire du Covid-19, d'une documentation d'accompagnement étoffée, d'une assistance post-bascule avec appui de la plateforme d'assistance Helpdesk et de l'équipe Programme en plus d'un important plan de communication.

L'année 2021 a été une année de transformation majeure pour la BMCI, avec la finalisation du 3ème lot du programme de refonte du système d'information de la banque.

Le troisième lot a été déployé à partir du 23 août 2021. Une phase de stabilisation a suivi ce dernier acte afin d'apurer les incidents et autres plans d'actions suite de la bascule.

La stabilisation du SI reste un point d'attention majeur de la BMCI et du Groupe BNP Paribas, cela se manifeste par une gouvernance rapprochée avec l'Éditeur du nouveau système d'information et un programme de stabilisation qui ont pour but de ramener les incidents à un niveau de gestion courante dans le cadre des processus habituels.

Consciente de son rôle axial dans l'aboutissement de la stratégie de la banque, l'IT BMCI s'inscrit pleinement dans le plan Twenty4Change (T4C) à travers un stream dédié, traitant des dimensions IT, data et digital. La vision et les orientations stratégiques de la banque en termes d'IT sont présentés ci-après :

A. Vision stratégique

BMCI a pour vision de « transformer l'IT, Data et Digital en un fort enabler pour délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité, en alignement avec la stratégie commerciale de la Banque et les normes Groupe et réglementaires ». A travers cette vision se profile plusieurs ambitions :

- Répondre aux besoins métiers dans les temps, qualité et budget annoncés
- Délivrer un modèle Data permettant un pilotage efficient
- Accompagner la transformation digitale de la Banque
- Des coûts IT maîtrisés et optimisés : Ratio Coût IT/PNB, ratio coût IT/OPEX
- Des normes Groupe et Réglementaires respectées sur la cybersécurité

Cette vision stratégique, ainsi que sa déclinaison opérationnelle, ont été le fruit d'une réflexion collégiale entre différentes parties prenantes de BMCI : Métier clients, Cellules stratégiques BMCI, IT Région et Groupe. Cette collégialité a permis, d'une part, une formulation cohérente avec la feuille globale de route du plan T4C, d'autre part, un alignement avec la stratégie IT Groupe BNP.

B. Piliers stratégiques

La stratégie IT BMCI repose sur quatre piliers stratégiques. Chaque pilier piloté par un ou plusieurs sponsors IT et métier :

Pilier 1 : Stabiliser la production et renforcer le dispositif de cyber-sécurité

Un premier pilier vise la stabilisation de la production et le renforcement du dispositif de cybersécurité. Un pilier majeur car traitant de composants centraux du système d'informations de BMCI. Ce pilier s'articule autour de quatre initiatives principales.

Nous retrouvons en premier le programme de stabilisation de la transition vers le nouveau CBS de la banque. Rappelons que dans le cadre de la modernisation informatique, la BMCI a initié, depuis 2019, un large programme de refonte de son système d'information.

L'objectif a été d'accompagner ses ambitions de développement à moyen et long terme parallèlement à la mise à niveau de son environnement d'infrastructures via l'intégration de nouvelles technologies. L'étendue de cette initiative couvre tout l'écosystème informatique de la banque incluant le Core Banking System, les outils spécifiques à la gestion des métiers spécialisés et support ainsi que la production des reportings réglementaires.

Ce programme intervenait dans un contexte caractérisé par l'évolution constante des normes des régulateurs et des exigences du Groupe BNP Paribas (Normes comptables, KYC, Cybersécurité), ce qui a nécessité une montée en charge soutenue. L'enjeu de ce programme a également été une transformation des systèmes bancaires backend qui pose le socle d'une banque digitale pour accélérer le développement dans les années à venir.

a. Stabilisation du Core Banking System

Noyau du système d'informations BMCI, la refonte CBS a été finalisée à travers le déploiement du troisième et dernier lot en 2021(23 août 2021). Au lendemain de ce déploiement, la phase de stabilisation a été amorcée en collaboration avec l'éditeur partenaire afin de :

- Mettre à disposition un service Help Desk renforcé à l'écoute des utilisateurs internes et des clients de la banque
- Assurer un traitement, en temps opportun, des incidents
- Traiter et prioriser les demandes d'évolution éventuelles
- Monitorer les indicateurs de production
- Monitorer les indicateurs de qualité de service
- Gérer les cellules de crise

De par sa criticité, cette phase a été nivelée en tant que programme à part entière avec une gouvernance stratégique et opérationnelle formelle et des processus de monitoring verrouillés. Le programme de stabilisation du CBS a mobilisé un nombre important de ressources et de Jours/hommes au niveau IT et métier.

Le programme se décline en **trois axes principaux** :

- L'**axe client** traitant des chantiers de traitement des réclamations, de l'éditique, de la tarification, de la fiabilisation de certaines données et du monitoring de l'activité. L'une des réalisations majeures de cet axe est l'assainissement de 100% des réclamations clients ouvertes au lendemain de la refonte du CBS.
- L'**axe réglementaire** traitant des chantiers Reporting réglementaires, des besoins de réconciliation de la Comptabilité et des opérations de gestion ainsi que le décommissionnement des applications composant l'ancien SI.
- Le troisième axe, et non des moindres, concerne la **couche technologique**. Cet axe traite les chantiers d'apurement, d'archivage et l'optimisation des bases de données du CBS. Des avancées majeures ont été enregistrés sur cet axe dont, notamment, la mise en place du multicore et la mise à disposition d'espaces d'archivage suffisants ; diminuant notablement les risques de lenteur et de rupture de service du CBS.

Le programme est régi par une **gouvernance dédiée** avec un sponsoring mix IT et Métier. Il est cadencé par des comités de pilotage et d'arbitrage hebdomadaires. Il est aussi suivi de près par BAM à qui un reporting régulier d'avancement est adressé.

b. Refonte des systèmes de gestion des métiers spécialisés

La modernisation du système d'information de BMCI passe aussi par la modernisation de son arsenal applicatif connexe au CBS. Ainsi, depuis 2019, le portefeuille de projets de développement fonctionnels a été riche de chantiers desservant l'ensemble des lignes métiers. Parmi les **projets remarquables** inscrits dans le plan d'action 2023, à titre d'exemple, nous retrouvons :

- HERCULE : Plateforme de synergie Retail - BUCC
- BMCI Connect : Refonte de l'application BMCI pour le retail
- CUSTOMER JOURNEY BUCC : Refonte des parcours clients Crédit Consommation
- BMSA Monitoring : Mise en place de la solution de monitoring des flux
- LEASING : Refonte du système leasing
- FACTORING : Refonte du système factoring
- Traitement des réclamations : Mise en place d'une solution end2end de traitement des réclamations
- BPM : Mise en place d'une solution universelle de digitalisation des processus
- MEDALIA : Mise en place d'une solution de feed-back clients
- FILIER UNIQUE : Programme de consolidation des reportings Groupe
- FATCA : mise en place et automatisation des diligences planifiées concernant les reportings FATCA

- **PAIEMENT ET VIREMENT INSTANTANNE** : Alignement de BMCI au virement et paiement instantanés
- **INSTINCT PREDATOR** : Mise en place de solutions Groupe BNP de lutte anti-fraude
- **KAPLAN BIRDY** : Mise en place d'une solution de comptabilité analytique

c. Programme de cybersécurité

Le programme de Cyber-sécurité, lancé par le Groupe BNP en 2017, vise à augmenter le niveau de protection des entités BMCI contre les menaces de sécurité. Une gouvernance à plusieurs niveaux permet de monitorer de très près les différents indicateurs NIST afin d'atteindre les objectifs de score définis.

Les principaux chantiers suivis de près sont les suivants :

- **Cyber Security management & Governance** : Pilotage global de la Cyber Sécurité (Stratégie et Implémentation) permettant à l'organisation d'évoluer d'un mode réactif vers un mode proactif
- **Data & Asset security** : Classifier et protéger les données non-structurées et structurées à la fois en transit et au repos
- **Cryptography** : Assurer la gestion des clés cryptographiques (génération, échange, stockage, utilisation et destruction) et mettre en place un dispositif global de gestion des clés
- **Identify & access management** : Déployer un dispositif de gestion des accès assurant le respect du principe de moindre privilège et réduisant le risque d'accès non-autorisé
- **Application security** : Déployer les mesures de sécurité applicatives durant le cycle de vie du projet et en production
- **Network & communication security** : Assurer une protection du réseau informatique en déployant notamment des dispositifs de segmentation, d'architecture et de gestion sécurisée des flux réseau
- **Security testing & vulnerabilities management** : Prévenir les exploitations de failles de sécurité par le déploiement d'un processus outillé de gestion des vulnérabilités
- **Security watch** : Assurer une veille sécurité via le dispositif de correspondants CSIRT, notamment du Groupe BNPP
- **Cyber events detection & response** : Assurer une capacité à détecter et réagir en cas d'alerte/incident de sécurité afin de minimiser les impacts
- **IT Continuity & Cyber resilience recovery** : Identifier et implémenter les mesures de continuité IT visant à être en capacité de reconstruire les actifs, notamment vitaux, en cas de Cyber Black-Out

Le programme de cyber-sécurité est régi par une gouvernance verrouillée à travers une comitologie et des instances Groupe, régionales et locales.

A noter que l'année 2023 marque le lancement de la stratégie **Cyber Trust 25** : nouveau tournant pour la filière cyber-sécurité et fraude de BNP. Cette transformation s'inscrit dans le plan 2022-2025 du Groupe et est motivée par l'adaptation de la filière aux nouveaux enjeux du monde de la cybersécurité.

d. Feuille de route technologique infra et communication

L'infrastructure informatique et de communication subit aussi une modernisation de fond pour supporter les développements au niveau des couches supérieures. Les principaux chantiers à relever sont :

- **La mise en place du SDWAN** : une nouvelle architecture télécoms d'interconnexion d'agences au datacenter principal, basée sur des liens internet en fibre optique. Cette architecture offre des hauts débits à moindre coût. L'ensemble du réseau d'agences en sera équipé. Les enjeux de ce projet pour BMCI sont indéniables : meilleure maîtrise des coûts (coût d'abonnement, d'augmentation du débit et de résiliation), mise à disposition d'un débit multiplié par dix, grande flexibilité pour adopter les futures projets digitaux (services Cloud, Saas, Patching online, ... etc.), Fluidité du trafic : Teams, Visio Conférences, TOIP, patching, antivirus ..., monitoring poussé du réseau.

- **La mise en place de la softphonie** : une solution de téléphonie qui s’installe sur un poste de travail, tablette ou smartphone et permet d’effectuer des appels en utilisant une connexion internet. Là encore l’apport est important : des coûts de télécommunication intra-entreprise réduits et maîtrisés, plus de mobilité en utilisant la Softphonie au niveau des laptops / Smartphones / Tablettes, l’unification des communications, la conversation vidéo, la messagerie instantanée, etc.
- **Migration des postes de travail et déploiement de l’office 365** : Afin d’accompagner l’élán de BMCI vers le «smart working», l’IT modernise son arsenal de postes de travail en généralisant le déploiement de machines mobiles (laptops) et la migration des OS. Le déploiement de l’office 365 permettra aussi de munir les collaborateurs d’applications, intuitives, intégrés privilégiant le travail collaboratif et la mobilité.
- **La refonte des systèmes de monitoring opérationnel et de gestion du Help desk** à travers l’adoption d’outils Groupe permettant le temps réel et l’intégration inter-systèmes.

e. Sustainable IT

L’IT BMCI se veut aussi un contributeur au rôle responsable de la banque dans la Finance durable, en alignement avec ses propres convictions et celles du Groupe BNP. Ainsi, l’IT BMCI participe activement au Groupe de travail (Pologne, Turquie, Algérie, France) visant à construire une vision claire et une déclinaison opérationnelle (projets, activités, gouvernance, plans d’actions) propre à l’IT. A ce jour, le Groupe de travail accumule les études de benchmark et les expériences de chacune des filiales de BNP en ce domaine afin de dresser un socle commun autour du sustainable IT.

Pilier 2 : Vision IT, un modèle opérationnel plus intégré et proche des métiers

En alignement avec la stratégie Groupe BNP en Afrique, une plus grande autonomie et souveraineté seront attribuées à BMCI sur son IT. C’est ainsi que BDSI, société de services IT pour les Banques de la Région Afrique et Outre-mer, deviendra captive de BMCI et concentrera ses activités pour le service de la banque.

Les enjeux pour BMCI sont structurants : Optimisation du delivery (Amélioration du time to market, renforcement de la proximité IT/Métier, nivèlement du processus d’idéation et d’innovation, optimisation des délais de qualification et d’instruction des demandes métiers, premier pas vers l’Agile) ; renforcement des services IT (optimisation des délais de services rendus, enrichissement du catalogue de services IT) ; Pilotage intégré (optimisation du monitoring RTB et CTB end2end, transparence du modèle budgétaire) ; rehaussement du niveau d’expertise (renforcement des centres d’expertise IT au sein de BMCI, adaptation de la structuration des centres d’expertise aux besoins du client métier)

Ce choix stratégique implique, néanmoins, une préparation et une restructuration intégrale de l’IT BMCI. Nous parlons désormais du programme de transformation IT, un programme qui a commencé en 2022 et qui implique plusieurs parties prenantes BMCI et Groupe BNP. La première phase de cadrage, de recensement des activités à transférer, de conception de l’organisation et de la gouvernance cible est en cours de finalisation. Elle couvre l’ensemble des entités IT, des activités opérationnelles, de gestion de patrimoines, de gouvernance, de RH, etc.

Les phases suivantes concerneront la définition de la feuille de route de déploiement puis la transition qui s’étendra jusqu’à fin 2024. A noter que la sortie des autres filiales régionales du giron de BDSI est un prérequis à l’aboutissement de la phase de transition.

Pilier 3 : Data & IA, les données au cœur de la création de valeur

La data est un actif de valeur et le fer de lance de toute ambition de modernisation dans la banque d’aujourd’hui. Consciente de cette actif stratégique, BMCI s’est engagé dans un exercice de valorisation et de restitution de cette data sous plusieurs formes et afin de répondre à plusieurs attentes.

- D’abord des attentes de pilotage de l’activité de la banque à travers l’accélération de l’automatisation des dashboards de monitoring opérationnel et stratégique. Automatisation qui procure aux décideurs une autonomie vis-à-vis du CDO et une « prise de décisions » opérationnelles plus réactive.

- Cette automatisation concerne, aussi les, reportings réglementaires destinés à plusieurs organismes institutionnels. L'automatisation permet une réponse dans les délais répartis et réduit éminemment le risque d'erreur.
- Cette valorisation apporte, assurément, un appui majeur à l'effort commercial et à l'activité marketing à travers une mise à disposition de données clients et comportementaux pour une segmentation commerciale plus fine et un « customer relationship » plus ciblé, plus avisé, plus réactif et plus personnalisé. Cela se matérialise par la mise à disposition des données d'opportunités de contact (OC) en temps réel, des données historiques statiques pour le chantier de refonte de la segmentation commerciale, des données historiques dynamiques pour de chantier de refonte de la segmentation comportementale, etc.
- Enfin, la valorisation se concrétise par la conception et le déploiement de Use cases data qui ouvre les perspectives d'une gestion prédictive en s'appuyant sur des assets de type IA et Machine learning.

Afin de garantir une efficacité poussée entre les demandes métier et le déploiement des solutions data, une organisation plus agile est en cours de mise en place à travers des « tribes » et des « squads » par ligne métier. En parallèle, et au vu de ces transformations, une refonte des processus de gouvernance data et de la gestion de qualité des données est en cours dans le cadre du programme de transformation IT (Cf Pilier 2).

Pilier 4 : Nouvelles technologies de pointe pour soutenir la digitalisation de la banque

L'ambition de modernisation est indéniablement corrélée aux assets digitaux mis à disposition au client et au collaborateur. BMCI propose d'ores et déjà une panoplie d'assets à destination interne et externe :

- Retail : Application BMCI CONNECT, BMCI CREDIT CONSO, BMCI ON, Portail BMCI.ma, Credit f'YIDI
- Corporate : CEBTRIC, CONEXIS CASH
- Utilisateur interne : YPA Portal, eCash, Bancas, Trade 3.0, Saturn, 360, ...

L'année 2022 a vu cet élan vers la digitalisation s'accélérer. Six chantiers majeurs confirment la résolution ferme de BMCI à se positionner parmi les « best in class » en termes de digital :

La **digitalisation du processus d'« entrée en relation » (EER)** à travers le déploiement de la solution Qlickeer ; faisant passer le délai d'aboutissement du processus de 2 à 10 jours, à 10 min via API. Qlickeer offre des fonctionnalités intuitives : un workflow de validation simplifié End to end, un tableau de bord intelligent, des contrôles KYC automatisés (Sonar, Vigilance, Fatca...) et une interface User-Friendly. Qlickeer couvre actuellement le segment client Retail. Sa généralisation vers le segment Corporate est en cours.

Customer Journey BU Crédit Consommation (BUCC) : La ligne métier BUCC a été, ces dernières années, précurseur et inspiratrice de BMCI en matière d'optimisation de l'expérience client en s'appuyant sur ses assets digitaux. Depuis 2019, la BU n'a cessé d'optimiser ses parcours Clients et partenaires ainsi que ses processus end2end.

L'appui de la RPA : La BMCI s'est lancée en 2018 dans la technologie RPA, en adéquation avec la stratégie du Groupe BNP et a créé un Center of Excellence (CoE) RPA, prenant en charge les besoins de l'ensemble des entités de la banque. BMCI compte, actuellement, à son actif 68 opérationnels (sur 112 développés). L'année 2023 sera l'année d'accélération à travers le développement de la *culture des « assistants virtuels »*, la *favorisation de la démarche d'analyse Data-driven*, couplage avec d'autres technologies (IA, NLP, OCR, ...), Industrialisation du monitoring de l'activité RPA et développement des compétences du CoE.

Accélération du déploiement des API : Le programme API FIRST vise l'accélération de la production d'APIs au sein de la banque à travers la création d'une "Squad Core Team" spécialisée : Un mode de gouvernance intégrée permettant à la Squad de regrouper la majorité des compétences tout en collaborant avec l'écosystème existant.

Business Process Management : Le programme de digitalisation des processus métiers se retrouve renforcé grâce à la mise en place d'une solution, universelle, leader sur le marché. Le programme a un impact positif sur l'ensemble des lignes métier : amélioration constante de la productivité, maîtrise et suivi du respect des processus, monitoring en temps réel des KPI, rationalisation des coûts, flexibilité, intégration universelle, ...

Transformation digitale : BMCI lance une étude majeure qui permettra de réorchestrer son arsenal digital selon le prisme du “Client centric”. Cette étude a pour objet de livrer une première analyse de l’écosystème digital de BMCI (essentiellement pour la ligne métier Retail) puis définir une feuille de route de convergence suivant un parcours user optimisé.

5.3.3 Qualité

5.3.3.1 Dispositif d’écoute et de mesure de satisfaction client / collaborateurs

L’année 2022 a confirmé la volonté de la Banque d’améliorer ses services en étant à l’écoute de ses Clients. L’objectif étant d’élaborer des solutions en adéquation avec leurs besoins et de rehausser le niveau de satisfaction et le degré de recommandation.

Pour cela, un dispositif d’enquêtes NPS récurrentes et Ad hoc a été défini et déployé, de manière globale et sur chacun des parcours client prioritaires. Il mesure le niveau de satisfaction et de recommandation de nos clients particuliers, professionnels, banque privée, corporate ainsi que des collaborateurs.

Ce dispositif consiste à recueillir les appréciations, feedbacks et motifs de satisfaction et d’insatisfaction des clients sur différentes thématiques. Il se décline en 3 types d’enquêtes:

- 1- **Enquêtes NPS Relationnelles**: évaluent le score de recommandation (NPS) de la BMCI pour l’ensemble des segments de clientèle servie et positionne la banque par rapport aux acteurs de la place.
- 2- **Enquêtes NPS Transactionnelles** : visent à fournir une appréciation de l’expérience des clients sur les principaux parcours comme le home banking, le crédit habitat, le crédit à la consommation, les interactions avec le conseiller en agence, le service après-vente, la monétique et autres.
- 3- **Enquêtes E-NPS** : menées auprès des collaborateurs de la Banque, ces enquêtes permettent d’évaluer leur expérience globale par rapport à divers parcours notamment ceux en lien avec la gestion de la relation client.

Lancement du projet « MEDALLIA » :

La satisfaction de nos clients est centrale dans notre activité. C’est pourquoi le pôle Expérience client a lancé en 2022 la mise en place du nouvel outil Customer Feedback Management (CFM) : MEDALLIA.

MEDALLIA est une plateforme de gestion des feedbacks clients qui permet d’industrialiser l’envoi des enquêtes NPS, de rendre accessibles en temps réel les retours clients aux équipes commerciales et d’automatiser les prises en charge individuelles des clients insatisfaits sous 48h.

Avec MEDALLIA, il sera désormais possible d’agir à chaud pour rétablir la satisfaction des clients mais aussi d’identifier, plus facilement, les problématiques récurrentes pour les résoudre de façon structurelle, à l’échelle de la banque.

Ce projet représente l’une des initiatives phares de l’année 2022 pour l’amélioration de l’expérience client et a nécessité une intense collaboration entre les différentes équipes de la Banque. Il permettra d’inscrire le suivi de la satisfaction client dans le quotidien des commerciaux, de développer la centricité client à tous les niveaux et d’améliorer cet indicateur stratégique pour atteindre les fortes ambitions fixées.

5.3.3.2 Elargissement du processus de prise en charge des clients détracteurs en agence :

Afin d’agir sur le score de recommandation (NPS) de la Banque, le processus de prise en charge des clients non disposés à recommander la BMCI initié en 2020 a été déployé en 2021 auprès d’une plus large proportion du réseau.

L’initiative consiste à mettre en place un dispositif permanent d’entretiens de prise en charge des clients détracteurs dès réception de leurs feedbacks aux invitations de réponse aux questionnaires envoyés.

Ces entretiens permettent d'expliciter les causes racines d'insatisfaction, de proposer des solutions personnalisées à chaque problématique, et de suivre l'état d'avancement des actions correctives jusqu'à résolution.

En 2021, plus de 180 collaborateurs du réseau ont été formés au dispositif de prise en charge à chaud et dotés des outils nécessaires pour remonter les reportings adéquats au pôle Expérience Client.

En 2022, dans la continuité des actions menées les années précédentes, une attention toute particulière est apportée aux clients détracteurs qui sont systématiquement contactés lors d'un entretien individuel, afin de traiter les causes racines d'insatisfaction, de proposer des solutions personnalisées à chaque problématique, et de suivre l'état d'avancement des actions correctives jusqu'à résolution.

Cette démarche a été généralisée à l'ensemble des métiers de la Banque : Retail, Corporate et Banque Privée. Elle s'inscrit dans le cadre du déploiement de notre politique Advocacy 22-25 qui place le client au cœur de la stratégie de BMCI en intégrant toutes les actions développées dans le programme twenty4Change pour améliorer notre NPS et faire de nos clients des promoteurs, les écouter régulièrement pour récupérer leurs feedbacks et agir pour résoudre les irritants

5.3.3.3 Plan de reconquête client :

Compte tenu des difficultés vécues par les clients suite à la bascule informatique, et en vue d'en atténuer l'impact, un plan de reconquête global a été conçu par le pôle Expérience client conjointement avec les lignes de métiers et entités centrales de la Banque.

Le plan de reconquête, qui s'étend sur plusieurs mois, s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la satisfaction client et repose sur plusieurs axes stratégiques dont le plus impactant consiste à regagner la confiance des clients à travers des entretiens de fidélisation et rétention menés par la force de vente, à son initiative. Il est à scope très large en termes de segments clients et ne se base pas sur des feedbacks clients remontés, contrairement au dispositif de prise en charge des détracteurs, mais plutôt sur une démarche proactive couvrant l'ensemble des clients susceptibles d'être impactés par la bascule.

Ces entretiens, physiques ou téléphoniques, ont permis d'expliciter les enjeux de la refonte informatique aux clients, de recueillir leurs feedbacks, d'identifier les préjudices subis et d'évaluer leur impact sur la situation du client.

Les entretiens ont également permis d'identifier des solutions à mettre en place pour chacun des clients contactés, de proposer des prises en charge personnalisées et d'assurer un suivi renforcé.

En quelques semaines, plusieurs milliers de clients particuliers, professionnels et entreprises ont été contactés, suivis et analysés à travers un dispositif de remontée dédié et des résultats pilotés par le pôle Expérience Client et suivis par la Direction Générale de la Banque.

5.3.3.4 Traitement des réclamations clients :

En prévision de l'augmentation du flux des réclamations liées aux incidents informatiques, une démarche proactive a été adoptée, caractérisée par la mise en place d'un dispositif dédié à la gestion des réclamations liées aux incidents, en amont de la bascule.

Le dispositif s'est matérialisé par le renforcement des effectifs en charge du traitement des réclamations et la création d'une cellule entièrement dédiée aux incidents. Ces collaborateurs spécialisés ont été formés et outillés pour assister les clients impactés de manière personnalisée et assurer un suivi de bout en bout jusqu'à résolution.

6. Situation financière du Groupe BMCI

Avertissement :

Les comptes annuels des exercices 2020, 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Faits marquants relatifs à l'élaboration des comptes des exercices 2020-2022

Au 1^{er} janvier 2019 la norme IFRS 16 et l'interprétation IFRIC 23 sont entrées en application. La norme IFRS 16 qui porte sur contrats de locations, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

L'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude entoure le traitement de l'impôt sur le résultat.

6.1 Informations financières consolidées sélectionnées entre 2020 et 2022

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés entre 2020 et 2022

En KMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Produit Net Bancaire	3 052	3 044	3 054	-0,25%	0,34%
Résultat d'Exploitation	427	338	420	-20,73%	24,18%
Coût du risque	-901	-575	-562	-36,17%	-2,39%
Résultat Net Part du Groupe	156	194	229	24,83%	17,78%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2021-2022 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse de 0,34% en moyenne du PNB sur la période passant de 3 044 MMAD en 2021 à 3 054 MMAD en 2022 ;
- ✓ Une hausse de 24,18% du résultat d'exploitation passant de 338 MMAD en 2021 à 420 MMAD en 2022 ;
- ✓ Une baisse légère du coût du risque du Groupe BMCI de 2,39% sur la période en passant de 575 MMAD en 2021 à 562 MMAD en 2022 ;
- ✓ Et, une augmentation de 17,78 % du RNPG (+35 MMAD) enregistrée entre 2021 et 2022.

Revue analytique 2021-2020

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI sur la période 2020-2021 se présente comme suit :

- ✓ Une baisse de 0,25% du PNB sur la période passant de 3 052 MMAD en 2020 à 3 044 MMAD en 2021 ;
- ✓ Une baisse de 20,73% du résultat d'exploitation passant de 427 MMAD en 2020 à 338 MMAD en 2021 ;
- ✓ Une baisse du coût du risque du Groupe BMCI de 36,17% sur la période en passant de 901 MMAD en 2020 à 575 MMAD en 2021 ;
- ✓ Et, une hausse de 24,83 % du RNPG (+39 MMAD) enregistrée entre 2020 et 2021.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels consolidés entre 2020 et 2022

En KMAD	2020	2021	2022	Var 21-20	Var 22-21
Crédits à la clientèle	50 856	51 574	54 488	1,41%	5,65%
Dettes envers la clientèle	44 620	42 425	44 269	-4,92%	4,35%
Total Bilan	66 610	67 611	70 755	1,50%	4,65%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux du Groupe BMCI sur la période entre fin 2021 et fin 2022 se présente comme suit :

- ✓ Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 2 914 MMAD, soit une hausse de 5,65% sur la période;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une hausse de 1 844 MMAD, soit une hausse de 4,35% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 3 144 MMAD entre 2021 et 2022, soit une augmentation de 4,65% sur la période.

Revue analytique 2021-2020

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux du Groupe BMCI sur la période entre fin 2020 et fin 2021 se présente comme suit :

- ✓ Une progression des prêts et créances sur la clientèle de 718 MMAD soit une hausse de 1,41% sur la période;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont enregistré une baisse de 2 195 MMAD, soit une baisse de -4,92% sur la période ;
- ✓ Le total bilan affiche une hausse de 1 001 MMAD entre 2020 et 2021, soit une hausse de 1,50% sur la période.

6.2 Rapports des Commissaires aux Comptes

6.2.1 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2022

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 278 300 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 184 888.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 62 140 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 652.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2022 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2021

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 254 555 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 166 798. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 21 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 - Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macroéconomiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant brut des prêts et créances à la clientèle s'élève à MMAD 59 006 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 431.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2021 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations présentées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>

Migration du système d'information bancaire	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>La banque a mis en œuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme mentionné au niveau de la note « Autres informations » des annexes aux états financiers consolidés.</p> <p>Au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à la mise en œuvre du troisième lot du programme de migration du système d'information bancaire. En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états financiers de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2022

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
 Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
 Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2020

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 7 651 634 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 144 778. Ces états ont été établis par le Directoire le 10 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la Situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

<i>Risque de crédit et dépréciations sur les portefeuilles de prêts à la clientèle</i>	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe BMCI à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe BMCI constitue des dépréciations destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces dépréciations sont estimées selon les dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement de la part de la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déterminer les critères de classification des encours selon qu'ils sont sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) ou en défaut (Bucket 3) ; - estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents Buckets ; - établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Principes et normes comptables appliquées par le Groupe » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts et créances sur la clientèle exposée au risque de crédit s'élève à MMAD 58 166 ; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 7 310.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier dans le contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire Covid-19.</p>	<p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises présentant des risques spécifiques.</p> <p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe BMCI et des contrôles, que nous avons jugé clés pour notre audit, relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du Groupe ; - analyser les principaux paramètres retenus par le groupe BMCI pour classer les encours et évaluer les dépréciations au sein des Buckets 1 et 2 au 31 décembre 2020 ; - tester le calcul des pertes attendues sur une sélection d'encours en Buckets 1 et 2 ; - tester les principales hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations des encours en Bucket 3 ; - examiner la méthodologie retenue par le Groupe pour tenir compte des effets liés à la crise sanitaire Covid-19 dans l'évaluation des pertes attendues. <p>Nous avons également examiné les informations publiées dans les notes de l'annexe aux états financiers consolidés relatives au risque de crédit.</p>
<i>Migration du système d'information bancaire</i>	
<p>La banque a mis en œuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme mentionné au niveau de la note « Autres informations » des annexes aux états financiers consolidés.</p> <p>Au cours de l'exercice 2020, la banque a procédé notamment à la migration des domaines relatifs aux engagements clients et aux dépôts à terme.</p> <p>En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états financiers de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre de l'audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations contenues dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières consolidées. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinions d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 6 avril 2021

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

6.2.2 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux de la BMCI

▪ Exercice clos le 31 décembre 2022

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 039 693 dont un bénéfice net de KMAD 244 340.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 737 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 47 463.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 27 avril 2023

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

- **Exercice clos le 31 décembre 2021**

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 680 064 dont un bénéfice net de KMAD 521 260. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 21 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist).</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 601 ; il ramène les créances à la clientèle (y compris opérations d'affacturage) à un montant net de MMAD 44 416.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la banque et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

Migration du système d'information bancaire	
<i>Question clé de l'audit</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>La banque a mis en œuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme présenté au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au cours de l'exercice 2021, la banque a procédé à la mise en œuvre du troisième lot du programme de migration du système d'information bancaire. En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états de synthèse de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - Réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - Examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - Examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 28 avril 2022

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

▪ Exercice clos le 31 décembre 2020

OPINION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 9 730 128 dont un bénéfice net de KMAD 276 026. Ces états ont été arrêtés par le directoire le 10 février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle	
<i>Risque identifié</i>	<i>Réponse d'audit</i>
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC), des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions et des règles de Bank Al Maghrib relatives au provisionnement des créances sensibles (watchlist)</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des créances en souffrance et des créances sensibles ; - l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose la banque. <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 5 426 ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de MMAD 40 684.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de la BMCI et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la banque ; - examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de la banque ; - tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ; - tester la provision déterminée sur une sélection de créances sensibles et en souffrance.

<i>Migration du système d'information bancaire</i>	
<p>La banque a mis en oeuvre un projet de migration de son système d'information bancaire comme présenté au niveau de l'état A1 « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au cours de l'exercice 2020, la banque a procédé notamment à la migration des domaines relatifs aux engagements clients et aux dépôts à terme.</p> <p>En raison de l'importance de cette opération et de ses impacts potentiels sur les états de synthèse de la banque, nous avons considéré que la migration du système d'information constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en oeuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance de l'approche retenue pour la migration vers le nouveau système d'information bancaire ; - Réalisation de tests sur les contrôles clés mis en place dans le cadre de l'opération de migration informatique ; - Examen des principales étapes de la réalisation des opérations de bascule informatique ; - Examen du processus de correction des anomalies.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE A L'EGARD DES ETATS DE SYNTHESE

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR A L'EGARD DE L'AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes de la Profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 6 avril 2021

Deloitte Audit
Hicham BELEMQADAM
Associé

PwC Maroc
Mohamed RQIBATE
Associé

6.3 Présentation des comptes consolidés IFRS

6.3.1 Périmètre de consolidation

6.3.1.1 Présentation du périmètre de consolidation 2020-2022

En vertu de la circulaire n°56/G/2007 de Bank Al-Maghrib du 8 octobre 2007, le Groupe BMCI a adopté à compter du 1er janvier 2008 des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou influence notable) sur les différentes entités du Groupe BMCI. L'évolution du périmètre de consolidation du Groupe BMCI au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2020		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG
BMCI Asset Management	Gestion d'actif	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	51%	51%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	49%	49%	IG

Source : Groupe BMCI

Le périmètre de consolidation du Groupe BMCI entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 se détaille comme suit :

Entité	Secteur d'activité	2021			2022		
		% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso	% Contrôle	% Intérêt	Méthode de conso
BMCI BANK	Banque	-	-	Top	-	-	Top
BMCI Banque Offshore	Banque	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Leasing	Leasing	87%	87%	IG	87%	87%	IG
ARVAL Maroc	Location longue durée	33%	33%	MEE	33%	33%	MEE
BMCI Finance	Banque d'affaires	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Asset Management	Gestion d'actif	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Bourse	Intermédiation boursière	100%	100%	IG	100%	100%	IG
BMCI Assurance	Courtage d'assurance	100%	100%	IG	100%	100%	IG
AKAR REAL ESTATE	Société immobilière	100%	100%	IG	100%	100%	IG
DIGIFI	Etablissement de paiement	51%	51%	IG	76%	76%	IG
DIGISERV	Développement de services digitaux	49%	49%	IG	74%	74%	IG

Source : Groupe BMCI

6.3.1.2 Variations du périmètre de consolidation sur la période 2020-2022

Aucune variation du périmètre de consolidation n'a été observée sur la période 2020-2022.

6.3.2 Impact FTA de la norme IFRS 16

La norme IFRS 16 (contrats de location), publiée le 13 janvier 2016, remplace la norme IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et 27.

La date d'application de la norme IFRS 16 est effective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. Application anticipée autorisée pour s'aligner avec la date d'application de IFRS 15.

Méthode de transition

Le Groupe BMCI a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée pour laquelle le droit d'utilisation est la valeur comptable considérant comme si la norme avait été appliquée depuis la date de commencement et les paiements de location à l'ouverture étant actualisés en utilisant la date d'emprunt supplémentaire du preneur à la date de la première application (1^{er} Janvier 2019).

Par conséquent, l'impact FTA de la norme IFRS 16 est comptabilisé en capitaux propres et s'élève à 5 997 KMAD au 1^{er} Janvier 2022.

La BMCI a opté pour les deux exemptions rendues possible par la norme :

- ✓ Contrat de location relatif à des biens de faible valeur ;
- ✓ Contrat de location ayant une durée inférieure à un an.

Variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent

L'état de variation des droits d'utilisation par actif sous-jacent entre le 1er janvier 2021 et fin décembre 2022 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2021	31/12/2021	Intérêts courus	Paiements	Autres	31/12/2022
Valeur brute (bail commercial)	191 792	546 611	27 829		574 441	191 792
Amortissements et dépréciations	132 994	124 431	69 744		194 175	132 994
Total Immobilier	58 798	422 180	-41 915		380 265	58 798
Valeur brute (Matériels informatiques)	26 228	45 971	0		45 971	26 228
Valeur brute (Automobiles LLD)	2 660	12 062	-1 735		10 327	2 660
Amortissements et dépréciations (Matériels informatiques)	16 014	37 612	8 360		45 971	16 014
Amortissements et dépréciations (Auto LLD)	2 393	12 061	-5 950		6 111	2 393
Total Immobilier	10 482	8 360	-4 144		4 215	10 482
Total droits d'utilisation	69 281	430 540	-46 059		384 481	69 281
Impôt différés actif (IDA)	29 066	162 822		-16 017	146 805	29 066
Total	98 346	593 362	-46 059	-16 017	531 286	98 346

Source : Groupe BMCI

Variation de la dette de location

L'état de variation de la dette de location entre le 1er janvier 2021 et fin décembre 2022 se récapitule comme suit :

Eléments (en KMAD)	01/01/2021	31/12/2021	Intérêts courus	Paiements	Autres	31/12/2022
Passif de location						
Dettes de location - (Bail Commercial)	64 841	423 192	12 351	53 644	-96 632	392 554
Dettes de location - (Matériel Inform)	13 451	16 866			-16 866	0
Dettes de location - (Automobiles LLD)	265	0			4 216	4 216
Total Dette de location	78 556	440 059	12 351	53 644		396 771
Impôt différés Passif (IDP)	25 634	159 300			-17 042	142 258
Capitaux propres	-1700	-5 844				-5 997
Résultat	-4144	-153			-1 746	-1 746
Total	98 346	593 362	12 351	53 644	-18 788	531 286

Source : Groupe BMCI

Détail des charges de contrats de location

Le détail des charges de contrats de location à fin décembre 2022 se présente comme suit :

Eléments	2021	2022
Intérêts et charges assimilées	658 537	780 340
Dont : charges d'intérêts sur dettes locatives	12 997	12 231
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	245 120	234 983
Dont : Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	89 070	79 465

Source : Groupe BMCI

6.3.3 Entrée en vigueur de la norme IFRIC 23

Entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2019, l'interprétation IFRIC 23 clarifie la mise en œuvre de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » en matière de comptabilisation et d'évaluation, lorsque l'incertitude clôture le traitement de l'impôt sur le résultat.

Cette incertitude peut avoir une incidence sur la détermination du bénéfice imposable, des bases fiscales, des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et des taux d'imposition.

Plus spécifiquement, il est nécessaire de déterminer si les positions fiscales décidées par l'entité seront validées ou non par l'autorité fiscale compétente.

6.3.4 Impact des opérations en cours intervenues depuis la clôture annuelle des comptes 2022

En anticipation de l'opération de cession de la filiale DIGIFI et de l'opération de dissolution de la filiale DIGISERV, les comptes consolidés du Groupe BMCI de l'exercice 2022 tiennent compte de l'impact intégral desdites opérations. L'impact est détaillé dans la section 6.3.5.5 - Coût du risque - du présent document de référence.

6.3.5 Analyse du compte de résultat consolidé IFRS

Le compte de résultat consolidé IFRS sur les trois dernières années se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Intérêts et produits assimilés	3 068	2 997	3 073	-2,31%	2,54%
Intérêts et charges assimilés	-730	-659	-780	-9,73%	18,50%
Marge d'intérêt	2 338	2 338	2 292	0,04%	-1,96%
Commissions perçues	504	520	550	3,17%	5,67%
Commissions servies	-52	-72	-62	38,46%	-13,91%
Marge sur commissions	452	449	488	-0,66%	8,80%
Gains / pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	2	3	-13	50,00%	<-100%
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	348	338	394	-2,87%	16,68%
Gains / pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	n/a	n/a
Résultat des opérations de marché	350	341	381	-2,57%	11,61%
Produits des autres activités	51	86	43	68,63%	-49,76%
Charges des autres activités	-138	-171	-151	23,91%	-11,76%
Produit net bancaire	3 052	3 044	3 054	-0,26%	0,34%
Charges générales d'exploitation	-1 513	-1 885	-1 837	24,59%	-2,52%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-211	-245	-235	16,11%	-4,14%
Résultat brut d'exploitation	1328	914	982	-31,17%	7,45%
Coût du risque	-901	-575	-562	-36,18%	-2,39%
Résultat d'exploitation	427	338	420	-20,84%	24,18%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	3	0	7	-92,00%	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-69	12	-10	<100%	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	n/a	n/a
Résultat avant impôt	360	351	417	-2,50%	18,90%
Impôts sur les résultats	-216	-184	-232	-14,81%	26,19%
Résultat net de l'exercice	145	167	185	15,17%	10,84%
Résultat net part du groupe	156	194	229	24,36%	17,78%
Résultat hors groupe	-11	-27	-44	<-100%	-60,11%

Source : Groupe BMCI

6.3.5.1 Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) du Groupe BMCI s'élève à 3 054 MMAD en 2022, en hausse annuelle moyenne de 0,04% entre 2020 et 2022. L'évolution du PNB entre 2020 et 2022 se détaille par nature comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Marge d'intérêt	2 338	2 338	2 292	0,04%	-1,96%
Marge sur commissions	452	449	488	-0,66%	8,80%
Résultat des opérations de marché	350	341	381	-2,57%	11,61%
Résultat des autres activités	-88	-84	-107	-3,41%	27,34%
Produit net bancaire	3 052	3 044	3 054	-0,26%	0,34%

Source : Groupe BMCI

Evolution des composantes du PNB entre 2020 et 2022

- Marge d'intérêt

Eléments	2020			2021			2022		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Opérations avec la clientèle	2 778	-419	2 359	2 715	-422	2 293	2 771	-467	2 304
Comptes et prêts / emprunts	2 427	-286	2 141	2 246	-172	2 074	2 296	-192	2 104
Opérations de pensions	6	-6	0	4	-7	-4	6	-4	2
Opérations de location-financement	344	-127	218	465	-242	222	468	-270	198
Opérations interbancaires	53	-54	-1	45	-32	13	71	-101	-30
Comptes et prêts / emprunts	53	-48	5	45	-20	25	71	-95	-24
Opérations de pensions	-	-6	-6	-	-11	-11	-	-6	-6
Emprunts émis par le groupe	-	-257	-257	-	-205	-205	-	-213	-213
Actifs disponibles à la vente	237	-	237	237	-	237	231	-	231
Marge d'intérêt	3 068	-730	2 338	2 997	-659	2 338	3 073	-780	2 292

Source : Groupe BMCI

- Marge sur commissions

Eléments	2020			2021			2022		
	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net	Pdts	Chgs	Net
Commissions nettes sur opérations	103	-31	72	95	-49	46	116	-44	73
avec les établissements de crédit	-	0	0	-	-	-	-	-	-
avec la clientèle	74	-30	44	69	-41	28	96	-43	53
sur titres	23	0	22	22	-7	15	18	0	18
de change	6	-	6	4	-	4	2	-	2
sur inst. financ. à terme & opérat. HB	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Prestation de services bancaires et financiers	401	-21	379	426	-23	403	434	-18	416
Produits nets de gestion d'OPCVM	35	0	35	32	0	32	28	0	28
Produits nets sur moyen de paiement	111	-	111	96	-	96	161	-	161
Assurance	77	-	77	91	-	91	78	-	78
Autres	178	-21	158	206	-23	183	167	-18	149
Produits nets de commissions	504	-52	452	520	-72	449	550	-62	488

Source : Groupe BMCI

- **Résultat des opérations de marché**

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
G/P nets sur instruments financiers à la JV par résultat	348	338	394	-2,87%	16,68%
Titres à revenus variables	-	-	-	na	na
Titres de transaction	35	31	4	-11,43%	-88,13%
Réévaluation des positions de change manuel	313	332	333	6,07%	0,47%
Autres	0	-25	57	0,00%	>100%
Gains/Pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables	2	3	-13	52,00%	<-100%
Résultat des opérations de marché	350	341	381	-2,57%	11,61%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

A fin 2022, le PNB du Groupe BMCI affiche une hausse de 10 MMAD (soit 0,34%), pour s'établir à 3 054 MMAD. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La baisse de 45,7 MMAD de la marge d'intérêt passant de 2 338 MMAD en 2021 à 2 292 MMAD en 2022. Cette augmentation résulte des effets conjugués ci-dessous :
 - L'augmentation de 11 MMAD de la marge nette sur opérations avec la clientèle passant de 2 293 MMAD en 2021 à 2 304 MMAD en 2022 (soit +0,48%). Cette progression s'explique principalement par i) la hausse de 30 MMAD de la marge sur les comptes de prêts/emprunts envers la clientèle, combinée à ii) la baisse de la marge sur les opérations de locations financement de 24 MMAD (soit -10,94%) ;
 - La hausse de 7,7 MMAD des charges d'intérêts sur les emprunts émis par le Groupe, passant de 205 MMAD en 2021 à 213 MMAD en 2022 ;
 - Une marge nette négative sur les opérations interbancaires à -30 MMAD en 2022 contre 13 MMAD en 2021 en baisse de 43 MMAD. Cette variation s'explique par la baisse de la marge nette d'intérêt sur les comptes et prêts / emprunts de 49 MMAD et la hausse de la marge nette sur les opérations de pensions de 5 MMAD ;
- La hausse de 40 MMAD (+11,61%) du résultat des opérations de marché qui s'explique principalement par :
 - La hausse de 56,3 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la baisse des gains nets sur les titres de transaction de 27,1 MMAD ; (ii) l'augmentation de 1,6 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change, et (iii) la hausse du compte « autres » de 81,9 MMAD, et ;
 - La régression de 16,7 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La hausse de 39 MMAD (soit 8,8%) de la marge sur commissions qui s'explique principalement par :
 - La hausse des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe qui se sont élevées à 416 MMAD en 2022 contre 403 MMAD en 2021, qui résulte des effets conjugués suivants : (i) la baisse de 4 MMAD des produits nets de gestion des OPCVM, (ii) la hausse de 65 MMAD des produits nets sur moyen de paiement ; et (iii) la baisse de commissions assurances et des autres prestations de services bancaires et financiers de 13,5 MMAD et 34,5 MMAD respectivement.
 - La hausse de 26,6 MMAD (soit 57,8%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la hausse de 25 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle (ii) la hausse de 2,8 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres, et (iii) la baisse de 2,2 MMAD des commissions nettes sur les opérations de change.

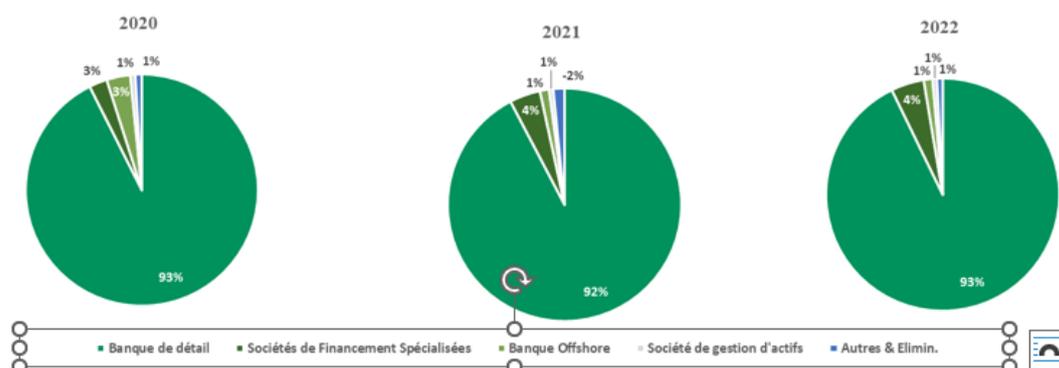
Revue analytique 2021-2020

A fin 2021, le PNB du Groupe BMCI affiche une baisse de 7,7 MMAD (soit -0,26%), pour s'établir à 3 044 MMAD en 2021 contre 3 052 MMAD en 2020. Cette évolution résulte de l'effet combiné de :

- La hausse de 0,4 MMAD de la marge d'intérêt passant de 2 337,7 MMAD en 2020 à 2 338,1 en 2021. Cette augmentation résulte des effets conjugués ci-dessous :
 - La baisse de 66 MMAD de la marge nette sur opérations avec la clientèle passant de 2 359 MMAD en 2020 à 2 293 MMAD en 2021 (soit -2,80%). Cette diminution s'explique principalement par i) la baisse de 67 MMAD de la marge sur les comptes de prêts/emprunts envers la clientèle, combinée à ii) la hausse de la marge sur les opérations de locations financement 4 MMAD (soit +1,83%) ;
 - La baisse de 52 MMAD des charges d'intérêts sur les emprunts émis par le Groupe, passant de 257 MMAD en 2020 à 205 MMAD en 2021 ;
 - Une marge nette sur les opérations interbancaires à 13 MMAD en 2021 contre une marge négative de -1 MMAD en 2020. Cette évolution s'explique par la hausse de la marge nette d'intérêt sur les comptes et prêts / emprunts de 20 MMAD et de la baisse de la marge nette sur les opérations de pensions de 5 MMAD ;
- La baisse de 8,8 MMAD (-2,57%) du résultat des opérations de marché qui s'explique principalement par :
 - La baisse de 10 MMAD des gains nets sur instruments financiers expliquée par les effets conjugués de : (i) la baisse des pertes nets sur les titres de transaction de 4 MMAD combiné par (ii) l'augmentation de 19 MMAD des gains sur réévaluation de la position de change.
 - La hausse de 1 MMAD des gains sur les instruments de dettes comptabilisés en KP recyclables.
- La baisse de 3 MMAD (soit -0,7%) des commissions nettes liée aux effets de la crise sur la volumétrie des opérations qui s'explique principalement par :
 - L'augmentation des produits sur prestations de services bancaires et financiers du Groupe qui se sont élevées à 403 MMAD en 2021 contre 379 MMAD en 2020, qui résulte des effets conjugués suivants : (i) le recul de 3 MMAD des produits nets de gestion des OPCVM, (ii) la baisse de 15 MMAD des produits nets sur moyen de paiement, liée notamment à la hausse des charges sur commissions sur les cartes Visa et Mastercard ; et (iii) la hausse de commissions assurances et des autres prestations de services bancaires et financiers de 14 MMAD et 25 MMAD respectivement.
 - La baisse de 26 MMAD (soit 36,11%) des commissions nettes sur les opérations de la banque, portées par (i) la baisse de 16 MMAD des commissions nettes sur opération avec la clientèle, et (ii) la baisse de 7 MMAD des commissions nettes sur les opérations sur titres, et (iii) la baisse de 2 MMAD des commissions nettes sur les opérations de change.

Contribution en pourcentage par secteur opérationnel au PNB entre 2020 et 2022

La contribution par activité au produit net bancaire du Groupe BMCI sur la période 2020- 2022 se détaille comme suit :



Source : Groupe BMCI

Le PNB du Groupe BMCI est généré principalement par les trois entités (BMCI Bank, BMCI Leasing et BMCI Offshore) pour respectivement 92,8%, 4,6% et 1,2% (soit près de 99,3% du total PNB généré par le Groupe) en moyenne entre 2020 et 2022.

Ventilation du PNB par secteur opérationnel entre 2020 et 2022

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2022 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 220	135	28	0	-91	2 292
<i>En % du</i>	96,9%	5,9%	1,2%	0,0%	-4,0%	100,0%
Marge sur commissions	433	-0,23	12	19	25	488
<i>En % du</i>	88,8%	-0,0%	2,5%	3,8%	5,0%	100,0%
Produit net bancaire	2 835	139	37	19	24	3 054
<i>En % du</i>	92,8%	4,6%	1,2%	0,6%	0,8%	100%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2022, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 92,8% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2022.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2021 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 202	134	31	0	-29	2 338
<i>En % du</i>	94%	6%	1%	0%	-1%	100%
Marge sur commissions	387	0	9	21	32	449
<i>En % du</i>	86%	0%	2%	5%	7%	100%
Produit net bancaire	2 897	135	40	19	-48	3 044
<i>En % du</i>	95,2%	4,4%	1,3%	0,6%	-1,6%	100%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2021, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 95,2% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2021.

La ventilation du PNB par secteur opérationnel du Groupe BMCI à fin décembre 2020 se présente comme suit :

(En MMAD)	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	Société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Marge d'intérêt	2 077	89	92	0	80	2 338
<i>En %</i>	89%	4%	4%	0%	3%	100%
Marge sur commissions	388	0	9	22	33	452
<i>En %</i>	86%	0%	2%	5%	7%	100%
Produit net bancaire	2 825	76	99	23	29	3 052
<i>En %</i>	93%	2%	3%	1%	1%	100%

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2020, le produit net bancaire est généré principalement par la Banque de détail, soit 93% du PNB généré par le Groupe et provient majoritairement de la marge d'intérêt de la Banque de détail en 2020.

6.3.5.2 Frais de gestion

Les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 072 MMAD en 2022 contre 1 723 en 2020, soit une hausse annuelle moyenne de (9,66%) sur la période. L'évolution de ces frais de gestion entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Charges générales d'exploitation	-1 513	-1 885	-1 837	24,59%	-2,52%
Dotations aux amort/prov. / immob.	-211	-245	-235	16,11%	-4,14%
Frais de gestion	-1 723	-2 130	-2 072	23,62%	-2,71%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

A fin décembre 2022, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 072 MMAD, en baisse de 2,71% par rapport à fin décembre 2021, principalement portés par la baisse des charges générales d'exploitation de 2,52% conjuguée à la baisse des dotations aux amortissements de 4,14% sur la période 2021-2022.

Revue analytique 2021-2020

A fin décembre 2021, les frais de gestion du Groupe BMCI s'élèvent à 2 130 MMAD, en hausse de 23,62% par rapport à fin décembre 2020, principalement portés par la progression des charges générales d'exploitation en lien avec les frais informatiques et au projet CLEO PIERRE²⁵. Ces charges comprennent principalement les charges de personnel, les charges externes et les dotations aux amortissements.

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail ²⁶	Sociétés de Financement Spécialisées ²⁷	Banque Offshore ²⁸	société de gestion d'actifs ²⁹	Autres & Elimin. ³⁰	TOTAL
Frais de gestion	1 971	44	9	15	34	2 072
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2021

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Frais de gestion	2 028	42	8	16	35	2 130
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel aux frais de gestion du Groupe BMCI en 2020

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Frais de gestion	1 645	43	8	16	11	1 723
<i>En % du</i>	<i>95%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>100%</i>

Source : Groupe BMCI

Les frais de gestion sont principalement imputables à la Banque de détail, qui pèse en moyenne pour 95% de ces charges sur la période 2020-2022.

²⁵ Projet de création de l'OPCI « CLEO PIERRE SPI-RFA et cession

²⁶ Banque de détail : BMCI Bank

²⁷ Sociétés de Financement spécialisées : BMCI Leasing

²⁸ Banque Offshore : BMCI Banque Offshore

²⁹ Société de gestion d'actifs : BMCI Asset Management

³⁰ Autres : Arval Maroc, BMCI Finance, BMCI Bourse, Akar Real Estate, DIGIFI et DIGISERV

6.3.5.3 Résultat brut d'exploitation

L'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2020-2022 se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2020*	2021	2022	Δ 21-20	Δ 21-20*	Δ 22-21
Produit net bancaire (PNB)	3 052	3 052	3 044	3 054	-0,26%	-0,26%	0,34%
Charges générales d'exploitation	-1 513	-1428	-1 885	-1 837	24,59%	32,00%	-2,52%
Dotations aux amort/prov./ immob.	-211	-211	-245	-235	16,11%	16,11%	-4,14%
Frais de gestion	-1 723	-1638	-2 130	-2 072	23,62%	30,04%	-2,71%
Résultat brut d'exploitation	1 328	1 413	914	982	-31,17%	-35,31%	7,45%

Source : Groupe BMCI

(*) Hors impact du don au fonds Covid-19.

Revue analytique 2022-2021

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 982 MMAD en 2022 contre 914 MMAD en 2021, en hausse de 68 MMAD (soit +7,45%). Cette évolution résulte de l'effet combiné de (i) la baisse de 48 MMAD des charges générales d'exploitation (soit -2,52%) et (ii) la hausse de 10 MMAD du produit net bancaire (soit +0,34%).

Revue analytique 2021-2020

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 914 MMAD en 2021 contre 1 328 MMAD en 2020, en baisse de 414 MMAD (soit-31,2%). Cette évolution résulte de l'effet combiné de (i) la hausse de 372 MMAD des charges générales d'exploitation (soit +24,59%) et (ii) la baisse de 8 MMAD du produit net bancaire (soit -0,26%).

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2022

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	864	96	29	3	-10	982
<i>En %</i>	88%	10%	3%	0%	-1%	100%

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2021

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	870	93	31	3	-84	914
<i>En %</i>	95,2%	10,2%	3,4%	0,4%	-9,1%	100%

Source : Groupe BMCI

Contribution par secteur opérationnel au résultat brut d'exploitation du Groupe BMCI en 2020

En MMAD	Banque de détail	Sociétés de Financement Spécialisées	Banque Offshore	société de gestion d'actifs	Autres & Elimin.	TOTAL
Résultat brut d'exploitation	1 181	33	91	6	17	1 328
<i>En %</i>	88,9%	2,5%	6,9%	0,5%	1,3%	100%

Source : Groupe BMCI

Sur la période étudiée, la banque de détail pèse en moyenne pour 90,7% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe suivie des sociétés de financement spécialisées et de la banque offshore qui génèrent respectivement et en moyenne 7,5% et 4,4% du Résultat Brut d'Exploitation du Groupe.

6.3.5.4 Coefficient d'exploitation

L'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2020-2022 se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2020(*)	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Produit net bancaire (1)	3 052	3 052	3 044	3 054	-0,26%	0,34%
Frais de gestion (2)	1 723	1 638	2 130	2 072	23,62%	-2,71%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	56,50%	53,70%	69,97%	67,85%	1347 pbs	-213 pbs

Source : Groupe BMCI

(*) Hors impact du don au fonds Covid-19.

A fin décembre 2022, le coefficient d'exploitation s'est établi à 67,85% en baisse de 213 pbs par rapport à fin décembre 2021, cette baisse est principalement portée par une hausse de 0,34% du PNB du Groupe conjuguée avec une baisse de 2,71% des frais de gestion au terme de l'exercice 2022.

A fin décembre 2021, le coefficient d'exploitation s'élève à 69,97% en hausse de 1 347 pbs comparativement à l'année précédente, en raison d'une baisse de 0,26% du PNB du Groupe conjuguée à une hausse importante de 23,62% des frais de gestion, qui passent de 1 723 MMAD en 2020 à 2 130 MMAD au terme de l'exercice 2021.

6.3.5.5 Coût du risque

Le coût du risque du groupe BMCI s'affiche à 562 MMAD à fin 2022 contre 575 MMAD en 2021, soit une baisse de 13 MMAD (-2,39%) sur la période analysée.

L'évolution du coût du risque entre 2020 et 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	-248	149	82	>-100%	-44,58%
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	-57	158	-27	<-100%	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	n/a	>100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-55	125	-32	<-100%	<-100%
Engagements par signature	-2	33	5	>-100%	-85,04%
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	-192	-9	109	-95,31%	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-185	38	81	>-100%	>100%
Engagements par signature	-7	-47	28	>100%	<-100%
Dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)				n/a	n/a
Bucket 3 : Actifs dépréciés	-360	-556	-332	54,44%	-40,38%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	-360	-475	-265	31,94%	-44,25%
Engagements par signature	-	-82	-67	n/a	-17,87%
Autres actifs	-	-	-	n/a	n/a
Risques et charges	-116	-35	-172	-69,83%	>100%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-724	-443	-422	-38,95%	-4,73%
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-186	-140	-151	-24,73%	7,56%
Récupérations sur prêts et créances	9	8	11	-11,11%	44,86%
> Comptabilisés au coût amorti	9	8	11	-11,11%	44,86%
> Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-	n/a	n/a
Décotes sur crédits restructurés	-	-	-	n/a	n/a
Pertes sur engagements par signature	-	-	-	n/a	n/a
Autres pertes	-	-	-	n/a	n/a
Autres produits	-	-	-	n/a	n/a
Coût du risque	-901	-575	-562	-36,18%	-2,39%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 562 MMAD contre 575 MMAD à fin 2021, en baisse de 13,7 MMAD.

Le détail de cette évolution à la baisse est repris ci-dessous :

- La hausse de 156 MMAD des pertes attendues des instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (Bucket 1) qui s'explique par une dotation nette de 32 MMAD en 2022 contre une reprise de 125 MMAD en 2021 en raison de la variation à la hausse du volume d'activité enregistrée ;
- La baisse de 43 MMAD des pertes attendues sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 2) en raison de l'amélioration de la qualité de portefeuille ;
- La hausse des provisions pour risques et charges de 137 MMAD principalement tirée par des provisions pour risques sur engagements par signature;
- La baisse de la charge nette de 210 MMAD sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 3) en raison de la maîtrise des déclassements à des niveaux bas comparativement aux années passées et une reprise de la dynamique de récupération, notamment pour le Retail ;
- L'augmentation de 11 MMAD des pertes sur prêts et créances irrécouvrables.

Il convient de noter que les impacts de la cession en cours de DIGIFI et de la dissolution en cours de DIGISERV ont été pris en compte sur les comptes consolidés de l'exercice 2022 au niveau du coût du risque, spécifiquement dans le compte des provisions pour risques et charges

Revue analytique 2021-2020

Au 31 décembre 2021, le coût du risque du groupe BMCI s'élève à 575 MMAD contre 901 MMAD à fin 2020, en baisse de 326 MMAD essentiellement due à la hausse du coût du risque de stages 1 et 2 reflétant la démarche anticipative de la politique de provisionnement. Cette évolution est ainsi le résultat des effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 69 MMAD des pertes attendues des instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (Bucket 1) qui s'explique par une dotation nette de 125 MMAD en 2021 contre une dotation nette de 55 MMAD en 2020.
- La baisse de 147 MMAD des pertes attendues sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 2).
- La baisse des provisions pour risques et charges de 81 MMAD expliquée corrélée à l'effet de la reprise de la provision constituée en 2021 pour couvrir les suspens liés à la bascule lot 2 du système d'information devenue sans objet ;
- La hausse de la charge nette de 115 MMAD sur les instruments de dettes comptabilisées au coût amorti (Bucket 3).
- La diminution de 46 MMAD des pertes sur prêts et créances irrécouvrables.

Contribution au coût du risque par secteur opérationnel entre 2020 et 2022

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2020 et 2022 se présente comme suit :



Source : Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel au coût du risque du Groupe BMCI entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Banque de détail	909	568	455	-37,6%	-19,9%
Sociétés de financement spécialisées	33	32	0,6	-4,1%	-98,1%
Banque Offshore	-41	-33	-8,6	-17,5%	-74,2%
Société de gestion d'actifs	0,02	-0,4	-1,9	<-100%	>100%
Elimination et autres	-0,6	9,5	117	<-100%	>100%
Total Coût du risque	901	575	562	-36,2%	-2,4%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

Au 31 décembre 2022, le total coût du risque a affiché une baisse de 2,4% (-13,7 MMAD) par rapport à fin 2021 pour s'établir à 561,6 MMAD. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 81%, suivi par les éliminations intra-groupes avec une part de 20,8%.

Revue analytique 2021-2020

Le total coût du risque a affiché un repli de 36,2% (-326 MMAD) à près de 575 MMAD en 2021 comparativement à 901 MMAD enregistré en 2020. La banque de détail demeure le principal contributeur au coût de risque avec une part de 101%, suivi des sociétés de financement spécialisées avec une part de 3,7%.

6.3.5.6 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation du Groupe BMCI s'élève à 420 MMAD à fin 2022 contre 427 MMAD à fin 2020. L'évolution du résultat d'exploitation se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Résultat brut d'exploitation	1 328	914	982	-31,17%	7,45%
Coût du risque	-901	-575	-562	-36,18%	-2,39%
Résultat d'exploitation	427	338	420	-20,84%	24,18%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

Le résultat d'exploitation a enregistré une hausse de 82 MMAD entre 2021 et 2022 expliquée principalement par les effets combinés suivants : i) la baisse de 13,7 MMAD du coût du risque (cf. coût du risque), et (ii) la hausse du résultat brut d'exploitation de 68 MMAD (cf. résultat brut d'exploitation).

Revue analytique 2021-2020

Le résultat d'exploitation a enregistré une diminution de 89 MMAD entre 2020 et 2021. Cette baisse s'explique principalement par la baisse de 326 MMAD du coût du risque (cf. coût du risque) et la baisse de 414 MMAD du résultat brut d'exploitation (cf. résultat brut d'exploitation).

6.3.5.7 Résultat net

L'évolution du résultat net part du groupe se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Résultat d'exploitation	427	338	420	-20,84%	24,18%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	3	0	7	-100%	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-69	12	-10	>-100%	>-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	-	n/a	n/a
Résultat avant impôt	360	351	417	-2,50%	18,90%
Impôts sur les résultats	-216	-184	-232	-14,81%	26,19%
Résultat net de l'exercice	145	167	185	15,17%	10,84%
Résultat net part du groupe	156	194	229	24,36%	17,78%
Résultat hors groupe	-11	-27	-44	>100%	60,11%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

A fin 2022, le résultat net du Groupe BMCI a enregistré une hausse de 18 MMAD pour s'établir à 185 MMAD en 2022 contre 167 MMAD en 2021 sous l'effet de la progression du résultat d'exploitation de 24,18% (+82 MMAD).

Pour sa part, le résultat net part du groupe s'élève à 229 MMAD en 2022, en hausse de 34,5 MMAD par rapport à l'exercice 2021.

Revue analytique 2021-2020

Le résultat net du Groupe BMCI s'est apprécié de 15,2% pour s'établir à 167 MMAD en 2021 contre 145 MMAD en 2020.

Le résultat net part du groupe s'élève à 194 MMAD en 2021, en progression de 24,36% par rapport à 2020.

Contribution au résultat net par pôle d'activité entre 2020 et 2022

Le tableau suivant présente la contribution par pôle d'activité au résultat net du Groupe BMCI sur les trois derniers exercices :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Banque de détail	112	199	283	77,68%	42,34%
Sociétés de financement spécialisées	-18	40	39	>-100%	-3,27%
Banque offshore	77	37	21	-51,95%	-42,63%
Société de gestion d'actifs	5	2	4	-60,00%	93,35%
Elimination et autres	-30	-112	-162	>100%	44,78%
Résultat net de l'exercice	145	167	185	15,17%	10,84%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

Le résultat net affiche une hausse de 18 MMAD entre 2021 et 2022, à 185 MMAD en 2022 contre 167 MMAD en 2021, soit +10,8%. Cette évolution est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 84 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 199 MMAD en 2021 à 283 MMAD en 2022 ;
- Le recul de 1 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de 40 MMAD en 2021 à un résultat de 39 MMAD en 2022 ;
- La baisse de 16 MMAD du résultat net de la Banque offshore, qui s'affiche à 21 MMAD en 2022 contre 37 MMAD en 2021, impacté sensiblement par des événements exceptionnels, principalement l'indemnisation VALEO de 104 KUSD liée à des perturbations de la bascule SAB, et le coût de refinancement ;
- La hausse des éliminations intra-groupe de 50 MMAD qui s'élèvent à 162 MMAD en 2022 contre 112 MMAD en 2021. Cette évolution est due à la baisse des résultats nets des filiales DIGIFI et DIGISERV. Les opérations regroupées sous la rubrique « Elimination et autres » concernent principalement les autres entités du Groupe BMCI ainsi que les éliminations des dividendes et les annulations des provisions sur les titres consolidés.

Revue analytique 2021-2020

Le résultat net affiche une hausse de 22 MMAD entre 2020 et 2021, à 167 MMAD en 2021 contre 145 en 2020, soit +15%. Cette augmentation est due aux éléments combinés suivants :

- La hausse de 87 MMAD du résultat net de la banque de détail qui est passé de 112 MMAD en 2020 à 199 MMAD en 2021 (soit +78%) ;
- La progression de 58 MMAD du résultat net des sociétés de financement spécialisées, passant de -18 MMAD à 40 MMAD ;
- La hausse des éliminations intra-groupe de 82 MMAD qui s'affichent à 30 MMAD en 2020 contre 112 MMAD en 2021 ;

6.3.6 Analyse du bilan consolidé IFRS

Avertissement

Les comptes annuels des exercices 2020, 2021 et 2022 ont été certifiés par les commissaires aux comptes.

Le bilan actif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 172	1 582	777	34,98%	-50,92%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 429	1 400	1 822	-2,03%	30,07%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Actifs financiers à la juste valeur par KP	5 352	3 896	2 601	-27,20%	-33,25%
Titres au coût amorti	3 052	4 003	5 792	31,16%	44,69%
Prêts et créances sur les EC et assimilés, au coût amorti	1 546	1 534	1 905	-0,78%	24,18%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	50 856	51 574	54 488	1,41%	5,65%
Ecart de rééval. Actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Placements des activités d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Actifs d'impôt exigible	3	202	57	>100%	-71,90%
Actifs d'impôt différé	137	357	318	>100%	-11,09%
Comptes de régularisation et autres actifs	961	1 136	1 150	18,11%	1,30%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Participations dans des entreprises MEE	14	12	17	-14,29%	38,02%
Immeubles de placement	29	28	26	-6,90%	-6,35%
Immobilisations corporelles	1 531	1 266	1 176	-17,31%	-7,13%
Immobilisations incorporelles	440	532	540	20,91%	1,51%
Ecarts d'acquisition	88	88	88	0,00%	0,00%
TOTAL ACTIF	66 610	67 611	70 755	1,50%	4,65%

Source : Groupe BMCI

Le bilan passif consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Banques centrales, TP, SCP	0	1	0	n/a	-100%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47	12	3	-74,47%	-75,61%
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	n/a	n/a
Dettes envers les EC et assimilés	4 029	5 153	6 998	27,90%	35,81%
Dettes envers la clientèle	44 620	42 425	44 269	-4,92%	4,35%
Titres de créance émis	4 347	5 972	5 963	37,36%	-0,15%
Ecart de rééval. passif des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	n/a	n/a
Passifs d'impôt courant	36	31	31	-13,89%	0,22%
Passifs d'impôt différé	98	218	244	>100%	12,19%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 927	3 529	3 697	20,57%	4,75%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	n/a	n/a
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Provisions pour risques et charges	591	755	762	27,75%	0,88%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	n/a	n/a
Dettes subordonnées	2 262	2 262	1 510	0,00%	-33,24%
Capitaux propres	7 652	7 255	7 278	-5,20%	0,33%
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	0,00%	0,00%
Réserves consolidées	900	487	552	-45,89%	13,30%
- Part du groupe	859	445	485	-48,20%	9,01%
- Part des minoritaires	41	43	67	2,44%	58,18%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	65	58	-1	-10,77%	<-100%
Résultat net de l'exercice	145	167	185	15,17%	10,85%
- Part du groupe	156	194	229	24,36%	17,78%
- Part des minoritaires	-11	-27	-44	>100%	60,11%
TOTAL PASSIF	66 610	67 611	70 755	1,50%	4,65%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 70 755 MMAD en progression de 4,65% par rapport à fin 2021.

L'augmentation de 3 144 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 2 914 MMAD (soit +5,65%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 54 488 MMAD à fin 2022 ;
- La progression de 1 789 MMAD (soit +44,69%) des Titres au coût amorti qui atteignent 5 792 MMAD à fin 2022 ;
- La diminution de 1 296 MMAD (soit -33,25%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 2 601 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 806 MMAD (soit -50,92%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 777 MMAD à fin décembre 2022 contre 1 582 MMAD à fin 2021 ;
- L'augmentation de 371 MMAD (soit +24,18%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 1 905 MMAD à fin 2022.

L'augmentation de 3 144 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- L'augmentation de 1 845 MMAD (soit +35,81%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 6 998 MMAD à fin 2022 ;
- L'augmentation de 1 844 MMAD (soit +4,35%) des dettes envers la clientèle passant de 42 425 MMAD à fin 2021 à 44 269 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 9 MMAD (soit -0,15%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 5 963 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 752 MMAD (soit -33,24%) des dettes subordonnées qui s'élèvent à 1 510 MMAD à fin 2022 en raison du remboursement intégral d'une émission obligataire subordonnée de 750 MMAD émise en 2012 ;
- La progression des capitaux propres du Groupe BMCI de 24 MMAD (soit +0,33%) qui s'élèvent à 7 278 MMAD à fin 2022.

Revue analytique 2021 - 2020

A fin décembre 2021, le total bilan consolidé du Groupe BMCI s'élève à 67 611 MMAD en progression de 1,5% par rapport à fin 2020.

L'augmentation de 1 001 MMAD de l'actif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 718 MMAD (soit +1,41%) des prêts et créances sur la clientèle qui se sont élevées à 51 574 MMAD à fin 2021 ;
- La diminution de 1 456 MMAD (soit -27,2%) des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, pour s'établir à 3 896 MMAD à fin 2021 ;
- La hausse de 410 MMAD (soit +34,98%) des valeurs en caisse, banque centrale et trésor public qui s'élèvent à 1 582 MMAD à fin décembre 2021 ;
- La diminution de 12 MMAD (soit 0,78%) des prêts et créances sur les EC et assimilés au coût amorti, qui s'affichent à 1 534 MMAD à fin 2021 ;
- La progression de 174 MMAD (soit +18,11%) des comptes de régularisation et autres actifs qui atteignent 1 136 MMAD à fin 2021.

L'augmentation de 1 001 MMAD du passif consolidé du Groupe BMCI, s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1624 MMAD (soit +37,36%) des titres de créances émis qui se sont élevées à 5 972 MMAD à fin 2021 ;
- L'augmentation de 1 124 MMAD (soit +27,9%) des dettes envers les EC et assimilés pour atteindre 5 153 MMAD à fin 2021 ;
- La hausse de 602 MMAD (soit +20,57%) des comptes de régularisation et autres passifs pour s'établir à 3 529 MMAD à fin 2021 ;
- La baisse de 2 195 MMAD (soit -4,92%) des dettes envers la clientèle qui s'élèvent à 42 425 MMAD à fin 2021 ;
- Les dettes subordonnées ont enregistré la même valeur de 2020 qui s'élève à 2 262 MMAD ;
- La diminution des capitaux propres du Groupe BMCI de 398 MMAD (soit -5,20%) à 7 254 MMAD à fin 2021.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur s'établissent à 1 822 MMAD à fin décembre 2022. L'évolution de ces actifs se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 187	1 087	1 480	-8,42%	36,13%
<i>Dont Titres côtés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-côtés</i>	1 187	1 087	1 480	-8,42%	36,13%
Actions et autres titres à revenu variable	186	306	297	64,52%	-3,03%
<i>Dont Titres côtés</i>	-	-	-	n/a	n/a
<i>Dont Titres non-côtés</i>	186	306	297	64,52%	-3,03%
Instruments dérivés	56	7	45	-87,50%	>100%

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 429	1 400	1 822	-2,03%	30,07%
---	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Entre fin décembre 2022 et 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat ont enregistré une hausse de 421 MMAD (soit +30,07%) qui s'explique par les principaux éléments suivants :

- La hausse de 393 MMAD (soit +36,13%) des obligations et autres titres à revenu fixe non-côtés pour s'établir à 1 480 MMAD à fin 2022 contre 1 087 MMAD à fin 2021 ;
- La hausse de 38 MMAD (soit >100%) des instruments dérivés, passant ainsi de 7 MMAD à fin décembre 2021 à 45 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 9 MMAD (soit -3,03%) des actions et autres titres à revenu variable à 297 MMAD contre 306 MMAD à fin 2021.

Revue analytique 2021 – 2020

A fin 2021, les actifs financiers à la juste valeur par résultat s'élèvent à 1 400 MMAD en baisse de 29 MMAD (soit -2,03%) par rapport à fin 2020. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 100 MMAD (soit -8,42%) des obligations et autres titres à revenu fixe non cotés pour s'établir à 1 087 MMAD à fin 2021 contre 1 187 MMAD à fin 2020 ;
- La baisse de 49 MMAD (soit -87,5%) des instruments dérivés, passant ainsi de 56 MMAD à fin décembre 2020 à 7 MMAD à fin 2021 ;
- La hausse de 120 MMAD (soit +64,52%) des actions et autres titres à revenu variable non cotés à 306 MMAD contre 186 MMAD à fin 2020.

6.3.7.1 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux :

L'évolution du poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Services des chèques postaux » sur la période analysée est détaillée comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Valeurs en caisse, BC, TP, SCP	1 172	1 582	777	34,98%	-50,92%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Au terme de l'exercice 2022, le poste « Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux » a marqué une baisse de 806 (soit -50,9%) passant de 1 582 MMAD en 2021 à 777 MMAD en fin d'exercice.

Revue analytique 2021-2020

Au 31 Décembre 2021, les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Services des chèques postaux ont affiché une hausse de 410 MMAD (soit + 34,9%) pour s'établir à 1 582 MMAD en 2022 contre 1 172 MMAD enregistré à fin décembre 2020.

6.3.7.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Ces actifs se détaillent par nature à sur la période analysée comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Effets publics	5 270	3 829	2 555	-27,34%	-33,28%
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	n/a	n/a
Valeurs assimilés	82	67	46	-18,29%	-31,61%
Actifs financiers à la juste valeur par KP	5 352	3 896	2 601	-27,20%	-33,25%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 1 296 MMAD (-33,25%) passant de 3 896 MMAD à fin décembre 2021 à 2 601 MMAD à fin décembre 2022.

La baisse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est principalement due à la diminution de 33,28% des effets publics (- 1 274 MMAD) et dans une moindre mesure des valeurs assimilées de 31,61% (-21 MMAD) sur la période 2021-2022.

Aucune variation n'a été enregistrée pour les Obligations et autres titres à revenu fixe, qui maintiennent une valeur nulle entre 2021 et 2022.

Revue analytique 2021 – 2020

Les actifs financiers à la juste valeur (JV) par capitaux propres ont enregistré une baisse de 1 456 MMAD passant de 5 352 MMAD à fin décembre 2020 à 3 896 MMAD à fin décembre 2021.

Les effets publics s'élèvent à 3 829 MMAD en 2021 contre 5 270 MMAD en 2020 en raison principalement de l'accroissement de la part des bons du trésor.

Les obligations et autres titres à revenu fixe s'élèvent à 461 MMAD en 2021 contre une valeur nulle en 2020 et 2021.

6.3.7.3 Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances du Groupe BMCI s'établissent à 56 393 MMAD à fin décembre 2022. L'évolution des prêts et créances du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Comptes et prêts	607	138	1 163	-77,43%	>100%
Autres prêts et créances	926	1 291	739	39,42%	-42,78%
Créances rattachées	15	111	5	>100%	-95,06%
Provisions	-2	-6	-2	<-100%	-72,08%
Prêts et créances envers les EC	1 546	1 534	1 905	-0,78%	24,18%
Créances commerciales	6 272	5 202	6 313	-17,06%	21,35%
Autres concours à la clientèle	41 760	43 089	44 594	3,18%	3,49%
Valeurs reçues en pension	718	2 167	1 486	>100%	-31,45%
Comptes ordinaires débiteurs	3 464	2 698	3 657	-22,11%	35,52%
Créances rattachées	127	117	142	-7,87%	21,46%
Provisions	-6 782	-7 050	-7 276	3,95%	3,21%
Opérations avec la clientèle	45 560	46 224	48 915	1,46%	5,82%
Crédit-bail immobilier	1 245	1 261	1 172	1,29%	-7,03%
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	3 735	3 803	4 036	1,82%	6,14%
Créances rattachées	844	669	741	-20,73%	10,72%
Provisions	-528	-382	-376	-27,65%	-1,58%
Opérations de crédit-bail	5 297	5 350	5 573	1,00%	4,16%
Prêts et créances envers la clientèle	50 856	51 574	54 488	1,41%	5,65%
TOTAL	52 402	53 109	56 393	1,35%	6,18%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Entre fin décembre 2022 et 2021, les prêts et créances du Groupe ont enregistré une hausse de 3 284 MMAD, soit +6,18% qui s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 371 MMAD (soit +24,18%) des prêts et créances envers les établissements de crédit principalement à la progression des comptes et prêts de 1 025 MMAD (soit >100%) et à la diminution des autres prêts et créances de 552 MMAD (soit -42,78%) ;
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 2 914 MMAD (soit +5,65%) portée par :

- ✓ La hausse des opérations de crédit-bail de 223 MMAD (soit +4,16%), sous l'effet conjugué de: (i) la baisse du crédit-bail immobilier de 89 MMAD (soit -7,03%) par rapport à fin 2021 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 233 MMAD (soit +6,14%) et (iii) la hausse des créances rattachées de 72 MMAD (soit +10,72%) ;
- ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 2 691 MMAD (soit +5,82%) due à l'effet combiné de: (i) la hausse des créances commerciales de 1 111 MMAD (soit +21,35%) ; (ii) la hausse des autres concours à la clientèle de 1 505 MMAD (soit +3,49 %) ; (iii) la baisse des valeurs reçues en pension de 682 MMAD (soit -31,45%) et (iv) l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs de 959 MMAD (soit +35,52%).

Revue analytique 2021 - 2020

A fin décembre 2021, les prêts et créances du Groupe BMCI affichent une hausse de 706 MMAD par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 12 MMAD (soit -0,78%) des prêts et créances envers les établissements de crédit due principalement au recul des comptes et prêts de 470 MMAD et à l'augmentation des autres prêts et créances de 365 MMAD (soit +39,42%) ;
- La hausse des prêts et créances envers la clientèle de 718 MMAD (soit +1,41%) portée par :
 - ✓ L'augmentation des opérations de crédit-bail de 53 MMAD (soit +1%), sous l'effet conjugué de : (i) l'augmentation du crédit-bail immobilier de 16 MMAD (soit +1,29%) par rapport à fin 2020 ; (ii) la hausse du crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées de 68 MMAD (soit +1,82%) et (iii) la baisse des créances rattachées de 175 MMAD (soit -20,73%) ;
 - ✓ La hausse des opérations avec la clientèle de 664 MMAD (soit +1,46%) grâce à: (i) l'augmentation des autres concours à la clientèle de 1 329 MMAD (soit +3,18%) ; (ii) la hausse des valeurs reçues en pension de 1 449 MMAD ; (iii) la baisse des créances commerciales de 1 070 MMAD (soit -17,06%); (iv) la régression des comptes ordinaires débiteurs de 766 MMAD (soit -22,11%) et (v) la hausse des provisions sur les prêts et créances envers la clientèle de 268 MMAD (soit + 3,95%).

Contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022

La contribution aux prêts et créances envers les établissements de crédit par pôle d'activité entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	1 133	1 533	1 864
Banque Offshore	410	0	40
Sociétés de financement spécialisées	-	-	0
Société de gestion d'actifs	-	-	1
Autres	4	1	0
Total Prêts et Créances sur les EC	1 546	1 534	1 905

Source : Groupe BMCI

A fin Décembre 2022, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en hausse de 371 (+24,18%) MMAD, principalement en raison de la progression de 331 MMAD (+21,59%) de la contribution de la Banque de détail.

A fin Décembre 2021, le total Prêts et Créances sur les EC ressort en baisse de -12 MMAD (-0,77%) portée en partie par la hausse de 400 MMAD (+35,30%) de la contribution de la Banque de détail, et par une baisse de 410 MMAD de la contribution de la Banque Offshore.

Contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022

La contribution aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se présente comme suit :

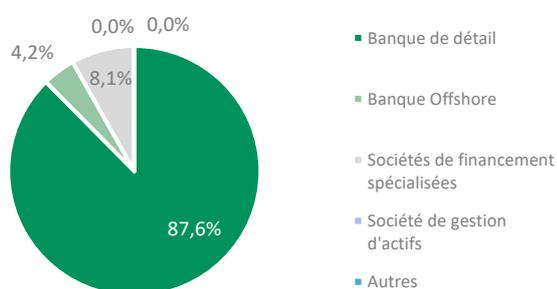
En MMAD	2020	2021	2022
Banque de détail	44 635	44 787	47 755
Banque Offshore	2 126	2 715	2 299
Sociétés de financement spécialisées	4 080	4 057	4 418
Société de gestion d'actifs	4	4	3
Autres	11	12	13
Total Prêts et Créances sur la clientèle	50 856	51 574	54 488

Source : Groupe BMCI

A fin décembre 2022, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 87,64%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 4,22% et des sociétés de financement spécialisées avec 8,11%.

Au titre de l'exercice 2021, la Banque de détail demeure le principal contributeur aux prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité avec une part de 86,84%, suivie de la Banque Offshore avec une part de 5,26% et des sociétés de financement spécialisées avec 7,87%.

Ventilation des prêts et créances envers la clientèle par pôle d'activité à fin décembre 2022



Source : Groupe BMCI

6.3.7.4 Répartition des actifs financiers par Bucket sous IFRS 9 entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2022, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2022								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	2 601	0	0,00%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	2 601	-	0,00%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 907	2	0,08%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	44 533	341	0,77%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%
Titres de dettes	5 792	0	0,01%	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	52 232	343	0,66%	8 940	845	9,45%	8 666	6 467	74,62%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 69 839 MMAD (dont un encours de 52 232 MMAD relatif au « Bucket 1 », 8 940 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 666 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2022.

La couverture par des provisions des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,66% pour le B1 et 9,45% pour le B2 et 74,62% pour le B3.

L'évolution des taux de répartition entre 2021 et 2022 marque une hausse des transferts du Bucket 2 en Bucket 1 en raison de l'amélioration de la qualité de risque de portefeuille et une maîtrise des transferts du Bucket 2 vers le Bucket 3. Quant au Bucket 3, le taux de répartition des encours a augmenté par rapport à l'année 2021, sous l'effet des déclassements mais leur taux de croissance reste bien maîtrisé et bien en deçà des taux de croissance de l'encours sur la même période.

Entre 2021 et 2022, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en Bucket 1 a légèrement progressé en raison d'un effet de base lié à la hausse de volume d'activité de la banque.

Quant au Bucket 2, le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 2 a augmenté en raison d'un effet de base lié à la sortie de la Watch List de deux groupes à fortes expositions. Il ne reflète aucunement une dégradation de la qualité de risque. En effet, bien que le taux s'est dégradé, le montant de dépréciation générées par le bucket 2 marque une baisse par rapport à 2021.

Le taux de couverture des « prêts et créances sur la clientèle » classés en bucket 3 a augmenté par rapport à 2021, sous l'effet de renforcement de la couverture des dossiers déjà classés.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2021, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2021								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	3 896	-	0,0%	-	-	0,0%	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par KP	3 896	-	0,0%	-	-	0,0%	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 540	5	0,32%	-	-	0,0%	-	-	0,0%
Prêts et créances sur la clientèle	39 960	304	0,76%	10 640	925	8,69%	8 406	6 202	73,78%
Titres de dettes	4 003	1	0,02%	-	-	0,0%	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	45 504	311	0,68%	10 640	925	8,69%	8 406	6 202	73,78%

* Taux de couverture : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 s'élève à 64 550 MMAD (dont un encours de 45 504 MMAD relatif au « Bucket 1 », 10 640 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 6 202 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2021.

La baisse du taux de couverture des « prêts et créances dur la clientèle » classés en bucket 2 s'explique par :

- Un effet de base expliquant l'augmentation des montants de créances affectées au stage 2: cela est fait suite au durcissement des règles d'affectation en Backstop. Ces règles concernent les clients inscrits en Watch list et les clients ayant des impayés de 30 jours ou plus.
- Un effet probabilité de défaut :
 - o Avec le durcissement des règles, l'affectation en stage 2 n'est pas forcément associée à une dégradation du rating avérée par rapport au rating à l'origine, ce qui en limite l'impact sur les dépréciations.
 - o En 2021, les perspectives de croissance économique post Covid ont été optimistes et avaient un effet Forward Looking favorable sur les dépréciations.

La décomposition des actifs du Groupe BMCI par « Bucket » à fin décembre 2020, se présente comme suit :

En MMAD	Déc-2020								
	B1			B2			B3		
	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx	Enc.	Dép.	Tx *
Titres de dettes	5 352	0	0,0%	-	-	0,0%	-	-	0,0%
Actifs financiers à la juste valeur par KP	5 352	0	0,0%	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 541	2	0,1%	7	0	0,0%	-	-	0,0%
Prêts et créances sur la clientèle	42 209	432	1,0%	7 548	964	12,8%	8 409	5 914	70,3%

Titres de dettes	3 053	1	0,0%	-	-	0,0%	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	46 803	435	0,9%	7 555	964	12,8%	8 409	5 914	70,3%

* Taux de contentieux (1) : Dépréciation / Encours au 31.12.N

Source : Groupe BMCI

Le total des engagements et actifs financiers couverts sous la norme IFRS 9 à fin 2020 s'élève à 68 120 MMAD (dont un encours de 52 155 MMAD relatif au « Bucket 1 », 7 555 MMAD relatif au « Bucket 2 » et 8 409 MMAD relatif au « Bucket 3 ») à fin décembre 2020.

La couverture des 3 Buckets s'établit respectivement à 0,9% pour le B1, 12,8% pour le B2 et 70,3% pour le B3.

En synthèse, l'évolution des taux de répartition³¹ par Bucket se présente comme suit :

En %	STAGE 1	STAGE 2	STAGE 3
2020	72,60%	13,00%	14,50%
2021	67,72%	18,03%	14,25%
2022	71,70%	14,40%	13,90%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des taux de répartition par bucket s'explique par une migration des encours du bucket 2 vers le bucket 1 suite à l'amélioration de la qualité de risque du portefeuille. Entre 2020 et 2021, le taux de répartition en bucket 2 a augmenté pour passer de 13,00% à 18,03% lorsque celui du bucket 3 a diminué pour passer de 14,50% à 14,25%. En 2022, le taux de répartition en Bucket 3 affiche une baisse qui s'établit à 13,90% contre 14,25% enregistrée en 2021 et qui s'explique par un effet de base. En effet, l'encours global a augmenté de 6,9% entre 2020 et 2022.

6.3.7.5 Compte de régularisation et autres actifs et passifs

Les comptes de régularisation et autres actifs et passifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se détaillent comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Débiteurs divers	344	252	415	-26,74%	64,41%
Valeurs et emplois divers	202	132	99	-35,15%	-24,81%
Autres actifs d'assurance	0	0	0	n/a	n/a
Autres	16	45	0	>100%	-99,56%
Autres actifs	562	428	514	-23,84%	19,93%
Produits à recevoir	5	46	77	>100%	66,94%
Charges constatées d'avance	92	70	50	-23,91%	-27,98%
Autres comptes de régularisation	301	591	509	96,35%	-13,86%
Comptes de régularisation actif	399	707	637	77,19%	-9,98%
Compte de régularisation et autres actifs	961	1 136	1 150	18,11%	1,30%
Opérations diverses sur titres	7	131	0	>100%	-99,97%
Créditeurs divers	1 605	1 604	1 538	-0,06%	-4,08%
Autres Passifs d'assurance	-	-	-	n/a	n/a
Autres passifs	1 612	1 735	1 538	7,57%	-11,32%
Charges à payer	250	506	757	>100%	49,53%
Produits constatés d'avance	125	141	277	12,80%	96,87%
Autres comptes de régularisation	941	1 148	1 125	22,00%	-2,02%
Comptes de régularisation passif	1 316	1 795	2 158	36,40%	20,24%
Compte de régularisation et autres passifs	2 927	3 529	3 697	20,57%	4,75%

Source : Groupe BMCI

³¹ Taux de répartition : Encours affecté à chaque Bucket sur l'encours global
BMCI – Document de référence relatif à l'exercice 2022

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 150 MMAD contre 1 136 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 15 MMAD (soit +1,30%). Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-après :

- La hausse de 85 MMAD (soit +19,93%) des autres actifs en lien avec : (i) la diminution du poste « autres » de 44 MMAD ; (ii) la hausse de 162 MMAD des débiteurs divers et (iii) le recul des valeurs et emplois divers de 33 MMAD ;
- La baisse de 71 MMAD (soit -9,98%) des comptes de régularisation actif, en raison principalement de la régression des autres comptes de régularisation de 82 MMAD (soit -13,86%) et le recul des charges constatées d'avance de 19 MMAD ;

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistré une hausse de 168 MMAD (soit +4,75%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) le recul de 131 MMAD des opérations diverses sur titres ; (ii) la baisse de 65 MMAD des créditeurs divers ; (iii) la hausse de 251 MMAD des charges à payer et (iv) l'augmentation de +96,87% des produits constatés d'avance passant de 141 MMAD à fin 2021 à 277 MMAD à fin 2022.

Revue analytique 2021- 2020

Les comptes de régularisation actif et autres actifs s'élèvent à 1 136 MMAD à fin décembre 2021 contre 961 MMAD à fin décembre 2020, en hausse de 174 MMAD (soit +18,11%). Cette évolution s'explique par les effets cumulés ci-après :

- La baisse de 134 MMAD (soit -23,84%) des autres actifs en lien avec : (i) la croissance du poste « autres » de 29 MMAD ; (ii) la diminution de 92 MMAD des débiteurs divers et (iii) le recul des valeurs et emplois divers de 71 MMAD ;
- La hausse de 308 MMAD (soit +77,19%) des comptes de régularisation actif,

Les comptes de régularisation passif et autres passifs ont enregistrés une hausse de 602 MMAD (soit +20,57%) expliquée par les effets combinés ci-après : (i) la baisse de 1 MMAD des créditeurs divers, (ii) la hausse de 207 MMAD des autres comptes de régularisation ; et, (iii) l'augmentation de 124 MMAD des opérations diverses sur titres.

Suite à la bascule vers le 3eme lot du SI, la Task Force mise en place a régularisé les suspens apparus au 31/12/21.

6.3.7.6 Immobilisations

Les immobilisations du Groupe BMCI s'élèvent à 1 716 MMAD à fin décembre 2022 et se détaillent comme suit entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 :

En MMAD	déc-20			déc-21			Déc--22		
	VB	\sum Amor t	VN	VB	\sum Amor t	VN	VB	\sum Amor t	VN
Terrains et constructions	1 794	-564	1 231	1 228	-224	1 004	1 215	-294	921
Equip. Mobilier, installation	654	-499	155	684	-541	144	702	-561	141
Autres immobilisations	766	-621	146	653	-534	119	655	-541	114
Total Immobilisations corporelles	3 214	-1 683	1 531	2 565	-1 299	1 266	2 572	-1 396	1 176
Logiciels informatiques acquis	804	-483	321	972	-550	422	1 029	-589	441
Autres immobilisation incorporelles	119	-	119	111	-	111	100	-	100
Total Immobilisations incorporelles	923	-483	440	1 082	-550	532	1 129	-589	540
TOTAL	4 137	-2 166	1 971	3 647	-1 849	1 798	3 701	-1 985	1 716

Source : Groupe BMCI

Les immobilisations du Groupe BMCI sont majoritairement constituées des immobilisations corporelles qui représentent sur les trois derniers exercices en moyenne de 72%, de la valeur totale des immobilisations.

Revue analytique 2022 - 2021

Les immobilisations brutes du Groupe BMCI ont enregistré une hausse de 54 MMAD entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Cette augmentation s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La hausse de 7 MMAD des immobilisations corporelles (valeur brute) qui s'explique par l'augmentation de la valeur brute des équipements, mobiliers et installations ;
- La hausse de 47 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée principalement par des acquisitions de logiciels informatiques.

Revue analytique 2021- 2020

Les immobilisations (brutes) du Groupe BMCI ont enregistré une baisse de 490 MMAD entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021. Cette diminution s'explique par les effets cumulés ci-dessous :

- La baisse de 649 MMAD des immobilisations corporelles par la combinaison des éléments suivants :
 - ✓ (i) La baisse de 341 MMAD des amortissements sur les constructions et 87 MMAD sur les autres immobilisations contrebalancées par la hausse des amortissements sur les équipements mobiliers. Cette hausse est en phase avec l'évolution de l'actif immobilisé du Groupe,
 - ✓ (ii) La baisse de 341 MMAD des terrains et constructions et de 87 MMAD des autres immobilisations
- La hausse de 159 MMAD des immobilisations incorporelles expliquée par :
 - ✓ La constatation de 67 MMAD de dotations aux amortissements sur les logiciels informatiques ;
 - ✓ Des acquisitions de logiciels informatiques de l'ordre de 168 MMAD

6.3.7.7 Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit représentent en moyenne 7,9% du total bilan sur la période analysée. Les dettes envers les établissements de crédit se détaillent par nature entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Comptes et emprunts	3 439	4 928	5 989	43,30%	21,52%
Valeurs données en pension	551	193	1 001	-64,97%	>100%
Total en principal	3 990	5 122	6 990	28,37%	36,47%
Dettes rattachées	39	31	8	-20,51%	-73,72%
Valeur au bilan	4 029	5 153	6 998	27,90%	35,81%
Opérations internes au groupe	3 984	3 479	3 789	-12,68%	8,91%
Comptes ordinaires créditeurs	551	143	52	-74,05%	-63,28%
Comptes et avances à terme	3 423	3 332	3 732	-2,66%	12,01%
Dettes rattachées	9	5	5	-44,44%	-2,11%
Total Dettes envers les EC	4 029	5 153	6 998	27,90%	35,81%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit s'établissent à 6 998 MMAD en hausse de 1 845 MMAD par rapport à fin décembre 2021, expliquée par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 061 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 4 928 MMAD à fin décembre 2021 à 5 989 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La hausse de 808 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 193 MMAD à fin décembre 2021 à 1 001 MMAD à fin décembre 2022 ;

- La diminution de 23 MMAD des dettes rattachées qui passent de 31 MMAD à fin décembre 2021 à 8 MMAD à fin décembre 2022.

Revue analytique 2021 - 2020

Les dettes envers les établissements de crédit s'élèvent à 5 153 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 1 124 MMAD par rapport à fin décembre 2020. Cette progression résulte des effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 489 MMAD des emprunts envers les établissements de crédits qui passent de 3 439 MMAD à fin décembre 2020 à 4 928 MMAD à fin décembre 2021 ;
- La baisse de 358 MMAD des valeurs données en pension qui passent de 551 MMAD à fin décembre 2020 à 193 MMAD à fin décembre 2021 ;
- La baisse de 8 MMAD des dettes rattachées qui passent de 39 MMAD à fin décembre 2020 à 31 MMAD à fin décembre 2021.

6.3.7.8 Dettes envers la clientèle

Au 31 décembre 2022, les dettes envers la clientèle s'établissent à 44 269 MMAD contre 42 425 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 1 844 MMAD. L'évolution des dettes envers la clientèle sur la période analysée se détaille comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Comptes ordinaires créditeurs	32 144	31 581	31 582	-1,75%	0,00%
Comptes d'épargne	7 364	6 814	6 262	-7,46%	-8,11%
Autres dettes envers la clientèle	4 938	4 017	6 325	-18,64%	57,45%
Valeurs données en pension	150	0	79	-100%	n/a
Dettes rattachées	25	13	22	-49,88%	74,98%
Dettes envers la clientèle	44 620	42 425	44 269	-4,92%	4,35%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Les dettes envers la clientèle enregistrent une hausse de 1 844 MMAD entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Cette hausse s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 2 308 MMAD (soit +57,45%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 4 017 MMAD à fin décembre 2021 à 6 325 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La hausse de 79 MMAD des valeurs données en pension passant de 0 MMAD à fin 2021 à 79 MMAD à fin décembre 2022 ;
- La diminution de 553 MMAD (soit -8,11%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 6 262 MMAD à fin décembre 2022 contre 6 814 MMAD à fin décembre 2021.

Revue analytique 2021 - 2020

Les dettes envers la clientèle enregistrent une baisse de 2 195 MMAD entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021. Cette régression des encours s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 921 MMAD (soit -23,81%) des autres dettes envers la clientèle qui passent de 4 938 MMAD à fin décembre 2020 à 4 017 MMAD à fin décembre 2021 ;
- La baisse de 563 MMAD (soit -1,75%) des comptes ordinaires créditeurs pour s'établir à 31 581 MMAD à fin décembre 2021 contre 32 144 MMAD à fin décembre 2020 ;
- La diminution de 550 MMAD (soit -7,47%) des comptes d'épargne qui s'élèvent à 6 814 MMAD à fin décembre 2021 contre 7 364 MMAD à fin décembre 2020.

Ventilation des dettes envers la clientèle par pôle d'activité entre 2020 et 2022

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Banque de détail	43 631	41 575	43 040	-4,71%	3,52%
Sociétés de financement spécialisées	56	52	36	-6,07%	-31,97%
Banque Offshore	934	797	1 193	-14,58%	49,61%
Société de gestion d'actifs	-	-	-	n/a	n/a
Autres	-	0	0	n/a	-100,00%
Total Dettes envers la clientèle	44 620	42 425	44 269	-4,92%	4,35%

Source : Groupe BMCI

la Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de dettes envers la clientèle sur la période 2020 - 2022.

6.3.7.9 Titre de créance émis

L'évolution des titres de créance émis par la BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 s'affiche comme suit :

Eléments	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Titres de créances émis	4 347	5 972	5 963	37,39%	-0,15%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les titres de créance émis s'établissent à 5 963 MMAD, en baisse de -9 MMAD, soit une légère baisse de -0,15% par rapport à fin décembre 2021.

Revue analytique 2021 - 2020

A fin décembre 2021, les titres de créance émis s'établissent à 5 972 MMAD, en hausse de 1 625 MMAD (soit +37,38%) par rapport à fin décembre 2020. Cette hausse est en lien avec la politique de financement de la banque et des conditions favorables du marché des capitaux

6.3.7.10 Dettes subordonnées

L'évolution des dettes subordonnées de la BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 s'affiche comme suit :

Eléments	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21 - 20	Δ 22 - 21
Dettes subordonnées	2 262	2 262	1 510	0,00%	-33,24%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les dettes subordonnées du Groupe s'affichent à 1 510 MMAD, en baisse de 752 MMAD (soit -33,24%) par rapport à fin décembre 2021. Cette baisse s'explique par le remboursement intégral de l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD émise en 2012.

Revue analytique 2021 - 2020

Les dettes subordonnées s'affichent en 2021 en stabilité par rapport à 2020 avec un montant de 2 262 MMAD.

6.3.7.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 762 MMAD à fin décembre 2022.

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022, les provisions pour risques et charges se détaillent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21-20	Δ 22-21
Provisions pour risques d'exéc des engag. par signature	138	234	267	69,57%	14,44%
Provision pour engagements sociaux	131	127	116	-3,05%	-8,94%

Provision pour litige et garanties de passif	47	80	98	70,21%	21,91%
Provisions pour risques fiscaux	0	0	0	n/a	n/a
Provisions pour impôts	0	0	0	n/a	n/a
Autres provisions pour risques et charges	275	314	280	14,18%	-10,62%
Total Provisions pour risques et charges	591	755	762	27,75%	0,88%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Les provisions pour risques et charges s'affichent à 762 MMAD à fin décembre 2022 contre 755 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 7 MMAD (soit +0,88%). Cette augmentation s'explique principalement par :

- La hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 34 MMAD (soit +14,44%) qui est principalement expliquée par une hausse de 95 MMAD de la part contre garantie BMCI Leasing, un recul de 29 MMAD du provisionnement EPS³² (Stage 3) et des provisions (Stage 1 et Stage 2) ;
- La baisse des provisions pour engagement sociaux de 11 MMAD (soit -8,94%) en passant de 127 MMAD en 2021 à 116 MMAD en 2022 ;
- Le recul des autres provisions pour risques et charges de 33 MMAD (soit -10,62%), qui est principalement attribuable aux reprises sur les litiges clientèles, à la reprise de la provision du rapprochement Compta-Gestion et à la reprise de la provision sur risque opérationnel.

Revue analytique 2021 - 2020

A fin décembre 2021, les provisions pour risques et charges s'affichent à 755 MMAD contre 591 MMAD à fin décembre 2020, en hausse de 164 MMAD (soit +27,75%). Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des provisions pour risques d'exécution des engagements par signature de 96 MMAD (soit +69,57%) que la baisse de 4 MMAD des provisions pour engagements sociaux ne permet pas de compenser.

6.3.7.12 Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI s'établissent à 7 278 MMAD à fin décembre 2022, en hausse de 374 MMAD par rapport à fin décembre 2020. L'évolution des capitaux propres entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Capital et réserves liées	6 542	6 542	6 542	0,00%	0,00%
Réserves consolidées	900	487	552	-45,89%	13,30%
- Part du groupe	859	445	485	-48,20%	9,01%
- Part des minoritaires	41	43	67	2,44%	58,18%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	65	58	-1	-10,77%	<-100%
Résultat net de l'exercice	145	167	185	15,17%	10,85%
- Part du groupe	156	194	229	24,36%	17,78%
- Part des minoritaires	-11	-27	-44	>100%	60,11%
Capitaux propres	7 652	7 255	7 278	-5,20%	0,33%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 278 MMAD en hausse de 23,7 MMAD (soit +0,33%) par rapport au à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement à la hausse de (i) 64,8 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 18 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la baisse des gains ou pertes latents ou différés de 59,2 MMAD.

³² Le provisionnement EPS (Évaluation Prudente des Sûretés) est une pratique comptable et financière utilisée par les institutions bancaires pour évaluer la qualité et la sécurité des garanties ou sûretés liées aux créances en souffrance ou aux prêts accordés.

Revue analytique 2021- 2020

A fin décembre 2021, les capitaux propres consolidés de la BMCI se sont élevés à 7 255 MMAD (soit -5,20% par rapport à 2020), portés par (i) la baisse des réserves consolidées de 413 MMAD à 487 MMAD à fin décembre 2021 contre 900 MMAD à fin décembre 2020 et (ii) l'augmentation du résultat net part du groupe de 38 MMAD (soit +24,36%) à 194 MMAD à fin décembre 2021 contre 156 MMAD à fin décembre 2020.

Contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI

La contribution par secteur opérationnel aux capitaux propres du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se détaille comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Banque de détail	7 412	7 108	7 315	-4,10%	2,91%
Sociétés de financement spécialisées	172	177	133	2,91%	-25,04%
Banque Offshore	56	10	16	-82,14%	60,71%
Société de gestion d'actifs	17	13	13	-23,53%	0,62%
Autres	-5	-53	-199	<-100%	<-100%
Total Capitaux propres	7 652	7 255	7 278	-5,20%	0,32%

Source : Groupe BMCI

la Banque de détail demeure le principal contributeur en termes de capitaux propres sur la période 2020 -2022.

6.3.7.13 Engagements de financements

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022, les engagements de financements du Groupe BMCI se détaillent comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Engagements de financements donnés	7 473	8 065	7 419	7,92%	-8,01%
Aux établissements de crédit	34	50	97	47,06%	94,30%
<i>QP en %</i>	1%	1%	1%	23,99%	30,94%
A la clientèle	7 383	8 015	7 322	8,56%	-8,64%
<i>QP en %</i>	99%	99%	99%	0,20%	-0,69%
Autres engagements en faveur de la clientèle	56	-	-	-100%	n/a
<i>QP en %</i>	0,7%	0%	0%	-100%	n/a
Engagements de financements reçus	-	-	-	n/a	n/a
Des établissements de crédit	-	-	-	n/a	n/a
De la clientèle	-	-	-	n/a	n/a
Engagements hors bilan	7 473	8 065	7 419	7,92%	-8,01%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

A fin décembre 2022, les engagements de financements donnés se sont établis à 7 419 MMAD, en baisse de 646 MMAD (soit -8,01%). Cette baisse s'explique principalement par le recul des engagements de financements donnés à la clientèle de 693 MMAD (soit -8,64%) entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022. Les engagements de financements donnés à la clientèle ont représenté 98,7% du total des engagements donnés en 2022.

Revue analytique 2021- 2020

A fin décembre 2021, les engagements de financements donnés se sont établis à 8 065 MMAD, en hausse de 592 MMAD (soit 7,34%). Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des engagements de financements donnés à la clientèle de 632 MMAD (soit +8,56%) entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021.

Evolution des engagements de garantie donnés et reçus :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Engagements de garantie donnés	10 345	9 639	9 094	-6,83%	-5,65%
D'ordre des établissements de crédit	4 093	3 347	3 174	-18,24%	-5,16%
D'ordre de la clientèle	6 252	6 292	5 920	0,64%	-5,91%
Cautions admin et fiscales et autres cautions	-	-	-	-	-
Autres garanties d'ordre à la clientèle	-	-	-	-	-
Engagements de garantie reçus	5 475	4 320	5 568	-21,09%	28,87%
des établissements de crédit	4 582	2 811	3 838	-38,64%	36,53%
de l'Etat et d'autres organismes de garantie	886	1 496	1 684	68,83%	12,56%
d'autres organismes de garantie	6	13	45	92,38%	>100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022-2021

A fin 2022, les engagements de garantie donnés se sont établis à 9 094 MMAD, en baisse de 5,65% par rapport à fin décembre 2021. Cette baisse est due à :

- ✓ La diminution des engagements de garantie donnés d'ordre des EC de 173 MMAD (-5,16%) ;
- ✓ La diminution des engagements de garantie données d'ordre de la clientèle de 372 MMAD (-5,91%).

De leur côté, les engagements de garantie reçus ont affiché une hausse de 28,87% à près de 1 247 MMAD à fin 2022, principalement en lien avec :

- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus des EC de 1 027 MMAD (+36,53%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie de l'ordre de 188 MMAD (+12,56%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus d'autres organisme de garantie à l'ordre de 32 MMAD (>100%).

Revue analytique 2021-2020

A l'issue de l'exercice 2021, les engagements de garantie donnés affichent une baisse de 707 MMAD (-6,83%) comparativement à fin décembre 2020. Cette baisse résulte des éléments conjugués suivants :

- ✓ La baisse des engagements de garantie donnés d'ordre des EC de 747 MMAD (-18,24%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle de 40 MMAD (+0,64%).

Les engagements de garantie reçus, quant à eux, ont affiché une baisse de 21,09% à près de 1 155 MMAD à fin 2021, principalement en lien avec :

- ✓ La diminution des engagements de garantie reçus des EC de 1 771 MMAD (-38,64%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus de l'Etat et d'autres organismes de garantie à l'ordre de 610 MMAD (+68,83%) ;
- ✓ La hausse des engagements de garantie reçus d'autres organisme de garantie à l'ordre de 6 MMAD (+92,38%).

6.3.7.14 Tableaux de variation des capitaux propres consolidés

Eléments	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2020	1 328	5 214	-	1 015	65	7 622	30	7 652
Résultat au 31 Déc 2021	-	-	-	194	-	194	-27	167
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-7	-7	-	-7
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	1	-	1	-	1
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	1	-7	-6	-	-6
Capitaux propres clôture au 31 Déc 2021	1 328	5 214	-	639	58	7 239	15	7 255
Dividendes	-	-	-	-133	-	-133	-5	-138
Autres	-	-	-	-24	-	-24	57	33
Résultat au 31 Décembre 2022	-	-	-	229	-	229	-44	185
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-59	-59	-	-59
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	3	-	3	-	3
Gains ou pertes latents ou différés	-	-	-	3	-59	-57	-	-57
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2022	1 328	5 214	-	714	-1	7 255	24	7 278

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Au 31 décembre 2022, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 278 MMAD, en hausse de 24 MMAD (soit +0,3%) par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement à la hausse de (i) 64,8 MMAD des réserves consolidées et (ii) de 18 MMAD du résultat net de l'exercice, combinée à la baisse des gains ou pertes latents ou différés de 59,2 MMAD.

Revue analytique 2021 - 2020

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres du Groupe BMCI s'établissent à 7 255 MMAD, en baisse de 397 MMAD (soit -5,2%) par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des réserves consolidée du groupe de 48,2%, passant de 859 MMAD à 445 MMAD à fin décembre 2021, le résultat net du groupe est en hausse de 24,36% et s'élève à 194 MMAD à fin décembre 2021.

6.3.8 Tableau de flux trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe BMCI entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Δ 21- 20	Δ 22- 21
Résultat avant impôts	360	351	417	-2,50%	18,90%
+/- Dot. nettes aux amort. des immob. corp. et incorp.	211	245	235	16,10%	-4,14%
+/- Dot. nettes pour dépréciation des actifs financiers	895	589	592	-34,20%	0,57%
+/- Dot. nettes aux provisions	166	163	7	-1,80%	-95,95%
+/- Q-P de résultat lié aux sociétés MEE	3	0	7	-100,0%	>100%
+/- Autres mouvements	-45	-29	81	-35,60%	>100%
Total des éléments non mon. inclus dans le RNAI	1230	968	921	21,30%	-4,84%
+/- Flux liés aux opérations avec les EC	-1 780	-358	5 080	-79,90%	>100%
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 720	-3 496	-1 604	>-100%	54,12%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs finan.	-2 997	2 113	-1 026	>-100%	<-100%
+/- Flux liés aux autres opérat. affect. des actifs/passifs non finan.	-51	428	153	>-100%	-64,29%
- Impôts versés	-387	-484	14	>-100%	>100%
Dim./(aug.) nette des actifs/passifs proven. des activités opérat.	-2 495	-1 798	2 616	27,90%	>100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opération.	-905	-479	3 955	-47,10%	>100%
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux particip.	-3	1	-11	>-100%	<-100%
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2	1	2	-50,00%	31,85%
+/- Flux liés aux immobilisations corp. et incorp.	-132	-72	-153	-45,50%	>100%
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'invest.	-134	-70	-162	47,80%	>100%
+/- Flux de trésor. provenant/à destinat. des actionnaires	0	-571	-133	n/a	-76,74%
+/- Autres flux de trésor. nets provenant des activités de finan.	-2	0	-752	-100,0%	>100%
Flux net de trésor. lié aux opérations de finan.	-2	-571	-885	>100%	54,85%
Aug./(dimin.) nette de la trésor. et des équivalents de trésor.	-1 041	-1 120	2 908	7,60%	>-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	310	-731	-1 851	>-100%	>100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 240	1 172	1 582	-5,50%	35,03%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-930	-1 903	-3 433	>100%	80,43%
Trésorerie et équivalents de trésor. à la clôture	-731	-1 851	1 057	>100%	>-100%
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	1 172	1 582	777	35,00%	-50,92%
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des EC	-1 903	-3 433	280	80,40%	>-100%
Variation de la trésorerie nette	-1041	-1120	2908	7,60%	>100%

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à 3 955 MMAD à fin 2022 en hausse de 4 434 MMAD par rapport à fin 2021. Cette évolution s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La hausse de 1 892 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant de -3 496 MMAD en 2021 à un flux de -1 604 MMAD en 2022 ;
- La hausse de 5 438 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant d'un flux négatif de -358 MMAD à fin 2021 à un flux positif de 5 080 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse de 3 139 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers du Groupe BMCI passant d'un flux positif de 2 113 MMAD à fin 2021 à un flux négatif de -1 026 MMAD à fin 2022;
- La hausse du résultat avant impôt de 66 MMAD (soit 18,90%) à fin Décembre 2022.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à - 162 MMAD à fin décembre 2022, en baisse de 93 MMAD par rapport à fin décembre 2021. Cette évolution est due principalement la diminution des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe BMCI de 80 MMAD.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -885 MMAD à fin décembre 2022, affichant ainsi une baisse de 313 MMAD par rapport à fin décembre 2021. Cette variation s'explique par les deux effets suivants :

- La baisse de 752 MMAD des autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières, liée principalement au remboursement intégral de l'émission obligataire subordonnée de 750 MMAD émise par la BMCI en 2012 ;
- La hausse de 438 MMAD des flux de trésorerie provenant/ à destination des actionnaires.

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une hausse de 4 028 MMAD entre fin décembre 2022 et fin décembre 2021.

Revue analytique 2021 - 2020

- Activités opérationnelles :

Les flux générés par l'activité opérationnelle s'élèvent à -479 MMAD à fin 2021 en baisse de 426 MMAD par rapport à fin 2021. Cette régression s'explique par les effets combinés ci-dessous :

- La baisse de 6 216 MMAD des flux liés aux opérations avec la clientèle, passant d'un flux positif de 1 2720 MMAD à un flux négatif de 3 496 MMAD en 2021 ;
- La hausse de 1 422 MMAD des flux liés aux opérations avec les établissements de crédit, passant de -1 780 MMAD à fin décembre 2020 à -358 MMAD à fin décembre 2021 ;
- La hausse de 479 MMAD des flux liés aux opérations affectant les actifs et passifs financiers et non financiers du Groupe BMCI passant d'un flux négatif de -51 MMAD à fin 2020 à 428 MMAD à fin 2022 ;
- La baisse du Résultat avant impôt de 9 MMAD.

- Activités d'investissement :

Les flux liés à l'activité d'investissement s'établissent à - 70 MMAD à fin décembre 2021, en hausse de 64 MMAD par rapport à fin décembre 2020. Cette évolution est due principalement l'augmentation des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe BMCI de 60 MMAD.

- Opérations de financement :

Les flux liés aux opérations de financement s'affichent à -571 MMAD à fin décembre 2021, affichant ainsi une baisse de 569 MMAD par rapport à fin décembre 2020. Cette amélioration s'explique par les deux effets suivants :

- La hausse de 2 MMAD des autres flux de trésoreries nets provenant des activités financières ;
- La baisse de 571 MMAD des flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ainsi, la variation de la trésorerie nette a enregistré une baisse de 79 MMAD entre fin décembre 2021 et fin décembre 2020.

6.3.9 Rentabilité des actifs et capitaux propres

La rentabilité des capitaux propres et des actifs du Groupe BMCI entre fin décembre 2020 et fin décembre 2022 se récapitule comme suit :

En MMAD	déc-20	déc-21	déc-22	Δ 21-20	Δ 22 - 21
Résultat net (1)	145	167	185	15,17%	10,84%
Total actif (2)	66 610	67 611	70 755	1,50%	4,65%
Fonds propres	7 652	7 255	7 278	-5,19%	0,33%
Capitaux propres - Résultat net (3)	7 507	7 078	7 093	-5,71%	0,08%
ROA (Return on Assets) (1/2)	0,22%	0,25%	0,26%	3,0 bps	1,1 bps
ROE (Return On Equity) (1/3)	1,93%	2,36%	2,61%	43 bps	24,6 bps

Source : Groupe BMCI

Revue analytique 2022 - 2021

Sur la période 2021-2022, le ROE du Groupe BMCI marque une progression de 24,6 points de base pour s'établir à 2,61% à fin décembre 2022 contre 2,36%. Cette progression s'explique principalement par la hausse du résultat net de 10,84% à fin 2022.

Le ROA affiche une progression de 1,1 points de base entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022 et s'établit à 0,26%.

Revue analytique 2021 - 2020

Entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, le ROE du Groupe BMCI s'est amélioré de 43 points de base pour s'établir à 2,36% à fin décembre 2021. Cette amélioration s'explique principalement par la hausse plus importante du résultat net par rapport à celle des capitaux propres retraités du résultat net.

Le ROA marque une hausse de 3 points de base entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021.

6.3.10 Solvabilité et adéquation des fonds propres

6.3.10.1 Solvabilité et adéquation des fonds propres

Le Groupe BMCI dispose d'une assise financière lui permettant de faire face à l'ensemble de ses engagements, comme en atteste les ratios de solvabilité dégagés sur la période 2020-2022.

Evolution des principaux ratios réglementaires sur la période 2020-2022

- Sur base sociale

Eléments	déc-20	déc-21	déc-22
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 237 023	6 657 583	6 649 351
Fonds propres de catégorie 1	6 237 023	6 657 583	6 649 351
Total Fonds Propres	8 205 764	8 466 840	8 406 512
Actifs pondérés	52 374 476	54 863 442	56 491 434
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	11,91%	12,13%	11,77%
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	11,91%	12,13%	11,77%
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	15,67%	15,43%	14,88%

Source : Groupe BMCI

Le ratio de solvabilité de la Banque, traduisant sa capacité à faire face à l'ensemble de ses engagements par le biais de ses fonds propres, demeure supérieur à la norme réglementaire fixée à 12%. Il ressort à 14,9% au 31 décembre 2022.

Pour sa part, le Tier 1 ressort à 11,8% en 2022 contre 12,1% en 2021 et 11,9% en 2020 (vs. une exigence réglementaire de 9%).

A noter que (i) le montant des fonds propres de catégorie 1 (CET1) doit, à tout moment, être au moins égal à 8% des risques pondérés; (ii) le montant des fonds propres de catégorie 1 doit, à tout moment, être au moins égal à 9% des risques pondérés et (iii) que le montant total des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit, à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés.

- Sur base consolidée

Eléments	déc-20	déc-21	déc-22
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)	6 584 450	6 479 988	6 399 734
Fonds propres de catégorie 1	6 584 450	6 479 988	6 399 734
Total Fonds Propres	8 286 375	8 021 426	7 903 820
Actifs pondérés	56 210 737	58 668 181	60 079 581
<i>Ratio de fonds propres CET1</i>	11,71%	11,05%	10,65%
<i>Ratio de fonds propres T1</i>	11,71%	11,05%	10,65%
<i>Ratio de fonds propres Total</i>	14,74%	13,67%	13,16%

Source : Groupe BMCI

La circulaire 1/W/2021, entrée en vigueur en mars 2021, modifie et complète les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 de Bank Al Maghrib du 5 décembre 2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard.

Les impacts pour la BMCI de l'entrée en vigueur de la circulaire 1/W/2021 concernent essentiellement :

- Le changement de la pondération des expositions sur les petites et moyennes entreprises de 100% à 85% engendrant une diminution du montant des actifs pondérés au titre du risque de crédit et donc une amélioration du ratio de solvabilité à niveau de fonds de propres inchangé.
- Le renforcement des exigences en fonds propres au titre du risque de marché relatif aux positions sur les certificats sukuk détenus par la fenêtre participative BMCI Najmah augmentant légèrement le ratio de solvabilité.

Par rapport au traitement prudentiel des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement, le changement de pondération prévu dans la circulaire 1/W/2021 n'aura pas d'impact significatif sur les actifs pondérés au risque

au titre du risque de crédit de la Banque compte tenu du stock réduit des immobilisations acquises par voie de dation en paiement de la BMCI.

Le ratio de solvabilité sur base consolidé traduit une capacité importante du Groupe à faire face à ses engagements via ses fonds propres. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 11,05% pour les deux premiers ratios et 13,67% à fin décembre 2021. Le ratio CET 1, le ratio Tier1 et le ratio des fonds propres s'établissent respectivement à 10,65% pour les deux premiers ratios et 13,16% à fin décembre 2022.

Evolution des principaux ratios prudentiels prévisionnels

Les ratios prévisionnels de BMCI sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur :

- Sur base sociale

Montants en millions MAD	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 649	6 672	6 646	6 664
Total Tier 1	6 649	7 422	7 396	7 414
Total Tier 2	1 757	1 730	1 520	1 520
Total Equity	8 407	9 152	8 916	8 934
RWA	56 491	59 938	59 141	61 822
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	11,77%	11,13%	11,24%	10,78%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	11,77%	12,38%	12,51%	11,99%
Tier 2 Ratio	3,11%	2,89%	2,57%	2,46%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	14,88%	15,27%	15,08%	14,45%

- Sur base consolidée

Montants en millions MAD	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
	Réalisé	Projection	Projection	Projection
Core Equity Tier 1	6 400	6 331	6 301	6 298
Total Tier 1	6 400	7 081	7 051	7 048
Total Tier 2	1 504	1 504	1 304	1 304
Total Equity	7 904	8 585	8 355	8 352
RWA	60 080	62 847	62 054	64 822
CET1 Ratio (Seuil Min 8%)	10,65%	10,07%	10,15%	9,72%
Tier 1 Ratio (Seuil Min 9%)	10,65%	11,27%	11,36%	10,87%
Tier 2 Ratio	2,50%	2,39%	2,10%	2,01%
Ratio de solvabilité (Seuil Min 12%)	13,16%	13,66%	13,46%	12,88%

Source : Groupe BMCI

6.3.10.2 Liquidity Cover Ratio (LCR)

A compter de juillet 2019, une nouvelle exigence réglementaire est entrée en vigueur, obligeant les banques à respecter un ratio minimum de liquidité de 100%. Depuis son entrée en vigueur, le ratio LCR est respecté sur une base de calcul sociale et consolidée par le Groupe BMCI.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) de la BMCI (en base consolidée et sociale) sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Année	LCR base consolidée	LCR base sociale
déc-20	114%	143%
déc-21	118%	140%
déc-22	125%	155%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2022 un ratio de liquidité LCR Banque Centrale Consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (100%). Au 31/12/2022, le LCR social s'élève à 155% contre 140% enregistré en 2021, et le consolidé à 125% contre 118% enregistré en 2021.

6.3.10.3 Leverage ratio ou ratio de levier

Après son entrée en vigueur en 2021 (Circulaire n°6/W/2021), les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier d'au moins de 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

Le ratio de levier du Groupe BMCI sur base sociale et consolidée sur la période 2020-2022, se présente comme suit :

- Sur base sociale :

Montants en millions MAD	Déc-21	Déc-22
Fonds propres de catégorie 1	6 657 583	6 649 351
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	70 271 567	73 703 512
Ratio de levier	9,47%	9,02%

Source : Groupe BMCI

- Sur base consolidée :

Montants en millions MAD	Déc-21	Déc-22
Fonds propres de catégorie 1	6 479 988	6 399 734
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	72 757 039	74 917 816
Ratio de levier	8,91%	8,54%

Source : Groupe BMCI

La BMCI a assuré courant 2022 un ratio de levier consolidé et social supérieur au seuil réglementaire (3%). Au 31/12/2022, le ratio de levier social s'élève à 9,02% contre 9,47% enregistré en 2021, et le consolidé à 8,54% contre 8,91% enregistré en 2021.

6.4 Analyse des états financiers consolidés à fin mars 2023 (comptes non audités)

6.4.1 Présentation des indicateurs trimestriels sélectionnés

L'analyse des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI entre fin mars 2022 et fin mars 2023 se présente comme suit :

- Evolution des principaux indicateurs d'exploitation consolidés

En MMAD	mars-22	mars-23	Var.
Produit net bancaire	759	792	4,4%
Résultat brut d'exploitation	220	227	3,2%
Coût du risque	118	120	1,5%
Résultat net - part du Groupe	53	52	-1,3%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation du Groupe BMCI entre fin mars 2022 et fin mars 2023 se présente comme suit :

- ✓ Une hausse du PNB (+4,4%) sur la période étudiée en passant de 759 MMAD à fin mars 2022 à 792 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Une progression de 3,2% du résultat brut d'exploitation qui passe de 220 MMAD au premier trimestre 2022 à 227 MMAD au premier trimestre 2023 ;
- ✓ Une hausse du coût de risque de 1,5% ;
- ✓ Une légère baisse de 1,3% du résultat net – part du Groupe pour s'établir à 52 MMAD à fin mars 2023.

- Evolution des principaux indicateurs bilanciaux consolidés entre fin mars 2022 et fin mars 2023

En MMAD	déc-22	mars-23	Var.
Prêts et créances sur la clientèle	54 488	54 833	0,6%
Dettes envers la clientèle	44 269	45 342	2,4%
Total Bilan	70 755	72 383	2,3%

Source : Groupe BMCI

L'évolution des principaux indicateurs bilanciaux du Groupe BMCI entre fin décembre 2022 et fin mars 2023 se présente comme suit :

- ✓ Une légère amélioration de 0,6% des prêts et créances sur la clientèle en passant de 54 488 MMAD à fin décembre 2022 à 54 833 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ En parallèle, les dettes envers la clientèle ont affiché une hausse de 2,4% avec 45 342 MMMAD enregistré au premier trimestre 2023 contre 44 269 MMAD enregistré à fin décembre 2022 ;
- ✓ Le total bilan est passé de 70 755 MMAD à fin décembre 2022 à 72 383 MMAD à fin mars 2023, soit une hausse de 2,3%.

6.4.2 Analyse du compte de résultat consolidé du Groupe BMCI

Le compte de résultat consolidé en normes IFRS du Groupe BMCI à fin mars 2023 se présente comme suit :

En MMAD	mars-22	mars-23	Var
Intérêts et produits assimilés	737	813	10,3%
Intérêts et charges assimilés	184	235	27,6%
Marge d'intérêt	553	578	4,5%
Commissions perçues	124	131	5,7%
Commissions servies	15	16	4,9%
Marge sur commissions	109	116	5,8%
Gains / pertes nets sur actifs fin/anciers disponibles à la vente	-	-	n/a
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	116	115	-0,7%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	91	110	20,6%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	25	5	-78,6%
Gains / pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	-1	0	< -100%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-1	0	< -100%
Résultat des opérations de marché	115	115	0,0%
Produits des autres activités	6	21	>100%
Charges des autres activités	26	38	45,1%
Produit net bancaire	759	792	4,4%
Charges générales d'exploitation	484	504	4,1%
Dotations aux amort/prov. / immob.	54	61	12,8%
Résultat brut d'exploitation	220	227	3,2%
Coût du risque	118	120	1,5%
Résultat d'exploitation	102	107	5,3%
Q-P du résultat net des entreprises MEE	1	3	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-	n/a
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-	n/a
Résultat avant impôt	103	110	6,5%
Impôts sur les résultats	57	57	-0,6%
Résultat net de l'exercice	46	53	15,5%
Résultat net part du groupe	53	52	-1,3%
Résultat hors groupe	-7	1	< -100%
<i>Résultat par action</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	-1,3%

Source : Groupe BMCI

Le résultat net consolidé du Groupe s'est établi à 53 MMAD à fin mars 2023, en hausse de 15,5% par rapport à fin mars 2022. Cette évolution s'explique par les principaux effets ci-dessous :

- ✓ La hausse de 4,5% (+25 MMAD) de la marge d'intérêt, en passant de 553 MMAD à fin mars 2022 à 578 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ La progression de 5,8% de la marge sur commissions à 116 MMAD (+6 MMAD) par rapport à fin mars 2023 ;
- ✓ La baisse de 0,7% des gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat, soit (-1 MMAD) sur la période étudiée. Ce recul s'explique par les effets cumulés suivants : i) la baisse des gains ou pertes nets sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat de 20 MMAD (-78,6%), ii) et, la hausse de 19 MMAD des gains ou pertes sur actifs/passifs de transaction (+20,6%) ;
- ✓ La progression du résultat brut d'exploitation de 3,2% à 227 MMAD au premier trimestre 2023, principalement portée par la hausse du PNB consolidé conjuguée à celle des charges générales d'exploitation qui ont enregistré une progression de 4,1%, et à celle des dotations aux amortissements pour se situer à 61 MMAD (+12,8%) à fin mars 2023 contre 54 MMAD enregistré à fin mars 2022 ;
- ✓ L'augmentation de 1,5% du coût de risque (+2 MMAD) sur la période étudiée.

6.4.3 Analyse du bilan consolidé du Groupe BMCI

Le bilan actif consolidé en normes IFRS Groupe BMCI à fin mars 2023 est présenté ci-après :

ACTIF IFRS (En MMAD)	déc-22	mars-23	Var
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	777	1 481	90,7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 822	1 879	3,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 524	1 558	2,2%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	297	320	7,7%
Instruments dérivés de couverture	-	-	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 601	2 926	12,5%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 601	2 926	12,5%
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-	-	
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	
Titres au coût amorti	5 792	5 753	-0,7%
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 905	1 790	-6,1%
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	54 488	54 833	0,6%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-	
Placements des activités d'assurance	-	-	
Actifs d'impôt exigible	57	42	-25,4%
Actifs d'impôt différé	318	327	2,8%
Comptes de régularisation et autres actifs	1 150	1 546	34,4%
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-	
Participations dans des entreprises mises en équivalence	17	19	15,5%
Immeubles de placement	26	25	-1,7%
Immobilisations corporelles	1 176	1 148	-2,3%
Immobilisations incorporelles	540	526	-2,5%
Ecarts d'acquisition	88	88	0,0%
Total Actif IFRS	70 755	72 383	2,3%

Source : Groupe BMCI

Le total bilan consolidé s'est élevé à 72 383 MMAD à fin mars 2023, en progression de 2,3% par rapport à fin décembre 2022. Cette augmentation est attribuable essentiellement à :

- ✓ La hausse de 705 MMAD (+90,7%) des valeurs en caisse, Banque centrale et Trésor public en passant de 777 MMAD à fin décembre 2022 à 1 481 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Une légère progression de 57 MMAD (+3,1%) des actifs financiers à la juste valeur par résultat pour s'établir à 1 879 MMAD à fin mars 2023 contre 1 822 MMAD enregistré à fin décembre 2022. Ces actifs financiers correspondent principalement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- ✓ L'augmentation de 395 MMAD (+34,4%) des comptes de régularisation et autres actifs, passant de 1 150 MMAD à fin décembre 2022 à 1 546 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Une légère hausse de 345 MMAD (+0,6%) des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti, en passant de 54 488 MMAD à fin décembre 2022 à 54 833 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Une baisse de 39 MMAD (-0,7%) des titres au coût amorti, pour s'établir à 5 753 MMAD à fin mars 2023 comparativement à 5 792 MMAD enregistré à fin décembre 2022.

Le bilan passif consolidé en normes IFRS Groupe BMCI à fin mars 2023 se présente comme suit :

PASSIF IFRS (En MMAD)	déc-22	mars-23	Var
BC, TP, Service des chèques postaux	-	0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	1	-66,8%
Passifs fin détenus à des fins de transaction	3	1	-66,8%
Passifs fin à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	6 998	5 908	-15,6%
Dettes envers la clientèle	44 269	45 342	2,4%
Titres de créance émis	5 963	6 491	8,9%
Ecart de rééval passif des portef. couverts en taux			
Passifs d'impôt courant	31	23	-26,2%
Passifs d'impôt différé	244	254	3,9%
Comptes de régularisation et autres passifs	3 697	4 018	8,7%
Dettes liées aux actifs NC destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions pour risques et charges	762	761	0,0%
Subs, fonds publics aff et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	1 511	2 277	50,7%
Capital et réserves liées	6 542	6 542	0,0%
Réserves consolidées	552	737	33,4%
- Part du groupe	485	713	47,0%
- Part des minoritaires	67	24	-65,0%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	- 1	- 23	>100%
Résultat net de l'exercice	185	53	-71,3%
- Part du groupe	229	52	-77,1%
- Part des minoritaires	- 44	1	-101,5%
TOTAL Passif IFRS	70 755	72 383	2,3%

Source : Groupe BMCI

La hausse du total bilan de 1 628 MMAD entre fin décembre 2022 et fin mars 2023 s'explique par les principaux effets combinés ci-dessous :

- ✓ La diminution de 2 MMAD (-66,8%) des passifs financiers à la juste valeur par résultat pour s'établir à 1 MMAD à l'issue du premier trimestre 2023. Ces passifs financiers correspondent principalement aux passifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- ✓ La baisse de 1 090 MMAD (-15,6%) des dettes envers les établissements de crédit, en passant de 6 998 MMAD à fin décembre 2022 à 5 908 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ La croissance de 528 MMAD (+8,9%) des titres de créance émis pour s'établir à près de 6 491 MMAD au premier trimestre 2023 contre 5 963 MMAD à fin décembre 2022 ;
- ✓ La hausse de 766 MAD (+50,7%) des dettes subordonnées, en passant de 1 510 MMAD à fin décembre 2022 à 2 276 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Le recul de 321 MMAD (+8,7%) des comptes de régularisation et autres passifs, en passant de 3 697 MMAD à fin décembre 2022 à 4 018 MMAD à fin mars 2023 ;
- ✓ Les capitaux propres consolidés du Groupe BMCI s'établissent à 7 308 MMAD à fin mars 2023, en légère hausse de 0,4% par rapport à fin décembre 2022.

7. Perspectives du Groupe BMCI

1.1 Orientations stratégiques du Groupe BMCI

Dans un marché bancaire en pleine mutation, la BMCI place, aujourd'hui plus que jamais, le client au cœur de ses préoccupations en se mobilisant pour la mise en œuvre d'un vaste chantier de transformation de la banque, qui couvre tous les aspects : Développement commercial, efficacité opérationnelle, refonte informatique, capital humain et finance durable.

Ainsi et dans la continuité des chantiers lancés pour atteindre sa vision stratégique, BMCI a mis en place son plan stratégique « Twenty4Change » couvrant la période 2022 à 2025 dans l'objectif de redynamiser son activité commerciale, revoir son positionnement et adapter son modèle opérationnel.

1.2 Vision et ambitions stratégiques du Plan Twenty4Change

Dans ce contexte, la vision stratégique définie par la BMCI est de devenir la Banque référence au Maroc pour les clients recherchant des prestations à forte valeur ajoutée, qui met à leur service, l'expertise, l'exigence de qualité et de l'Engagement du Groupe BNP Paribas.

Dans cette optique, la BMCI s'est fixée des objectifs stratégiques ambitieux visant, entre autres à:

- Faire progresser son Produit Net Bancaire à un rythme plus important que celui du marché ;
- Faire évoluer le Net Promoter Score, indicateur de mesure de la satisfaction client, en visant le premier tiers des banques de la place ;

Adapter son modèle opérationnel pour accroître l'efficacité, optimiser le coefficient d'exploitation et améliorer la rentabilité de la banque.

1.3 Axes stratégiques du plan Twenty4Change

Le Plan Stratégique Twenty4Change couvre plusieurs dimensions :

7.3.1. Le développement commercial des activités Retail & Corporate

Le développement commercial se concentrera sur les segments à fort potentiel, la valorisation du savoir-faire, l'expertise et l'Engagement du groupe pour générer un produit net bancaire additionnel que ce soit sur le Retail ou sur le Corporate.

Sur l'activité du Retail Banking, le Groupe BMCI actionne 3 grands leviers en l'occurrence :

- Recentrage de sa démarche vers la clientèle à fort potentiel en axant les efforts sur la clientèle MdG / HdG ; Part& PRO;
- Appui sur les expertises du Groupe BNP Paribas (Monétique, Banque Privée, Personal Finance ...) pour proposer une offre plus adaptée aux besoins des clients et les accompagner ;
- Adaptation du modèle de distribution notamment à travers l'omnicanalité (Nouveau Modèle de Distribution & SELFCARE) afin d'offrir une véritable expertise et une nouvelle expérience tant sur leurs parcours que sur l'identité visuelle de nos agences.

Sur l'activité du Corporate Banking, le Groupe BMCI structure son action autour de 4 grands leviers en l'occurrence :

- Exploitation du modèle One Bank, en mettant à profit l'expertise et le support du Groupe BNP Paribas, au service de la franchise Maroc ;
- Exploitation des synergies Corporate & Investment Banking (CIB) et Capital Markets, en favorisant de nouveaux modes de collaboration et de gouvernance ;
- Mise en place d'une vision commune entre le métier et la fonction Risk dans l'approche des clients stratégiques ;

Le développement d'une offre innovante, participant à l'amélioration du Net Promoter Score (NPS) et des commissions.

7.3.2. L'expérience client & la qualité de service au cœur de nos engagements

Le Plan Stratégique Twenty4Change place l'amélioration de l'expérience client et de la qualité de service au centre des priorités de la BMCI avec, pour principal objectif, de promouvoir une culture et un environnement de service 100 % « client centric ».

A cet égard, la volonté de la BMCI est d'offrir à ses clients (Mass affluent, affluent ou Corporate) un parcours client sans irritant et qui saura leur réserver les attentions spéciales qui feront la différence notamment à travers l'atteinte des objectifs suivants :

- Transformer la banque pour en faire une championne de l'Expérience Client ;
- Devenir la banque de préférence de nos clients Retail, Banque Privée et Corporate en affichant un NPS parmi le 1er tiers du marché ;
- Contribuer à une croissance du PNB significative ;
- Créer un pôle d'excellence, vivier de talents au service de la banque.

7.3.3. Finance durable ou la Banque à impact positif

Consciente de l'importance des enjeux liée à la Finance durable et soucieuse d'un arrimage parfait entre sa stratégie et celle du Groupe Bnp Paribas, la BMCI a intégré au niveau de son plan stratégique un stream transverse couvrant l'ensemble des sujets et questions liées à la Finance Durable. A cet effet, la vision de la BMCI est d'être un acteur incontournable de la finance durable au Maroc à horizon 2025.

Ainsi, la BMCI ambitionne de faire croître les encours ESG deux fois plus vite que ses encours totaux sur la période 2022 à 2025 et de faire évoluer le portefeuille de crédits vers la neutralité carbone (NZBA). La Banque vise également à accompagner pro-activement les clients dans leur transition écologique en diversifiant l'offre de produits et de services et en partageant l'expertise développée en matière d'ESG tout en s'appuyant sur un socle de communication et de reportings solide.

Opérationnellement, 4 piliers stratégiques ont été identifiés par la BMCI en matière de finance durable à savoir : **(i)** le renforcement des compétences « ESG et finance durable » à travers la mise en place d'un parcours de formation généralisé au niveau de toute la Banque et des parcours spécialisés pour certaines fonctions et le développement d'une posture commerciale ESG pour plus de proactivité vis-à-vis des clients ; **(ii)** la construction de plans d'actions finance durable pour chaque ligne de métiers en lien avec les ambitions définies ; **(iii)** l'alignement du portefeuille pour une neutralité carbone avec la prise en main des nouveaux outils d'analyse ESG et le renforcement des analyses produites via la mise en place de nouveaux questionnaires ESG et l'intervention de la fonction Risk en tant que 2^{ème} ligne de défense ainsi que **(iv)** le renforcement du reporting et du monitoring en fiabilisant les données et en veillant au maintien des standards de la notation extra-financière conformément à l'évolution constante des normes « GRI - Global Reporting Initiative ».

7.3.4. Amélioration de l'efficacité opérationnelle

La mise à jour du plan Stratégique Twenty4Change fin 2022 a été l'occasion de se reconcentrer sur 4 grands piliers répondant supportant la stratégie de relance le BMCI :

- Développement de la culture processus et revue des processus bout en bout (responsabilisation des processus owners et méthodologie d'amélioration continue) ;
- Accélération Digitale (digitalisation des processus clients, stratégie API, acquisition de briques technologiques disruptives, innovation et mentoring des startups Marocaines...) ;
- Modernisation de nos méthodes de travail et de la dynamique de nos organisations (transformation Agile, smartworking, Lean Management, Design Thinking...) ;
- Pilotage de la performance (feedbacks clients, temps de traitement, productivité, qualité, performance collective...).

La gouvernance de ce stream est pleinement axée sur la priorisation par la valeur afin de se concentrer sur les bonnes priorités court terme vis-à-vis de nos clients et partenaires tout en conservant une ambition forte à moyen terme.

De ce fait les premières réalisations ont eu pour effet immédiat de contribuer à l'effort de stabilisation de nos outils et transactions. Cette première étape est un pré requis nous permettant de retrouver des fondamentaux plus solides et ainsi basculer rapidement vers notre ambitieuse stratégie d'efficacité opérationnelle.

Nous pouvons aussi d'ores et déjà mentionner la mise en place d'un nouveau portail conseiller Retail. Cet outil permet notamment de réaliser des entrées en relation en quelques minutes avec une fourniture de RIB immédiate. Des outils de pilotage ont également été développés afin d'accompagner le pilotage quotidien des activités. Le mode de développement Agile/itératif de l'outil nous permet de faire croître les fonctionnalités et donc la qualité de service en agence dans des cycles courts (3 semaines).

Les premières revues de processus « bout en bout » ont été lancées au 3eme trimestre avec une priorisation du processus de traitement des réclamations clients ainsi que des processus générant les plus grandes frustrations de la part de nos clients.

Les ambitions de 2023 sont définies et validées collectivement par les équipes de Direction. Les priorisations seront réalisées collectivement de façon trimestrielle.

7.3.5. Le déploiement d'un dispositif plus intégré IT, Data, Digital & d'une organisation plus agile

L'IT/ DATA/ DIGITAL est une pierre angulaire du Programme stratégique Twenty4Change qui a pour finalité de délivrer des expériences clients innovantes, sécurisées et de qualité, en alignement avec la stratégie commerciale de la Banque et les normes en vigueur qu'elles émanent du Groupe ou du régulateur.

Ses principales ambitions s'articulent autour des axes suivants :

- Répondre aux besoins métiers dans les temps, qualité et budget annoncés ;
- Délivrer un modèle Data permettant un pilotage efficient ;
- Accompagner la transformation digitale de la Banque ;
- Des coûts IT maîtrisés et optimisés : Ratio Coût IT/PNB, ratio coût IT/Opex ;
- Des normes Groupe et Réglementaires respectées sur la cyber-sécurité.

Partant de la bascule définitive vers SAB, son nouveau Core Banking System, le Groupe BMCI ambitionne de renforcer son dispositif IT, Data et Digital pour sécuriser sa capacité d'exécution. La banque activera 3 grands leviers pour pouvoir notamment atteindre 80% de projets livrés dans le respect des délais, qualité et coûts partagés, le niveau 3 NIST, un fort pourcentage de données référencées et fiabilisées à horizon 2025.

Par ailleurs, une clarification de la gouvernance et une simplification de l'organigramme de la banque partout où elle sera possible accompagnent l'optimisation des processus pour permettre d'accélérer les circuits de décision commerciaux et internes. Parallèlement, la banque prône une adoption plus large du mode de travail en mode agile.

7.3.6. L'engagement des collaborateurs

A travers son Plan Stratégique, le Groupe BMCI ajuste son dispositif de gestion du Capital Humain afin de susciter l'engagement et la mobilisation des collaborateurs pour accompagner la transformation ce qui devrait se traduire par une amélioration des résultats des enquêtes de satisfaction à destination des collaborateurs et une rétention des collaborateurs performants.

Par ailleurs, et afin de concrétiser sa vision qui consiste à viser le Top 10 des meilleurs employeurs du Royaume, la BMCI a défini les ambitions suivantes:

- Attirer les meilleurs, améliorer l'expérience nouvelle recrue et optimiser les opérations ;
- Monter en compétences les collaborateurs et gérer leurs carrières de façon optimale ;
- Retenir les talents et les gérer de manière différenciée ;
- Améliorer les outils et modes de travail pour une meilleure efficacité des équipes ;
- Développer une culture de leadership et de résultat au niveau de la banque.

La réalisation de ces ambitions permettra au capital humain d'accomplir son rôle en tant qu'enabler transverse de l'ensemble des entités de la banque.

7.3.7. L'amélioration du dispositif de pilotage de la BMCI

En vue d'améliorer son dispositif de pilotage, le Groupe BMCI a engagé un large chantier d'adaptation de sa gouvernance à ses enjeux stratégiques. A ce titre, le Plan Stratégique a opté pour une revue de la comitologie globale afin de simplifier et de fluidifier le processus de prise de décision.

Enfin, le Groupe BMCI s'attèle à renforcer ses outils de pilotage d'activité via la mise en place d'une comptabilité analytique au service des lignes de métier, permettant le suivi de manière granulaire de la performance commerciale.

1.4 Réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4Change fin 2022

Dans un autre registre, un chantier de réajustement de la feuille de route du Programme Stratégique Twenty4Change a été opéré à mi-parcours de la réalisation du Plan avec une volonté de faire le point sur les actions réalisées depuis le lancement en 2021. En effet, l'exercice de réajustement de la feuille de route du plan a permis de cerner notre positionnement par rapport à la trajectoire et aux ambitions initialement définies et de mettre en avant les priorités de la banque à la lumière de plusieurs éléments, notamment :

- L'évolution du contexte géopolitique mondial;
- L'évolution du Plan de Transformation IT de la BMCI ;
- L'évolution à la hausse du taux directeur au Maroc ;
- L'arrivée de nouveaux cadres dirigeants à la BMCI, ce qui a permis de porter un regard neuf sur l'ensemble des sujets embarqués dans le plan stratégique T4C.

Ainsi, le réajustement de la feuille de route du Plan Twenty4change a permis de reconfirmer la vision ainsi que les ambitions stratégiques du Plan tout en identifiant les chantiers à adresser de manière plus ample. Ce chantier a également permis d'actualiser nos priorités en fonction de la capacité à faire et de l'impact escompté en termes de création de valeur et de vérifier l'alignement de la feuille de route avec le Plan GTS 2025 du Groupe.

8. Faits exceptionnels

Situation économique et impacts potentiels sur l'économie nationale

Après la reprise de la croissance économique mondiale observée en 2021, celle-ci a connu un ralentissement marqué en 2022.

Selon le dernier rapport publié en janvier 2023 par le FMI, la croissance économique mondiale devrait atteindre 3,4 % en 2022, contre 6,2 % en 2021. Cette décélération est principalement due aux tensions inflationnistes aggravées par les répercussions de la guerre en Ukraine sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires, ainsi que par la persistance de la crise sanitaire en Chine, perturbant les chaînes d'approvisionnement.

Pour l'année 2023, le FMI prévoit un ralentissement de la croissance mondiale à 2,9 %, malgré une atténuation des risques de détérioration des perspectives économiques et une résilience plus forte que prévu dans de nombreux pays, avec des prévisions de baisse de l'inflation en 2023.

Cependant, plusieurs risques continueront à peser sur les perspectives économiques mondiales, notamment la poursuite du conflit russo-ukrainien et son impact sur les matières premières et agricoles, ainsi que la hausse des taux d'intérêt compte tenu de la dette mondiale élevée. Par ailleurs, le FMI prévoit une modération de l'inflation, passant de 8,8 % en 2022 à 6,6 % en 2023.

Sur le plan national, l'économie a enregistré une légère croissance de 1,4 % en 2022, selon le Haut-Commissariat au Plan (HCP). En 2023, l'activité économique devrait continuer à être impactée par les tensions géopolitiques persistantes et le maintien des prix à des niveaux élevés, dans un contexte où les conditions climatiques demeurent difficiles. Cependant, des améliorations sont attendues :

Impact sur l'économie nationale :

- le secteur primaire devrait enregistrer une croissance de la valeur ajoutée de 9 % en 2023, par rapport à une baisse de 15,6 % attendue en 2022 suite aux pluies du mois de décembre 2022. Les activités du secteur secondaire devraient continuer de subir l'impact négatif de la décélération de la demande extérieure et du maintien des prix des matières premières à des niveaux élevés, bien que légèrement en baisse. Leur taux de croissance devrait rester modéré à 1,9 % en 2023, contre 0,4 % en 2022. Quant au secteur tertiaire, il devrait connaître une décélération de sa valeur ajoutée en 2023, après une année de reprise pour les services touristiques et de transport, avec une croissance d'environ 3,1 %.
- Impact sur l'inflation : les prix intérieurs devraient connaître une légère augmentation en lien avec la baisse des pressions sur les matières premières à l'échelle mondiale. Ainsi, l'inflation, mesurée par l'indice implicite du PIB, devrait se situer à 1,9 % en 2023, au lieu des 5 % prévus en 2022.
- Impact sur le secteur bancaire : les revenus des banques marocaines devraient bénéficier d'une croissance positive, bien que modérée, des prêts, en raison de l'augmentation de la demande de crédits des entreprises pour financer leurs besoins en fonds de roulement, dans un contexte de pressions inflationnistes. Grâce à des fondamentaux solides, le secteur bancaire devrait rester résilient, et l'augmentation des besoins des entreprises pour l'année 2023 offre des perspectives potentiellement favorables.

Bascule du nouveau système d'information :

Le premier lot (Lot 1) du nouveau système d'information a été mis en production suite à la bascule opérée au cours du mois de février 2019. Ce lot 1 porte sur les entrées en relation, la modification de tiers et la révision, la souscription ainsi que la modification des comptes et explicite les apports du nouveau système d'information sur chacun de ces périmètres.

L'année 2020 a été marquée par la migration du périmètre du second lot (Lot 2) du nouveau système d'information. Ce lot a couvert les engagements (crédits, autorisations, engagements par signature), la souscription des produits et les dépôts à terme. La banque a mis en production le lot 3 à partir du 23 août 2021.

La BMCI a constitué une provision de 69 MMAD, pour couvrir les suspens liés à la bascule du nouveau système d'information. Les suspens constatés concernent les décalages de traitement IT entre l'ancien et le nouveau système d'information au 31 décembre 2020.

A l'issu des travaux d'investigation et d'apurement, la provision a fait l'objet d'une reprise en 2021 (devenue sans objet).

La BMCI continuera à appliquer le principe de prudence après la stabilisation du nouveau SI.

Restructuration du Système d'Information

La restructuration du système d'information combinée au Nouveau Modèle Relationnel (NMR) a menée à une réflexion d'optimisation (fusions, regroupements) d'une centaine d'agences. Aussi et dans le cadre de la refonte précitée, un plan de restructuration est prévu et concernera, entre autres, la formation, la conduite du changement, le redéploiement dans de nouveaux métiers (Digital, Data, ...). Le coût de ce plan est estimé à près d'une centaine de millions de dirhams et est toujours en cours d'étude.

Cession de la filiale de gestion d'OPCVM de la BMCI (BMCI Asset Management) :

La BMCI et CIH BANK ont établi, le 17 février 2023, un accord de partenariat stratégique portant sur l'activité de gestion d'OPCVM. À travers cet accord, la BMCI cède sa filiale de gestion d'actifs BMCI Asset Management à CIH BANK.

Le 1er août 2023, la BMCI a finalisé la cession de sa filiale de gestion d'actifs, BMCI Asset Management, à CIH Bank.

Cet accord comprend également un partenariat de long terme entre BMCI et CIH BANK portant sur la distribution des OPCVM actuellement gérés par BMCI Asset Management. L'ambition commune des deux partenaires est de positionner la nouvelle structure comme un acteur clé de la gestion d'actifs dans un marché marocain à fort potentiel de croissance.

Cession des parts de BMCI et du Groupe BNP Paribas dans l'établissement de paiement DIGIFI

Le 17 février 2023, la BMCI a signé un accord de cession avec AB 15 Ventures portant sur sa participation et celle du Groupe BNP Paribas dans la société DIGIFI, établissement de paiement, dont l'agrément a été obtenu en juillet 2019.

DIGIFI a pu développer tout au long de ces quatre années d'exercice un parc important d'environ 170.000 clients, développé par un réseau de 97 agents partenaires dans tout le Maroc, avec un taux d'acquisition annuel avoisinant 13%. Smartfloss a offert une large gamme de services dont les services cash, transferts et paiements, avec des parcours clients 100% digitaux.

Cette transaction est toujours en cours et reste soumise à la réalisation des conditions suspensives habituelles pour ce type d'opérations, notamment l'obtention des autorisations réglementaires requises.

Accord entre le GPBM (Groupement Professionnel des Banques du Maroc) et l'Union Syndicale Interbancaire

La BMCI est soumise à l'accord conclu entre le GPBM (Groupement Professionnel des Banques du Maroc) et l'Union Syndicale Interbancaire, qui prévoit notamment l'augmentation des salaires et la généralisation de la retraite complémentaire.

Cet accord aura des impacts à prendre en considération sur la situation financière de la BMCI:

- **Augmentation des salaires** : L'augmentation des salaires des employés de la Banque entraînera une augmentation des charges de personnel et aura un impact sur les comptes de la banque à partir de l'exercice 2023 ;
- **Généralisation de la retraite complémentaire** : La mise en place d'un régime de retraite complémentaire entraînera des obligations financières supplémentaires pour la Banque et aura un impact sur ses comptes à partir de l'exercice 2023.

9. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la BMCI ne fait l'objet d'aucun litige ou affaires contentieuses susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière ou l'activité de la BMCI.

10. Facteurs de risque

Le Groupe BMCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité. Aussi, le Groupe BMCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank Al-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BMCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BMCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BMCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance. Dans le cadre de ce dispositif :

La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BMCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.

La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en œuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations. Le dispositif de contrôle interne de la BMCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux et de liquidité ;
- Les risques opérationnels.
- Les risques de conformité.

1.5 Le risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BMCI qui bénéficie d'un crédit, quel que soit la nature de la contrepartie.
- Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie. Ces deux données, utilisées à la BMCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

1.5.1 Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations. La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du « double regard ». Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques. Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- Contrôles de 1^{er} niveau : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinie, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- Contrôles de 2^{ème} niveau : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2^{ème} niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- Contrôles de 3^{ème} niveau : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi tout, les Groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

1.5.2 Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque; les limites sectorielles sont revues périodiquement.

Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

1.6 Le risque de marché

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles : Risque de taux d'intérêt, Risque de change, Risque sur titre de propriété, Risque sur produit de base, Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes Bâloises.

1.6.1 Principes fondamentaux

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BMCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Bâloises et aux standards du Groupe BNP Paribas.

Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels : Maîtrise et suivi des risques sur les expositions, Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie

des risques engendrés par ces activités, Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques.

Adoption des standards du Groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché. La gestion du risque de marché au niveau de la BMCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- **Un contrôle de 1er niveau** assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.
- **Un contrôle de 2^{ème} niveau** matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites Δ et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PNL dégagés par l'activité du trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM « Group Risk Management » du Groupe BNP Paribas.
- **Un suivi fonctionnel de 3^{ème} niveau** assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale. Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité ;
- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limites-en Δ et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta – Gamma – Véga). Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

1.7 La (Value at Risk) GEAR

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée. Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêts, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites...

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

1.8 Gestion du risque de change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BMCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change. Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : Une limite en GeaR « Gross earning at Risk » (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta – Gamma – Véga) pour les options de change.

1.9 Risque de taux et risque obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie du change, obligataires et swaps de taux d'intérêt.

Le risque de taux à la BMCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GeAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PV01 pour trésorerie du change, Trading Obligataire et swaps de taux d'intérêt.

Systeme de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques. Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de Δ sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche « Mark To Market » qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille.
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

1.10 Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes, réserves Banque Centrale,
- Respecter les ratios de liquidité internes au Groupe BNP Paribas (LCR, NSFR),
- Assurer la liquidité de la BMCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme,
- Eviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating,
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût,
- Maîtriser les risques financiers,
- Atténuer la variabilité des résultats,

Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Interne adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres,
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du Groupe BMCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une:

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...),
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...),
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux ou assimilés (remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont « écoulées » selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impasse de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (produit net bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bps. Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne. Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité. Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (office des changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et de ses concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler : Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité, Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques, La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché, le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

1.11 Risques opérationnels

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BMCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif. Les choix et orientations adoptés par le Groupe BMCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

1.12 Application de la réglementation Bâle II

La BMCI a mis en place un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel.

La Banque a également mis en œuvre un processus complet d'identification des risques (Risk Identification) et a déterminé une règle objective pour définir la matérialité de ces risques en fonction des niveaux de gravité et de probabilité (auxquels les événements générés par lesdits risques se produisent).

En particulier, les types de risques définis comme importants par le biais du processus d'identification des risques englobent :

- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 1 : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel ;
- Les risques définis par la réglementation Bâle – Pilier 2 : risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire/commercial et le risque commercial.

L'ICAAP est exploité en étroite coordination avec ses processus stratégiques interconnectés, en particulier :

- Le Processus budgétaire et le plan stratégique pluriannuels,
- Le Risk Identification.

En effet, le rapport ICAAP permet d'évaluer l'adéquation des fonds propres de la BMCI pour couvrir, dans le cadre d'une hypothèse de continuité de l'activité, les risques générés par les activités commerciales de la Banque et ce sur la base d'une évaluation interne de ces risques.

Ce rapport répond à la demande de Bank Al-Maghrib, comme l'exige la Directive numéro 3/W/2021 « Directive relative au processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres internes » diffusée le 04 Mars 2021. Il examine également les principes et directives internes de BNP Paribas en matière d'évaluation de l'adéquation des fonds propres, qui sont promues et pleinement applicables à la BMCI.

Ces principes et directives sont mises à jour chaque année pour tenir compte de tous les retours d'information de Bank Al Maghrib et des autres superviseurs du groupe BNP Paribas.

1.13 Plan de continuité d'activité (PCA)

Une méthodologie PCA respectant les normes et les standards internationaux dans le domaine de la gestion de la continuité d'activité. Cette méthodologie permet d'offrir un cadre et un point de référence que peuvent adopter toutes les activités au sein du groupe, pour développer des plans et processus de continuité d'activité pour leurs activités propres.

La démarche PCA

La démarche PCA BMCI s'articule ainsi autour des phases suivantes :

La méthodologie Groupe a été développée afin d'aider l'ensemble des entités à mettre en œuvre, améliorer et maintenir la Continuité d'Activité (CA) de façon cohérente et selon les Normes & Standards du Groupe. Elle se résume par le schéma ci-dessous :

Phase 1 : Comprendre l'activité

- Analyse d'impact métier/ Business Impact Analysis BIA.
- Evaluation du risque.

Phase 2 : Développer la stratégie

- Plan de traitement du risque.

Phase 3 : Mettre en œuvre la stratégie

- Procédures fonctionnelles :
 - Plan de Continuité d'Opérations (PCO).
- Procédures organisationnelles :
 - Plan d'Hébergement (PHEB).
 - Plan de Gestion de Crise (PGC).
 - Plan de Communication (PCOM).
- Procédures techniques :
 - Plan de Secours Informatique (PSI).

Phase 4 : Intégrer la continuité d'activité

- Tests PCA.
- Organisation de veille.
- Sensibilisation et communication du personnel BMCI.

Phase 5 : Maintenance permanente

- Audit interne et contrôle.
- Formation du personnel impliqué.
- Tests périodiques.

-
- Mise à jour de la documentation.
-

Pilotage du dispositif PCA

Afin d'assurer le déploiement et la bonne gestion du PCA, le dispositif PCA fait l'objet d'un suivi périodique par le Directeur Général Adjoint lors du Comité de Pilotage PCA, aussi bien qu'un suivi permanent par le Comité de Contrôle Interne (CCI).

Scénarii de crise et analyses d'impact

Périmètre couvert :

Périmètre fonctionnel

- Des activités liées aux métiers du siège.
 - Des activités liées aux métiers du réseau.
 - Des activités liées aux métiers des filiales.
 - Des activités sous-traitées à des sociétés prestataires
-

Phase 2 : Développer la stratégie

Le PCA BMCI couvre tous les sites commerciaux, de production et annexes identifiées et rattachés à l'activité de la banque selon des scénarii bien identifiés.

Il concerne également l'ensemble des processus qui interviennent dans l'activité bancaire y compris les prestataires.

Scénarii développés :

Ces scénarios sont organisés autour de 4 domaines:

Le domaine de l'immobilier

- Indisponibilité du siège
 - Indisponibilité du réseau
 - Indisponibilité des sites BMCI
-

Le domaine des valeurs / prestataires

- Défaillance d'un prestataire
 - Grève générale chez un prestataire externe.
-

Le domaine des systèmes d'information

- Indisponibilité des liens télécoms avec BNP Paribas.
 - Indisponibilité du système d'information.
-

1.14 Organisation et gestion des risques

10.1.1 Risque de crédit

La BMCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;

- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BMCI pourrait être exposée.

10.1.2 Risque de marché

Dans le cadre des dispositions Bale 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BMCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché. L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

10.1.3 Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BMCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2. La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BMCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État-Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Contrôle Interne, Comité des Risques pour le Conseil de Surveillance, Comité de la Conformité, Comité d'Audit) ;
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004, et rattachée à la Direction des Risques
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour ;
- Une plateforme RISK360 centralisant les outils de pilotage Risque Opérationnel dédiés commune à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel.

Le Groupe BMCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BMCI ;
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données ;
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels. Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en terme de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opère notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant ;
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés ;
- A ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs ;
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (NAC) et des Transactions exceptionnelles (TAC), mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en œuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées ;
- Un dispositif de maîtrise de gestion du risque des activités externalisées.
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.

10.1.4 Risque lié à l'environnement et au changement climatique

Le Groupe BMCI place le changement climatique au cœur de sa stratégie de gestion des risques ESG, en se positionnant résolument en faveur de la transition vers une économie bas Carbone. Dans cette optique, le Groupe fonde sa gouvernance des risques environnementaux et des risques liés au changement climatique sur :

- Un dispositif de gestion de risques qui s'inscrit dans la démarche globale de gestion des risques, en mettant l'accent sur l'élaboration de politiques de financements et d'investissement encadrant les activités du groupe dans les secteurs présentant des enjeux ESG significatifs ;
- Un dispositif spécifique dédié à l'évaluation des risques ESG inhérents à ses produits et services, en vue de limiter les impacts environnementaux engendrés par ses activités bancaires ;
- Des initiatives de sensibilisation mises en œuvre sur les sujets environnementaux pour disséminer les meilleures pratiques environnementales.

III. Annexes

1. Statuts

<https://www.bmci.ma/wp-content/blogs.dir/sites/2/2023/07/BMCI-statuts-a-jours-2023.pdf>

2. Rapport Financier Annuel :

2022 : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

2021 : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

2020 : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

3. Communiqués de presse

Communiqués financiers : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/le-groupe-bmci/communication-financiere/>

Autres communiqués de presse : <https://www.bmci.ma/nous-connaître/actualites-et-presse/>

4. Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/research/banks/banque-marocaine-pour-le-commerce-et-l-industrie-update-26-07-2023>